

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du vendredi 24 juin 2016

à 09h30

Décision modificative n°2

Bordereau récapitulatif des rapports de M. le Président

Ire COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

N° du rapport	OBJET
I - 1	Procès-verbal de la séance plénière du 25 mars 2016
I - 2	Information sur les dossiers contentieux en cours
I - 3	Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2015 (budget principal et budgets annexes)
I - 4	Approbation des comptes administratifs 2015 (budget principal et budgets annexes)
I - 5	Procédure d'affectation des résultats issus de la gestion 2015 (budget principal et budgets annexes)
I - 6	État des amortissements et des dotations 2016
I - 7	Personnel territorial - modification du tableau des effectifs
I - 8	Chalet de la Mazerie au Grand-Bornand
I - 9	Décision budgétaire modificative n°2 de l'exercice 2016 du budget principal

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du vendredi 24 juin 2016

à 09h30

Décision modificative n°2

Bordereau récapitulatif des rapports de M. le Président

Ile COMMISSION

Environnement, développement durable et rural et monde agricole

N° du rapport	OBJET
II - 1	Laboratoire départemental d'analyse - compte administratif 2015 du budget annexe et modifications budgétaires
II - 2	Service départemental d'assistance technique - compte administratif 2015 du budget annexe et évaluation des contributions 2017 pour l'adhésion des collectivités haut-marnaises à l'assistance technique départementale
II - 3	Convention de partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Haute Marne
II - 4	Etablissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (EPAMA) - Retrait du Département

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du vendredi 24 juin 2016

à 09h30

Décision modificative n°2

Bordereau récapitulatif des rapports de M. le Président

IIIe COMMISSION

Infrastructures et voies de communication

N° du rapport	OBJET
III - 1	Bilan des acquisitions et transferts immobiliers réalisés par le Département de la Haute-Marne en 2015
III - 2	Infrastructures routières - Programme 2014-2018

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du vendredi 24 juin 2016

à 09h30

Décision modificative n°2

Bordereau récapitulatif des rapports de M. le Président

Ve COMMISSION

Insertion sociale et solidarité départementale

N° du rapport	OBJET
V - 1	Incidences financières de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (dite loi ASV)

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du vendredi 24 juin 2016

à 09h30

Décision modificative n°2

Bordereau récapitulatif des rapports de M. le Président

VIIe COMMISSION

Éducation, transports, bâtiments départementaux

N° du rapport	OBJET
VII - 1	Mise en œuvre d'un réseau numérique des collèges haut-marnais et appel à projet "Collèges numériques et innovation pédagogique"

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 24 juin 2016	
Secrétariat Général service affaires juridiques, marchés publics, secrétariat de séances, documentation	N° I - 1
OBJET : Procès-verbal de la séance plénière du 25 mars 2016	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FLAMÉRION à Mme Catherine PAZDZIOR
M. Laurent GOUVERNEUR à Mme Anne LEDUC
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3121-13,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par 34 voix Pour

DECIDE

- d'arrêter le procès-verbal de la séance plénière du 25 mars 2016.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2016

LE PRÉSIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a vertical line and a horizontal line extending to the right, with a small '1' above the vertical line.

Bruno SIDO

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX

Session du vendredi 25 mars 2016

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 25 mars 2016, conformément à l'article L. 3121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

Etaient présents : M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Etaient absents : Mme Karine COLOMBO

La séance est ouverte.

Nous avons les excuses de Mme COLOMBO qui a donné procuration à M. GROSLAMBERT.

M. le PRÉSIDENT : Chers collègues, je vous remercie d'avoir répondu favorablement à cette invitation pour notre séance plénière du Conseil départemental.

Mesdames, Messieurs les vice-présidents, Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs, voilà un an que nous avons été élus ou, pour certains, réélus pour un nouveau mandat de six ans, dans un contexte de profonde mutation : nouveau mode de scrutin, nouvelles compétences, nouvelle région, nouvelles contraintes budgétaires.

Pendant la campagne électorale nous avons pris des engagements, au premier rang desquels celui de rester à l'écoute et d'impulser les changements dont le Conseil départemental a besoin. Où en sommes-nous ? Quel bilan dresser de cette première année ?

Lors de la séance plénière d'avril 2015, nous avons décidé ensemble de nous doter d'une véritable stratégie pour saisir pleinement cette opportunité d'être tous élus en même temps pour six ans et non plus renouvelables par moitié tous les trois ans. En un mot, nous avons choisi de nous organiser pour être plus efficaces.

Un séminaire a été préparé par tous les vice-présidents, en lien avec chaque commission. Il a

eu lieu en octobre. Son objectif était simple : moderniser et économiser, par souci du pouvoir d'achat de nos concitoyens, déjà très éprouvés par cette crise qui n'en finit pas.

A l'issue de ces deux jours d'un exercice inédit, qui ont mobilisé tous les élus dans une démarche transversale, les services et le cabinet, nous avons déterminé, dans le consensus, une série de 25 propositions, dont l'esprit était le suivant :

- limiter les dépenses de fonctionnement pour conserver une capacité d'action sur notre environnement, dans l'objectif de moderniser le territoire et de renforcer son attractivité sans augmenter les impôts ni alourdir à l'excès la dette ;
- réviser tous les règlements, en tant que de besoin, pour répondre encore mieux aux attentes de nos concitoyens, comme des communes et de leurs groupements.

C'était, depuis mon élection en 1998, la première fois qu'un tel exercice avait lieu. Je voudrais vous renouveler mes remerciements, à la majorité pour son engagement, à l'opposition pour avoir malgré tout joué le jeu en formulant des remarques, en contribuant au débat.

Enfin, merci aux équipes administratives qui se sont mobilisées dans l'intérêt général. L'administration du Conseil départemental effectue un travail remarquable dans un contexte financier difficile, qui nous a par exemple conduits à supprimer 95 postes vacants et à nous interroger sur la nécessité de remplacer chaque départ, le tout dans une optique de mutualisation. Je comprends les inquiétudes exprimées en fin d'année par les représentants du personnel et les remercie de leur franchise, dans le cadre du dialogue social de qualité que nous avons toujours entretenu dans cette maison.

Afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté ni aucun stress inutile dans les différentes directions, je remercie par avance tous les directeurs de prioriser clairement les tâches, ce qui fait partie de leur mission de management. Ils ont toute ma confiance ainsi que celle de M. le Directeur général.

Les orientations du séminaire ont été traduites dès la fin 2015, puis dans le budget 2016, en délibérations concrètes, qu'il s'agisse des communes et de leurs groupements, des associations, de l'insertion avec le nouveau programme départemental en direction des jeunes, etc. D'autres orientations sont en cours de réalisation, comme l'e-administration, qui suppose une refonte du site internet, ou encore la révision du réseau routier départemental, dans une optique de suppression des doublons. Bien entendu, le dialogue avec tous les acteurs concernés permettra d'aboutir à des solutions d'équilibre, acceptées par tous.

Dans ce contexte, la séance consacrée au débat d'orientations budgétaires en novembre, puis l'examen du projet de budget primitif en janvier, ont décliné concrètement cette stratégie.

Car, n'en déplaise à certains, investir pour renforcer l'attractivité et moderniser le service public, c'est une stratégie ; celle du progrès et du développement économique et social.

Surtout, notre action est cohérente, car en ce domaine comme en d'autres, le tout est bien supérieur à la somme des parties. En d'autres termes, chacun de nous est attaché à la réussite de la Haute-Marne et non pas à défendre les revendications catégorielles de son territoire d'élection.

Nous n'avons pas dix-sept stratégies différentes, mais une seule, grâce à votre sens des responsabilités. Cela nous conduit parfois à devoir tenir un discours de raison, dont je sais qu'il est de temps à autre entendu avec difficulté.

Mais au vu de la situation économique de notre pays, qui paie aujourd'hui plus de trente ans de déshérence et de petits renoncements, le courage va devenir l'une des principales vertus en politique.

Evidemment, tenir le rôle de la fourmi est moins sympathique que celui de la cigale, insouciance, imprévoyante et égoïste. Mais quel comportement commande la situation des finances publiques, du moins en termes de fonctionnement ?

Dans le respect du cadre budgétaire, tout ce qui peut ouvrir la Haute-Marne, la rendre plus moderne et attractive sert l'intérêt de ses habitants et de ses entreprises.

Par exemple, le partenariat que nous mettons actuellement en œuvre avec le Land de Sarre, à la suite de la visite de sa ministre-présidente, le 18 février, a vocation à produire des résultats, au plan administratif, économique, culturel et social. Nous étudions en ce moment la possibilité de jumeler la Haute-Marne avec un Kreis, c'est-à-dire son homologue outre-Rhin.

En lien avec la direction générale, mon directeur de cabinet est chargé d'identifier avec l'équipe administrative allemande plusieurs pistes de travail. Nous aurons l'occasion d'en reparler rapidement, d'abord en réunion de bureau, puis en commission permanente.

En un an, nous avons établi une stratégie partagée, engagé la révision des règlements, stabilisé un programme d'économies, renforcé l'ouverture de la Haute-Marne sur son environnement.

Nous l'avons fait sans céder à la facilité, c'est-à-dire sans augmenter les impôts. C'est très facile de mettre en avant le désengagement de l'Etat, parce que c'est la vérité.

Nous pourrions le faire, comme les autres. Mais je suis fier que nous ayons choisi de nous remettre en cause et de chercher des économies même si c'est difficile, même si cela ne nous rendra sans doute pas très populaires, du moins dans l'immédiat. Nous avons à l'esprit, au Conseil départemental, que nos concitoyens subissent une pression fiscale sans cesse croissante, dans un marché de l'emploi toujours plus déprimé. Voilà la spirale qui nourrit la défiance et le succès des populistes en France comme dans toute l'Europe.

Aujourd'hui, très logiquement, les dix rapports inscrits à l'ordre du jour de cette séance plénière sont en cohérence avec le cadre général dont je viens de rappeler les contours. Vous le savez, nous votons des budgets sincères, à l'issue d'un long processus de concertation, en commission puis lors de réunions

d'arbitrage. Par conséquent, les décisions modificatives, pour nécessaires qu'elles soient, n'interviennent qu'à la marge.

En l'occurrence, si vous en êtes d'accord, la section de fonctionnement serait abondée de 103 550 € et portée à 173,3 M€, tandis que la section d'investissement recevrait 220 000 € supplémentaires. En fonctionnement, il s'agit surtout d'une aide de 78 550 € au judo club de Marnaval. Nous aurons l'occasion sans doute d'y revenir.

Je vous proposerai un amendement au rapport, en concertation avec le vice-président en charge de la culture et des sports et avec les membres de la IV^{ème} commission, simplement pour ajouter quelques contreparties en termes de communication, comme nous le faisons déjà avec le CVB 52, l'autre club soutenu de manière exceptionnelle par la collectivité. Je vous le dis tout de suite, l'incidence financière serait, si vous en êtes d'accord de 2 000 € supplémentaires, financés aisément par virements internes.

Le Judo club de Marnaval accomplit en effet un travail remarquable. D'abord, les résultats de ses plus brillants athlètes portent haut les couleurs de la Haute-Marne au plan international. Bravo, et merci pour la joie qu'ils nous donnent comme pour l'exemple qu'ils représentent pour la jeunesse. Travail, discipline, persévérance, volonté à toute épreuve sont autant de qualités précieuses pour réussir dans notre société.

Parallèlement aux athlètes de haut niveau, le club peut, à juste titre, être fier de son école de judo. Avec 400 licenciés, il est le premier de l'ex-Champagne-Ardenne et le 16^{ème} en France. Ses résultats au plan sportif et, permettez-moi de le dire, au plan social, sont excellents.

La socialisation des jeunes passe aussi par la pratique sportive, espace de transmission de valeurs et de réalisation de soi. Nous sommes ainsi pleinement dans le cadre de notre compétence légale de solidarité sociale en soutenant ce club.

Chaque année, ce sujet fait l'objet de discussions. Bien entendu, le droit prévoit l'annualité budgétaire. Néanmoins, je vous propose, pour adresser un signe fort de notre engagement aux côtés du club, de signer une convention triennale qui donne de la visibilité à ses dirigeants, soit, pour une année, 70 560 €. C'est le montant actuellement encaissé par le club de la part de la ville et l'agglomération de Saint-Dizier.

Nous mettons en œuvre la même démarche envers le CVB 52 et nos partenaires de Chaumont. Je tiens d'ailleurs à saluer M. FLAMÉRIEN, Mme LEDUC et M. GROSLAMBERT pour les discussions menées avec le club.

En investissement aussi, cette décision modificative illustre notre mission de solidarité, en direction des communes et de leurs groupements. Nous accompagnons très massivement la mutation du tissu urbain de Saint-Dizier, Chaumont et Langres, souvent aux côtés du GIP. L'équilibre territorial implique de soutenir avec force les villes qui portent les fonctions de centralité.

Notre engagement concerne tout autant les communes du monde rural, où vit la majorité de nos concitoyens. Le rapport III-1 concerne ainsi la réhabilitation de ponts mobiles sur le canal entre Champagne et Bourgogne et le rapport VI-1 la conclusion d'une convention pluriannuelle avec la commune de Chalindrey, dans le cadre du fonds d'aide aux villes moyennes (FAVIM).

La loi NOTRe prévoit explicitement que nous soyons aux côtés des communes et de leurs groupements pour accompagner leurs investissements. En l'occurrence, le canal est franchi par sept ponts mobiles supportant une route départementale : à Bayard-sur-Marne, Curel, Gudmont, Autigny-le-Grand, Eurville, Viéville et Jorquenay. Comme vous le savez, en 2010, nous avons accepté d'assumer la maîtrise d'ouvrage du pont de Jorquenay, récemment inauguré.

Aujourd'hui, devant la nécessité d'effectuer des travaux sur ces ouvrages et en application du principe que l'entretien du pont est à la charge du gestionnaire de la voie portée, je vous propose que le Département prenne en charge la maîtrise d'ouvrage d'un programme global de réhabilitation chiffré à 2 M€ sur la période 2016-2018, dont 120 000 € cette année pour le financement des études préalables et de conception.

Au sein de ce programme figurerait aussi le pont de Luzy, bien que la voirie supportée soit communale. Comment voulez-vous en effet que le maire de Luzy, avec les moyens limités d'une petite commune, puisse assumer la maîtrise d'ouvrage des travaux ? Sincèrement, l'Etat se défait sur ce dossier. J'ai donc pris l'attache de M. le directeur de cabinet du secrétaire d'Etat aux transports, qui n'est autre que notre ancien préfet, Monsieur Claude MOREL, pour lui demander, à tout le moins, l'autorisation de prendre la maîtrise d'ouvrage déléguée. Nous financerons également 1/3 des 600 000 € du montant total des travaux. Voies Navigables de France m'a aussi confirmé apporter son soutien financier et son expertise en maîtrise d'œuvre sur ces travaux, pour en accélérer la réalisation.

Solidaires envers nos concitoyens, solidaires envers les communes et leurs groupements, solidaires aussi envers les entreprises. Nous sommes à l'écoute des forces vives du territoire, conformément à la mission de solidarité que nous confie la loi NOTRe.

La compétitivité des entreprises haut-marnaises leur permet de décrocher les deux tiers des marchés publics environ.

Malgré tout, je suis à l'écoute des difficultés que les entreprises rencontrent. Aujourd'hui, c'est la trésorerie, autant que les commandes qui manquent. Quelques belles entreprises haut-marnaises sont en situation tendue.

Même si le Département a perdu sa compétence économique, il nous reste quelques outils pour aider les entreprises. Aussi, je vous propose d'utiliser le code des marchés publics pour accélérer le paiement des entreprises qui travailleront sur deux gros chantiers que nous lancerons d'ici l'été : les collèges de la Noue et de Prauthoy.

Comment ? Simplement en portant le versement des avances faisant suite à la notification des marchés de 5 %, habituellement, à 15 % du montant du lot. En d'autres termes, il s'agit de lancer un « *small business act* » en faveur de nos entreprises et de l'emploi.

Outre la présentation de l'équilibre général du budget à la suite de la proposition de décision modificative, cette séance prévoit aussi le vote du produit fiscal pour 2016, composé de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont nous votons le taux, et d'une recette provenant de l'Etat au titre de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Le rapport I-5 comprend toutes les informations nécessaires. J'en retiendrai trois :

- retenir le chiffre de 63,3 M€, qui tient compte d'un recul de 4 % du produit de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), soit une perte de 650 000 €, et de la stagnation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (36,7 M€) malgré la revalorisation des bases de 1 % décidée par le Parlement. Le Département subit pleinement l'effet des exonérations de taxes foncières pour les personnes à revenu modeste ;
- maintenir le taux actuel de taxe foncière à 23,9 % pour la sixième année consécutive, sachant qu'une variation de 1 % représente 380 000 €. Nous appartenons à la minorité des départements qui a su préserver la stabilité des taux d'imposition pendant cette période. Avec un produit moyen par habitant de 201 € contre 210 € en moyenne nationale et 236 € pour les départements de la strate comparable, les Haut-Marnais sont plutôt moins imposés par leur conseil départemental ;
- enfin, le maintien du taux maximum de la taxe de publicité foncière, fixé à 4,5 %. Je rappelle que cette disposition permet à peine de faire face à l'augmentation du reste à charge du revenu de solidarité active, passé de 20,6 M€ à 22,6 M€ entre 2014 et 2015, soit une hausse de 2 M€.

Comme vous le constatez, mes chers collègues, la cohérence et le respect du cadre général déterminé ensemble, voici un an, caractérisent les rapports soumis à votre examen aujourd'hui. Loin d'être figé, le cadre de nos échanges appelle une constante dynamique de progrès. Toutes les propositions de réforme, d'actualisation des dispositifs d'aide et de projets d'investissement sont les bienvenues.

Je vous remercie de votre attention.

Qui demande la parole ? Monsieur FUERTES.

M. Nicolas FUERTES : Notre nouvelle assemblée a été élue il y a presque un an. Je tiens à remercier les différents services qui ont accompagné les nouveaux élus et facilité leur intégration. Le séminaire d'octobre nous a par ailleurs permis de découvrir le fonctionnement des commissions au sein desquelles nous ne travaillons pas habituellement.

Dans votre discours d'introduction, vous évoquez à deux reprises la notion de stratégie. Selon moi, il est plus question d'outils et de moyens que de stratégie. Comme nous l'avons déjà indiqué, notre stratégie doit être clarifiée. Pourquoi limiter les dépenses ? Nous devons répondre à cette question. Qu'envisageons-nous de mettre en œuvre pour tenter d'enrayer le déclin économique et démographique de notre Département, que je déplore, mais qui n'est pas une fatalité ?

Lors de la présentation du budget primitif, en janvier, M. LACROIX m'avait notamment suggéré de comparer son EPCI avec celui du Bassin de Bologne Vignory Froncles, présidé par Denis MAILLOT, ex-conseiller général. J'ai donc consulté divers sites internet, dont ceux de l'INSEE et de ces deux EPCI.

Il en ressort que l'encours de la dette de l'EPCI de la Vallée du Rognon atteignait 783 000 € en 2014, soit 159 € par habitant, contre 3 632 000 € pour l'EPCI du Bassin de Bologne Vignory Froncles, soit 578 € par habitant. A première vue, l'EPCI de la Vallée du Rognon semble mieux géré que celui du Bassin de Bologne Vignory Froncles.

En outre, la Vallée de Rognon regroupait 4 919 habitants en 2014, contre 5 207 en 2007, soit une diminution moyenne annuelle de la population de 0,79 %. Le Bassin de Bologne Vignory Froncles accueillait 6 283 habitants en 2014, contre 5 938 en 2007, soit une progression moyenne annuelle de la population de 0,83 %. Il est à noter que la Haute-Marne observe une diminution annuelle de sa population de l'ordre de 0,8 % à 1 %.

Par ailleurs, le nombre d'emplois disponibles dans la Vallée du Rognon régresse d'environ 4,2 % chaque année, contre 1 % pour le Bassin de Bologne Vignory Froncles.

Ces chiffres interrogent la pertinence du modèle de gestion « en bon père de famille », qui consiste notamment à ne pas trop s'endetter. De la même manière qu'il convient de semer pour récolter, procéder à des investissements s'avère nécessaire pour attirer de nouveaux habitants. En l'occurrence, le Bassin de Bologne Vignory Froncles s'est endetté en faveur d'un relais de service public, d'une médiathèque, d'une école de musique et d'un théâtre, quand l'EPCI de la Vallée du Rognon n'a construit que deux micro-crèches et un cyclo-rail.

Pour conclure, je rappelle qu'une manifestation contre la fermeture de la trésorerie d'Andelot est prévue demain. Je suis favorable au maintien de cette trésorerie. La fermeture des services publics dans les zones rurales défavorisées est inacceptable. A ce propos, entendre M. LACROIX défendre le service public me semble hypocrite, pour ne pas dire populiste, puisqu'il appartient à un parti dont les candidats ambitionnent de supprimer le plus grand nombre possible de postes relevant de la fonction publique : 350 000 pour Nicolas Sarkozy, 500 000 pour François Fillon. Paris ne sera pas la seule ville concernée par de telles suppressions. Les territoires ruraux s'en trouveront nécessairement impactés. Une telle hypocrisie est regrettable. Soit on assume pleinement la défense des services publics ruraux et on l'affiche ouvertement, quitte à être en contradiction avec son parti, soit on est en cohérence avec son parti et on ne dit pas non en Haute-Marne et oui à Paris.

M. le PRÉSIDENT : Votre intervention est totalement hors-sujet et extraordinairement décevante. Le département n'est en rien concerné par ces affaires. Si vous avez des points à régler, faites-le entre vous. Procédez à un duel ! Nous demanderons à Paul FOURNIÉ de l'arbitrer ! Comme d'habitude, vous faites l'apologie de la dépense publique. Vous dénoncez en outre, et sans toutefois la prouver, une absence de stratégie. Je ne me fatiguerai pas à vous répondre. Je suis totalement désolé par votre attitude, Monsieur FUERTES. C'est tout ce que je peux dire. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur CONVOLTE.

M. Nicolas CONVOLTE : Monsieur le Président, certains des rapports que vous allez soumettre au vote de notre assemblée regorgent d'informations révélatrices de la situation fort précaire de notre Département. Le faible revenu moyen et l'effondrement des valeurs immobilières ont pour conséquence une baisse de la taxe foncière sur le bâti.

S'il est vrai qu'une faible valeur immobilière est favorable aux acheteurs, elle est pénalisante pour les propriétaires qui voient leurs biens se dévaluer d'année en année, tendance accentuée par le dépeuplement constant du Département.

Ce déficit démographique ne peut être endigué que d'une manière : faire de la Haute-Marne un pôle d'attractivité pour des entreprises à forte valeur ajoutée, génératrices d'emplois et de revenus décents pour les travailleurs.

Monsieur le Président, ne serait-il pas envisageable de faire enfin baisser le taux de l'impôt foncier, afin de redynamiser le pouvoir d'achat des particuliers et de soutenir l'activité des entreprises présentes sur notre territoire ?

Par ailleurs, n'est-il pas temps de réviser les priorités du Conseil départemental et de cesser de dilapider l'argent du contribuable dans des projets dispendieux, déficitaires et peu créateurs d'emploi ?

Les dotations de l'État étant de plus en plus faibles, son désengagement dans la réfection d'infrastructures lui appartenant et la baisse des recettes de certains impôts levés sur le territoire ne laissent que peu d'alternatives et passent par la diminution drastique du financement de certains organismes et l'abandon de projets aberrants.

Je citerai une fois de plus l'exemple du Parc Animal'Explora, dont la création est très contestée, y compris par les futurs résidents du Parc, dont la voix est étrangement minoritaire au sein des instances du GIP des Forêts de Champagne et Bourgogne.

Autre exemple, la somme de 400 000 € versée annuellement au CVB 52, qui choque nombre de citoyens, dont les conditions de vie se dégradent. Pourquoi ne pas engager ces fonds, en partenariat avec la ville de Chaumont et la région, dans la construction d'une salle polyvalente, qui permettrait à ce club de s'autofinancer ?

Enfin, les sommes dépensées pour promouvoir le tourisme en Haute-Marne, soit près de

1,4 M€, sont disproportionnées au regard des recettes engendrées. Le Département n'a malheureusement pas vocation à devenir touristique. Les fonds mobilisés pour la Maison du Tourisme et les diverses opérations de communication qui ont été mises en œuvre dans ce cadre seraient certainement bien mieux utilisés s'ils avaient vocation à encourager l'implantation d'industries manufacturières sur notre territoire, celles-ci étant manifestement capables de créer de l'emploi et de générer une augmentation des recettes fiscales.

M. Laurent GOUVERNEUR : S'agissant de notre Département, qui n'aurait pas vocation à être touristique, je signale que le Der attire 1,2 million de visiteurs chaque année et génère 300 000 nuitées.

Mme Anne LEDUC : Concernant le CVB 52, je rappelle qu'il a été annoncé lors d'une précédente réunion que la subvention qui lui est accordée diminuera de 30 000 € cette année.

M. Luc HISPART : Pour ma part, je considère que les développements économique et touristique sont liés. A ce propos, permettre la traversée de la Haute-Marne *via* une voie rapide me semble capital. Ceci inciterait les industriels à venir s'installer sur notre territoire et les touristes à nous rendre visite.

M. André NOIROT : Pour répondre à Monsieur CONVOLTE, qui estime que dédier 1,4 M€ à la promotion du Département est excessif, je rappelle que le tourisme participe pleinement de l'économie du département. Toutes les études démontrent qu'investir 1 € dans le tourisme nous rapporte 11 €.

M. le PRÉSIDENT : D'une certaine façon, vos interventions - je ne parle pas des réponses - témoignent d'un manque d'ambition. Les Bretons, par exemple, feraient tout et n'importe quoi pour rester en Bretagne et y vivre. Il semblerait qu'ici, en Haute-Marne, nous n'ayons pas d'esprit d'entreprise ni de résistance. Il conviendrait que nous soyons plus ambitieux et que nous essayions de redresser la situation. Vos interventions donnent le sentiment que vous baissez les bras.

Monsieur FUERTES, vous déplorez un manque de stratégie et faites l'apologie de la dépense publique. La dépense publique, nous savons ce que ça donne. Regardez le Département du Nord : il est en faillite, et il n'est pas le seul. Quarante départements seront bientôt en faillite. Est-ce ce que vous voulez ?

Monsieur CONVOLTE, vous suggérez de réduire les impôts et estimez que la Haute-Marne n'a pas de vocation touristique. Vous le signalerez aux chasseurs, pêcheurs et véliplanchistes qui profitent du Der et des quatre lacs langrois. Vous jugez en outre certains projets dispendieux, mais suggérez de bâtir une salle polyvalente. Je préfère ne pas répondre.

Merci, Monsieur NOIROT, d'avoir contribué au débat. Merci aux uns et aux autres d'avoir répondu. En ce qui concerne l'opposition, n'oubliez pas que vous représentez la Haute-Marne. Essayez d'aller vers le haut et cessez de dénigrer en permanence nos actions. Apportez des solutions. Vous me direz que vous n'êtes pas dans l'exécutif. C'est vrai, mais apportez-nous des solutions, faites des propositions. La majorité n'est pas obtuse. Elle sait écouter et prendre les bonnes idées là où elles sont.

J'ai omis de répondre à Monsieur HISPART, qui a évoqué la 2x2 voies qui aurait dû relier

Châlons-sur-Marne et Semoutiers. Comme je l'ai déjà indiqué, les responsables politiques de l'époque n'ont, semble-t-il, pas considéré qu'un tel projet était pertinent, et celui-ci n'a pas vu le jour. En tout état de cause, personne n'est jamais parvenu à démontrer que les deux fois deux voies ou les autoroutes constituaient un atout économique pour les départements. Si nous prenons l'exemple de la RN67, les poids lourds l'empruntent pour traverser le département sans toutefois s'y arrêter.

Je pense avoir répondu à chacun d'entre vous. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de procéder à un tirage au sort pour déterminer l'ordre de passage des commissions.

Il est procédé à un tirage au sort.

M. le PRÉSIDENT : L'ordre de passage des commissions est le suivant : III^e, II^e, IV^e, VI^e et I^{re}. Les V^e et VII^e commissions ne font l'objet d'aucun rapport.

Procédons tout d'abord à l'approbation des procès-verbaux.

Rapport n° I – 1

**Procès-verbaux des séances plénières des 27 novembre, 18 décembre
2015 et des 21 et 22 janvier 2016**

M. le PRÉSIDENT : Les procès-verbaux vous ont été adressés. Y a-t-il des remarques ?

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

III^e COMMISSION

Infrastructures et voies de communication

Réhabilitation des ponts mobiles sur le canal entre Champagne et Bourgogne

Rapport n° III – 1

M. Nicolas LACROIX : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la création d'un programme pour la réhabilitation de sept ponts mobiles sur le canal reliant Champagne et Bourgogne, qui supportent une route départementale.

Tous ces ouvrages ont été construits à la fin du 19^{ème} siècle ou début du 20^{ème} siècle. Ils présentent tous des désordres plus ou moins importants, liés à leur ancienneté et à la modification du trafic franchissant ces ouvrages.

Les diagnostics confiés à VNF en 2014 démontrent que les ouvrages de Bayard-sur-Marne et de Curel présentent des désordres structurels nécessitant une intervention rapide. Les ouvrages de Viéville et de Jorquenay ont déjà été réhabilités. Pour les ponts mobiles de Gudmont, Autigny-le-Grand et Eurville, le remplacement des tabliers n'est pas envisagé à court terme.

Le président vous propose d'engager un programme d'ensemble en inscrivant une autorisation de programme de 2 M€ sur la période 2016-2018 et un crédit de paiement de 120 000 € pour l'exercice 2016. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du GIP Haute-Marne.

La commune de Luzy-sur-Marne connaît depuis plus d'un an une situation exceptionnelle : elle est coupée de sa liaison avec la RD 619 du fait de l'interdiction de circulation voulue par le Préfet, qui affecte la voie communale portée par le pont mobile qui enjambe le canal. Le Président vous propose d'inclure cet ouvrage dans le programme porté par la collectivité départementale. Si vous en acceptez le principe, il sera proposé à la commune de confier au Département la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce projet.

Les crédits inscrits en 2016 seront consacrés aux études et aux premiers travaux sur le pont de Luzy.

Le Président vous propose de l'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires à l'engagement de ce programme, y compris avec l'Etat, VNF et la commune.

Considérant l'urgence, il vous propose également d'engager dès la semaine prochaine la consultation visant à disposer d'une assistance à Maître d'ouvrage.

Monsieur le Président vous invite à vous prononcer sur ces propositions, qui ont recueilli l'avis

favorable de la III^e commission le 4 mars 2016.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Vous avez la parole.

M. Nicolas CONVOLTE : Le rapport précise que l'entretien du pont est à la charge du gestionnaire de la voie portée. Or, sauf erreur de ma part, cette mesure ne concerne pas les ponts mobiles, qui sont considérés comme des accessoires des cours d'eau traversés. Le confirmez-vous ?

M. le PRÉSIDENT : J'ignore si les ponts mobiles constituent des accessoires des cours d'eau traversés. Ce qui est certain, c'est qu'aux termes d'une convention signée en 1895, le pont mobile était propriété de l'Etat. En l'occurrence, l'Etat a bloqué la circulation sur le pont sans même nous en avertir, au motif que le platelage était en mauvais état. Nous devons à présent trouver une solution.

Je suis une personne pragmatique, qui préfère agir plutôt que discourir. A ce jour, les riverains de Luzy-sur-Marne ne peuvent plus emprunter le pont. L'entreprise située à proximité s'en trouve par ailleurs pénalisée. Dans le même temps, la route départementale que les riverains doivent emprunter se détériore du fait du volume de véhicules qui y circulent. A qui reviendra la réfection de cette route ? Je l'ignore à ce stade.

Monsieur le Maire de Luzy-sur-Marne contestera certainement la décision de M. le Préfet auprès du Conseil d'Etat, et je l'y encourage, mais une telle démarche prendra plusieurs années et nous ne pouvons pas attendre. Je vous propose par conséquent d'agir et de réparer ce point, au nom de notre responsabilité territoriale, pour que la population puisse l'utiliser normalement.

M. Paul FLAMÉRION : Je vous remercie d'avoir pris en considération le fait que, depuis le 22 janvier, 300 riverains sont contraints d'emprunter une déviation pour rejoindre leur domicile. Différents rapports, dont celui produit en décembre 2014 par VNF, ont mis en évidence le mauvais état du pont. L'Etat, qui n'a pas eu le courage de ses opinions, a donc exigé du maire de Luzy-sur-Marne que celui-ci prenne un arrêté pour interdire à la population de l'emprunter. Aux termes de la convention que vous avez évoquée, l'entretien et la maintenance du pont reviennent à l'Etat, qui a cependant botté en touche, invoquant la voie portée. Voilà déjà un an que nous rencontrons des difficultés à ce sujet. Je suis heureux que ce dossier vienne aujourd'hui devant vous. Si vous l'acceptez, nous proposons que la maîtrise d'ouvrage soit portée par le Département. En tout état de cause, je suis têtu et j'irai au Conseil d'Etat. Je dispose de tous les éléments requis pour le faire.

M. le PRÉSIDENT : Nous serons donc remboursés ! Monsieur OLLIVIER.

M. Bertrand OLLIVIER : Compte tenu de l'urgence à laquelle nous faisons face, je souscris totalement à la nécessité d'agir à la place de l'Etat. Je constate néanmoins que nous nous engageons à réaliser d'autres opérations pour le moins coûteuses, comme à Curel et Bayard-sur-Marne. Ne serait-il pas pertinent d'amender notre rapport en précisant que nous vérifierons qui a la propriété et la responsabilité de ces ouvrages ? Je redoute en effet que l'Etat en profite pour se dessaisir de ses responsabilités.

M. le PRÉSIDENT : Dans l'absolu, vous avez raison. Dans les faits, il convient de distinguer le pont de Luzy-sur-Marne et les autres. Comme évoqué, le pont de Luzy-sur-Marne appartient soit à la commune, soit à l'Etat. Concernant le pont de Jorquenay, la problématique est identique, puisqu'une convention signée au XIX^e siècle stipule qu'il appartient à l'Etat. En revanche, les autres ponts ne posent aucune difficulté, puisqu'ils nous appartiennent. En tout état de cause, j'estime que les travaux ne doivent pas attendre, d'autant plus qu'ils ne présentent aucune difficulté majeure. Le pont situé à proximité de l'usine de Bayard méritera toutefois une attention particulière, puisque nous devons veiller à ne pas nuire aux ouvriers de l'usine, qui empruntent ce pont quotidiennement.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur LACROIX.

M. Nicolas LACROIX : Je précise que seuls les tabliers des ponts sont concernés, et non l'ensemble des ouvrages. Les tabliers constituent la partie supérieure des ponts et supportent les routes départementales. Luzy-sur-Marne fait figure d'exception. Cette commune bénéficie en effet de la solidarité du Département, car elle ne pourrait pas supporter les frais inhérents à la réfection du pont qu'elle accueille.

M. le PRÉSIDENT : Le pont de Luzy-sur-Marne est un pont levant. Son tablier est relié à des câbles. Les travaux qu'il nécessite seront par conséquent relativement modestes.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Une question me vient à l'esprit. Nous devons consolider la digue de Saint-Ciergues, laquelle supporte une route départementale. VNF exigera-t-il que nous financions cette consolidation ?

M. le PRÉSIDENT : Tel est déjà plus ou moins le cas, bien que la demande ne soit pas officielle à ce stade. J'ambitionne par ailleurs que la route départementale ne passe plus sur la retenue. Nous devons en discuter. En tout état de cause, il serait préférable que la concession du canal ne nous soit jamais cédée, de même que celle des quatre lacs. Nous ne pourrions pas supporter les frais correspondants. Monsieur RABIET.

M. Jean-Michel RABIET : Je peux apporter une précision au sujet du projet de Saint-Ciergues, puisque je me suis à une époque occupé des « quatre lacs ». VNF envisage de consolider la digue, pour un budget de 1 M€. Il est à noter que la terre qui servira à consolider la digue masquera en partie l'ouvrage. Un projet plus esthétique pourrait être envisagé. Celui-ci coûterait 3 M€ et il nous serait demandé de financer les 2 M€ supplémentaires.

M. le PRÉSIDENT : Merci de cette précision. Un homme prévenu en vaut deux ! S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, procédons au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je vous propose de passer au rapport II - 1 de la II^e commission, présenté par Monsieur GOUVERNEUR.

II^e COMMISSION

Environnement, développement durable et rural et monde agricole

Avis sur le périmètre du futur schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Langres

Rapport II – 1

M. Laurent GOUVERNEUR : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif au périmètre du futur schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Langres.

L'initiative d'élaboration d'un SCoT appartient aux communes et à leurs groupements. À ce titre, les communautés de communes Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais, du Bassigny, de la région de Bourbonne-les-Bains, du pays de Chalindrey, du Grand Langres et Vannier-Amance ont décidé d'engager une démarche d'élaboration d'un SCoT, dont le périmètre couvrirait le territoire du Pays de Langres.

Les six intercommunalités ont décidé de transférer la compétence relative au SCoT (élaboration, révisions, modifications) au pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Langres, qui a été créé au 1^{er} janvier 2016, lequel est issu de la fusion du syndicat mixte du Pays de Langres – Langres Développement et de l'association du Pays de Langres.

Par courrier daté du 5 février 2016, Monsieur le Préfet de la Haute-Marne a saisi le Conseil départemental pour qu'il se prononce sur ce périmètre, et cela avant le 5 mai 2016.

Aussi je vous propose que nous émettions un avis favorable à ce projet de périmètre en l'assortissant des remarques suivantes, déjà émises pour le SCoT du Pays de Chaumont et celui du Pays nord Haute-Marne :

- le Conseil départemental, soucieux de promouvoir le développement durable, maîtrisé et solidaire de son territoire, souscrit pleinement à cette démarche de SCoT ;
- moteur depuis de nombreuses années de l'aménagement du Département, fédérateur et initiateur des démarches de planification et de programmation, le Conseil départemental propose d'ores et déjà de s'associer à la procédure d'élaboration du SCoT du Pays de Langres, en proposant de mettre à disposition du futur syndicat mixte l'expertise et l'ingénierie des services départementaux en matière de diagnostic territorial, d'infrastructures, d'aménagement du territoire ou de développement durable.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition, qui a recueilli l'avis favorable de la II^e commission le 4 mars 2016.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Vous avez la parole. Monsieur FUERTES.

M. Nicolas FUERTES : Nous sommes bien entendu favorables à ce projet. Nous estimons que les périmètres définis par chacun des trois ScOT, lesquels couvrent l'ensemble du département, sont en cohérence avec les différents bassins de vie de la Haute-Marne, tant en termes de géographie que d'économie. Nous espérons que cet outil contribuera au développement des trois territoires concernés.

M. le PRÉSIDENT : D'autres demandes d'intervention au sujet de ce ScOT ? Non. Je vous propose par conséquent de vous prononcer.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport de la quatrième commission, présenté par Monsieur FLAMÉRIION.

IV^e COMMISSION

Culture, monde associatif et sport

Politique sportive départementale Convention de partenariat avec le Judo club Marnaval / Saint-Dizier Haute-Marne

Rapport IV – 1

M. Paul FLAMÉRION : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la convention de partenariat avec le Judo club Marnaval - Saint-Dizier Haute-Marne pour l'année 2016.

Dans le cadre d'une politique de développement du sport en Haute-Marne, l'assemblée délibérante a inscrit, lors du vote du budget primitif 2016, un crédit de 80 000 € destiné aux clubs évoluant en championnat national.

Le Conseil départemental a signé en 2014 une convention de partenariat triennale avec le Judo club de Marnaval - Saint-Dizier Haute-Marne.

Depuis plusieurs années, le club obtient de très bons résultats dans des compétitions nationales et internationales. Avec près de 400 licenciés, le club s'affiche comme le premier de Champagne-Ardenne et le 16^{ème} au niveau national. Lors des championnats de France 2015 individuels, le club a remporté deux titres nationaux.

Au cours de l'année 2015, les résultats très satisfaisants obtenus par le Judo club de Marnaval - Saint-Dizier Haute-Marne ont permis de confirmer sa présence parmi l'élite au niveau mondial, européen et national. Le club a supporté des dépenses spécifiques liées à ces différentes participations.

Monsieur le Président, sur proposition de la IV^e commission, vous propose de soutenir le club pour ces dépenses particulières engagées lors des compétitions, en lui attribuant une subvention exceptionnelle spécifique de 40 000 €.

Depuis 2012, le Conseil départemental alloue au club des subventions exceptionnelles dont le montant est négocié chaque année entre le département et le club.

Par conséquent, Monsieur le Président vous propose, pour les clubs qui évoluent en haut niveau et qui participent à la notoriété de la Haute-Marne au niveau national et international, d'ajuster nos modalités d'aides à ces clubs. Le CVB 52 et le Judo club de Marnaval - Saint-Dizier Haute-Marne sont les deux clubs qui remplissent les conditions d'un soutien « extraordinaire » au sens premier du terme.

Pour le cas du Judo club de Marnaval - Saint-Dizier Haute-Marne, la participation financière du

département pour l'année 2016 serait de 72 100 €, à la suite de l'amendement évoqué en début de séance.

Cette aide se déclinerait de la manière suivante :

- un socle de 32 100 €, en application stricte des règlements départementaux, constitué de 22 100 € pour les activités classiques du club et de 10 000 € pour son école technique de judo, au titre des clubs évoluant en championnat national ;
- un complément d'un montant maximal de 40 000 € pour les actions de rayonnement du club, tant en termes de communication que d'actions nationales et internationales, lors des échéances à venir.

À cet égard, nous vous remettons une modification de la convention de soutien au club s'agissant des actions de communication.

Afin d'assurer un soutien durable au club, Monsieur le Président vous propose en dernier lieu qu'un avenant triennal soit conclu pour les années 2016, 2017 et 2018.

Le montant total de la subvention qui serait attribuée au Judo club de Marnaval - Saint-Dizier Haute-Marne serait donc de 112 100 €, nécessitant d'inscrire un crédit de paiement complémentaire de 80 000 €.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition, qui a recueilli l'avis favorable de la IV^e commission le 4 mars 2016.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Il me semble que Madame LEDUC souhaite donner lecture d'une proposition d'amendement. Je vous remercie de la présenter.

Mme Anne LEDUC : Merci, Monsieur le Président. L'amendement que nous proposons est le suivant.

« L'action porte essentiellement sur la communication. En contrepartie de la participation du Conseil départemental, le Judo Club Marnaval - Saint-Dizier Haute-Marne s'engage à être l'ambassadeur sportif de la Haute-Marne. À ce titre, le club véhiculera le nom et les couleurs du Conseil départemental de la Haute-Marne dès que possible, par le biais de différentes actions.

La mention du nom « Haute-Marne » devra figurer sur tous les supports de communication produits par le Judo Club Marnaval - Saint-Dizier Haute-Marne.

Lors de toute mention ou apparition dans les médias, le Judo Club Marnaval - Saint-Dizier Haute-Marne s'efforcera à rendre visible l'identification de la Haute-Marne de manière visuelle ou sonore.

Tous les projets de maquette des différents supports de communication devront être obligatoirement soumis à validation préalable du service communication du Conseil départemental.

Le service communication du Conseil départemental mettra à disposition pour toute la saison, des banderoles floquées aux couleurs du Conseil départemental.

En ce qui concerne les relations presse, lors des conférences et interviews avec la presse, il s'agira de valoriser le Conseil départemental en tant qu'institution et le Département en tant que territoire.

S'agissant de l'utilisation de photos, le Judo Club Marnaval - Saint-Dizier Haute-Marne s'engage à accorder au Conseil départemental le droit d'utiliser des photos du club et des joueurs sur tous supports d'information de l'institution.

Enfin, en matière d'intervention auprès des jeunes, les judokas du Judo Club Marnaval - Saint-Dizier Haute-Marne pourront être sollicités à raison de quatre fois par an maximum au titre de représentations, démonstrations, initiations ou animations diverses à destination des jeunes dans les collèges ou au sein même du Conseil départemental. »

Je précise que le Judo Club réalise d'ores et déjà ce type d'actions auprès des scolaires. En outre, le logo de la ville de Saint-Dizier figure sur les coupe-vent utilisés par les judokas. Le logo CD52 est présent sur tous les en-têtes des courriers du Club. Enfin, deux banderoles sont prêtées par le Conseil départemental lors des manifestations à domicile.

M. le PRÉSIDENT : Merci. L'amendement sera naturellement porté aux voix préalablement au rapport, lequel sera éventuellement voté ainsi amendé. Vous avez la parole. Madame CARDINAL.

Mme Anne CARDINAL : Nous sommes favorables au versement d'une subvention au bénéfice du Judo Club Marnaval. Il n'est toutefois pas exclu que des clubs amateurs aient également à assumer des besoins exceptionnels. Le cas échéant, nous ne devons pas les oublier.

M. Mokhtar KAHLAL : Pour ma part, je trouve le montant de cette subvention raisonnable. Celle-ci permettra de pérenniser le travail entrepris par le club depuis plusieurs années sur le territoire nord-marnais.

Je tiens par ailleurs à remercier la IV^e commission, qui étudie chacune des demandes de subvention, sans exception.

Je tiens en outre à vous remercier, Monsieur le président. Nous nous sommes longuement entretenus du soutien aux associations sportives de Haute-Marne et je partage votre point de vue : ces structures associatives réalisent un véritable travail éducatif et social, voire de santé publique. Ces structures contribuent au « vivre ensemble », que tout le monde tente de définir, mais qu'elles-mêmes mettent en œuvre quotidiennement.

Je remercie également tous les bénévoles qui s'investissent chaque week-end et qui contribuent pleinement à la notoriété de notre territoire.

Si vous avez envie de sortir, Saint-Dizier organise ce week-end un tournoi international de judo, un meeting de natation et un championnat de France de billard. Ces événements démontrent le dynamisme de notre département. Je remercie nos associations et bénévoles, qui s'investissent pleinement pour la jeunesse, mais aussi pour les seniors.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur MARTINELLI.

M. Stéphane MARTINELLI : Bien que le sujet que je m'apprête à évoquer ne soit pas directement en lien avec ce dossier, je pense qu'il conviendrait de revoir le logo de notre Département, qui s'avère bien souvent inadapté à certains supports sur fond blanc. Recourir à de grands bureaux d'études ne me semble pas indispensable. Le sujet pourrait selon moi être étudié par les sections de graphisme de Chaumont, par exemple.

M. le PRÉSIDENT : Le logo de la Haute-Marne a effectivement fait l'objet de critiques. Nous disposons à ce jour d'un logo conçu par Jean-Marc FÈVRE, mais nous pourrions effectivement y réfléchir et constituer une commission dédiée à cette question.

Mme Anne CARDINAL : Je signale que la Haute-Marne accueille une infographiste qui a été désignée meilleur ouvrier de France et à laquelle nous pourrions faire appel.

M. le PRÉSIDENT : Oui. Cette personne pourrait intégrer la commission précitée.

M. Paul FOURNIÉ : Personnellement, je ne pense pas qu'il soit indispensable de changer notre logo, dont nous avons d'ores et déjà modifié les couleurs. Plusieurs années sont nécessaires pour qu'un logo entre dans les mœurs. En l'occurrence, le logo de notre Département est très jeune. La population commence tout juste à s'y habituer.

Par ailleurs, outre les frais inhérents à la conception d'un nouveau logo, chacun des supports doit être modifié en conséquence, ce qui s'avère onéreux.

En outre, bien que les étudiants du lycée Charles-de-Gaulle soient compétents, la collectivité territoriale ne peut pas recourir, pour des raisons d'exemplarité et de mise en concurrence, à des sections d'étudiants pour un projet d'une telle envergure. Un tel choix serait très mal perçu par les graphistes professionnels de notre Département.

Enfin, un logo ne vieillit pas toujours bien. Si nous concevons un nouveau logo, celui-ci sera vraisemblablement désuet dans dix ans. Seules les armoiries ne vieillissent pas. En l'occurrence, nous avons choisi de remplacer les armoiries de la Haute-Marne par un logo. Nous devons l'assumer.

M. le PRÉSIDENT : Madame ROBERT-DEHAULT.

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : Je partage le point de vue de Paul. Si vous estimez que le logo de notre Département est nul, tel doit également être le cas d'une centaine d'autres logos en France.

La pertinence d'un logo n'est pas toujours évidente.

Par ailleurs, je tiens à faire remarquer que les informations figurant sur les bus scolaires n'ont toujours pas été modifiées. Celles-ci stipulent que le transport scolaire est assuré par le Conseil général, et non par le Conseil départemental.

M. le PRÉSIDENT : Ces informations n'ont pas été modifiées du fait que le transport scolaire incombera prochainement au Conseil régional. Monsieur MARTINELLI.

M. Stéphane MARTINELLI : Je ne dis pas que le logo de la Haute-Marne était nul. Je dis simplement qu'il est difficilement déclinable sur nos différents supports de communication. Pour avoir récemment regardé un match de volley-ball diffusé à la télévision, j'ai remarqué que le logo de notre Département était difficilement visible sur le maillot des joueurs du CVB 52. En termes de communication, ceci s'avère préjudiciable. Notre logo doit être visible. Sans faire table rase du passé, nous devons réfléchir à une façon de mieux le valoriser.

Mme Anne LEDUC : Je précise que suite à un travail réalisé par le service communication, les panneaux du CVB ont été réactualisés et disposent désormais d'un fond bleu, ce qui améliore la visibilité de notre logo. Les panneaux du CVB 52 sont en outre éclairés par des LED. En tout état de cause, le service communication poursuit son travail, dans l'objectif de réactualiser notre logo, dont le remplacement n'est pas indispensable.

M. Mokhtar KAHLAL : J'ai assisté samedi dernier à un match du CVB 52. Il en ressort que le service communication et le club ont été très réactifs, puisque le logo est désormais imprimé en blanc sur fond noir. Il est donc parfaitement visible.

M. Stéphane MARTINELLI : Je n'ai pas assisté au dernier match. Si des actions correctrices ont été entreprises depuis la retransmission télévisée que j'évoquais, c'est parfait.

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de vous prononcer à main levée sur l'amendement présenté par Madame LEDUC.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

L'amendement est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Procédons à présent au vote relatif au rapport amendé.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport amendé est adopté à l'unanimité.

Poursuivons avec le rapport VI - 1.

VI^e COMMISSION

Développement économique et touristique, aide aux villes et urbanisme

Convention pluriannuelle FAVIM - ville de Chalindrey

Rapport VI – 1

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : Par délibération en date du 18 décembre 2015, l'assemblée départementale a approuvé les principes généraux ainsi que les nouveaux règlements des aides aux communes et aux communautés de communes, selon lesquels il est désormais possible pour une commune ou un EPCI de contractualiser avec le Département, afin de permettre la réalisation d'un projet de territoire ou un programme d'investissement particulier nécessitant un accompagnement pluriannuel du Département.

Par délibération en date du 21 janvier 2016, le Conseil départemental a voté une autorisation de programme de 700 000 € en faveur du fonds d'aide aux villes moyennes (FAVIM) au titre de l'année 2016.

La ville de Chalindrey a transmis au Conseil départemental un projet d'aménagement du quartier Sonjeot visant à qualifier un nouvel espace urbain au cœur de la commune, afin de proposer de nouvelles fonctions de loisirs, de services et d'habitat. Ce projet structurant d'un montant total de 6 295 315 € HT comporte dix opérations.

Il a été proposé au maire de Chalindrey d'avoir recours à un conventionnement pluriannuel pour assurer en partie le financement du projet dans le cadre du FAVIM. De 2016 à 2020, la ville de Chalindrey serait théoriquement susceptible de bénéficier de 653 300 € de crédits FAVIM, soit 130 660 € par an multiplié par cinq ans.

La ville propose de réserver trois années de FAVIM pour le financement des cinq premières phases du projet dont le montant s'établit à 3 551 957,50 € HT et qui comprennent :

- la création d'une liaison entre la rue Diderot et la résidence seniors ;
- la sécurisation du parking de la place du marché ;
- la finalisation de la boucle desservant le nouveau lotissement Amaryllis ;
- la liaison entre la place du marché et la maison des services ;
- la liaison entre la maison des services et le lotissement Amaryllis.

La dépense éligible retenue s'établit à 1 306 600 € HT, selon le détail figurant en annexe au présent rapport. La participation du Département serait de 391 980 €, soit 30 % de la dépense éligible.

Sur la période 2016-2020, la ville de Chalindrey pourrait en outre solliciter 261 320 € pour financer d'autres opérations, hors projet Sonjeot, soit 52 264 € par an.

L'autorisation de programme du FAVIM de Chalindrey passerait donc de 130 660 € à 444 244 € au titre de l'année 2016 (soit 391 980 € plus 52 264 €, et non 391 980 € comme indiqué dans le rapport au dernier paragraphe de la page VI-4). Il passerait de 130 660 € à 52 264 € pour chaque année suivante de 2017 à 2020. Les crédits de paiement seront inscrits annuellement en fonction de l'état d'avancement des projets.

Par ailleurs, afin de formaliser ce programme pluriannuel porté par la ville de Chalindrey, un projet de convention a été rédigé à cet effet. Cette convention serait la première conclue de ce type, sachant que ce schéma pourrait être reproductible pour d'autres villes moyennes qui en feraient la demande, après avis simple des conseillers départementaux du canton concerné.

Compte tenu de ces éléments, il est vous proposé :

- d'augmenter l'autorisation de programme relative au FAVIM 2016 de 313 584 €, portant son montant de 700 000 € à 1 013 584 € ;
- d'attribuer à la ville de Chalindrey une subvention de 391 980 € au titre du fonds d'aide aux villes moyennes pour la réalisation des cinq premières phases du projet Sonjeot ;
- ainsi que d'approuver les termes de la convention pluriannuelle à intervenir entre la ville de Chalindrey et le Conseil départemental de la Haute-Marne dans le cadre du fonds d'aide aux villes moyennes (FAVIM).

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, qui ont recueilli l'avis favorable de la VI^e commission le 4 mars 2016.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Naturellement, ce conventionnement est accessible à toutes les communes bénéficiaires du FAVIM. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Bertrand OLLIVIER : Le président de la République avait annoncé la mise en œuvre d'un plan d'aides dédié aux bourgs ruraux, lequel devrait prochainement être décliné dans notre région. Je pense que ces aides mériteront d'être harmonisées avec celles que nous déclinons au niveau départemental, voire régional.

M. le PRÉSIDENT : A ce stade, nous ignorons la nature du dispositif que vous évoquez. Méfions-nous des effets d'annonce, qui iront croissant à l'approche des élections présidentielles. En réalité, le conventionnement que j'évoquais s'agissant des communes bénéficiaires du FAVIM vaut pour les autres communes. La contractualisation ne nous pose aucun problème, quelles que soient les communes concernées. Au contraire, elle nous offre de la visibilité.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Procédons au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Poursuivons avec le rapport I - 2 de la 1^{re} commission.

I^{re} COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

Information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport I – 2

Mme Yvette ROSSIGNEUX : En application de l'article L.3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales et par délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015, vous avez délégué pouvoir au Président pour tous les contentieux relevant des ordres administratifs et judiciaires et quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation). A ce titre, il peut :

- intenter, au nom du Département, les actions en justice ;
- défendre le département dans les actions intentées contre lui.

Le Président s'est engagé à informer l'assemblée départementale de l'exercice de cette compétence.

Aussi, vous sont présentées les listes des dossiers contentieux en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice depuis notre séance des 21 et 22 janvier 2016. Les tableaux annexés distinguent les contentieux portés devant la juridiction administrative, d'une part, et les contentieux portés devant les juridictions civiles et pénales, d'autre part.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Les contentieux sont inévitables. Des contentieux administratifs sont en outre à prévoir, du fait de l'interprétation et de l'application de la loi NOTRe. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je vous considère donc comme étant correctement informés. Passons au rapport I - 3.

I^{er} COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

Publication de la liste des marchés publics conclus au cours de l'année 2015, conformément à l'article 133 du code des marchés publics

Rapport I – 3

M. Gérard GROSLAMBERT : Conformément à l'article 133 du Code des marchés publics et dans un souci de transparence de la commande publique, le Conseil départemental publie chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste concerne l'ensemble des marchés d'un montant supérieur à 20 000 € HT passés par le Département, et présente séparément les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Je souhaite vous communiquer quelques éléments sur les marchés publics passés par le Conseil départemental pour l'année 2015.

Investissement et fonctionnement confondus, le Conseil départemental a attribué en 2015 pour près de 32,3 M€ de marchés d'un montant supérieur à 20 000 HT. C'est moins qu'en 2014, où 44,6 M€ avaient été attribués en raison des travaux de terrassement liés à l'opération Animal'Explora et de plusieurs accords-cadres importants liés à l'entretien des routes et ouvrages d'art.

Les entreprises haut-marnaises ont été attributaires de ces marchés à hauteur de 19 M€. Il faut également noter que certains marchés publics, attribués à des entreprises implantées dans des départements limitrophes, bénéficient en réalité à la Haute-Marne puisque ces entreprises disposent d'agences locales.

En matière de travaux, ce sont 62 % de leur montant qui ont été attribués à des entreprises haut-marnaises.

S'agissant des fournitures, les marchés ont été attribués à des entreprises haut-marnaises pour 80 %, après une année 2014 qui leur avait été bien moins favorable (44 %).

Enfin, pour les marchés de service, traditionnellement moins propices aux entreprises haut-marnaises, ce sont 36 % des marchés de l'année 2015 qui leur ont été attribués.

Cette liste est communiquée à titre d'information et n'appelle pas de vote.

Je remercie les membres de la CAO pour leur assiduité et leur travail, qu'ils ont accompli dans un climat des plus sereins.

M. le PRÉSIDENT : Je m'associe à vos remerciements. Y a-t-il des demandes d'information

complémentaire ? Non. Je considère par conséquent que vous êtes correctement informés.

Passons au rapport I - 4, présenté par Paul FOURNIÉ.

I^{re} COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

Personnel territorial - modification du tableau des effectifs

Rapport I – 4

M. Paul FOURNIÉ : Dans le prolongement du réajustement intervenu lors de la séance plénière des 21 et 22 janvier 2016, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif au tableau des effectifs de la collectivité.

La modification du tableau des effectifs a pour objet de « transformer » des postes (par le biais du mécanisme de la suppression/création), afin principalement :

- d'ajuster le tableau des effectifs pour les postes vacants à pourvoir à la suite de mobilités et de départs en retraite ;
- d'adapter le tableau des effectifs à la suite d'avancements de grade au sein du Conseil départemental de la Haute-Marne.

Ces évolutions sont retracées en annexe 1.

En outre, le tableau des effectifs avant et après ces ajustements est, pour votre parfaite information, présenté en annexe 2.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont été examinées lors de la réunion de la I^{re} commission, le 7 mars 2016.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Souhaitez-vous prendre la parole ? Non. Procédons au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Poursuivons avec le rapport I - 5.

I^{re} COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

Décision modificative n° 1 - 2016 à finalité fiscale : vote du produit de la fiscalité directe 2016 et fixation du tarif du droit d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière

Rapport I – 5

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Avant le 15 avril, le Conseil départemental doit arrêter le produit de ses impositions directes au vu de la notification fiscale transmise par la Direction départementale des finances publiques. Le principe consiste à déterminer le niveau de taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui permettra d'atteindre l'équilibre budgétaire réel du Département.

Le rapport détaille quelques grandes caractéristiques générales de la fiscalité directe du Département de la Haute-Marne, qui ont été rappelées par le Président en début de séance :

- un taux d'imposition de la taxe foncière de 23,94 %, supérieur à la moyenne des départements de métropole (19 %), conséquence de bases d'imposition très inférieures aux autres Départements. Cette caractéristique est partagée par des Départements limitrophes comme la Haute-Saône et la Meuse, qui appliquent des taux encore plus élevés de respectivement 24 % et 25,72 % ;
- la conjonction d'une base taxable faible et d'un taux élevé se traduit par une imposition moyenne des contribuables hauts-marnais au niveau de la médiane nationale : 51 départements sur 92 étudiés faisant supporter une imposition moyenne à leurs contribuables supérieure à celle de la Haute-Marne ;
- une stabilité du taux d'imposition depuis 2011, alors même que sur la période 2011-2015, 54 départements ont procédé à une ou plusieurs hausses de leur taux pour une incidence moyenne de +7 % ;
- une Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) marquée par une forte variabilité annuelle sans corrélation évidente avec l'activité économique mesurée et une concentration du produit sur un faible nombre d'entreprises (sur 2 750 entreprises assujetties, une soixantaine assure 50 % du produit total de CVAE).

Au moment de l'envoi des rapports de cette séance plénière, la notification fiscale définitive (dite « état 1253 DEP ») n'était pas disponible. Seule une transmission informelle de certaines composantes fiscales a permis d'évaluer le produit fiscal 2016 servant à établir les conditions de l'équilibre budgétaire de l'exercice 2016.

La notification définitive a été reçue le 17 mars et la présente synthèse prend en compte les modifications apportées aux données figurant dans le rapport initial qui vous avait été envoyé le 11 mars 2016.

Les chiffres définitifs confirment la tendance de fond qui vous a été décrite dans le rapport, laquelle pourrait se résumer ainsi : « une perte inédite de produit fiscal entre 2015 et 2016, représentant l'équivalent d'une baisse du taux de la TFPB de 2 % ».

En effet, le produit fiscal attendu pour l'année 2016 s'établit à 63,952 M€ pour un produit encaissé en 2015 de 64,686 M€, soit une diminution de 0,734 M€. C'est la première fois que les ressources de fiscalité directe baissent d'une année sur l'autre, s'ajoutant à la diminution des dotations de l'État.

Dans le détail, trois évolutions majeures sont à souligner :

1 – une baisse marquée du produit de la CVAE (- 660 000 €) relevant autant de l'anémie de l'activité économique que de problèmes liés à des erreurs déclaratives et des décalages dans le paiement de la contribution produisant des variations annuelles artificielles ;

2 – une quasi-stagnation des bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties, malgré le coefficient de revalorisation de 1 % voté en loi de finances, liée à une extension des abattements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et au rétablissement des exonérations accordées aux personnes de condition modeste. Sans la revalorisation votée de 1 %, les bases d'imposition 2016 auraient diminué de 0,80 % par rapport à celles de l'année 2015 ;

3 – une diminution moins prononcée que prévu des allocations compensatrices (-6 % au lieu de -15 % en 2015), une fraction des abattements, évoqués précédemment pour les logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, faisant l'objet d'une compensation financière à hauteur de 40 % de la perte de produit.

L'estimation prudente du produit fiscal attendu lors du vote du budget primitif 2016, notamment sur le montant des allocations compensatrices, permet de limiter les ajustements budgétaires à opérer, le produit sous-évalué des allocations compensatrices (0,6 M€) compensant tout juste la surestimation au budget de trois autres dispositifs fiscaux.

En conclusion, la notification définitive de l'exercice 2016 ne modifie pas l'équilibre général de la décision budgétaire modificative n° 1, soumise à votre approbation. L'anticipation de ces évolutions fiscales défavorables lors du vote du budget primitif, rendue possible par les propositions d'économies issues du séminaire départemental de modernisation des politiques publiques, permet de limiter les ajustements budgétaires à opérer.

Bien que le produit fiscal total attendu pour 2016 soit en diminution par rapport à l'année dernière, le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties peut être maintenu, pour la sixième année consécutive, au taux de 23,94 % et le produit fiscal 2016, nécessaire à l'équilibre du budget, arrêté

au montant de 63 952 076 €.

Enfin, concernant la fixation du tarif du droit d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière, plus communément connus sous l'appellation DMTO, il vous est proposé de confirmer le taux actuellement voté de 4,50 % à compter du 1^{er} juin 2016 sans modification du régime des abattements et exonérations facultatifs.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, qui ont recueilli l'avis favorable de la 1^{re} commission le 7 mars 2016.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Madame CARDINAL.

Mme Anne CARDINAL : Monsieur le président, votre proposition vise à maintenir notre niveau d'autofinancement, afin de couvrir les amortissements et une fraction des investissements programmés. Pour atteindre cet objectif, vous préférez demander aux contribuables haut-marnais de verser 5 € supplémentaires plutôt que d'augmenter très légèrement l'endettement de notre collectivité, pourtant très faible.

Vous refusez d'annuler la hausse de 1 % des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties par une légère diminution du taux d'imposition, qui s'élève pourtant à 23,94 %, contre 22,51 % pour la moyenne de la strate et 20,75 % pour la moyenne de notre strate géographique. Certes, la base taxable reste plus faible. C'est une mince satisfaction, car la faiblesse des valeurs locatives moyennes souligne la fragilité de notre territoire.

Vous considérez que percevoir 380 000 € de moins impacte significativement la collectivité territoriale, mais constitue un enjeu individuel faible. Les contribuables apprécieront. Les taux d'intérêt d'emprunt, qui n'ont jamais été aussi faibles, diminueront encore au 1^{er} avril. Ceci signifie que le coût de l'endettement n'a jamais été aussi faible.

Sans faire preuve de populisme et surtout sans chercher à donner des leçons, c'est dans un esprit constructif que nous suggérons d'utiliser tous les leviers à notre disposition pour enrayer notre déclin démographique et économique.

Ces leviers ne se limitent pas à la hausse de l'endettement, mais portent également sur une stabilisation réelle de l'imposition des contribuables, avec une réduction de certaines dépenses de fonctionnement non primordiales ou des mutualisations. Nous espérons notamment que la fusion des collègues n'aura pas lieu qu'à Langres, ou que l'utilisation des fonds du GIP contribuera au développement économique et pas seulement à des aménagements.

M. le PRÉSIDENT : Vous indiquez que les haut-marnais paient plus d'impôts que leurs voisins. Or, dans notre département, la contribution par habitant s'élève à 201 €, contre 210 € au niveau national, 236 € pour les départements de même strate et 207 € pour les départements de même strate géographique.

Mme Anne CARDINAL : Il convient de comparer la Haute-Marne à sa strate géographique. Bien que les niveaux d'imposition y soient sensiblement identiques, les haut-marnais devront verser 5 € supplémentaires en 2016.

M. le PRÉSIDENT : Cette hausse résulte de l'augmentation de la base d'imposition, dont je ne suis pas responsable.

Mme Anne CARDINAL : Il conviendrait justement de compenser cette augmentation en réduisant les impôts.

M. le PRÉSIDENT : Si je comprends bien, vous estimez que nous devrions réduire les impôts et augmenter notre endettement. Je suppose que vous avez été élue récemment.

Mme Anne CARDINAL : Oui. C'est pourquoi j'ai précisé que je ne prétendais pas donner de leçon.

M. le PRÉSIDENT : Comme chacun sait, l'emprunt d'aujourd'hui constitue l'impôt de demain. Néanmoins, nous empruntons et nous continuerons d'emprunter. L'année dernière, nous avons moins emprunté, car nous certains investissements ont été reportés, mais soyez assurée que nous continuerons d'emprunter. Je ne doute d'ailleurs pas que vous approuverez tous nos projets d'investissement. Je rappelle cependant que nous n'avons pas le droit d'emprunter pour fonctionner.

Mme Anne CARDINAL : Bien que novice, je l'ai parfaitement compris.

M. le PRÉSIDENT : Vous souhaiteriez par ailleurs que nos taux d'imposition diminuent. Je ne dis pas que ceux-ci n'augmenteront jamais, mais certains départements sont au maximum de ce qu'ils peuvent faire, comme le Nord. La France ne peut plus augmenter ses taux non plus. Toutefois, compte tenu de ce que nous développons à Langres, nous pouvons dire que notre taux d'imposition diminue. Je signale à ce titre que Hamaris sera exonéré en tout ou partie de ses impôts sur le foncier bâti.

Cependant, les taux ne veulent pas dire grand-chose. Il convient en effet de tenir compte des bases fiscales. En l'occurrence, hormis le cas de quelques communes vertueuses, la Haute-Marne n'a pas réactualisé les bases fiscales de ses contribuables, alors même que des combles ont pu être aménagés en chambres ou des garages en cuisines d'été. Cette lacune est préjudiciable. J'estime que la mise à jour des bases fiscales est une nécessité, quitte à baisser les taux à due concurrence. Or personne ne veut réviser ces bases. Certains estiment que le taux d'imposition est très élevé en Haute-Marne, mais le taux ne signifie rien. Seule la base compte. Je suis pour la vérité fiscale et pour la révision des bases.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur OLLIVIER.

M. Bertrand OLLIVIER : S'agissant des taux, certaines communautés de communes ont tendance à augmenter fortement leur fiscalité. Nous devons être vigilants quant à cette situation, que j'estime très inquiétante.

M. le PRÉSIDENT : Sans vouloir me défausser, je ne porterai aucun jugement sur les fiscalités communales et intercommunales. Je me permettrai uniquement de porter des jugements sur la fiscalité nationale ou départementale.

M. Stéphane MARTINELLI : Pour une collectivité, la fiscalité constitue un produit attendu. Les taxes « ménages » constituent des impôts de répartition. Par ailleurs, pour revenir à ce que vous évoquiez, les bases fiscales de certains contribuables n'ont pas été actualisées. Il en ressort que les contribuables dont la base fiscale est actualisée sont ceux qui portent l'effort de l'impôt. En outre, les catégories fiscales dont relèvent certaines habitations ont été établies il y a de nombreuses années et ne sont plus du tout conformes à la réalité. Par conséquent, par-delà les discussions que nous pourrions avoir au sujet des taux, l'actualisation de ces données me semble primordiale.

M. le PRÉSIDENT : Vous avez parfaitement raison. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?
Non. Je vous propose par conséquent de vous prononcer.

VOTE

Pour :	30
Contre :	2 (M.CONVOLTE, Mme LEVERRIER)
Abstention :	2 (Mme CARDINAL, M. FUERTES)

Le rapport est adopté à la majorité.

Je donne maintenant la parole à Madame ROSSIGNEUX.

I^{re} COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

Décision modificative n° 1 de l'exercice 2016 du budget principal

Rapport I – 6

Mme Yvette ROSSIGNEUX : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la décision budgétaire modificative n° 1 de l'exercice 2016 se rapportant au seul budget principal.

La première décision modificative de l'exercice 2016 est consacrée à quelques inscriptions de crédits supplémentaires en section de fonctionnement, notamment dans le domaine sportif et éducatif, et à des ajustements réglementaires provenant, pour l'essentiel, de la prise en compte de la fiscalité notifiée.

En section d'investissement, les principales régularisations portent sur une opération nouvelle et sur l'ajustement d'une autorisation de programme.

À la suite de l'amendement adopté à propos du Judo Club Marnaval, il convient d'opérer quelques modifications par rapport aux documents que nous avons reçus.

En section de fonctionnement, les crédits en dépenses sont abondés de 105 000 €, au lieu de 103 550 €. Ils sont affectés :

- au versement d'une subvention complémentaire au judo-club de Marnaval - Saint-Dizier Haute-Marne pour un montant de 40 000 € au titre d'un soutien exceptionnel pour compenser les frais engagés sur l'année 2015 lors des participations à des compétitions de niveau mondial, européen et national, et pour un montant de 40 000 € pour des actions de communication et d'accompagnement du club et de ses athlètes élités dans les compétitions 2016, soit une subvention totale de 80 000 € (au lieu de 78 550 €)
- et au versement de 25 000 € à CANOPE en crédits supplémentaires, dans l'attente du lancement de l'appel à projet e-FRAN (Espaces de formation, de recherche et d'animation numérique).

Les recettes sont revues à la hausse, passant de 223 550 € à 225 000 €.

Les ajustements proposés proviennent de la prise en compte de la notification fiscale 2016 définitive. Le rapport précédent présentait le détail des modifications budgétaires à opérer sur un produit fiscal attendu en diminution par rapport à l'exercice 2015, mais plus élevé que nos estimations votées fin janvier 2016, lesquelles sont toujours très prudentes. Il convient aussi de régulariser la recette notifiée par la CNSA pour la compensation de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie, pour un montant de 187 077 €.

Au final, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement a augmenté de 120 000 €. Cette somme est affectée au besoin de financement complémentaire de la section d'investissement.

En section d'investissement, la création d'une autorisation de programme « Réhabilitation des ponts mobiles sur le canal 2016-2018 » est proposée pour un montant de 2 000 000 €, avec une inscription de 120 000 € de crédits de paiement pour le lancement des études relatives à la réhabilitation du pont de Luzy-sur-Marne, première opération de ce programme pluriannuel.

Concernant le FAVIM, un conventionnement pluriannuel sur les années 2016 à 2018 est sollicité pour la réalisation d'un projet d'aménagement (programme Sonjeot) visant à qualifier un nouvel espace urbain au cœur de la commune de Chalindrey. En conséquence, il vous est proposé de porter l'enveloppe pluriannuelle de crédits de 700 000 € à 1 013 584 €.

Cette première décision modificative ne modifie qu'à la marge les équilibres votés il y a deux mois, l'autofinancement prévisionnel passant de 19,782 M€ à 19,902 M€ et l'emprunt d'équilibre restant fixé à 15,031 M€.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, qui ont recueilli l'avis favorable de la 1^{ère} commission le 7 mars 2016.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Vous avez la parole. Monsieur FUERTES.

M. Nicolas FUERTES : Par souci de cohérence avec notre précédente prise de position, nous nous abstenons également au sujet de ce rapport.

M. le PRÉSIDENT : Très bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de vous prononcer.

VOTE

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	4 (Mme CARDINAL, M. CONVOLTE, Mme LEVERRIER, M. FUERTES)

Le rapport est adopté à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 24 juin 2016	
Secrétariat Général	
service finances	N° I - 3
OBJET :	
Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2015 du budget principal et des budgets annexes	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :

M. Paul FLAMÉRION à Mme Catherine PAZDZIOR
M. Laurent GOUVERNEUR à Mme Anne LEDUC
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Vu les articles L.1612-2, L.1612-13, L.3312-5 et L.3313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2015,

Vu les délibérations du conseil départemental en date des 11 et 12 décembre 2014 adoptant le budget primitif 2015 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2015 en date des 20 février, 16 avril, 26 juin et 27 novembre 2015,

Vu l'avis favorable de la Ire commission le 6 juin 2016,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Paul FOURNIÉ, rapporteur de la Ire commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par 34 voix Pour

DECIDE

- d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2015 établis par Madame le Payeur départemental, relatifs au budget principal et aux budgets annexes du conseil départemental (laboratoire départemental d'analyse, SDAT, centre technique départemental et Animal'Explora).

Les écritures et les résultats sont conformes en tout point à ceux des comptes administratifs de la collectivité pour le même exercice.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2016

LE PRÉSIDENT,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. Sido', with a long horizontal stroke extending to the right.

Bruno SIDO

Résultats des comptes de gestion 2015 (budget principal et budgets annexes)

BUDGET PRINCIPAL	Recettes		Dépenses		Résultats de l'exécution budgétaire 2015		Report résultats antérieurs		Intégration extra budgétaire (reprise résultats EPCID Haute-Marne Meuse)		Résultats de clôture 2015 (avant intégration CTD)		Résultats de clôture 2015 (CTD compris)	
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Autorisations budgétaires totales	Réalisations	Excédent	Déficit	Report excédentaire	Report déficitaire	Solde excédentaire	Solde déficitaire	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit
Section d'investissement	82 916 611,11 €	65 886 151,90 €	82 916 611,11 €	60 404 543,61 €	5 481 608,29 €			- 15 564 227,20 €	26 525,52 €			- 10 056 093,39 €		- 9 988 572,53 €
Section de fonctionnement	200 335 034,21 €	202 096 269,28 €	200 335 034,21 €	189 570 559,84 €	12 525 709,44 €		23 340,37 €		31 880,90 €			12 580 930,71 €		13 811 537,59 €
Total des sections	283 251 645,32 €	267 982 421,18 €	283 251 645,32 €	249 975 103,45 €	18 007 317,73 €			- 15 540 886,83 €	58 406,42 €			2 524 837,32 €		3 822 965,06 €

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE	Recettes		Dépenses		Résultats de l'exécution budgétaire 2015		Report résultats antérieurs		Résultats de clôture 2015	
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Autorisations budgétaires totales	Réalisations	Excédent	Déficit	Report excédentaire	Report déficitaire	Excédent	Déficit
Section d'investissement	67 377,84 €	35 775,79 €	67 377,84 €	22 490,31 €	13 285,48 €			- 22 557,84 €		- 9 272,36 €
Section de fonctionnement	932 948,73 €	764 968,50 €	932 948,73 €	735 983,10 €	28 985,40 €			- 69 970,89 €		- 40 985,49 €
Total des sections	1 000 326,57 €	800 744,29 €	1 000 326,57 €	758 473,41 €	42 270,88 €			- 92 528,73 €		- 50 257,85 €

SDAT	Recettes		Dépenses		Résultats de l'exécution budgétaire 2015		Report résultats antérieurs		Résultats de clôture 2015	
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Autorisations budgétaires totales	Réalisations	Excédent	Déficit	Report excédentaire	Report déficitaire	Excédent	Déficit
Section d'investissement	22 389,44 €	8 841,11 €	22 389,44 €	13 254,10 €		- 4 412,99 €	11 389,44 €		6 976,45 €	
Section de fonctionnement	955 849,25 €	675 976,55 €	955 849,25 €	685 825,80 €		- 9 849,25 €	9 849,25 €		- €	
Total des sections	978 238,69 €	684 817,66 €	978 238,69 €	699 079,90 €		- 14 262,24 €	21 238,69 €		6 976,45 €	

CENTRE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL	Recettes		Dépenses		Résultats de l'exécution budgétaire 2015		Report résultats antérieurs		Résultats de clôture 2015	
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Autorisations budgétaires totales	Réalisations	Excédent	Déficit	Report excédentaire	Report déficitaire	Excédent	Déficit
Section d'investissement	2 914 249,41 €	2 269 164,05 €	2 914 249,41 €	2 252 589,70 €	16 574,35 €		50 946,51 €		67 520,86 €	
Section de fonctionnement	11 711 208,90 €	9 581 764,06 €	11 711 208,90 €	9 447 703,08 €	134 060,98 €		1 096 545,90 €		1 230 606,88 €	
Total des sections	14 625 458,31 €	11 850 928,11 €	14 625 458,31 €	11 700 292,78 €	150 635,33 €		1 147 492,41 €		1 298 127,74 €	

ANIMAL'EXPLORA	Recettes		Dépenses		Résultats de l'exécution budgétaire 2015		Report résultats antérieurs		Résultats de clôture 2015	
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Autorisations budgétaires totales	Réalisations	Excédent	Déficit	Report excédentaire	Report déficitaire	Excédent	Déficit
Section d'investissement	3 904 030,00 €	2 130 281,27 €	3 904 030,00 €	2 130 281,27 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Section de fonctionnement	34 030,00 €	5 590,77 €	34 030,00 €	5 590,77 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Total des sections	3 938 060,00 €	2 135 872,04 €	3 938 060,00 €	2 135 872,04 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL Réunion du 24 juin 2016	
Secrétariat Général service finances	N° I - 4
OBJET : Approbation du compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal et des budgets annexes	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :

M. Paul FLAMÉRIEN à Mme Catherine PAZDZIOR
M. Laurent GOUVERNEUR à Mme Anne LEDUC

Absent excusé et non représenté :

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC

N'a pas participé au vote :

M. Bruno SIDO

Vu les articles L.1612-2, L.1612-13, L.3312-5 et L.3313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2015,

Vu les délibérations du conseil départemental en date des 11 et 12 décembre 2014 adoptant le budget primitif 2015 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2015 en date des 20 février, 16 avril, 26 juin et 27 novembre 2015,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 6 juin 2016,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Paul FOURNIÉ, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant que Monsieur le Président du conseil départemental a quitté la séance pour les votes du compte administratif du budget principal et des quatre budgets annexes et que l'assemblée départementale a siégé sous la Présidence de Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Vice-Président Questeur, conformément à l'article L.3312-5 du code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 30 voix Pour et 2 Abstentions

DECIDE

Pour le budget principal :

- d'adopter le compte administratif 2015 du budget principal conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable règlementaire, qui présente les résultats suivants (avant intégration des résultats de clôture de l'EPCID Haute-Marne Meuse et du centre technique départemental) :

Section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement 2015	12 525 709,44 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	23 340,37 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2015	12 549 049,81 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution 2015 de la section d'investissement	5 481 608,29 €
Report du solde d'exécution antérieur	- 15 564 227,20 €
Solde d'exécution cumulé 2015 de la section d'investissement	- 10 082 618,91 €

- de reprendre par procédure extra comptable les résultats 2015 de l'EPCID Haute-Marne Meuse faisant suite à sa dissolution au 31 décembre 2015 dont les soldes d'actifs et de passifs ont été repris dans la comptabilité du payeur départemental, par opérations d'ordre non budgétaires.

Reprise du résultat de fonctionnement 2015	+ 31 880,90 €
Reprise du solde d'exécution 2015	+ 26 525,52 €

- de reprendre par procédure extra comptable les résultats 2015 du centre technique départemental suite à la suppression du budget annexe du centre technique départemental à la date du 31 décembre 2015 (transfert des activités du CTD au sein du budget principal) dont les soldes d'actifs et de passifs ont été repris dans la comptabilité du payeur départemental, par opérations d'ordre non budgétaires.

Reprise du résultat de fonctionnement 2015	+ 1 230 606,88 €
Reprise du solde d'exécution 2015	+ 67 520,86 €

- d'arrêter en conséquence l'excédent de fonctionnement 2015 du budget principal, en attente d'affectation à **13 811 537,59 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement à **- 9 988 572,53 €**.

Le résultat global 2015 du budget principal départemental est un excédent de **3 822 965,06 €**.

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2015 est annexée à la présente délibération.

Pour les budgets annexes :

➤ Centre technique départemental

- d'adopter le compte administratif 2015 du budget annexe du centre technique départemental conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable réglementaire, qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement 2015	134 060,98 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	1 096 545,90 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2015	1 230 606,88 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution 2015 de la section d'investissement	16 574,35 €
Report du solde d'exécution antérieur	50 946,51 €
Solde d'exécution cumulé 2015 de la section d'investissement	67 520,86 €

- d'arrêter l'excédent de fonctionnement 2015 du budget annexe du centre technique départemental, en attente d'affectation à **67 520,86 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement à **1 230 606,88 €**.

Le résultat global 2015 du budget annexe du centre technique départemental est un excédent de **1 298 127,74 €**.

- d'ajouter le résultat global de l'exercice 2015 du budget annexe du centre technique départemental à celui du budget principal, suite à la suppression du budget annexe et à son intégration au sein du budget principal au 31 décembre 2015.

➤ Animal'Explora

- d'adopter le compte administratif 2015 du budget annexe Animal'Explora conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable réglementaire, qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement 2015	0,00 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	0,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2015	0,00 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution 2015 de la section d'investissement	0,00 €
Report du solde d'exécution antérieur	0,00 €
Solde d'exécution cumulé 2015 de la section d'investissement	0,00 €

- d'arrêter le résultat de fonctionnement 2015 du budget annexe Animal'Explora à **0,00 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement à **0,00 €**.

Le résultat global 2015 du budget annexe Animal'Explora est nul, aucun report ne sera à opérer sur le budget supplémentaire 2016.

➤ SDAT

- d'adopter le compte administratif 2015 du budget annexe du SDAT conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable réglementaire, qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement 2015	- 9 849,25 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	9 849,25 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2015	0,00 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution 2015 de la section d'investissement	- 4 412,99 €
Report du solde d'exécution antérieur	11 389,44 €
Solde d'exécution cumulé 2015 de la section d'investissement	6 976,45 €

- d'arrêter le résultat de fonctionnement 2015 du budget annexe du SDAT à **0,00 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement à **6 976,45 €**.

Le résultat global 2015 du budget annexe du SDAT s'établit à **6 976,45 €**.

➤ Laboratoire départemental d'analyse

- d'adopter le compte administratif 2015 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable réglementaire, qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement 2015	28 985,40 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	- 69 970,89 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2015	- 40 985,49 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution 2015 de la section d'investissement	13 285,48 €
Report du solde d'exécution antérieur	-22 557,84 €
Solde d'exécution cumulé 2015 de la section d'investissement	- 9 272,36 €

- d'arrêter le déficit de fonctionnement 2015 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse à **40 985,49 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement à **- 9 272,36 €**.

Le résultat global 2015 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse est un déficit de **50 257,85 €**. Aucune affectation de résultat n'est possible, le déficit sera pris en charge par le budget principal au moyen du versement d'une subvention d'équilibre inscrite au budget supplémentaire 2016.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

2 abstentions : Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas FUERTES

Chaumont, le 24 juin 2016

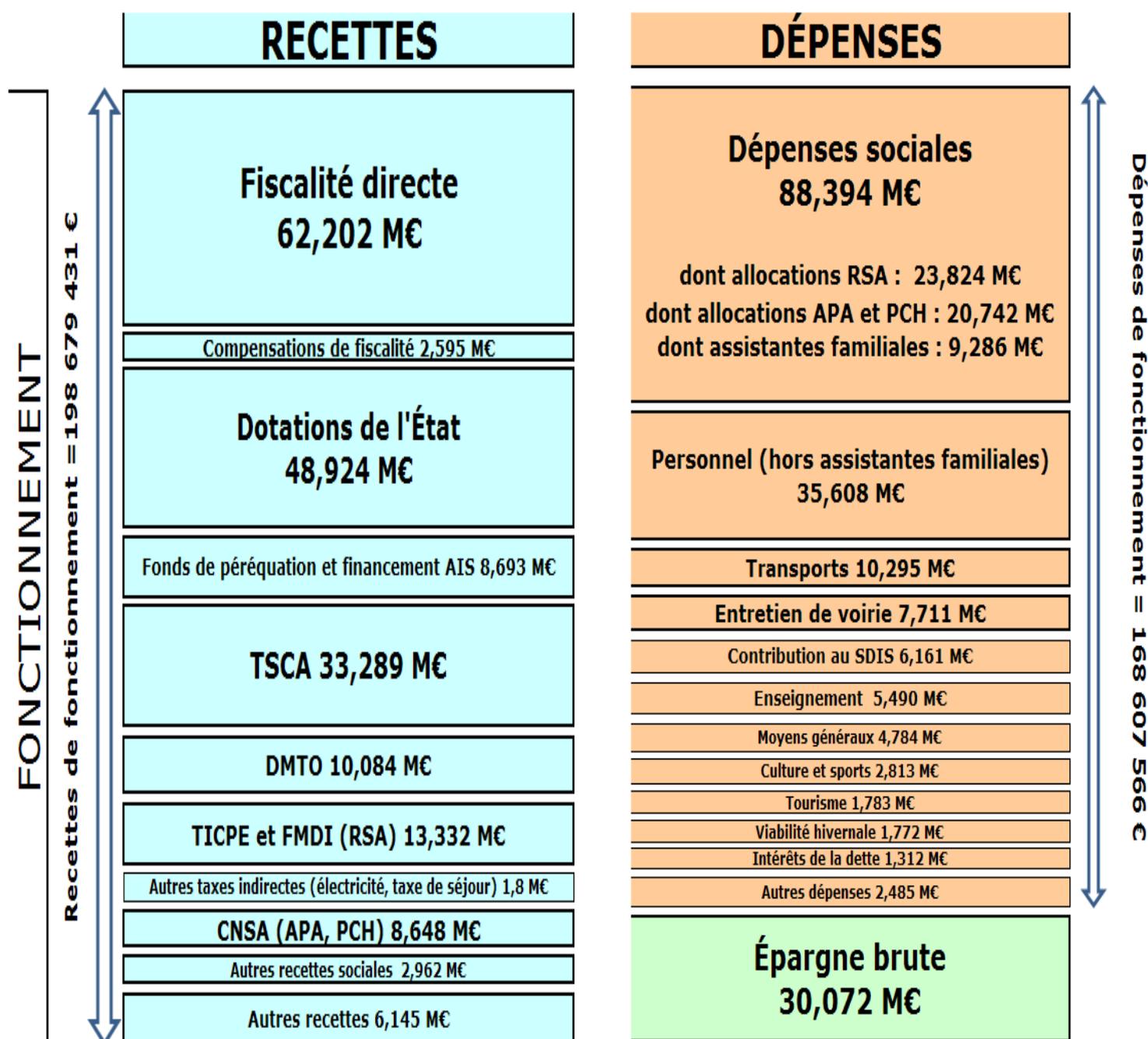
LE PRÉSIDENT,

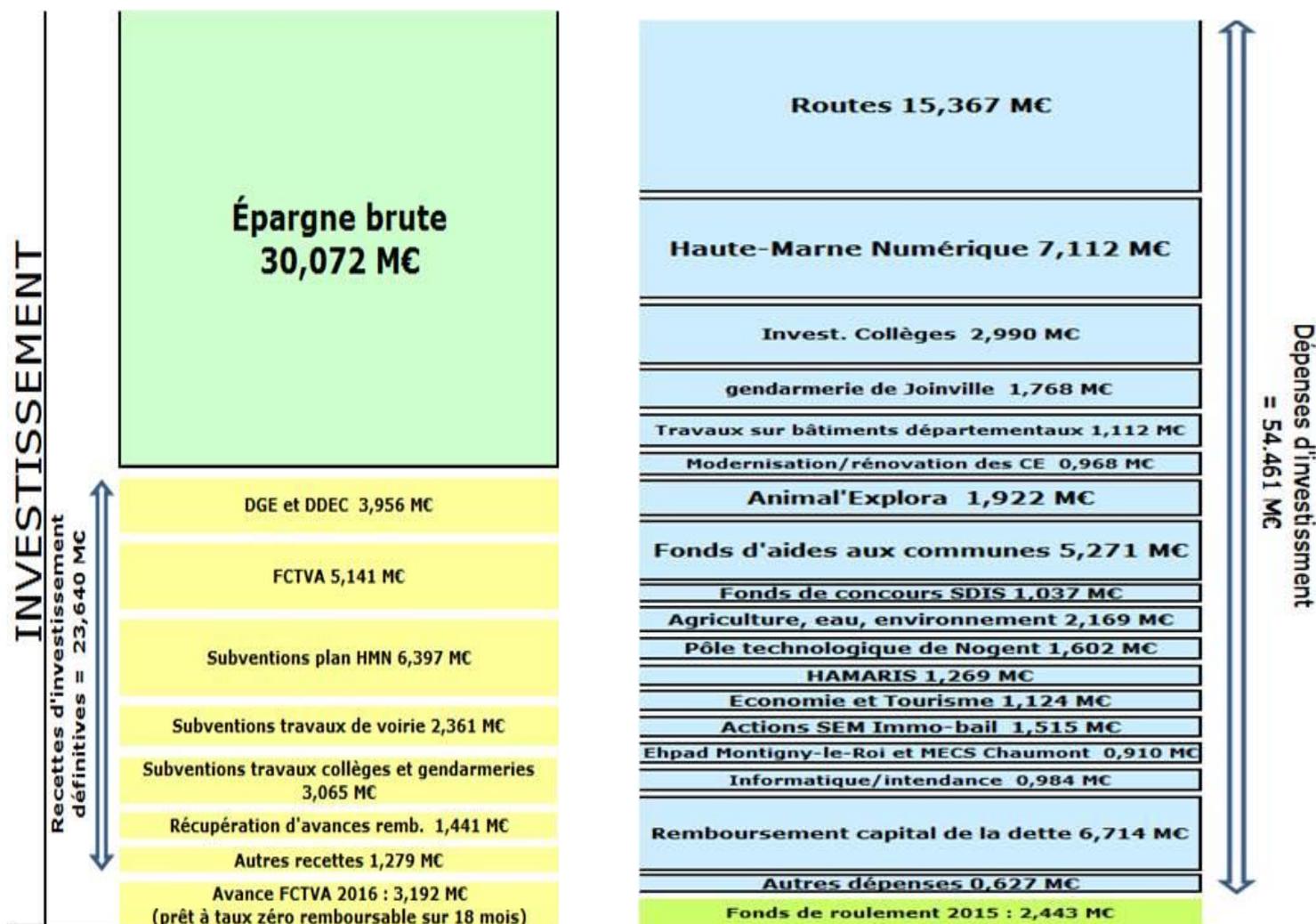
Bruno SIDO

Annexe : présentation du compte administratif 2015

Cette annexe a pour but de présenter une synthèse des conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015 et de l'équilibre final apparaissant au compte administratif. Quelques focus rétrospectifs sur les principaux agrégats permettront de mieux appréhender et mesurer des évolutions de fond qui ne manqueront pas d'impacter, à l'avenir, les capacités d'intervention du Département.

Vue d'ensemble du compte administratif 2015





I – Les conditions générales de l'équilibre du compte administratif 2015

Pour la deuxième année consécutive, les finances départementales ont enregistré la baisse des dotations de l'Etat dans le cadre de la participation à l'effort national de réduction du déficit public de la France. Après une première diminution de 1,6 M€ de la dotation globale de fonctionnement en 2014, c'est dans un contexte d'accentuation de cet effort (-2,2 M€) que le Département a exécuté son budget de l'année 2015.

L'effet de ciseau, maintes fois évoqué, et caractérisant le pincement inéluctable entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, commence à apparaître assez nettement et devrait se poursuivre sur les exercices 2016 et 2017.

Cependant, l'anticipation de ce processus par la collectivité par une pression sur les dépenses de fonctionnement (sans parler de baisse, le simple maintien de certaines d'entre-elles représente déjà un effort important) avant même la tenue du séminaire de modernisation des politiques départementales d'octobre 2015 et la conjonction de certains éléments financiers conjoncturels (que l'on détaillera plus tard), ont permis, à ce stade, de valider la stratégie définie dans les orientations budgétaires : absorber l'effet de ciseau par un recul progressif et maîtrisé du niveau d'épargne brute garantissant une capacité d'investissement importante.

Synthétiquement, l'exécution budgétaire 2015 fait ressortir les grandes tendances suivantes :

- une contraction du niveau d'épargne brute (autofinancement généré par la section de fonctionnement) de 3,2 M€ passant de 33,3 M€ en 2014 à 30,1 M€ en 2015, soit une diminution d'environ 10%. Cette contraction, bien que significative, reste contenue et maîtrisée avec un autofinancement s'établissant à la barre symbolique des 30 M€, objectif minimum de référence que le conseil départemental s'était fixé depuis 2010.

► dans un contexte de diminution des concours financiers de l'Etat se traduisant par une perte de ressources Etat de 2,9 M€ (DGF et allocations fiscales compensatrices), les recettes de fonctionnement ont, néanmoins, progressé de 0,805 M€, soit + 0,41%. Cette hausse légère dans ce contexte restrictif résulte, principalement, de phénomènes de nature conjoncturelle dont le maintien sur les exercices 2016 et suivants est improbable ou pas assuré :

- une forte hausse (+4,3%) de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), soit 0,652 M€ entre 2014 et 2015 mais reposant principalement sur des rattrapages de retards de paiement et pas sur un accroissement de la base taxable ;

- une hausse de 1,4 M€ du produit des droits de mutation provenant à la fois de l'effet en année pleine du relèvement du taux d'imposition des transactions immobilières de 3,80 à 4,50% (hausse effective au 1^{er} avril 2015) et une reprise du marché immobilier portée plus par une augmentation du nombre de transactions que par des prix plus élevés ;

- la hausse exceptionnelle et non pérenne de certaines recettes : taxe d'aménagement (+ 0,220 M€), rattrapage droits d'occupation du sol relatifs à la voirie (+ 0,372 M€), produits exceptionnels divers (+ 0,163 M€) ;

► les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4 M€, soit + 2,45%, la hausse se concentrant sur deux postes : + 3,55 M€ sur les dépenses d'action sociale et + 0,850 M€ au titre de la contribution pour le fonctionnement du SDIS Haute-Marne. Dans le même temps, la pression exercée sur certains secteurs comme les dépenses d'administration générale et les subventions et participations versées à des tiers a permis de générer une économie d'environ 0,315 M€. La baisse de l'encours de dette s'est traduit, également, par une diminution des frais financiers de 0,112 M€, les intérêts de la dette passant de 1,425 M€ en 2014 à 1,312 M€ en 2015 ;

► une capacité d'investissement préservée s'établissant à 50,2 M€ dans la moyenne des années 2011-2014. Cette capacité d'intervention résulte du maintien d'un bon niveau d'autofinancement net (épargne disponible après remboursement du capital de la dette) et de recettes d'investissement élevées (26,8 M€) notamment par la souscription au dispositif du plan de relance gouvernemental octroyant une avance de FCTVA 2015 (3,2 M€) et la perception de subventions au titre du plan Haute-Marne numérique (6,7 M€) ;

► la capacité d'investissement a été mobilisée à hauteur de 95%, soit un volume d'investissement hors dette de 47,747 M€ en recul d'environ 6 M€ par rapport à l'année 2014 mais restant d'un bon niveau. Ce léger recul de l'investissement (alors même que le conseil départemental disposait de la faculté financière de dépenser plus) résulte d'un certain nombre d'aléas sur des travaux de bâtiments (plan collèges, centres d'exploitation, MECS Chaumont, gendarmeries) et de voirie entraînant un report des crédits sur l'exercice 2016 pour un montant de 8 M€ ;

► l'absence de recours à l'emprunt en 2015 s'est traduit par une baisse de l'encours de la dette de 6,7 M€, le stock de dette passant de 47,845 M€ à 41,130 M€ au 31 décembre 2015. Ce niveau de dette offre au Département une réelle capacité d'intervention pour le financement d'investissements d'avenir.

► le résultat de clôture de l'exercice 2015 ressort en excédent au montant de 2,466 M€ et sera reporté dans la gestion budgétaire 2016. Cette somme ne représente pas un excédent, au sens d'une entreprise du secteur privé, mais de la constitution d'un fonds de roulement qui permettra d'augmenter la capacité d'investissement du Département. L'avance versée de FCTVA au titre du plan de relance (3,2 M€) a contribué à générer ce fonds de roulement, soulageant la gestion de trésorerie par un moindre recours aux tirages sur la ligne de trésorerie, et un 1^{er} remboursement de 1,596 M€ (50% de l'avance) devra être opéré en fin d'année 2016.

II – Présentation synthétique de l'exécution budgétaire 2015

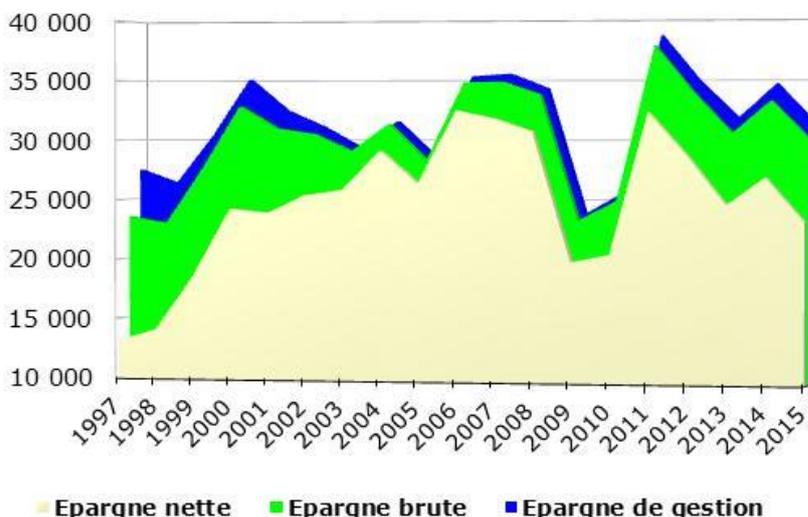
La présentation synthétique de l'exécution budgétaire 2015 s'articulera à partir des principaux enseignements suivants :

- ✚ Un autofinancement en recul maîtrisé ;
- ✚ Une quasi stabilité des recettes de fonctionnement malgré la perte de ressources de l'Etat ;
- ✚ Des dépenses de fonctionnement contenues hors contexte social ;
- ✚ Un niveau d'investissement temporairement en retrait mais restant élevé ;
- ✚ Un financement des investissements assuré par des ressources exclusivement internes ;
- ✚ Un encours de dette en diminution offrant une capacité d'intervention future.

U n niveau d'autofinancement en recul maîtrisé

L'épargne brute 2015 dégagée par la section de fonctionnement s'est établie à 30,071 M€ contre 33,299 M€ l'année précédente, soit un recul de 3,228 M€. Lors de l'analyse des comptes de l'année 2014, il avait été annoncé que le niveau d'épargne brute avait atteint son plus haut point et qu'une baisse continue était inévitable au cours des prochaines années avec la diminution prononcée des concours financiers de l'Etat et l'impossibilité de compenser ces pertes de recettes et la difficulté à contenir la hausse des dépenses sociales.

Ce constat étant confirmé par les faits, il convient de s'interroger sur le rythme de la baisse, la capacité de la collectivité à accompagner cette tendance et la définition du niveau d'épargne brute souhaitée.



Épargne brute = recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement (= autofinancement brut)

Épargne nette = Épargne brute – remboursement du capital de la dette (= autofinancement net affecté à l'investissement)

Épargne de gestion = Épargne brute + intérêts de la dette (= niveau d'épargne hors incidence coût de la dette)

Les soldes d'épargne correspondent à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pouvant être affecté au financement des investissements et/ou contribuer à l'augmentation du fonds de roulement de la collectivité afin de faire face à des dépenses futures.

→ une diminution maîtrisée des niveaux d'épargne

Les pertes de concours financiers de l'Etat (2,9 M€) et la hausse des dépenses sociales (3,6 M€) ont exercé une pression à la baisse sur le niveau d'autofinancement de 6,5 M€ sur l'année 2015. Cependant, l'encaissement de recettes exceptionnelles et/ou conjoncturelles et la vigilance du conseil départemental sur l'évolution naturelle à la hausse de certaines dépenses de fonctionnement, notamment celles relevant des moyens d'administration, ont permis de limiter et maîtriser le recul de l'épargne brute. Ainsi, la perte d'autofinancement a été réduite de moitié pour s'établir au final à 3,2 M€.

→ des efforts d'économies sur les dépenses à poursuivre

Sur l'exercice 2015, l'action du Département sur la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement a été importante mais le maintien d'un autofinancement sur la crête des 30 M€ (objectif pluriannuel recherché depuis plusieurs années) a principalement été possible par l'encaissement de recettes supplémentaires (CVAE et DMTO notamment) qui n'étaient pas anticipées à ce niveau. Le caractère conjoncturel ou exceptionnel des recettes perçues incite à rester prudent pour les années à venir et à poursuivre des efforts sur le niveau des frais d'administration et optimiser l'efficacité de la dépense dans l'ensemble des secteurs d'intervention. La tenue du séminaire départemental en octobre 2015 sur la modernisation des politiques publiques départementales a permis de décliner un plan d'actions en ce sens. Le conseil départemental se donne, ainsi, les moyens et l'ambition de rester un acteur essentiel et incontournable du développement du territoire.

→ quel niveau d'épargne pour le Département ?

L'objectif d'un maintien du niveau d'épargne à un niveau le plus élevé possible (et par corollaire les contraintes que cela induit) n'a de sens que par rapport à une politique clairement définie. Depuis près de 10 ans, le conseil départemental s'est fixé pour principal objectif de mener une politique d'investissement dynamique consacrant des montants importants pour renforcer tant l'attractivité du département (haut débit, politiques touristique, culturelle) que les infrastructures au service quotidien de ses concitoyens (collèges, voirie, EHPAD...), sans oublier les aides structurantes aux différents partenaires, notamment les communes et structures intercommunales.

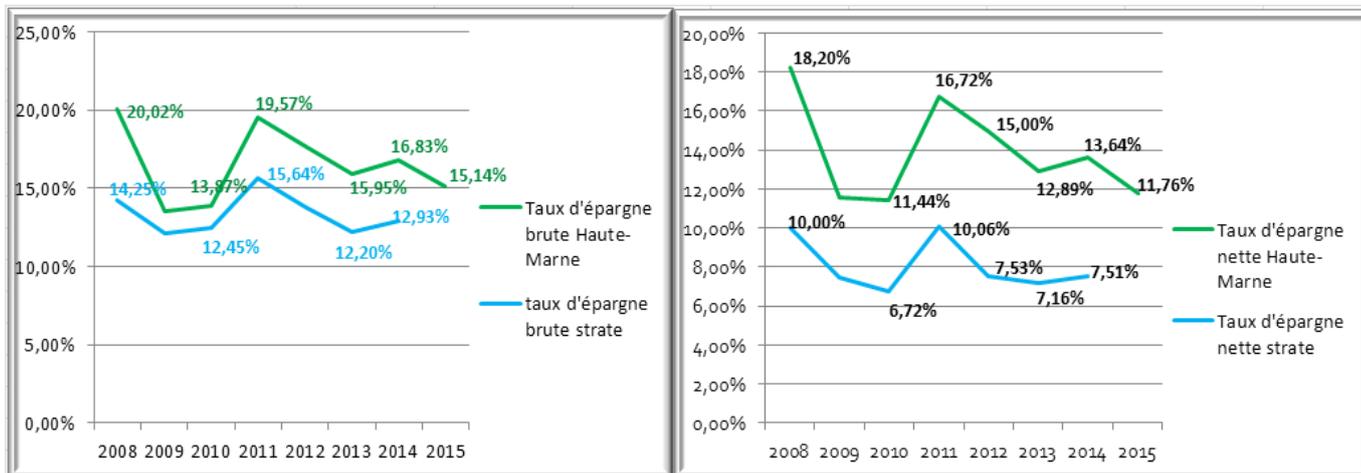
Par conséquent, le maintien d'un niveau d'autofinancement le plus élevé possible couvrant au minimum la dotation aux amortissements est essentiel pour assurer un volume d'investissement significatif et lancer de nouveaux projets ne saturant pas trop rapidement les capacités financières de la collectivité.

Au-delà d'un montant en valeur absolue définissant le niveau « satisfaisant » d'épargne brute, le suivi d'un ratio en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires est un bon indicateur de la santé financière d'une collectivité.

Le taux d'épargne brute, indicateur mesurant la part des recettes de fonctionnement conservée pour le financement du remboursement de la dette et des investissements nouveaux, ressort à 15,14% en 2015 contre 16,8 % en 2014.

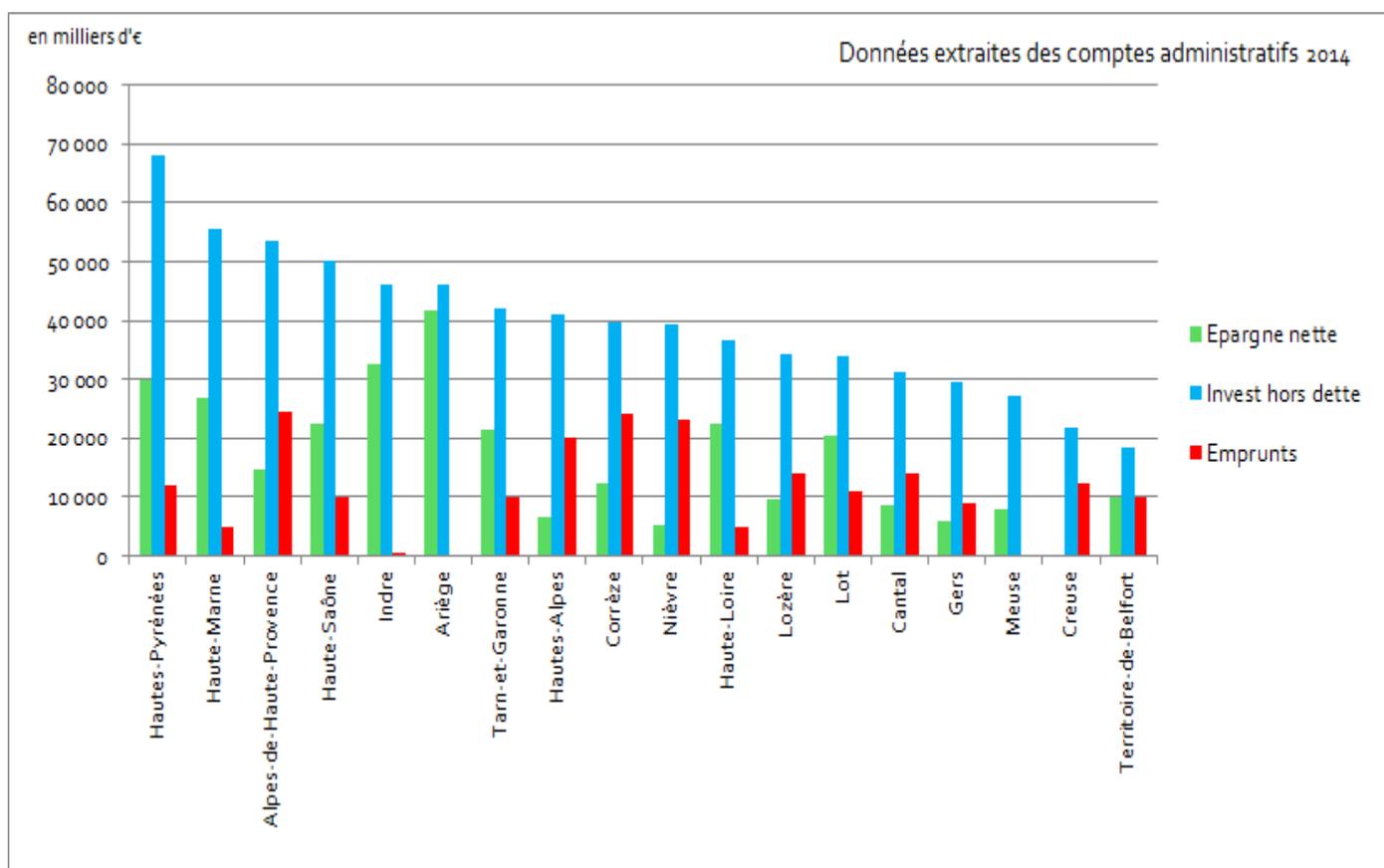
Il est généralement admis qu'une part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par des dépenses récurrentes de 8% à 15% est satisfaisant.

Evolution du taux d'épargne brute et nette du conseil départemental de la Haute-Marne et des départements de la strate démographique (< 250 000 habitants) entre 2008 et 2015 :



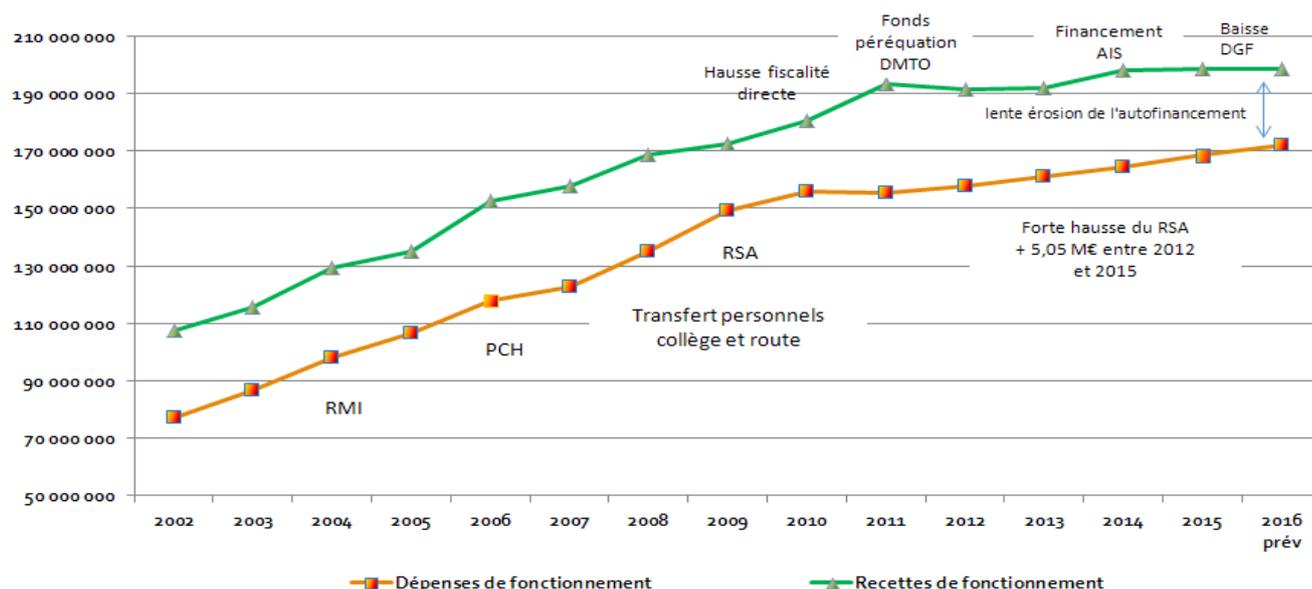
En moyenne, le conseil départemental de la Haute-Marne dispose d'un taux d'épargne brute (épargne brute rapportée au total des recettes réelles de fonctionnement) supérieur de 3 à 4% par rapport à la moyenne des départements composant sa strate. Cet écart est encore plus important en retenant la notion de taux d'épargne nette, c'est-à-dire les ressources de fonctionnement restant disponibles pour l'investissement une fois le remboursement du capital de la dette opérée. Une des grandes forces du Département réside dans sa capacité à maintenir des taux d'épargne élevés le plus longtemps possible afin de poursuivre une politique dynamique d'investissements tout en maintenant une capacité à emprunter importante.

Globalement, le volume d'investissement est fortement corrélé au niveau d'autofinancement net. Le recours à l'emprunt prend le relais pour les départements disposant d'un faible autofinancement. Inversement, des départements comme l'Indre et l'Ariège ne profitent pas de leur forte épargne brute pour investir davantage :



L'analyse en tendance de l'évolution des courbes des recettes et dépenses de fonctionnement permet de mesurer la formation de l'autofinancement de la collectivité et ses variations. Même si l'on commence à constater un pincement de son niveau, l'autofinancement est sur un trend baissier plutôt lent et maîtrisé :

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement depuis 2002

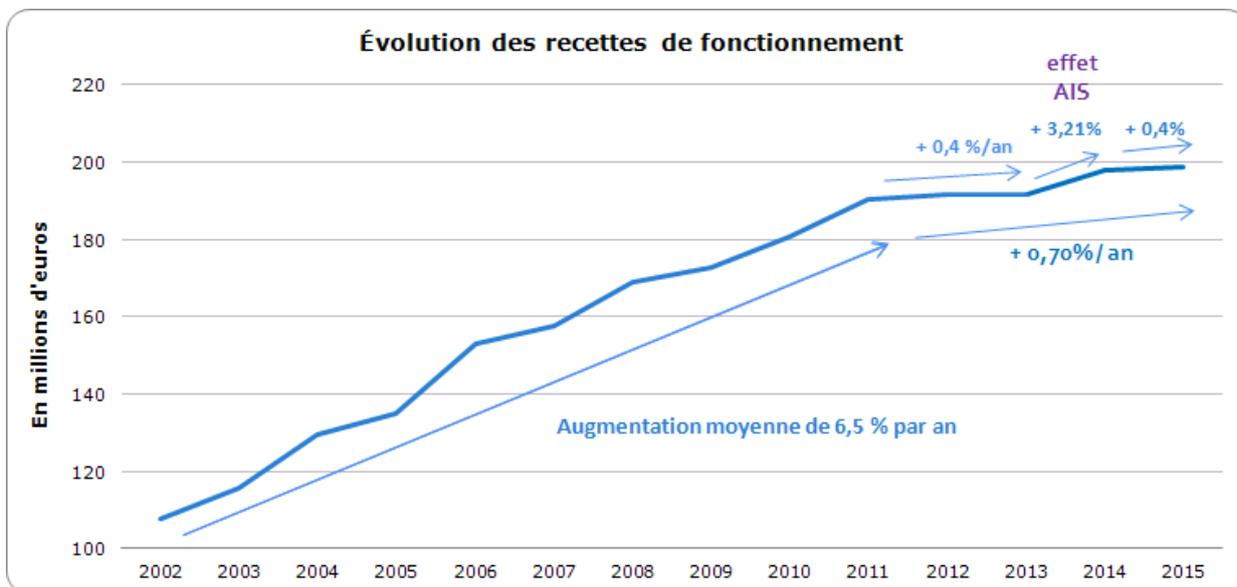


L'autofinancement du Département est resté assez stable depuis 2002, la forte progression des dépenses dans le cadre des transferts de compétence successifs étant compensée par une augmentation équivalente des recettes (recettes de compensation et indexation des dotations de l'Etat en fonction de l'inflation et de 50 % taux de croissance jusqu'en 2008 puis sur la seule inflation jusqu'en 2010). A partir de 2011, le gel des principales dotations de l'Etat puis la baisse de la DGF dès 2014, au titre de la participation des collectivités territoriales au redressement des comptes publics, ont contribué à stopper l'évolution à la hausse linéaire des recettes budgétaires du Département. Ce mouvement a été, temporairement, atténué en 2014 à la suite des accords de Matignon octroyant aux départements de nouvelles ressources fiscales améliorant la compensation des allocations individuelles de solidarité (AIS).

Avec des dépenses sociales en hausse soutenue en 2015, l'effet de ciseau se fait sentir mais la résilience du niveau des recettes limite l'ampleur de l'érosion de l'épargne brute.

Une relative stabilité des recettes de fonctionnement dans un contexte de baisse massive des concours financiers de l'Etat

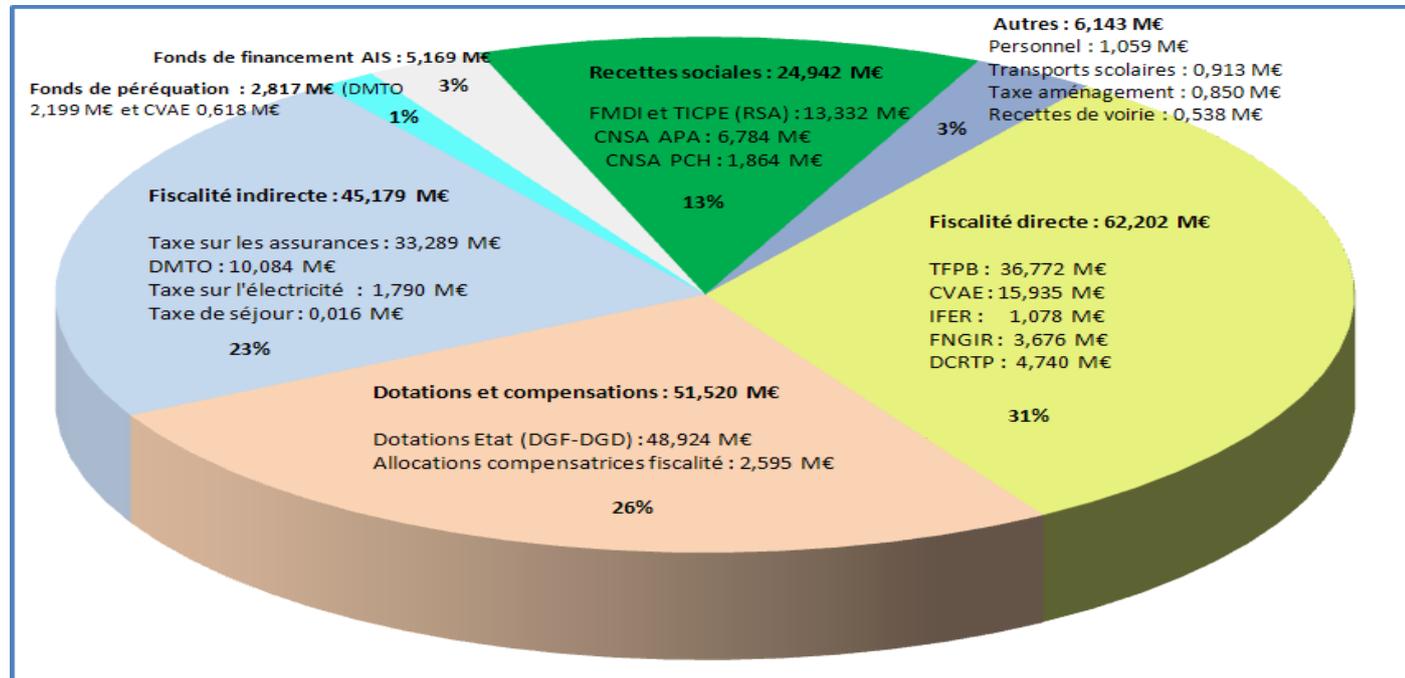
Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2015 sont en très légères augmentation par rapport à celles de l'année 2014 (+ 0,4%) alors même que les concours financiers de l'Etat (DGF et compensations fiscales) diminuent de près de 3 M€



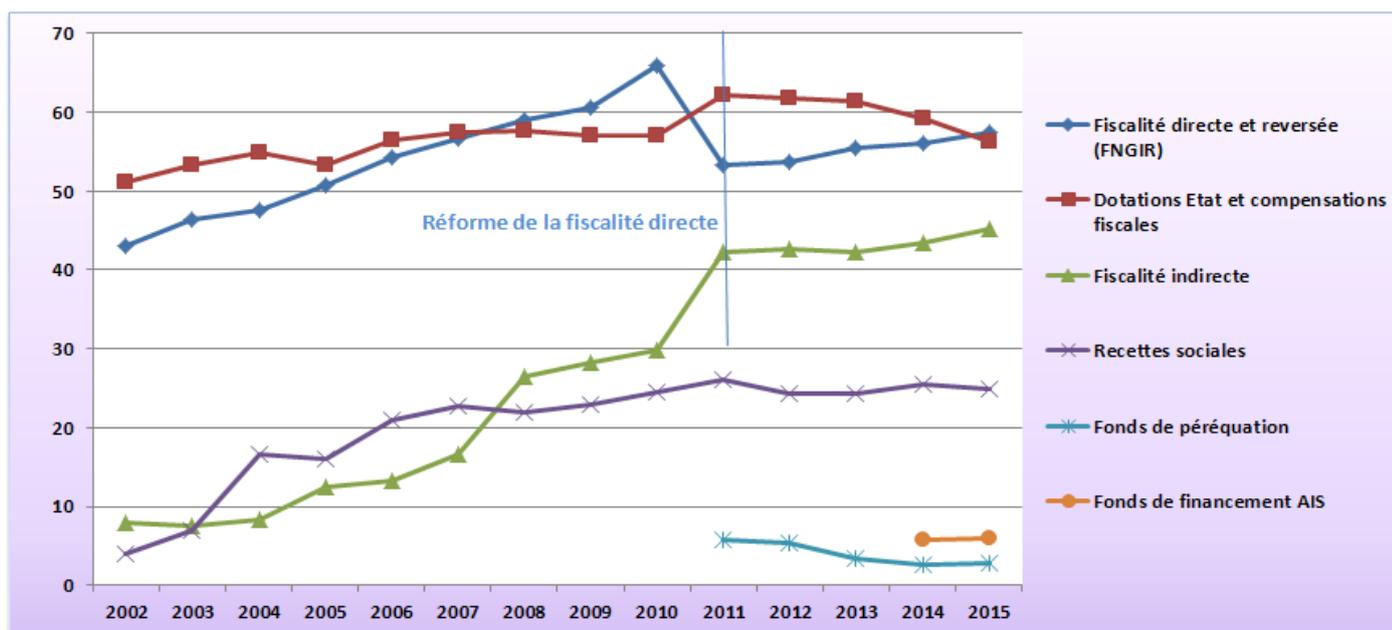
La progression des recettes de fonctionnement est passée d'un rythme annuel de 6,5 % à 0,70 % à partir de l'exercice 2011. L'année 2014 profite, temporairement, des nouvelles recettes d'amélioration du financement des prestations sociales (APA, PCH et RSA). Cependant, ces nouvelles ressources (au potentiel de hausse très limité) ne font que ralentir un processus inéluctable de raréfaction de la ressource disponible. Le Département, comme l'ensemble des acteurs publics, va devoir s'adapter à un contexte nouveau dans lequel le niveau de recette n'est plus la variable d'ajustement qui s'adapte aux dépenses mais au contraire qui conditionne ce niveau de dépense.

Vue synthétique des recettes de la section de fonctionnement :

Ventilation des recettes de fonctionnement de l'exercice 2015 :



Evolution des principales recettes de fonctionnement depuis 2002 (en M€)



L'évolution des principales recettes depuis 2002 montre le changement en cours dans la structure des ressources départementales. Adossée à deux blocs de recettes en hausse régulière et pérenne jusqu'en 2010, la structure des ressources est radicalement modifiée en 2011 à la suite de la réforme de la fiscalité directe puis sous l'effet des contraintes budgétaires de l'Etat. La fiscalité indirecte (TSCA, DMTO, TICPE) monte en puissance mais fait peser sur les finances du Département un risque accru de variabilité brutale (à la hausse comme à la baisse) en fonction de données externes difficilement prévisibles (hausse des cours du pétrole freinant la consommation d'énergie, instabilité du marché immobilier, etc.).

Enfin, les recettes procurées par les fonds de péréquation horizontaux (DMTO et CVAE) ne progressent plus et les nouveaux fonds de financement des allocations individuelles de solidarité (AIS) apportent un répit temporaire à l'augmentation continue du reste à charge départemental mais leur très faible potentiel évolutif n'apporte pas une réponse de long terme à la problématique du financement des AIS.

L'analyse synthétique de l'évolution des recettes de fonctionnement en 2015 peut s'effectuer à partir d'un double constat :

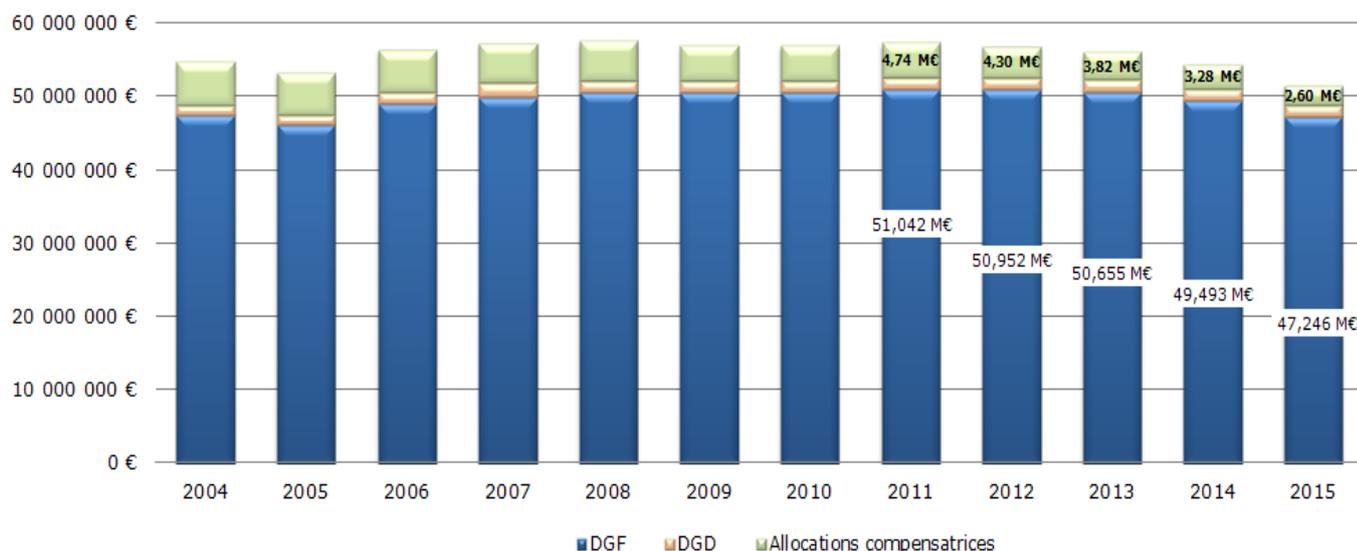


une baisse sensible et attendue des concours financiers de l'Etat...

A partir de l'exercice 2012, les concours financiers de l'Etat amorcent une lente diminution sous l'effet d'une moindre compensation des allocations compensatrices des exonérations de fiscalité directe décidées par l'Etat. Dès 2014, la baisse des concours s'amplifie avec le plan de redressement des finances publiques nationales où il est demandé aux collectivités territoriales de prendre leur part à hauteur de 11 milliards d'euros. Ainsi, sur la période 2014-2017, les collectivités territoriales verraient leurs concours financiers reçus de l'Etat diminuer de 12,7 milliards après trois années de gel des mêmes concours en volume.

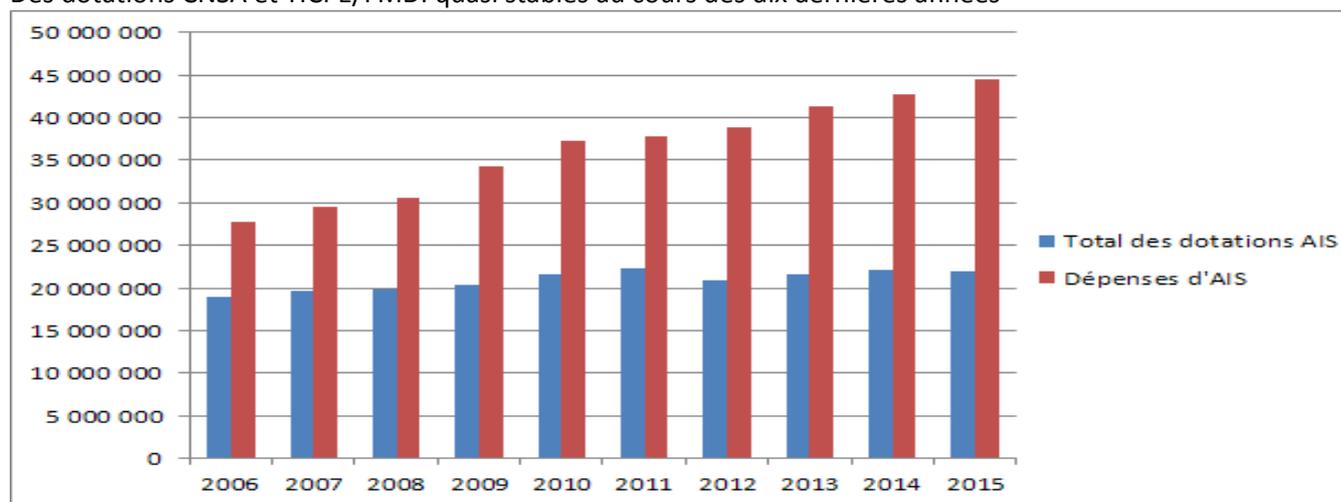
Pour le département de la Haute-Marne, tous concours financiers confondus, la perte de ressources est d'environ 3 M€ en 2015 se cumulant à celle de 2014 de 2,2 M€, soit en deux exercices une perte définitive de 5,2 M€.

Évolution des principaux concours financiers de l'État



Dans le même temps, les dotations reçues en compensation du financement des trois allocations individuelles de solidarité stagnent alors même que les dépenses sociales sont à la hausse. La compensation du RSA est plus particulièrement inadaptée, la tendance haussière des bénéficiaires de l'allocation en période de difficulté économique s'accommodant mal avec une ressource assise sur la consommation de carburant (TICPE) qui, elle, a tendance à baisser dans ce même contexte.

Des dotations CNSA et TICPE/FMDI quasi stables au cours des dix dernières années



... atténuée par la hausse conjoncturelle d'autres recettes

La diminution de 3 M€ des recettes Etat a été intégralement compensée par une hausse d'une ampleur plutôt inattendue d'un certain nombre d'autres ressources de fonctionnement, notamment en matière de fiscalité directe et indirecte. Cependant, ces hausses reposent sur des éléments à caractère exceptionnel ou conjoncturel qui n'ont pas vocation à se reproduire à ce niveau. D'ailleurs pour certains, une correction assez violente à la baisse est déjà constatée sur les premiers mois de l'année 2016.

► une hausse d'environ 1,5 M€ du produit de la fiscalité directe

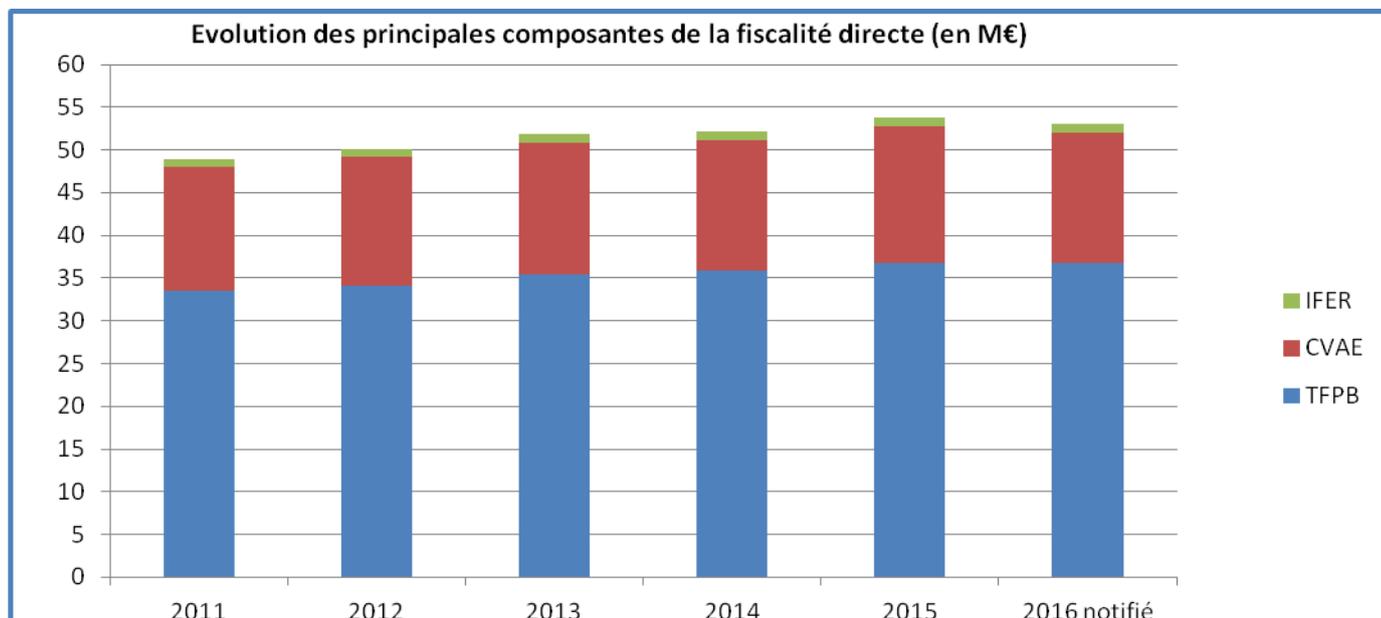
Le produit des impôts directs passe, ainsi, de 55,992 M€ en 2014 à 57,462 M€ en 2015 alors même que l'augmentation 2013/2014 s'était établie à seulement 430 000 €.

La hausse 2015 porte à part égale sur le produit de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour un montant de 0,652 M€ et sur le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (+ 0,708 M€).

L'augmentation du produit de la CVAE (+4,30%), nettement supérieure au taux de croissance économique, résulte pour une part importante de facteurs exceptionnels et non reproductibles : rattrapage de retards de paiement de la taxe par certaines grosses entreprises (double versement de CVAE en 2015) et fin d'exonérations de taxes pour d'autres. Hors ces éléments exceptionnels, la hausse aurait été beaucoup plus faible (1 à 1,5%).

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, la hausse du produit est d'environ 2% dont 1% au titre du coefficient de revalorisation des bases voté en loi de finances. En 2016, l'extension des abattements à de nouvelles zones urbaines (quartiers prioritaires de la politique de la ville) et en faveur des ménages modestes réduira le potentiel de hausse à 0,2% maximum.

Au final, le produit des impositions directes diminuera de 0,685 M€ en 2016 soulignant le caractère tout à fait exceptionnel et non pérenne de la hausse de 1,5 M€ entre 2014 et 2015.

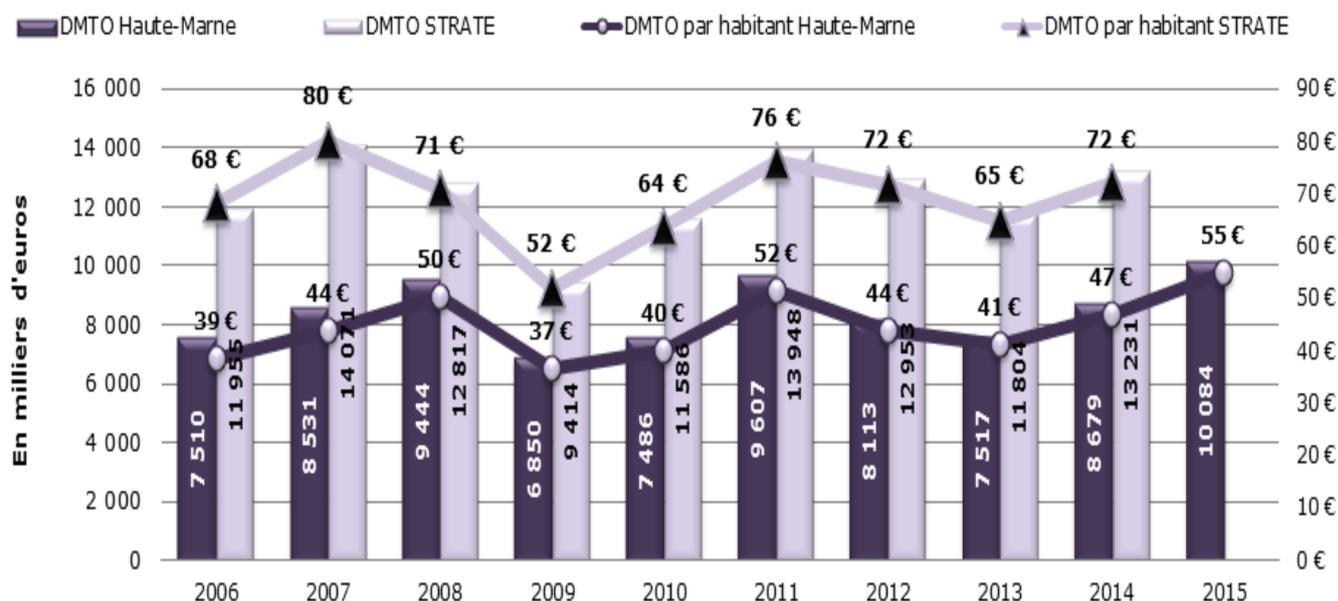


► un produit supplémentaire des droits de mutation à titre onéreux de l'ordre de 1,405 M€

Le produit généré par la taxation des transactions immobilières est passé de 8,679 M€ en 2014 à 10,084 M€ sur l'année 2015, soit une augmentation de 16%. Si une petite fraction de cette hausse relève d'une très légère amélioration du marché immobilier (nombre de transactions en augmentation mais pas de frémissement sur le niveau des prix), la majeure partie de l'augmentation a trait à l'effet en année pleine du relèvement du taux de taxation de 3,80% à 4,50% appliqué au 1^{er} avril 2014.

Cet effet taux ne jouera plus en 2016 et, hors reprise du marché immobilier, le produit des DMTO est appelé à peu évoluer au cours des prochains mois.

Comparaison interdépartementale - évolution des DMTO

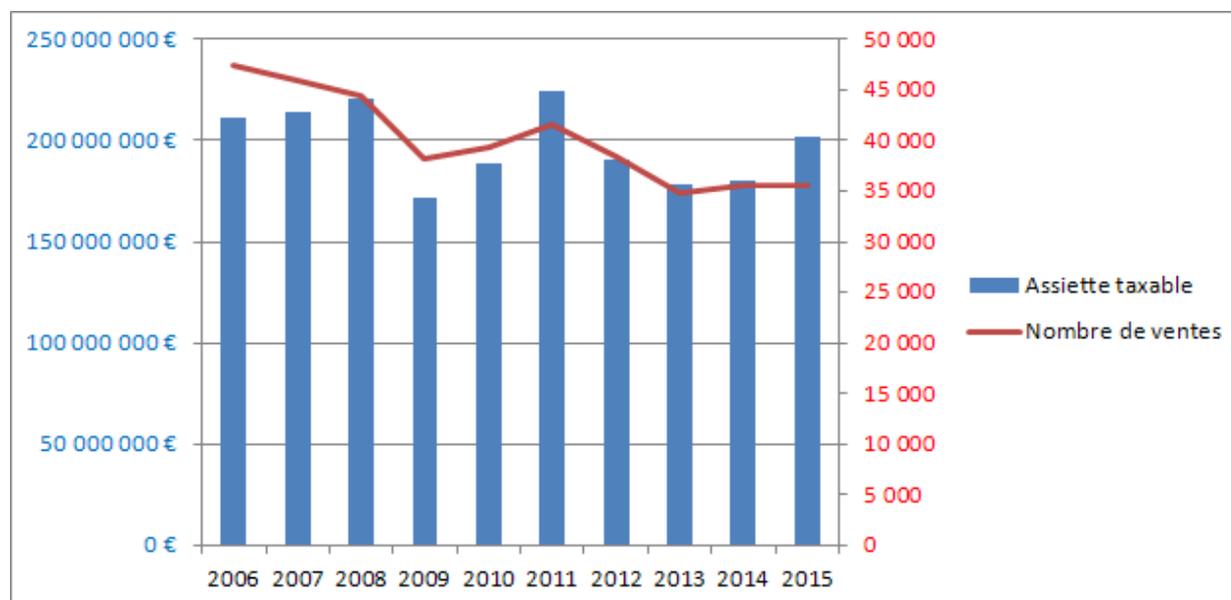


L'évolution des DMTO est assez contrastée : après la chute de produit consécutive à la crise financière de 2008, les DMTO ont retrouvé en 2011 leur niveau d'avant crise. Cependant, l'atonie du marché immobilier continue de peser lourdement sur le produit attendu des DMTO et prive les départements d'une fraction de ressources supplémentaires.

L'augmentation possible du taux d'imposition en 2014 (appliquée par la quasi totalité des départements) a permis de générer un complément de recettes estimé à 1 M€ pour la Haute-Marne (5,5 €/habitant) entre 2013 et 2014 et 0,5 M€ entre 2014 et 2015.

La Haute-Marne accuse un manque à percevoir de DMTO de 25 à 30 € par habitant par rapport à sa strate démographique selon les années.

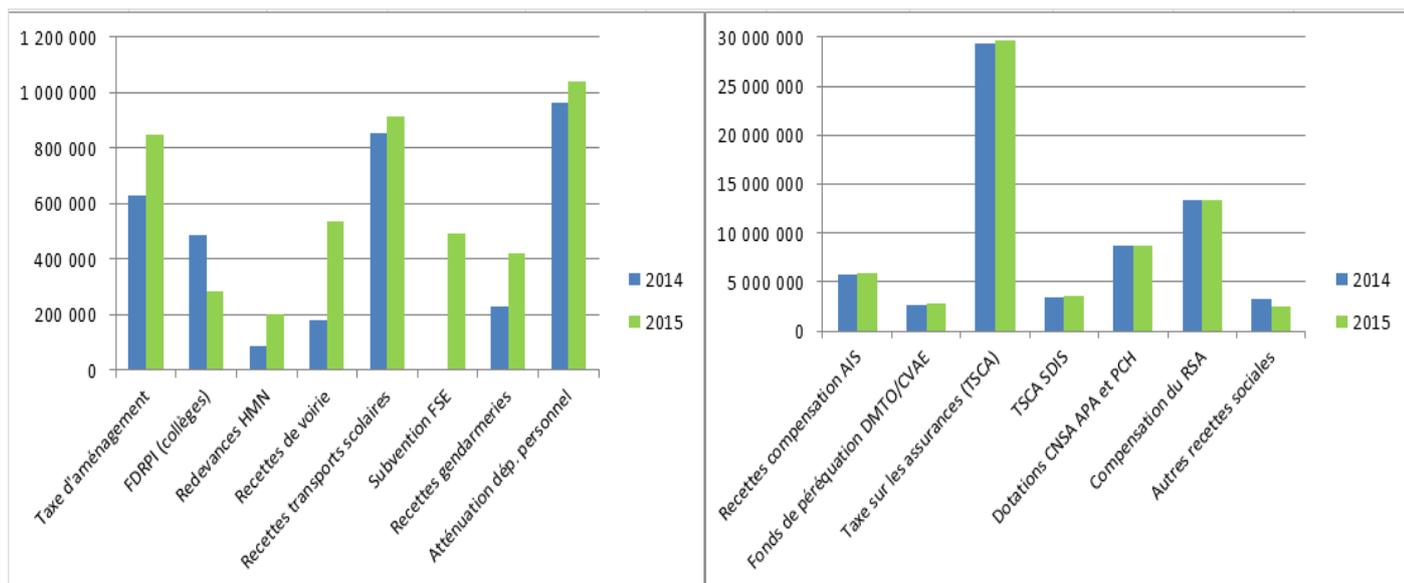
Evolution de l'assiette taxable des droits de mutation à titre onéreux de droit commun et du nombre de ventes en Haute-Marne entre 2006 et 2015 :



Le nombre total de ventes immobilières est stable depuis 2013, la hausse de l'assiette taxable en 2015 semblant indiquer un léger relèvement du prix de vente moyen des transactions.

Sur l'exercice 2015, on peut estimer que la hausse de 1,4 M€ du produit des droits de mutation se répartit entre un accroissement de 0,9 M€ au titre de la dynamique de marché (effet prix prépondérant) et 0,5 M€ de l'effet en année pleine du relèvement du taux de 3,80% à 4,50% au 1^{er} mars 2014.

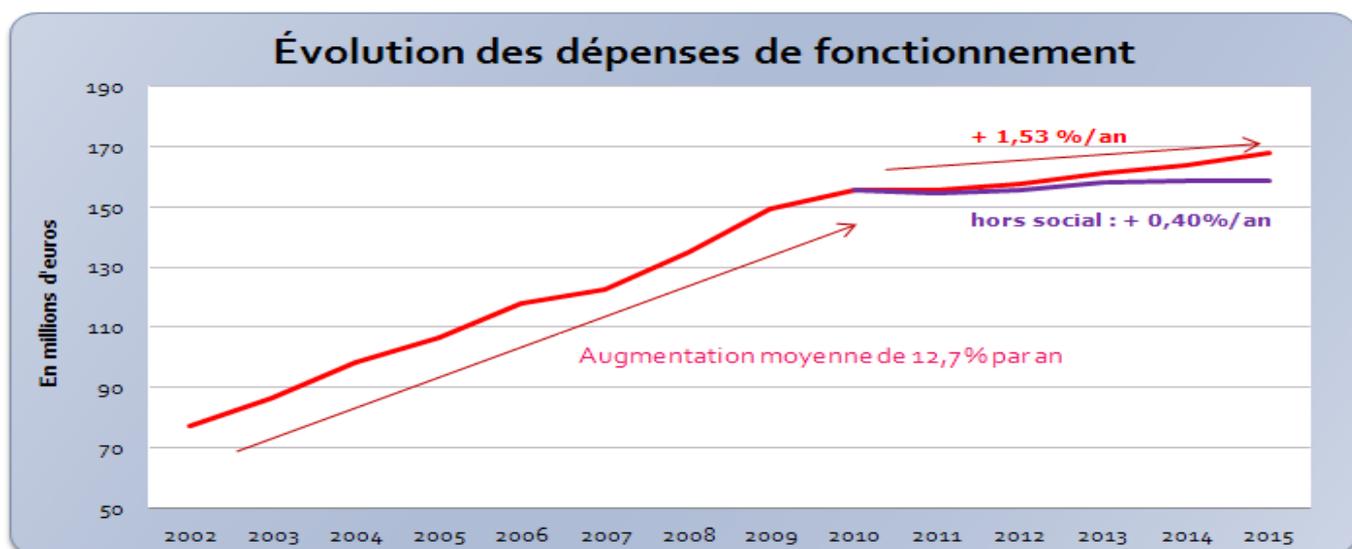
► les autres recettes de fonctionnement n'ont pas connu d'évolution notable entre 2014 et 2015 :



D es dépenses de fonctionnement contenues hors secteur social

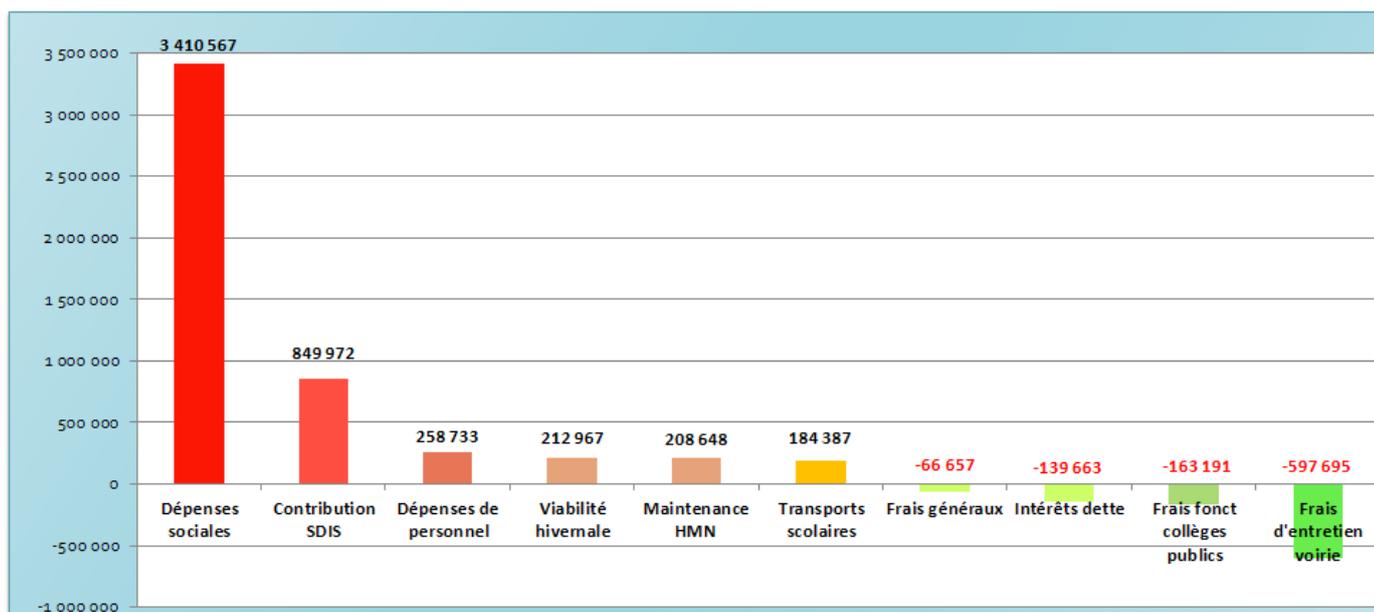
Les dépenses de la section de fonctionnement sont passées de 164,576 M€ en 2014 à 168,608 M€ en 2015, soit une hausse de 4,032 M€ (+ 2,45%). Cette augmentation, nettement supérieure à l'inflation constatée sur la période (0%), relève de deux postes : le secteur social et la contribution au fonctionnement du SDIS.

Si l'on retire l'influence de ces deux éléments, les dépenses de fonctionnement ont en réalité reflué de 0,375 M€, soit - 0,45%, traduction en 2015 d'un premier effort de rationalisation de certaines dépenses. En 2014, la hausse avait été limitée à 0,40% pour ces mêmes dépenses. L'objectif minimal d'un maintien des dépenses de fonctionnement, ne présentant pas un enjeu de service public, (donc sans dégradation du niveau de service apporté à nos concitoyens) a donc été atteint sur l'exercice 2015 et contribue au renforcement de la structure financière du Département.



Depuis 2010, les dépenses de la section de fonctionnement augmentent, en rythme annuel, de 1,50% et de seulement 0,40% en excluant les dépenses relevant de la sphère sociale.

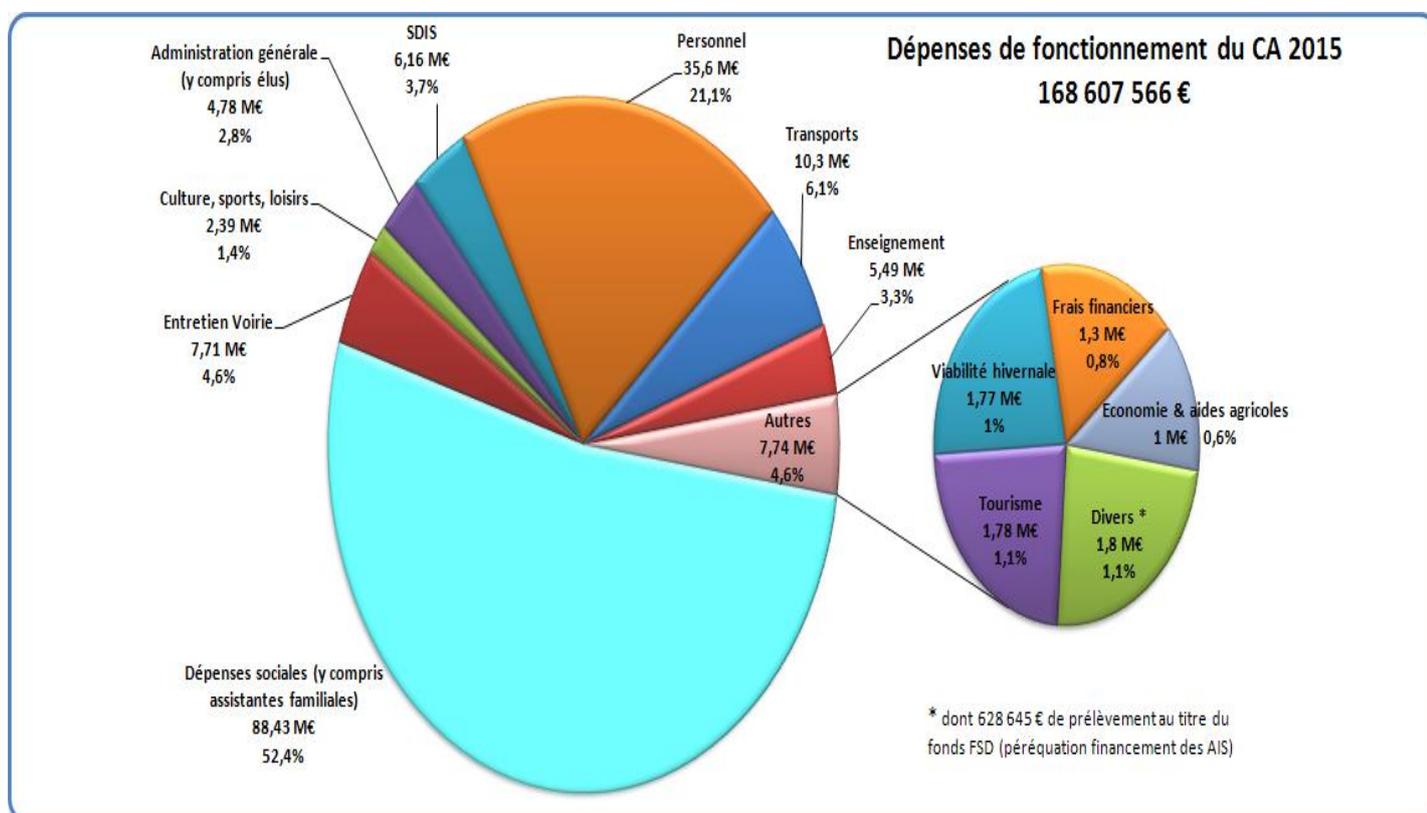
Les principales variations (+ 4 M€) entre 2014 et 2015 se répartissent de la façon suivante :



Hors dépenses sociales et « rebasage » de la contribution au fonctionnement du SDIS, les principales évolutions des autres dépenses sont restées très limitées, les hausses de certains secteurs étant compensées par des baisses de même niveau dans d'autres domaines d'intervention et impactant majoritairement des charges à caractère général.

Les subventions et participations versées à des tiers dans les politiques culturelles, sportives, touristiques, éducatives, économiques et agricoles sont globalement stables depuis 2012.

Vue d'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2015





Une hausse des dépenses de fonctionnement centrée sur deux principaux postes : les dépenses sociales et la contribution au SDIS

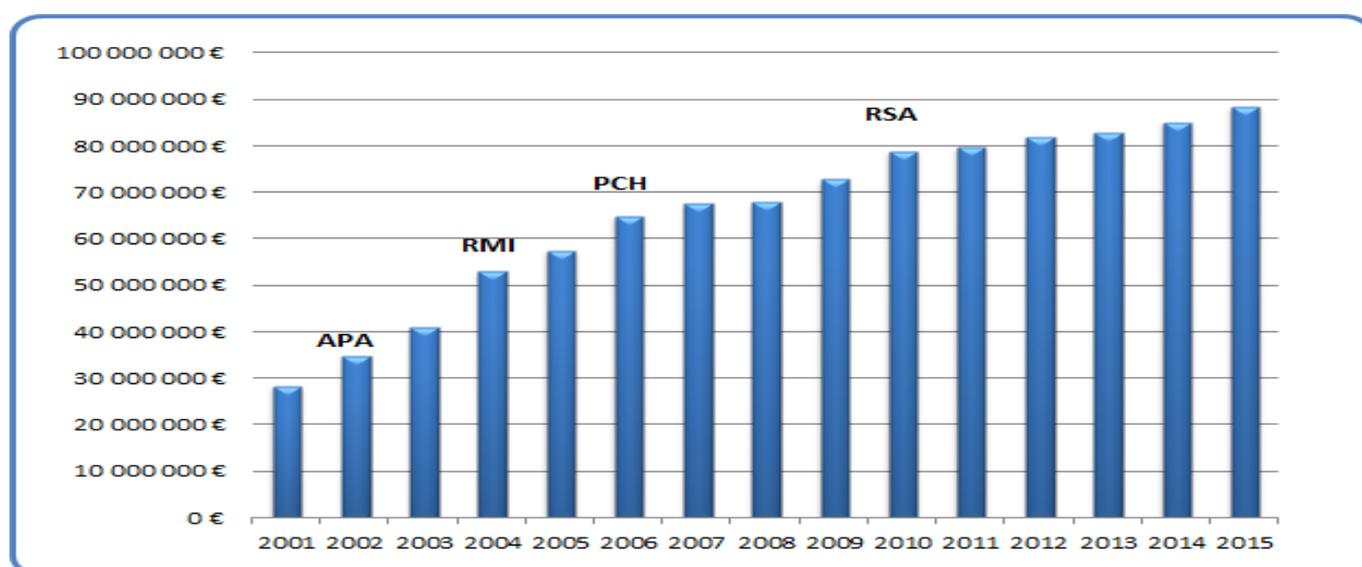
1 - Des dépenses sociales en hausse de 4% et concernant l'ensemble des prestations

Les dépenses sociales (y compris les rémunérations des assistantes familiales) s'établissent à 88,426 M€ en 2015, soit 52,5% du total de la section de fonctionnement.

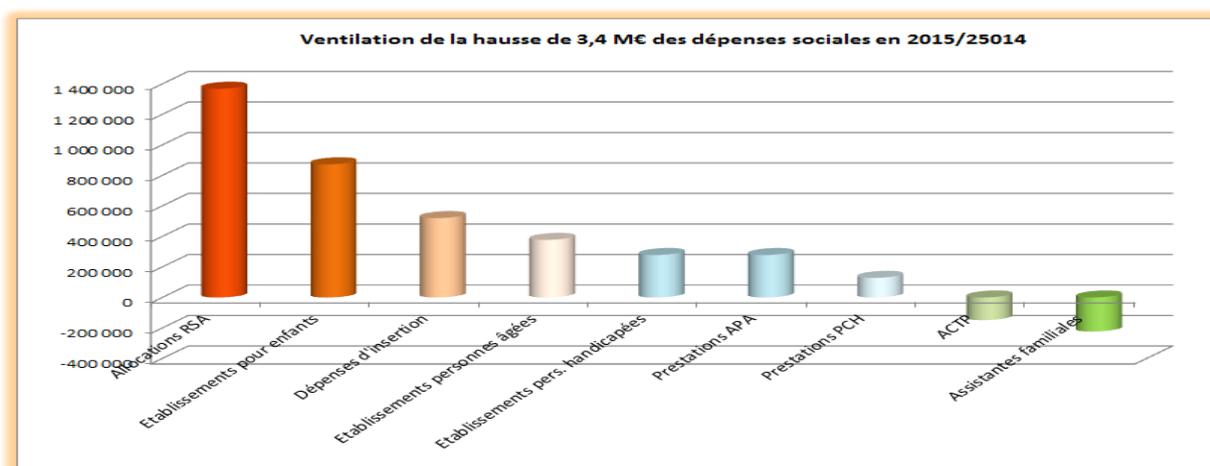
Par rapport à l'exercice 2014, l'augmentation est de 3,407 M€, soit une hausse de 4%. Hors dépenses d'allocations du RSA, la hausse reste significative (+ 2 M€) et concerne des postes de dépenses plutôt stables les années précédentes : APA, PCH, frais de placement des enfants en établissement, établissements pour personnes âgées et handicapées. Enfin, les dépenses d'insertion augmentent de 0,520 M€ mais il s'agit, pour l'essentiel, du mandatement de dépenses 2014 reportées pour absence de pièces justificatives.

Au final, le réel flux d'augmentation des dépenses sociales en 2015 est d'environ 2,8 M€ dont 1,4 M€ au titre du RSA.

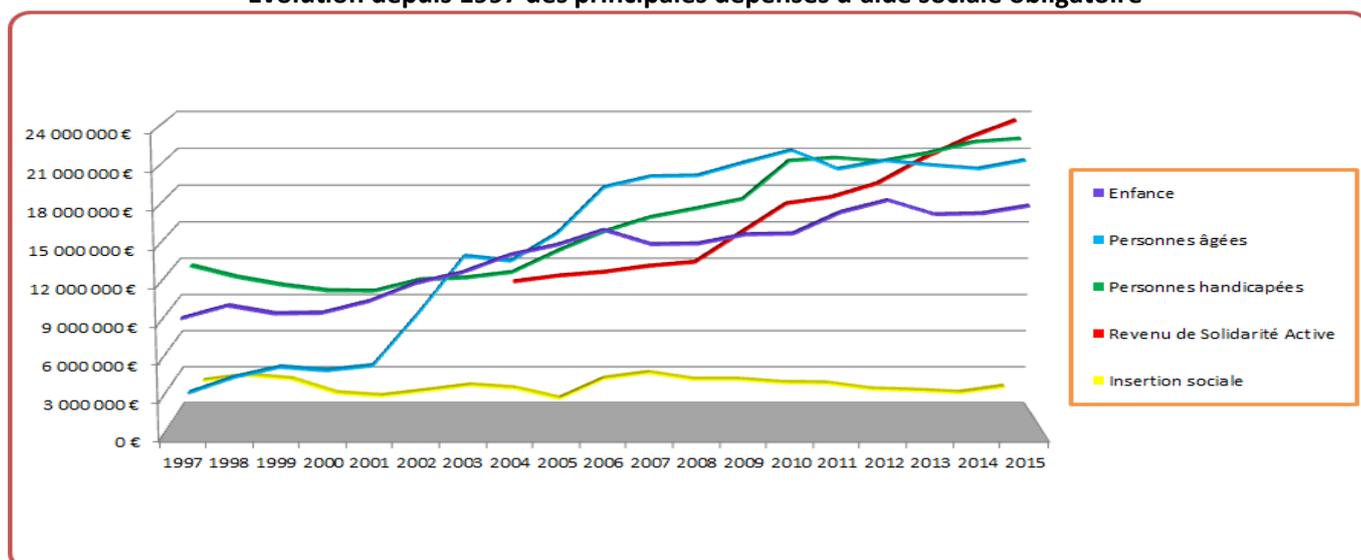
Evolution des dépenses sociales totales depuis 2001 (y compris assistantes familiales)



Les dépenses sociales sont passées de 28 M€ en 2001 à 88 M€ en 2014 en fonction des transferts successifs de compétences et de la hausse ininterrompue depuis 2010 du coût des allocations du RSA. En 2015, la tendance à une accentuation de la hausse résulte à part égale du RSA et des autres dépenses d'aide sociale obligatoire. Si un frémissement des prestations APA et PCH semblent s'installer dans la durée, la hausse importante des frais de placement des enfants en établissement est de nature plus conjoncturelle.



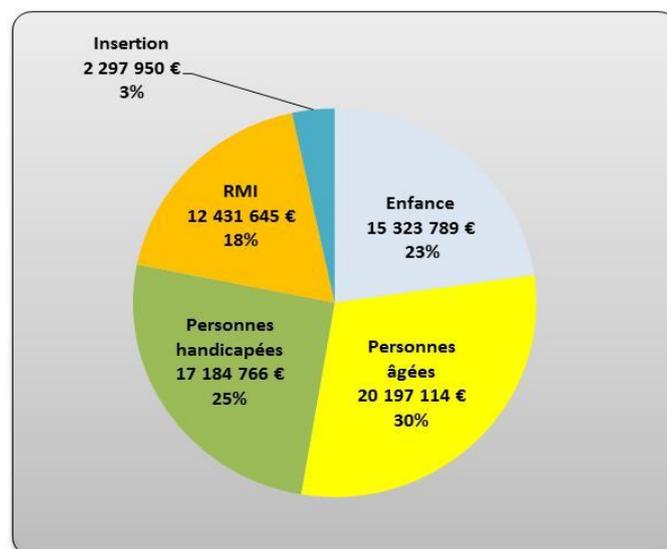
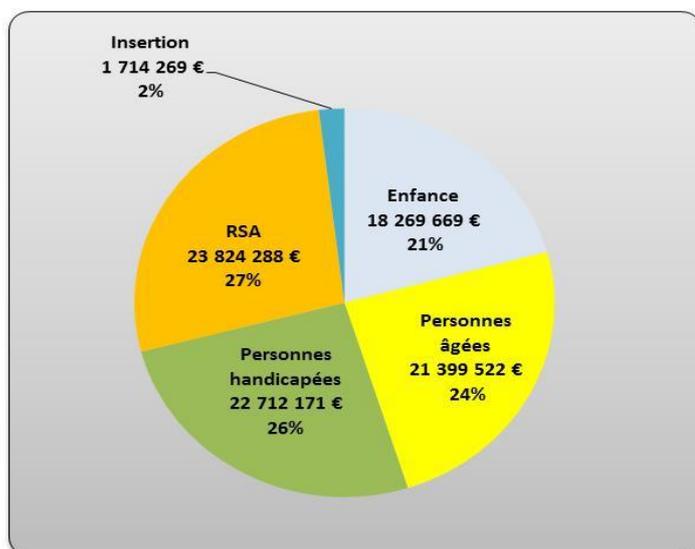
Evolution depuis 1997 des principales dépenses d'aide sociale obligatoire



Sur la période 2010-2015, deux politiques sociales connaissent une évolution haussière régulière, les allocations du RSA et, dans une moindre mesure, les dépenses compensant le handicap. Les autres secteurs enregistrent des fluctuations annuelles sans tendance bien marquée. Cependant, l'année 2015 met en évidence une hausse généralisée des dépenses d'aide sociale obligatoire, notamment pour les personnes âgées (APA et EHPAD), qui pourrait se poursuivre au cours des prochaines années.

Ventilation par politique des principales dépenses d'aide sociale (en € et %) Exercice 2015 Exercice 2008

Les allocations versées au titre du RSA et les dépenses à destination des personnes handicapées représentent 53% des dépenses sociales totales en 2015 contre 43% en 2008 :

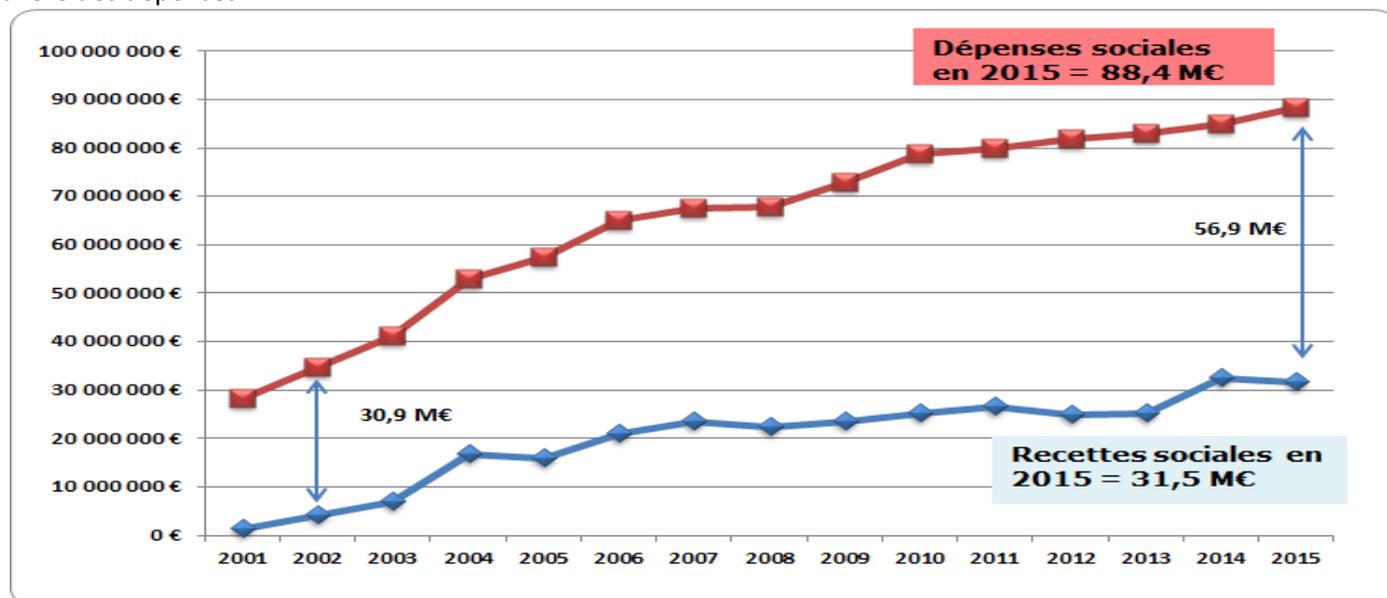


Un besoin de financement des dépenses sociales qui repart à la hausse...

Les transferts de compétences successifs entre 2002 et 2009 ont soumis les finances du département à un besoin de financement de plus en plus important, rendant le recours au levier fiscal inévitable durant cette période. En effet, les compensations sociales de l'APA, du RMI/RSA et de la PCH ne couvrent qu'une fraction des dépenses supplémentaires générées par le transfert de ces prestations nouvelles et cette couverture ne fait que décroître au fil des années.

Ainsi, si au cours de l'exercice 2002, le département devait consacrer 31 M€ de ses autres recettes de fonctionnement (dotations Etat principalement) au financement du coût net de ses dépenses sociales, c'est une somme de 58 M€ qui doit être mobilisée en 2013, soit 27 M€ de plus. En 2014, le différentiel s'est réduit d'environ 5 M€ pour s'établir à 53 M€ environ. Cette amélioration temporaire est le résultat des nouvelles ressources qui ont été transférées aux départements (accord de Matignon) afin de mieux financer et harmoniser les restes à charge des allocations individuelles de solidarité.

Cependant, la nature non évolutive de ces nouvelles recettes et la stagnation des compensations « historiques » n'offrent pas une solution à long terme au problème de financement des allocations sociales. Ainsi, dès 2015 le besoin de financement s'accroît de nouveau soulignant l'inadéquation des recettes à faire face à une tendance haussière régulière des dépenses :



Dans un contexte de stabilité des recettes autres que sociales et d'absence de levier fiscal (taux d'imposition élevé et faibles recettes marginales générées par une hausse de taux), le financement des augmentations des allocations sociales ne peut se faire qu'au moyen de trois types de levier : affecter des ressources exceptionnelles (fonds de péréquation notamment), procéder à des économies de charges sur d'autres postes (subventions, frais généraux, dépenses de personnel, etc.) et/ou se résoudre à baisser le niveau d'autofinancement (et, en conséquence accepter une baisse des investissements ou un recours accru à l'emprunt pour un temps limité).

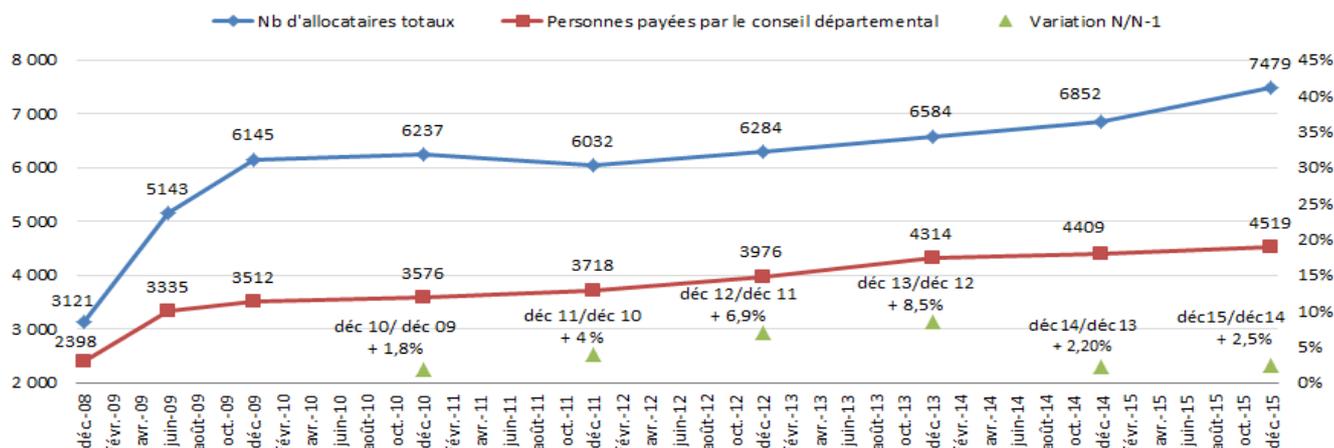
La collectivité s'orientant vers une politique d'investissements très soutenue sur la période 2016-2020, la stratégie des prochaines années se dessine assez clairement : maximiser le potentiel d'autofinancement par la recherche d'une meilleure efficacité de la dépense publique (notamment en fonctionnement) et une mobilisation accrue et sans excès du levier de l'endettement.

Quelques données statistiques sur les quatre politiques sociales

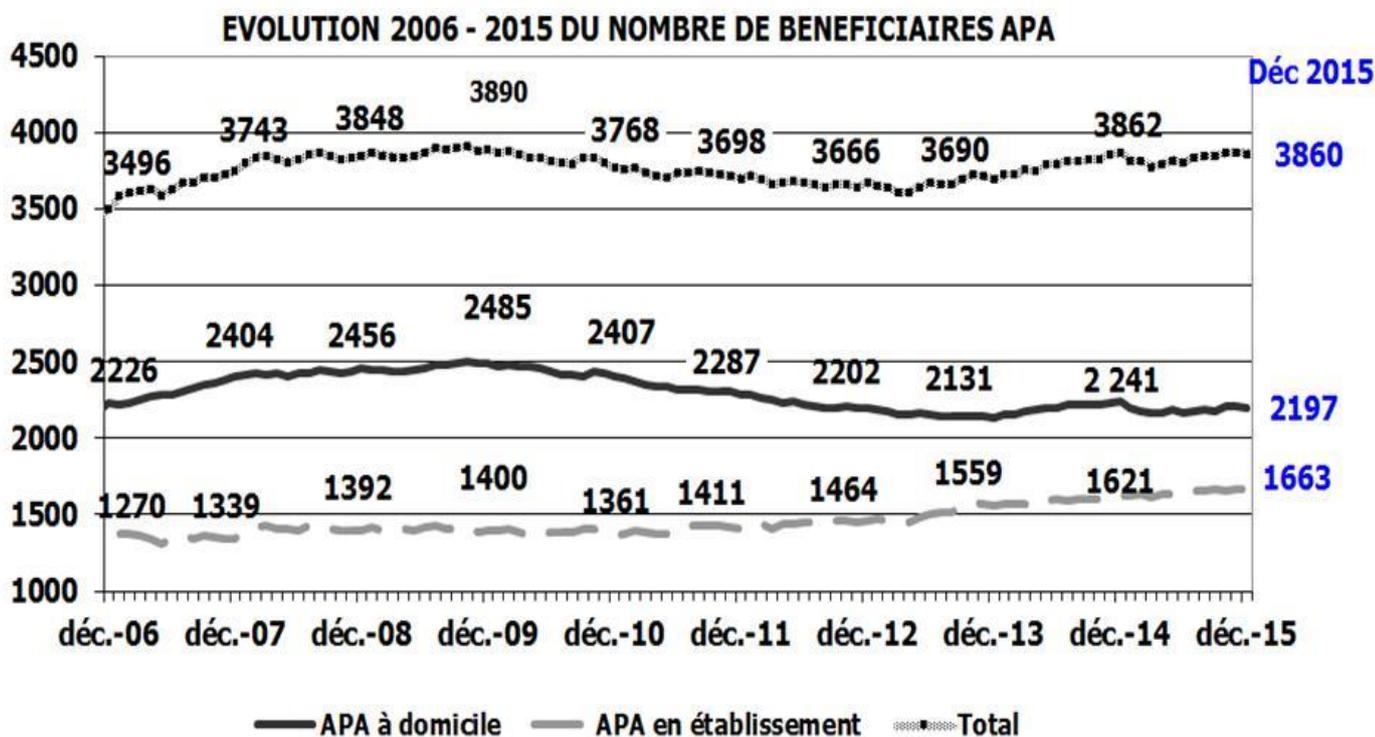
Des bénéficiaires du RSA versé par le département en hausse de 2,50% entre décembre 2014 et décembre 2015. A noter la forte hausse du nombre d'allocataires totaux du RSA (+ 9%) dont il conviendra de surveiller dans quelle mesure une partie de ces bénéficiaires basculera dans le RSA socle à la charge du Département.

En valeur, le montant de RSA payé par le département augmente de 6,10% en 2015, conséquence de la hausse quantitative de bénéficiaires mais aussi de l'impact de la revalorisation légale du 1^{er} janvier 2015 (+ 0,9%) et celle exceptionnelle de 2% au 1^{er} septembre 2015 dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté lancé en janvier 2013 (+ 10% sur le quinquennat) :

Évolution du nombre des allocataires RSA

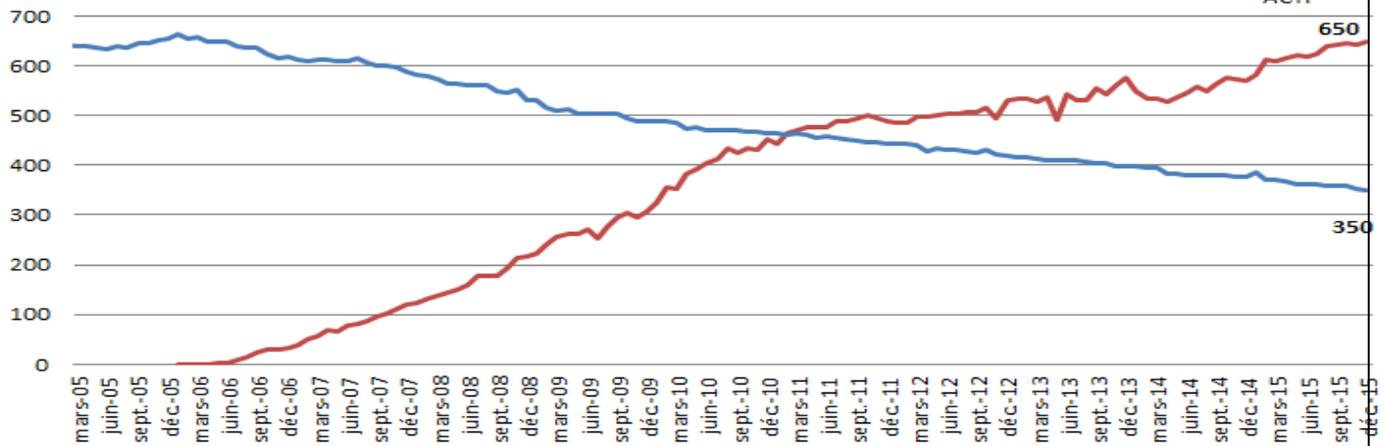


Le nombre de bénéficiaires de l'APA est resté stable entre 2014 et 2015. En valeur, la prestation APA totale versée augmente de 0,278 M€, soit une hausse de 1,7% :



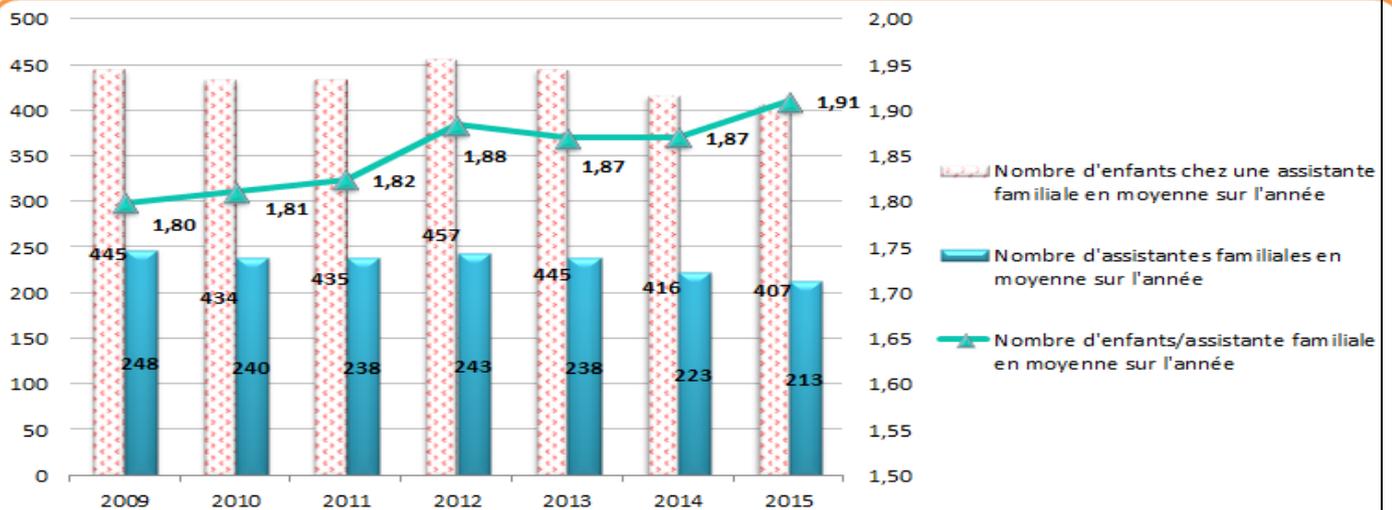
Une prestation de compensation du handicap en hausse de 0,128 M€ compensée par la baisse du coût de l'ACTP de 0,148 M€. Le nombre de bénéficiaires de la PCH aide humaine est passé de 571 à 650 (+ 79) alors que celui des bénéficiaires de l'ACTP diminuait de 26 pour s'établir à 350 en fin d'exercice :

Bénéficiaires ACTP et PCH - aides humaines

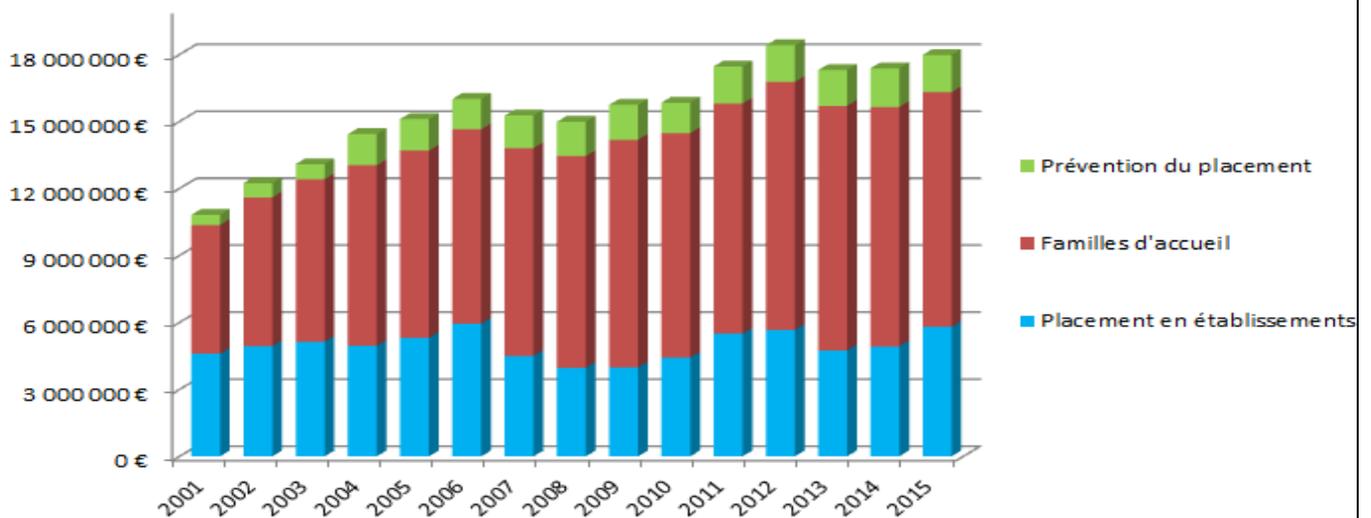


Une augmentation des dépenses consacrées aux frais de placement des enfants (+ 0,662 M€) consécutif à un nombre d'enfants confiés à l'ASE en hausse sur l'ensemble de l'année 2015 (632 enfants en décembre 2015 contre 520 en décembre 2014) :

En 2015, un peu moins d'enfants placés chez les assistantes familiales...



... et un peu plus en établissements spécialisés (+ 0,873 M€) :



Le placement des enfants en famille d'accueil reste, néanmoins, la solution prioritaire recherchée.

Le conseil départemental de la Haute-Marne privilégie, pour les enfants qui sont placés sous sa protection, un placement auprès des assistantes familiales plutôt qu'en établissements spécialisés. Au-delà d'une notion de coût, ce choix assumé relève d'une volonté d'assurer une prise en charge dans des conditions plus proches de l'environnement familial traditionnel pour des enfants subissant un réel traumatisme.

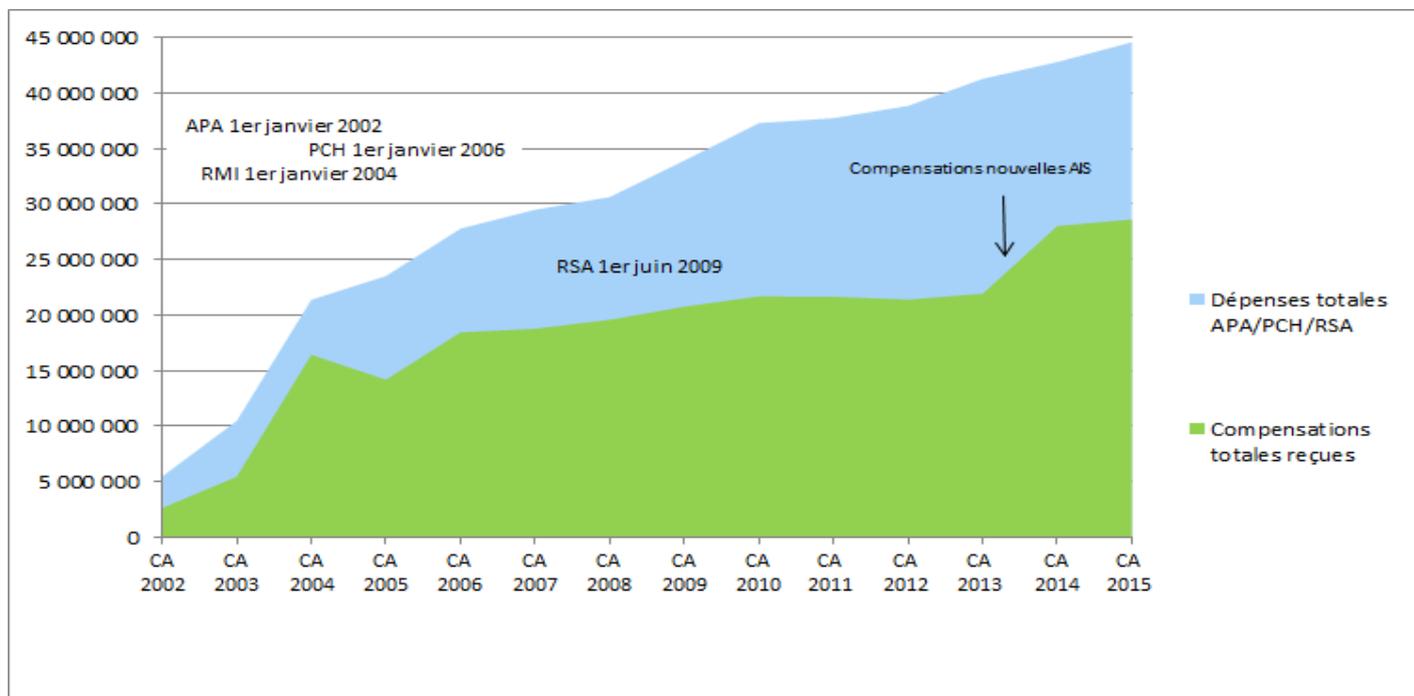
Ainsi, le Département de la Haute-Marne consacre 52 €/hab. à la rémunération des assistantes familiales alors que la moyenne de la strate démographique des départements de moins de 250 000 habitants s'établit à 37 €/hab.

... mais une compensation toujours insuffisante des allocations individuelles de solidarité

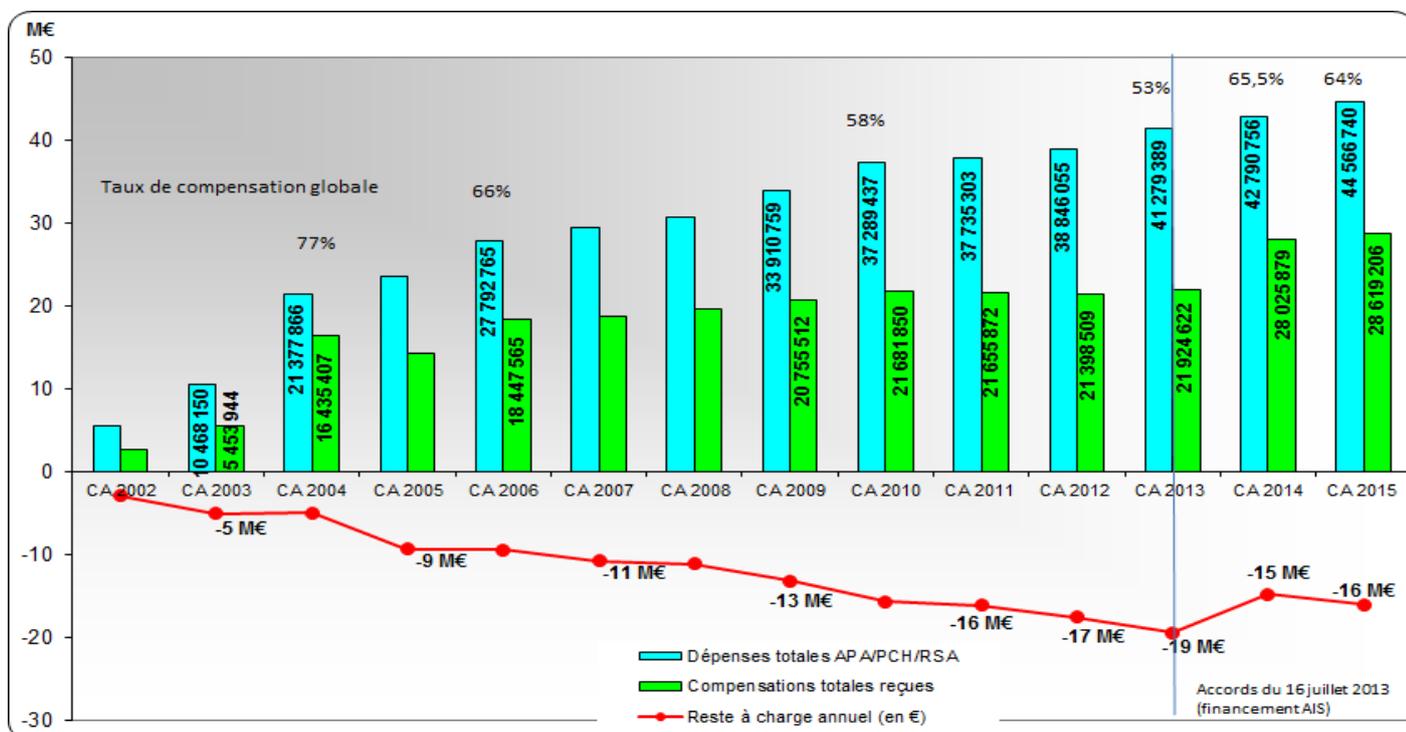
En compensation des allocations versées au titre de l'APA, du RSA et de la PCH, le département perçoit des dotations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et une fraction de taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE). Depuis 2014, la perception des deux nouveaux dispositifs de péréquation censés réduire le reste à charge des AIS a certes amélioré la compensation globale des trois prestations sociales mais la très faible évolutivité de ces ressources ne permettra pas une embellie durable de la situation financière des départements face à un RSA qui devrait continuer à croître et à des prestations APA qui s'orientent également à la hausse après plusieurs années de stabilité.

Le suivi de l'évolution du niveau de compensation des trois prestations est un indicateur pertinent de l'adéquation ou de l'inadéquation des moyens financiers apportés par l'Etat pour le financement de politiques sociales relevant avant tout de la solidarité nationale, la collectivité n'ayant aucune latitude d'action sur ces allocations tant en termes financier que démographique ou sociologique...

Toute dégradation du niveau de compensation nécessite, pour le département, de mobiliser d'autres ressources (dans un contexte de baisse des ressources disponibles) et/ou de diminuer d'autres dépenses d'intervention qui auraient pourtant toute leur utilité pour maintenir une vitalité et attractivité territoriale.



En 2014, le taux de compensation global des trois prestations s'établit à 65,5 % alors qu'il était descendu à 53 % en 2013. L'apport des nouvelles recettes (frais de gestion de la TFPB, fonds net de solidarité et relèvement du taux plafond des droits de mutation) s'est traduit par une nette amélioration du reste à charge des allocations individuelles de solidarité. Sans ces nouvelles ressources, le taux de compensation se serait établi à 51,5 %. L'objectif d'une amélioration de la compensation des AIS a donc été atteint pour l'exercice 2014. Ce constat se vérifie encore en 2015 mais la compensation globale baisse de 65,5% à 64% soulignant une dynamique de la dépense bien supérieure à la recette, tendance qui se renforcera sur les exercices 2016 et 2017 en l'absence de nouveau dispositif correcteur.

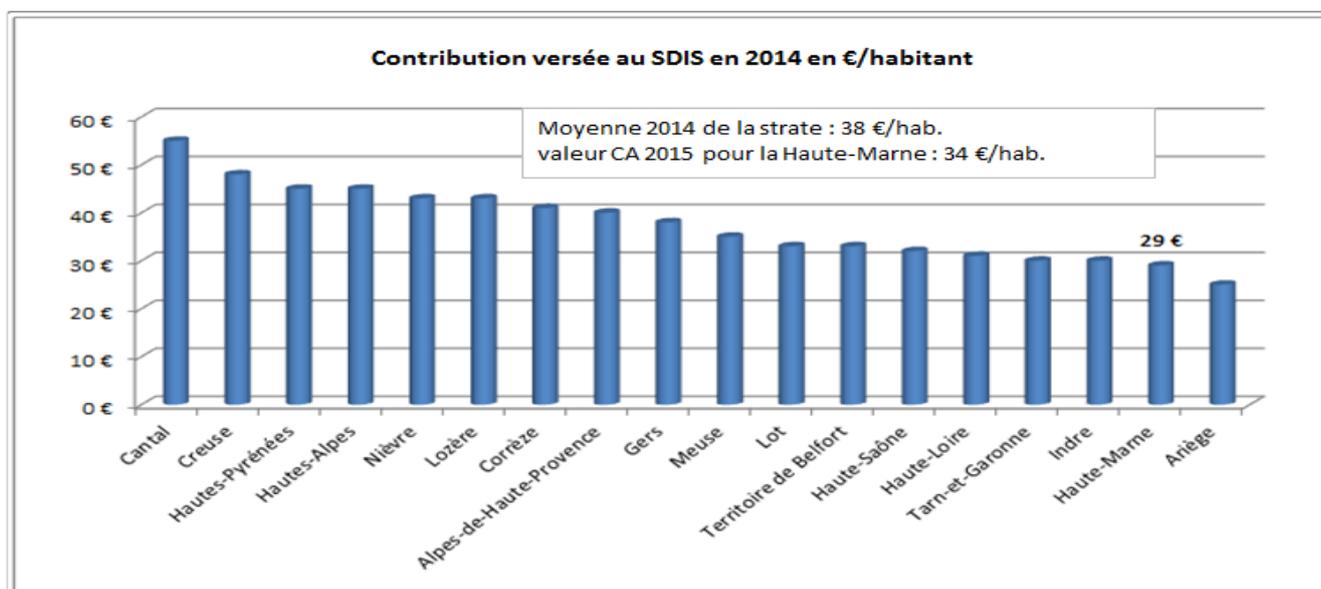


2 – Un ajustement exceptionnel de la contribution au fonctionnement du SDIS

La contribution obligatoire au fonctionnement du SDIS est restée relativement stable entre 2010 et 2014 passant de 5,252 M€ à 5,311 M€. A la suite de la construction de sa nouvelle caserne à Chaumont, le SDIS a mobilisé l'intégralité de son fonds de roulement antérieur (excédents de fonctionnement mis en réserve) afin de financer une partie du bâtiment et, ainsi, ne pas recourir à l'emprunt, les subventions reçues (notamment du conseil départemental) assurant le reste du financement.

Jusqu'en 2014, le SDIS autofinçait une fraction de son budget de fonctionnement par l'utilisation d'une partie de ce fonds de roulement au moment de l'adoption de son budget supplémentaire. Cette faculté n'existant plus à compter de l'année 2015, le conseil départemental a procédé à un « rebasage » de la contribution au SDIS portant sa participation de 5,311 M€ à 6,161 M€, soit une augmentation de 0,850 M€ par rapport à l'exercice 2014.

Avec cet ajustement, le conseil départemental atteint un niveau de contribution comparable aux autres départements de sa strate.

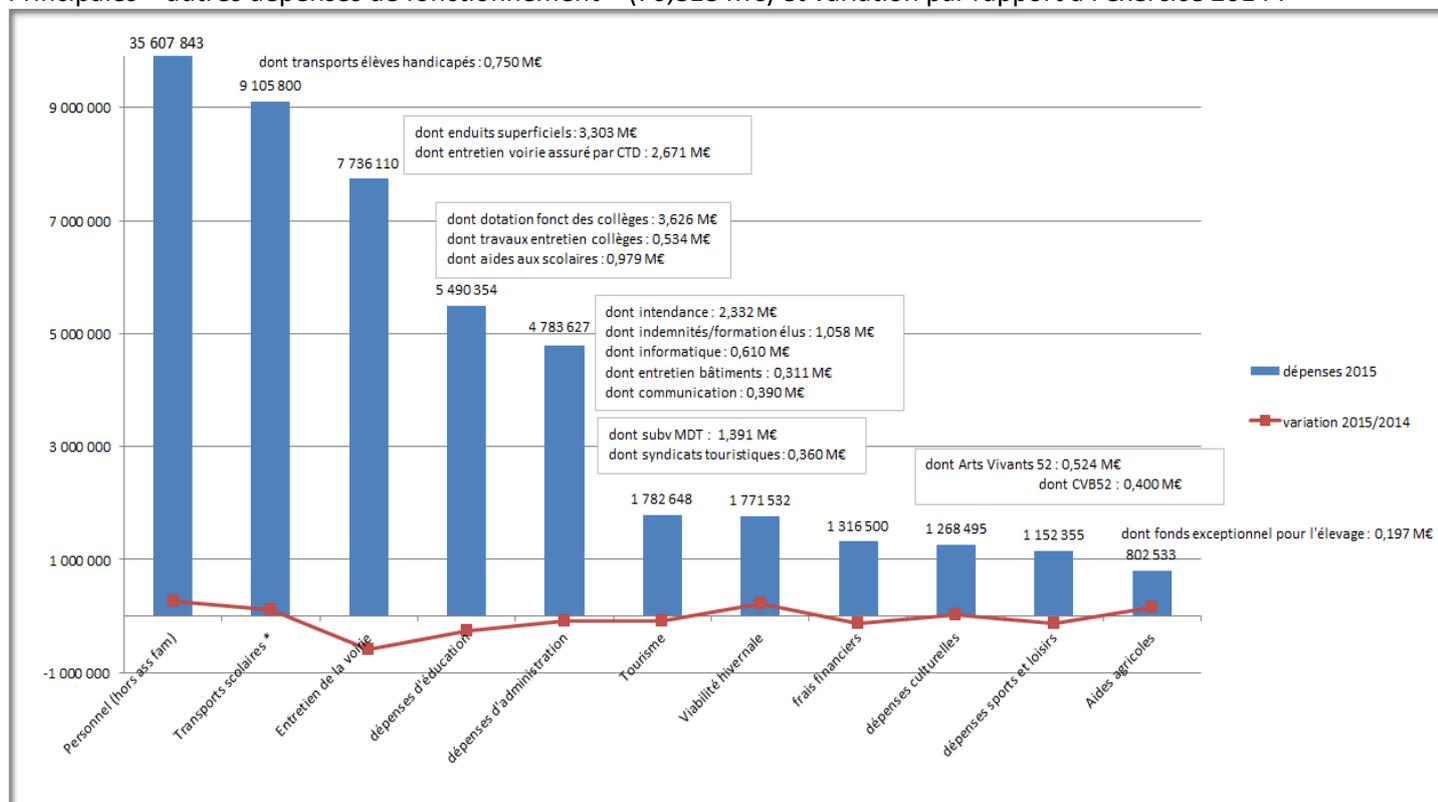


3 – Un niveau stabilisé des autres dépenses de fonctionnement

Globalement, l'ensemble des autres dépenses de la section de fonctionnement n'a pas enregistré d'évolution notable entre 2014 et 2015, les légères hausses de certains secteurs étant compensées par des diminutions de même ampleur dans d'autres domaines d'intervention.

Principalement, la stabilité des subventions et participations versées au secteur associatif et la hausse très modérée des dépenses de personnel participent activement à la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement dans le contexte actuel de contraction des ressources disponibles.

Principales « autres dépenses de fonctionnement » (70,818 M€) et variation par rapport à l'exercice 2014 :



Focus sur les dépenses de personnel

Les frais de personnel sont le 2^{ème} poste de dépense du budget du Département et méritent un éclairage particulier faisant le point sur l'évolution constatée et la nature de cette évolution.

Les charges de personnel peuvent comprendre ou non la rémunération des assistants familiaux. Bien que les assistants familiaux constituent une catégorie de personnel comme les autres, il est habituel de comptabiliser leur dépense de rémunération dans le coût de la politique sociale du Département afin de tenir compte du choix opéré en matière de placement des enfants confiés à la protection du Département : privilégier le placement en famille d'accueil ou opter pour le placement en établissements spécialisés.

De plus, la maîtrise de la masse salariale des assistants familiaux est plus difficile et aléatoire car corrélée au nombre d'enfants confiés à l'ASE, donnée s'imposant à la collectivité.

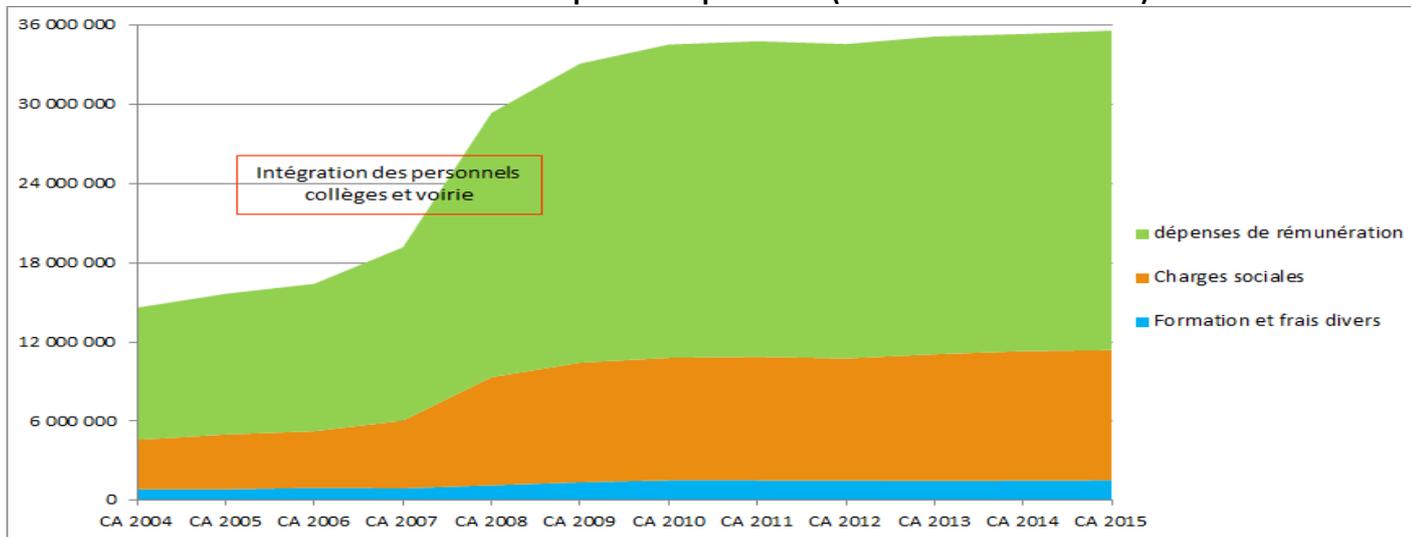
Le périmètre des charges de personnel retenu dans cette présentation est, ainsi, défini :

- Rémunérations et charges patronales de l'ensemble des personnels hors assistants familiaux ;
- Frais de formation ;
- Frais divers liés au personnel (frais de déplacement, allocations chômage, titres repas, gratifications...).

Les dépenses de personnel, ainsi calculées, se sont établies à 35,605 M€ en 2015 contre 35,344 M€ en 2014, soit une hausse de 0,261 M€ (+ 0,74%). Compte-tenu des mesures salariales qui s'imposent au département (notamment, hausse de certaines cotisations patronales, GIPA, revalorisation de certaines grilles catégorielles, GVT), cette faible augmentation confirme la bonne trajectoire de la politique de maîtrise des charges de personnel. Cette tendance à

une gestion pilotée et maîtrisée de la masse salariale doit se poursuivre au cours des prochaines années, d'autant plus que les revalorisations programmées en 2016 et 2017 (+1,2% au total) du point d'indice servant au calcul de la rémunération et la refonte progressive de l'ensemble des grilles alourdiront le coût salarial pour la collectivité. On peut estimer, à effectif constant, une dépense supplémentaire en année pleine de 0,400 M€ à l'issue des deux augmentations programmées et une somme supplémentaire pour le dispositif de refonte des grilles, soit un coût global minimum d'au moins 0,500 M€.

Evolution 2004-2015 des dépenses de personnel (hors assistants familiaux)



La loi du 13 août 2004 constitue l'acte II de la décentralisation traduisant dans les faits l'organisation décentralisée de la République érigée en nouveau principe par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003. Ce transfert aux départements de compétences, qu'ils étaient le mieux à même de prendre en charge, dans les domaines de l'Education (missions d'entretien, d'accueil, d'hébergement et de restauration) et de l'Equipement pour la voirie d'intérêt local, s'est accompagné du transfert des personnels de l'Etat assurant ces missions.

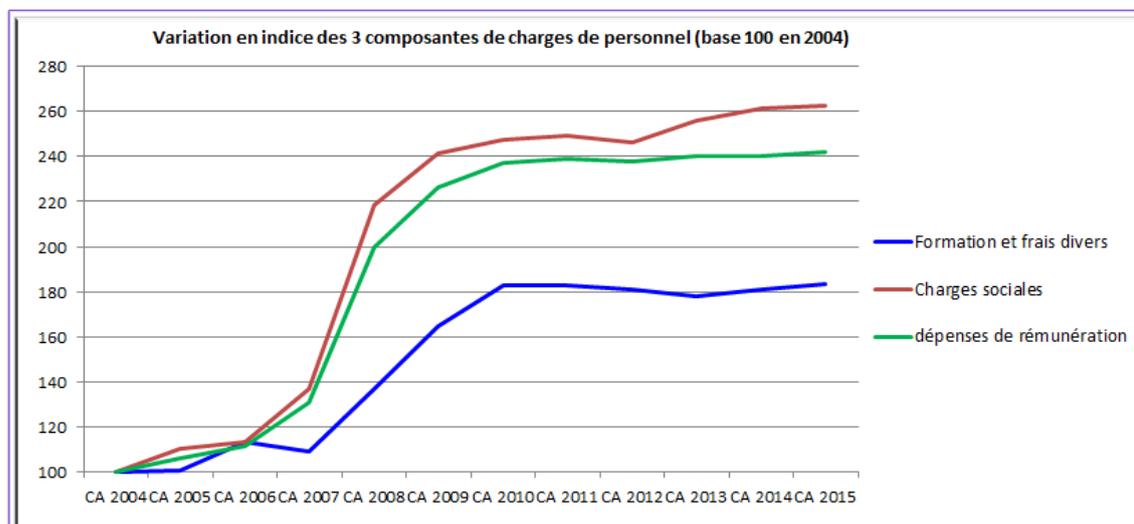
Ainsi, le département de la Haute-Marne a dû intégrer plus de 400 nouveaux collaborateurs sur les années 2006-2009 contribuant au doublement de la masse salariale de la collectivité.

Depuis 2010, l'augmentation des dépenses de personnels est restée très modérée avec une hausse de 3% en cinq ans, soit une moyenne annualisée de 0,60%.



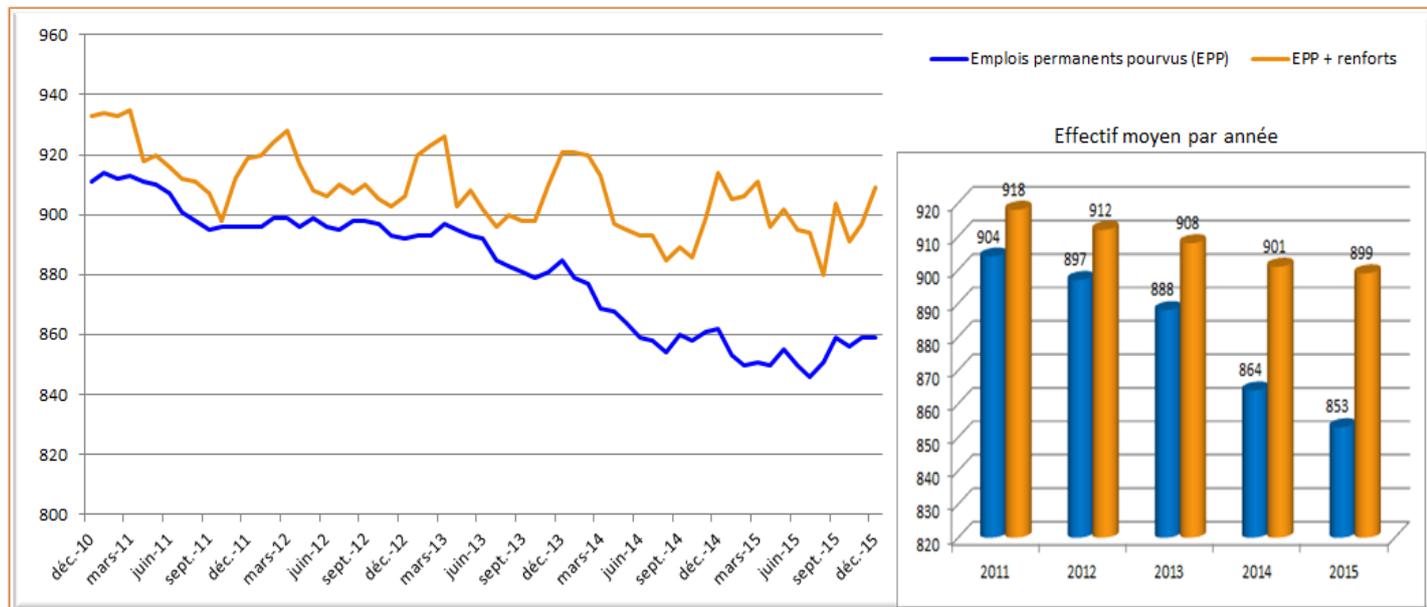
Des cotisations sociales patronales freinant l'effort de rationalisation de la masse salariale

L'analyse détaillée du poste de dépenses des charges de personnel fait ressortir, qu'à partir des années 2009-2010, la hausse constatée résulte principalement du poste des charges sociales (part patronale), les dépenses liées aux rémunérations et aux frais divers étant stables :



Sur les cinq dernières années (2011-2015), le graphique montre que les charges sociales ont augmenté de 5,40%, soit en moyenne de 1,10% par an alors que les rémunérations progressaient de seulement 1,25%, soit une hausse annualisée moyenne de 0,25% représentant même un effort à la baisse, en termes d'effectif, en tenant compte des hausses naturelles liées au progression de carrière (GVT), revalorisations exceptionnelles indiciaires de certaines catégories et la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA).

Evolution des effectifs entre 2010 et 2015 – emplois pourvus permanents (EPP) et EPP + renforts *



* renforts pour accroissement d'activité et remplacement d'agents absents (maladie)

Les postes permanents pourvus sont passés d'une moyenne annuelle de 904 sur l'année 2011 à 853 sur l'année 2015, soit 50 postes de moins. En ajoutant les personnels appelés en renfort pour accroissement d'activité et pour palier des arrêts maladie (hors personnels de service dans les collèges), la diminution est moins importante (environ 20 postes) mais reste réelle et illustre une politique de maîtrise d'une composante importante de la masse salariale (les effectifs) sans pour autant dégrader la qualité de service et provoquer une tension de la charge de travail insoutenable.

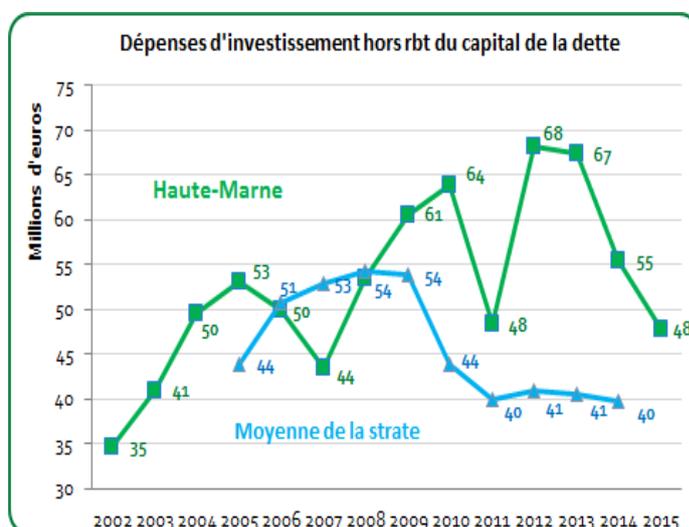
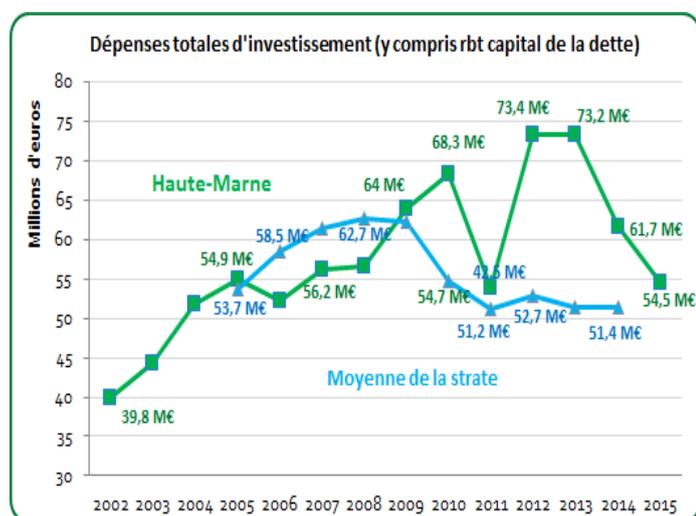
Cet effort de maîtrise de la masse salariale devra être poursuivie tant par une réflexion sur les effectifs (même si la baisse ne pourra se produire indéfiniment) que par une action sur d'autres leviers de rationalisation du coût des charges de personnel.



Un léger fléchissement cyclique des investissements

Après plusieurs années caractérisées par un très haut niveau d'investissement avec 66 M€ de dépenses moyennes entre 2010 et 2014 (soit un investissement global de 330 M€ sur cette période), l'année 2015 s'est clôturée sur un montant d'investissements de 54 M€ en repli de 7 M€ par rapport à 2014 et de 12 M€ par comparaison à la moyenne des cinq derniers exercices. Ce repli incontestable doit cependant être relativisé à partir de deux éléments qui apportent un éclairage particulier à ce constat :

- le niveau d'investissement reste globalement élevé, à la fois supérieur au niveau moyen de long terme de la collectivité et supérieur à la performance de la strate démographique :

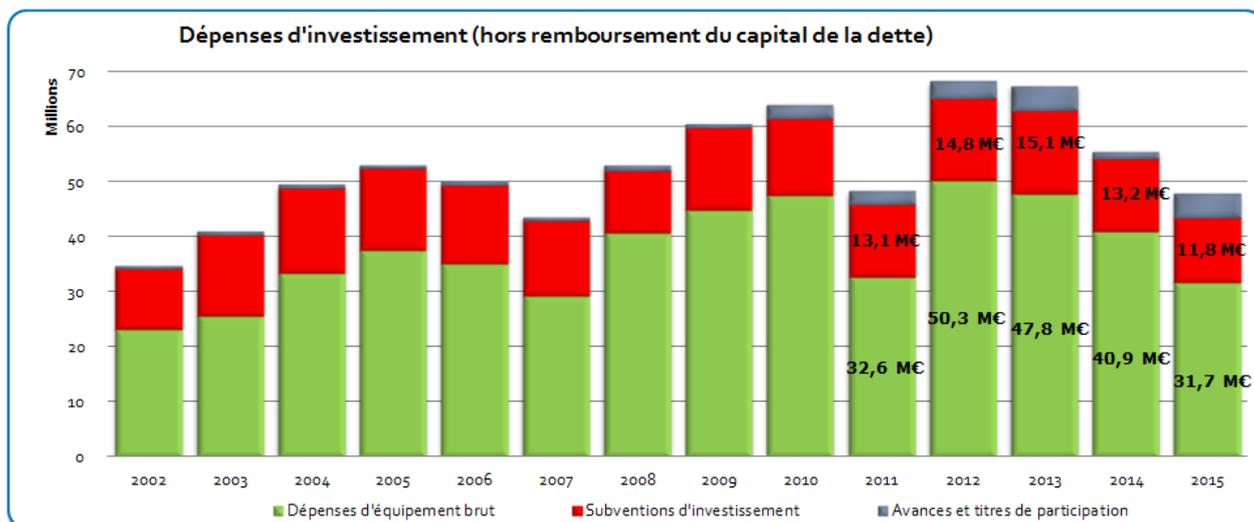


L'écart avec la strate démographique est d'autant plus important et à l'avantage du département de la Haute-Marne que l'on raisonne sur les dépenses d'investissement nettes (hors remboursement de la dette), les départements de la strate consacrant un montant important de leurs ressources propres au remboursement de la dette accumulée (en moyenne 12 M€ par an pour seulement 5 à 6 M€ pour la Haute-Marne). Un stock de dette pas trop lourd autorise, ainsi, une plus grande réactivité et souplesse pour lancer et financer des opportunités d'investissement présentes ou futures alors que les départements lestés d'un endettement trop élevé devront opérer des choix parfois douloureux et au détriment des besoins du moment tant leur capacité d'investissement est faible.

- ce repli traduit surtout la fin d'un cycle d'investissement (un certain nombre d'opérations est en phase de livraison avec des soldes de marché à payer ne générant pas de gros flux de dépenses) alors qu'un nouveau cycle se met progressivement en place avec des phases études plus ou moins longues et des aléas sur d'autres nouvelles opérations retardant le démarrage effectif des travaux. L'année 2015 s'inscrit pleinement dans cet entre-deux caractéristique des cycles d'investissement.

L'année 2016 devrait être le point de départ d'une nouvelle période d'investissements soutenus se poursuivant et s'accroissant sur les années 2017 à 2020 notamment avec Animal'Explora, la 3^e phase du plan collèges, la reconstruction de la caserne de gendarmerie de Chaumont.

Le maintien d'un niveau important d'équipement, et la programmation de nouvelles opérations d'équipement pluriannuelles, illustrent la capacité et la volonté du Département de poursuivre une politique dynamique d'investissement indispensable au secteur artisanal et industriel haut-marnais mais aussi à même de lutter contre la tendance « naturelle » au « déclinisme » du département, et ce malgré un contexte de croissance économique quasi-nulle et une demande toujours plus forte de l'Etat de contribution à l'effort de réduction de la dette publique.



Les dépenses d'équipement brut (investissements directs) se sont établies à près de 32 M€ en 2015, soit un recul d'environ 9 M€ par rapport à l'exercice 2014. La diminution s'explique par la conjonction de deux phénomènes : une progressive fin de phase travaux de certaines opérations (notamment, plan Haute-Marne Numérique – 4 M€ ; gendarmerie de Joinville – 3,5 M€) et d'autres opérations en fin de phase études avec un démarrage des travaux moins rapide qu'espéré au moment du vote du budget primitif (plan collèges, plan de rénovation des centres d'exploitation et MECS de Chaumont notamment) et des reports d'études dans d'autres cas (gendarmerie de Chaumont, chalet de la Mazerie, collèges de La Noue à Saint-Dizier, de Joinville et Langres). L'ensemble de ces éléments représentent un volume de travaux et d'études non exécutés (et reportés en 2016) d'environ 11 à 12 M€.

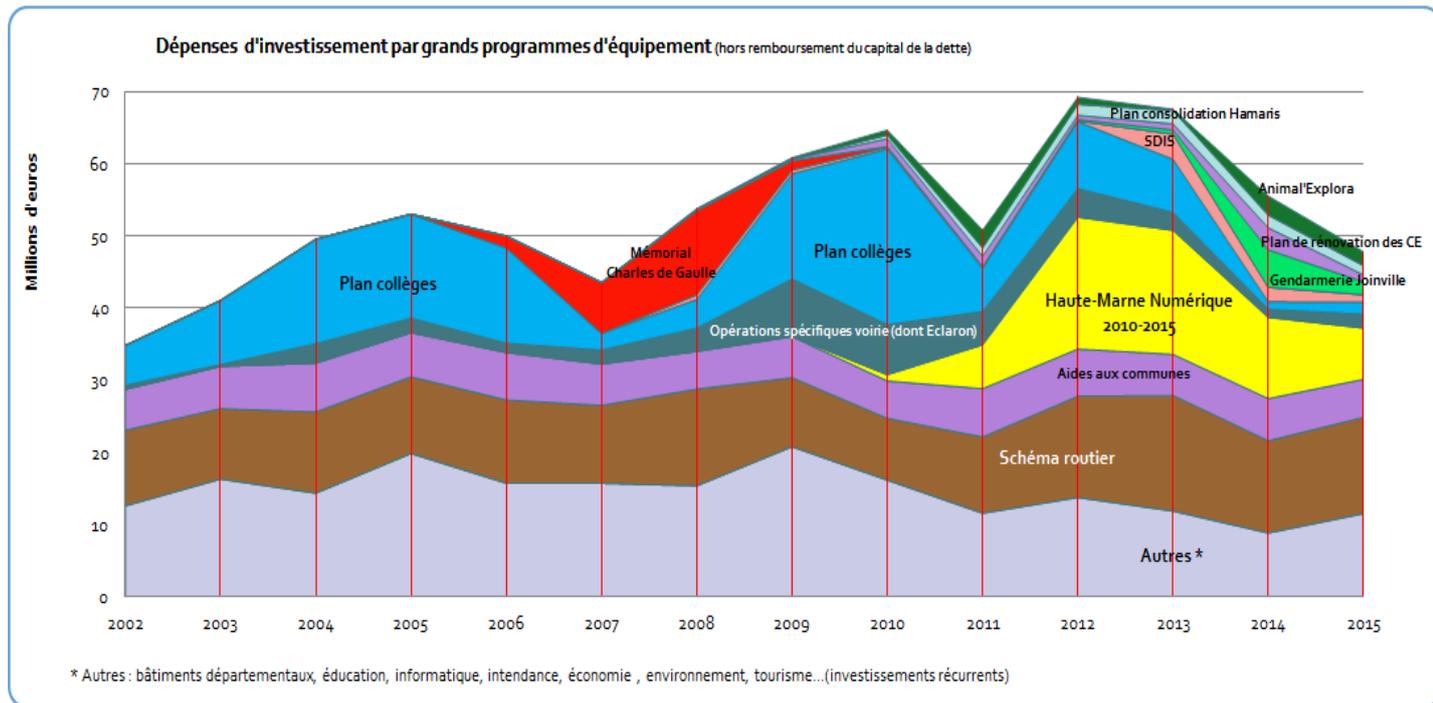
Les subventions d'équipement versées à des tiers représentent un montant de 12 M€, la diminution de 1,5 M€ par rapport à l'exercice 2014 s'expliquant par la fin d'opérations exceptionnelles : terme du plan de consolidation stratégique Hamaris – 0,5 M€/2014 et solde de la participation au financement de la « Cité des pompiers » à Chaumont – 1 M€/2014). Les communes et structures intercommunales ont été destinataires de près de 75% du total des subventions d'investissement versées pour un montant de 8,6 M€ (niveau stabilisé depuis plusieurs années).

Enfin, le poste des avances remboursables et acquisitions de titres de participation s'est établi à 4,271 M€, l'évolution à la hausse de 3 M€ provenant des avances attribuées au pôle technologique de Nogent (+ 1,5 M€/2014) dans l'attente du versement des participations attendues des autres financeurs et la souscription de titres de participation du Département dans la SEM Immo-bail (1,5 M€).

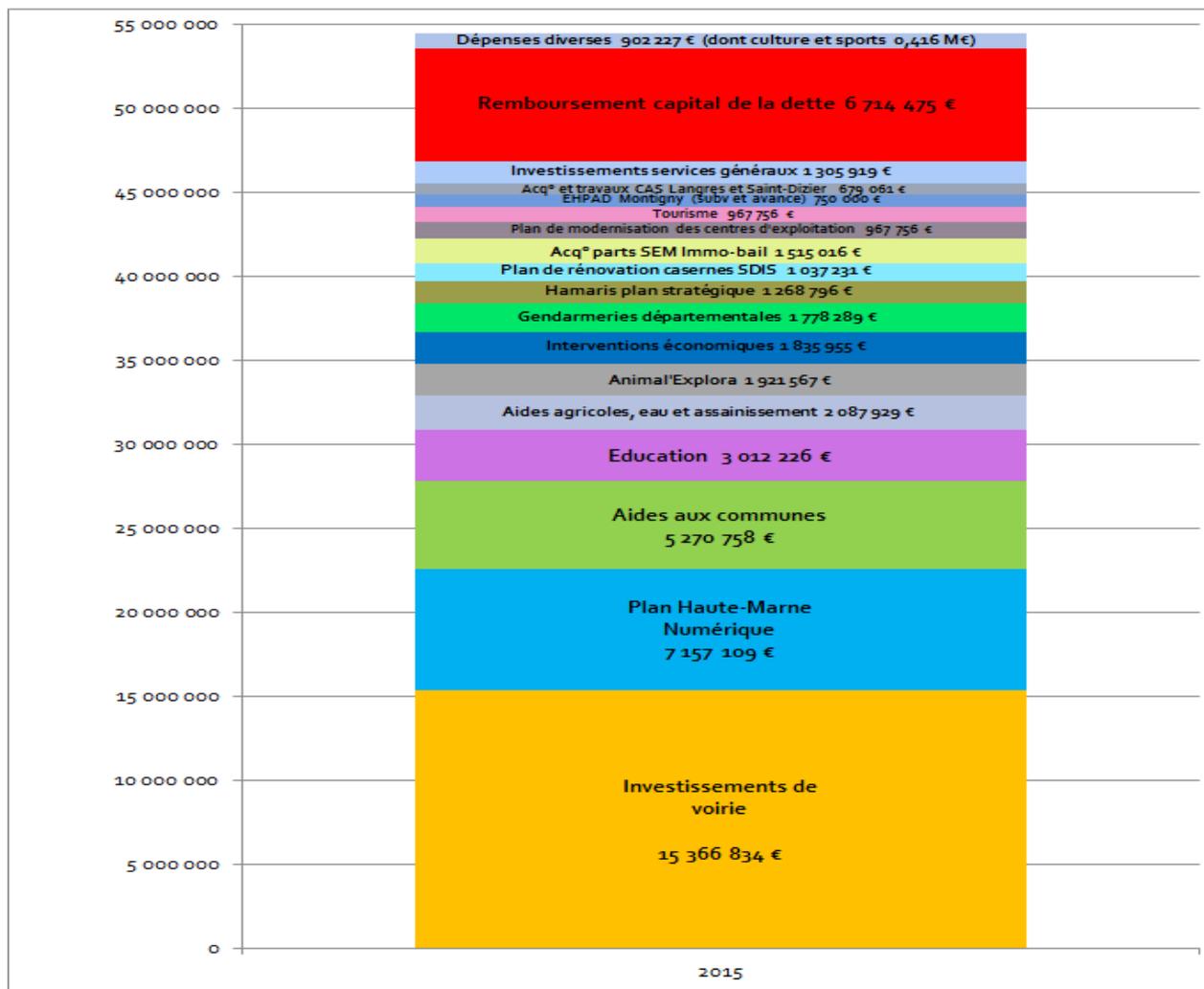
La baisse du niveau global d'investissement constaté sur l'exercice 2015 (par rapport aux années précédentes) doit donc s'analyser comme un repli temporaire lié à des aléas difficilement évitables sur les travaux d'investissement (notamment sur les grosses opérations) et des phases études de plus en plus longues et complexes retardant le démarrage effectif des programmes.

Le Département continue de s'inscrire pleinement dans cette politique contra cyclique de soutien à l'investissement avec pour objectif de créer ou maintenir des infrastructures publiques de qualité favorisant les conditions d'un redémarrage et d'une intensification de l'activité et des investissements du secteur privé.

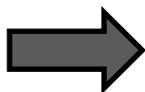
Vue d'ensemble programmatique des dépenses d'investissement sur longue période :



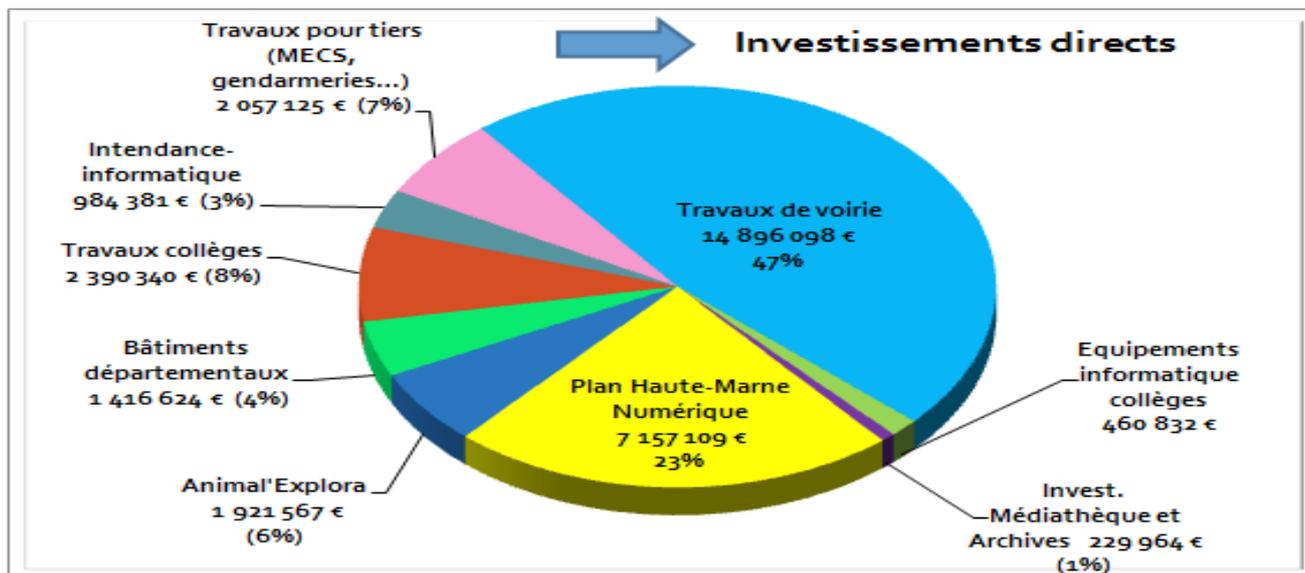
Vue détaillée des principales dépenses d'investissement de l'exercice 2015 :



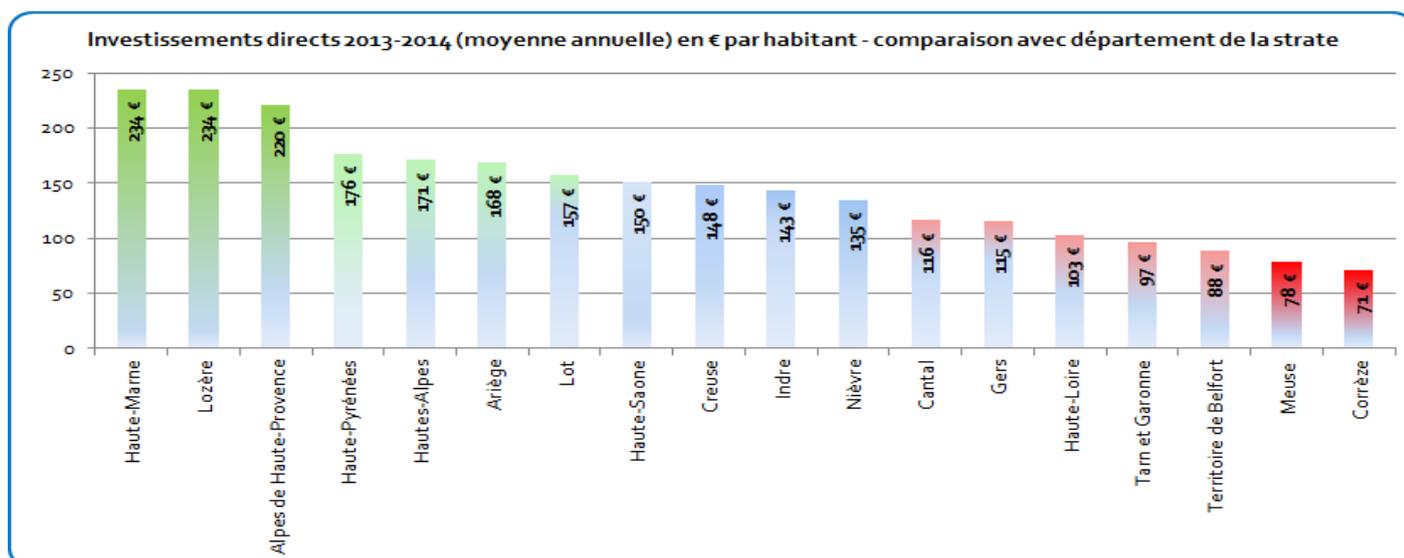
En 2015, 60% des dépenses d'investissements réalisées se concentrent sur trois secteurs d'intervention : les investissements relatifs à la voirie, le plan Haute-Marne Numérique et les aides aux communes. Le remboursement du capital de la dette a mobilisé 12% des crédits de la section d'investissement pour un montant de 6,714 M€, soit le 2^e poste le plus important de l'année 2015.



31,6 M€ d'équipement brut en 2015

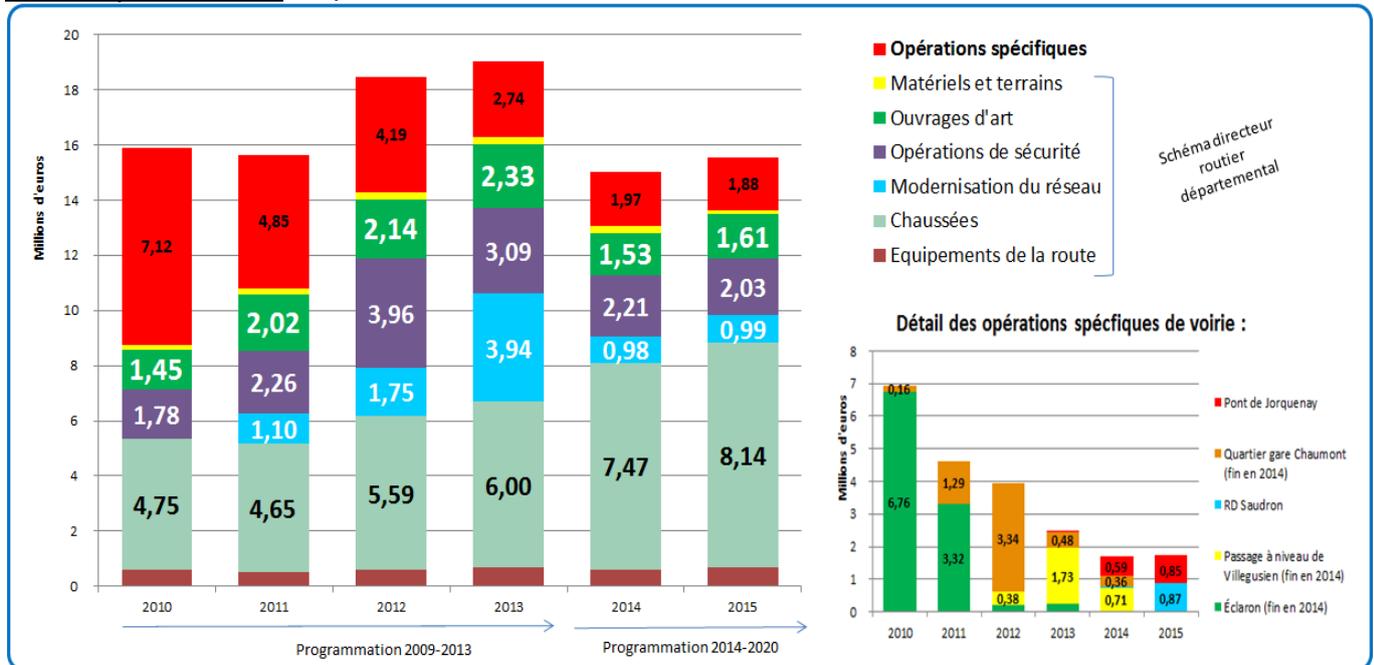


Investissements directs y compris Animal'Explora. Comptablement cette dépense relève des subventions (participation du budget principal au budget annexe), mais s'assimile dans les faits à un investissement direct.



Sur les années 2013 et 2014, les départements de la Haute-Marne et de la Lozère ont réalisé des investissements directs nettement supérieurs aux autres départements de leur strate démographique : 234 € par habitant pour une moyenne de la strate de 144 € par habitant. Par rapport à la Meuse ou à la Corrèze, l'effort d'investissement direct est trois fois supérieur. Il est important, également, de souligner que cet effort est constant et régulier depuis plusieurs années. Les données analysées ne permettent pas d'appréhender dans quelle mesure cette intensification d'investissements directs constitue un rattrapage d'un sous-investissement chronique antérieur (plan collège plus avancé dans certains départements) ou donne, au département, un réel avantage concurrentiel (plan Haute-Marne Numérique par exemple). Cependant, dans un contexte économique global atone une politique départementale dynamique d'investissement constitue un soutien important à l'économie locale et créé les conditions favorables encourageant le secteur marchand à profiter d'une potentielle reprise de l'activité.

- **Voirie départementale : 15,366 M€**



L'année 2015 est le deuxième exercice de mise en œuvre du schéma départemental routier 2014-2020. Même si une partie des dépenses prévues initialement au budget primitif 2015 a dû être reportée sur 2016, les dépenses de voirie sont en progression : 15,9 M€ en 2015 contre 14,6 M€ en 2014.

Concernant la **réhabilitation des chaussées**, une enveloppe de 4,2 M€ a été consacrée au renforcement des routes en béton bitumineux, somme à laquelle s'ajoutent 0,9 M€ de dépenses en enrobés coulés à froid, et 1,2 M€ de reprofilage à la grave émulsion (dont 0,5 M€ de dépenses réalisées en régie par les agents des pôles techniques). En 2015 l'accent a également été mis sur trois portions de route : la RD 132 entre Rançonnières et Montigny-le-Roi (renforcement des rives pour recalibrage - 0,564 M€), la RD 400 entre Louze et Ceffonds (0,875 M€) et la RD 427 entre Germary et la limite des Vosges (poursuite du profilage en grave émulsion - 0,490 M€ en 2015).

Par ailleurs, 1,6 M€ ont été dédiés aux **ouvrages d'art** (en particulier l'ouvrage d'art sur RD 174 à Droyes). Une somme de 2 M€ a également été consacrée aux **opérations de sécurité** (dont 0,5 M€ pour la deuxième tranche de travaux de la traverse de Thonnance-les-Joinville, et 0,3 M€ pour la sécurisation de la traverse de Prauthoy), 1 M€ à l'aménagement de la RD 25 - section Busson-Reynel (modernisation du réseau principal) et 0,7 M€ aux équipements de la route.

Enfin, concernant des **opérations de voirie plus spécifiques**, votées en dehors du programme pluriannuel, 0,9 M€ ont permis de débiter les travaux d'aménagement de la RD 175 entre la RD 60 et le site prévu pour l'implantation du projet « Syndièse » à Saudron, et 0,7 M€ pour la construction du pont de Jorquenay en partenariat avec VNF.

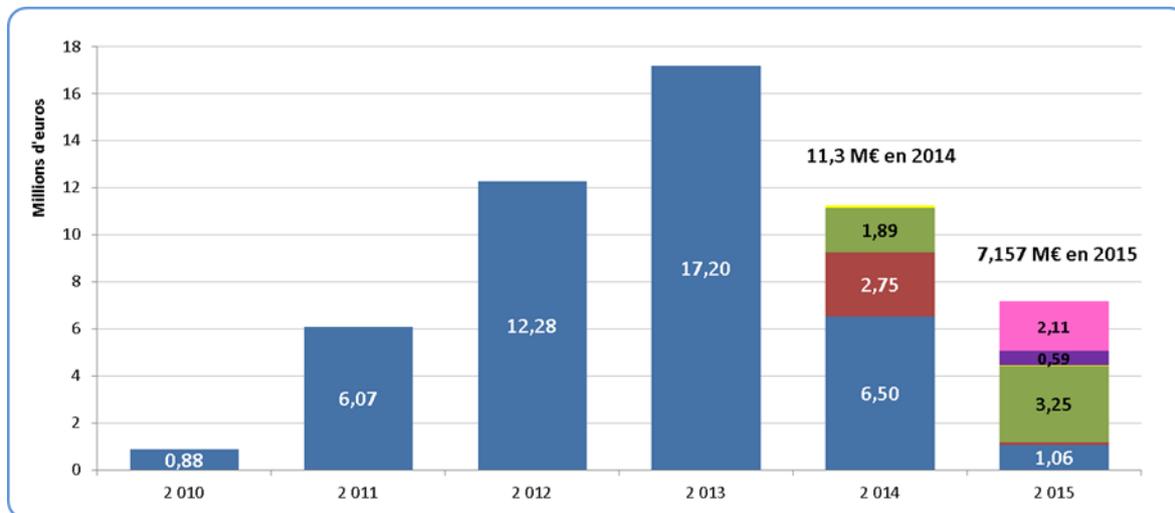
- **Infrastructures numériques : 7,157 M€**

Le résumé des autorisations de programme "Infrastructures Numériques" :

Autorisations de programme	Montant	Période	Objectif
Plan Haute-Marne Numérique (AP initiale)*	50,325 M€	2010-2017	Réaliser un réseau optique de 1800 km et sites haut débit
Sécurisation des réseaux et desserte établissements scolaires	3,5 M€	2014-2017	Assurer la sécurisation du réseau par la création de boucles sur les tronçons optiques complémentaires au réseau déployés, assurant continuité de service si coupure tronçon majeur Assurer la desserte des collèges et lycées hauts-marnais pour accès haut-débit
Réalisation de 11 sites de montée en débit et desserte optique des sites de téléphonie mobile	6,9 M€	2014-2017	Réaliser 11 sites de montée en débit desservant 20 communes et nécessitant la création de sous-répartiteurs Desserte optique de 66 sites de téléphonie mobile pour préparation à la 4G
Desserte optique des sites clients	0,750 M€	2013-2017	Desserte du réseau optique des entreprises et des points de téléphonie mobile (en contre partie d'une redevance annuelle et du remboursement des frais de raccordement et de mise en service)
Réalisation de 6 sites de montée en débit complémentaire	1,2 M€	2015-2017	Réalisation de 6 sites de montée en débit desservant 8 communes
Raccordement complémentaire au réseau HMN	6,9 M€	2015-2017	Préparer l'ensemble des communes-clocher du département à l'arrivée du FTTH

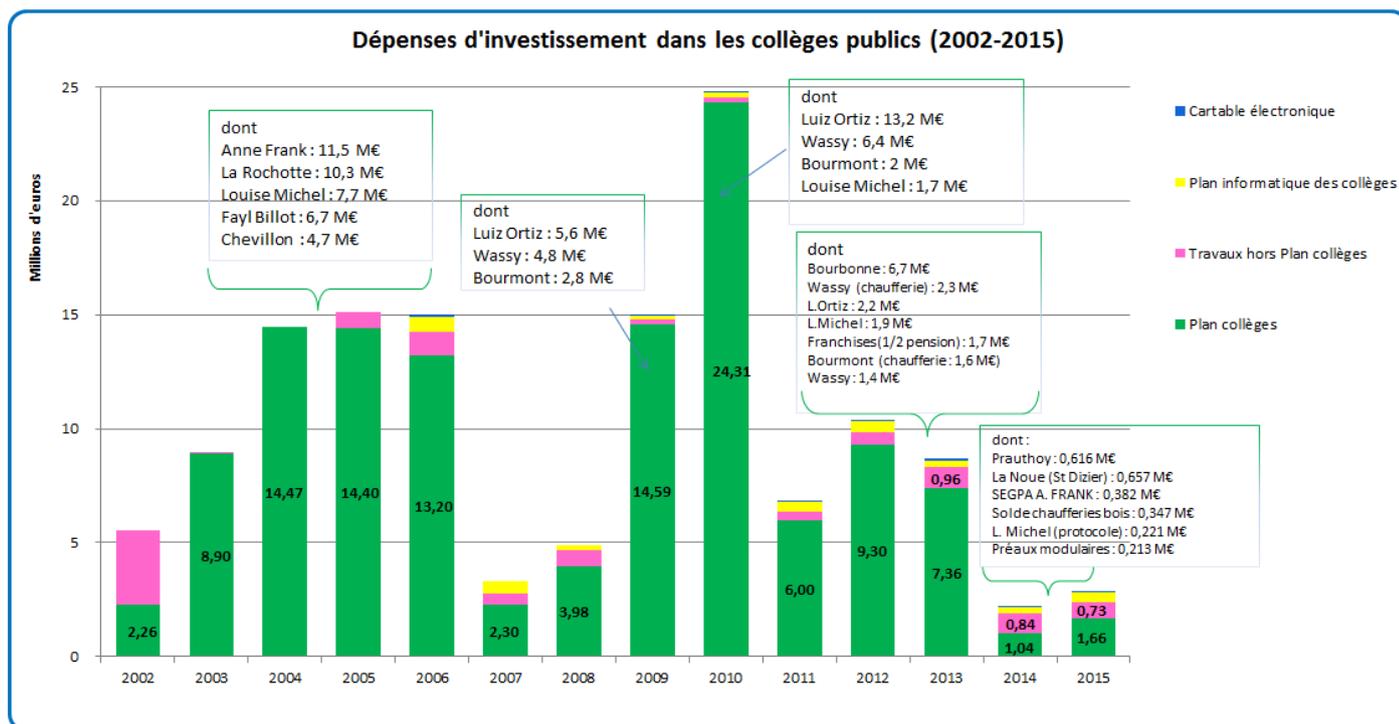
* hors volet FTTH Langres

Remarque : l'ensemble des AP a été prolongé jusqu'en 2017 au budget primitif 2016



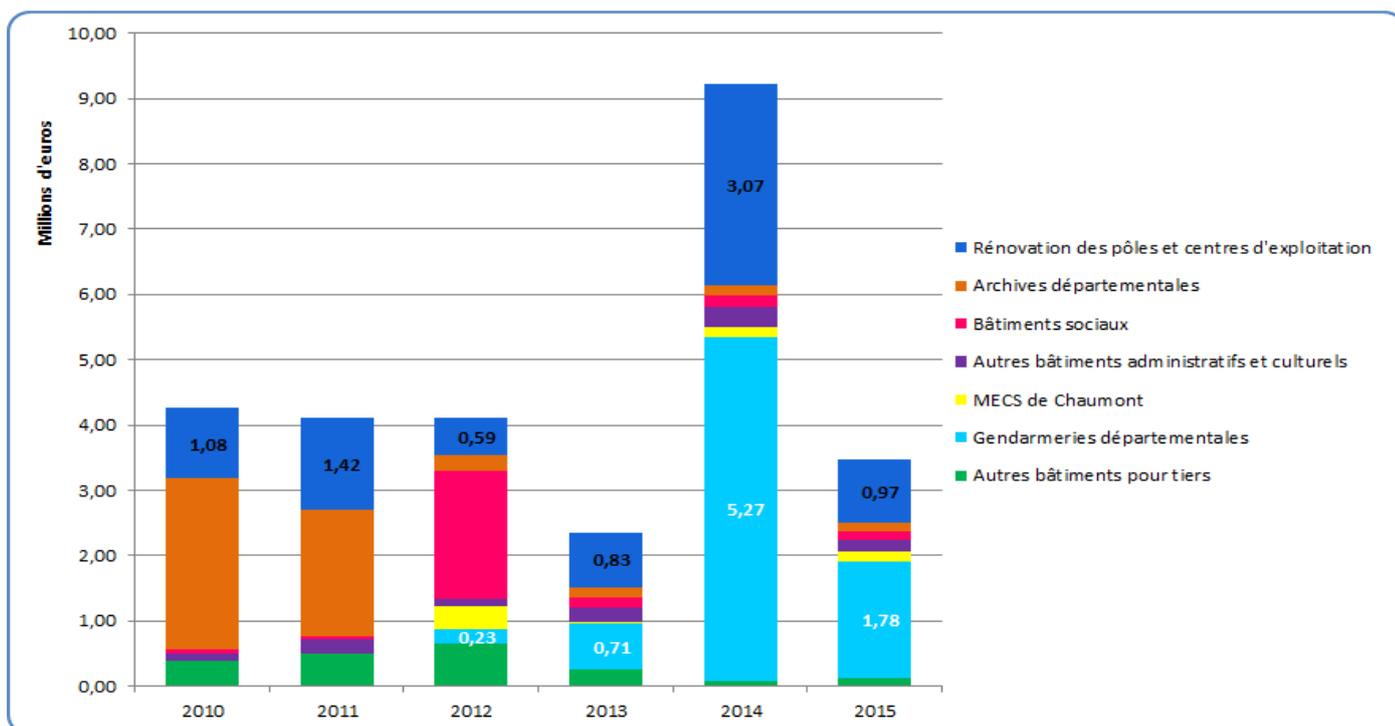
En 2015, les dépenses d'investissement sont logiquement en baisse, le programme d'investissement initial « Plan Haute-Marne Numérique » étant sur le point de s'achever (1 M€ en 2015). Les dépenses 2015 concernent donc la réalisation des programmes complémentaires : 3,25 M€ de dépenses de génie civil pour la réalisation de 11 sites de montée en débit et de desserte optique de sites de téléphonie mobile et 2,11 M€ d'euros pour le raccordement complémentaire de 110 communes.

- **Collèges départementaux : 2,851 M€**



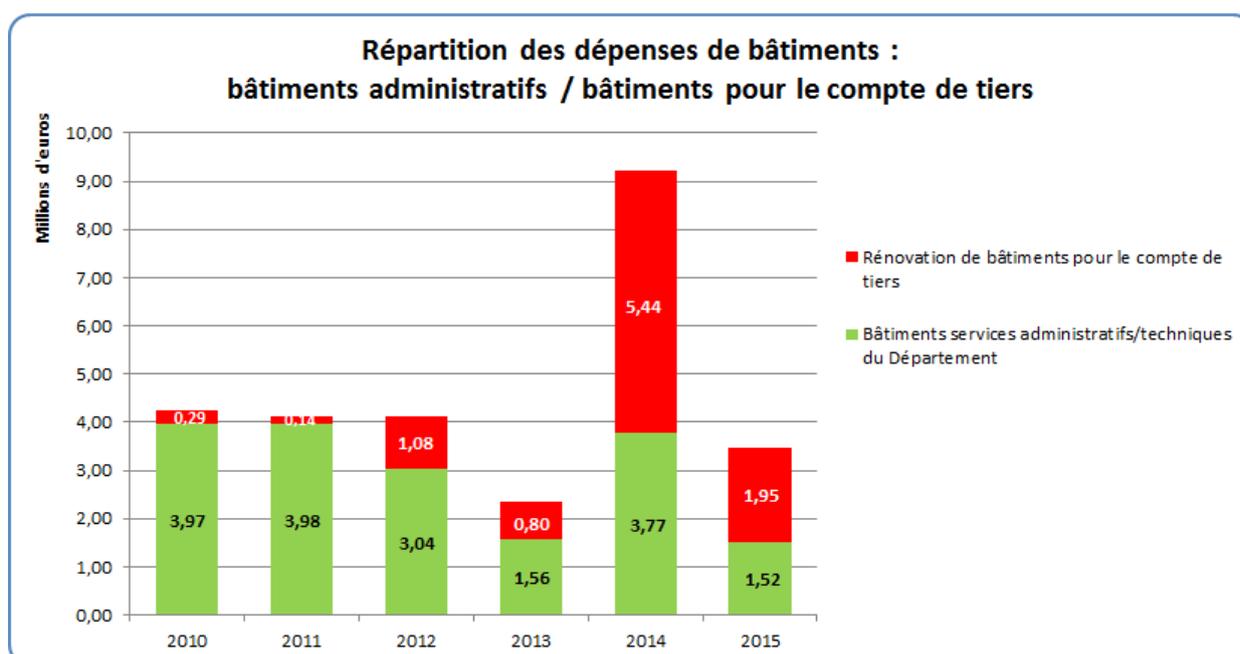
Le plan collèges, lancé en 2002, et réparti en trois tranches de travaux, atteint aujourd'hui le début de sa dernière phase. Ce programme pluriannuel revêt un caractère cyclique alternant phases d'études et phases de travaux. Ainsi les années 2014 et 2015 correspondent à une période de reprogrammation de travaux, les dépenses sont naturellement moins importantes. En 2015, 1,66 M€ de crédits ont été consommés, et globalement affectés aux frais d'études et de maîtrise d'œuvre des prochains collèges à rénover : Prauthoy (0,6 M€) et la Noue à Saint-Dizier (0,5 M€). A noter qu'environ 2 M€ de crédits ont été reportés sur 2016, dédiés en majeure partie à la réhabilitation du collège de Nogent (structure du collège, plateau sportif et demi-pension) et au lancement des études pour la réhabilitation du collège de Joinville. Ceci expliquant, en partie, la baisse globale des investissements constatée entre 2014 et 2015.

- Bâtiments départementaux

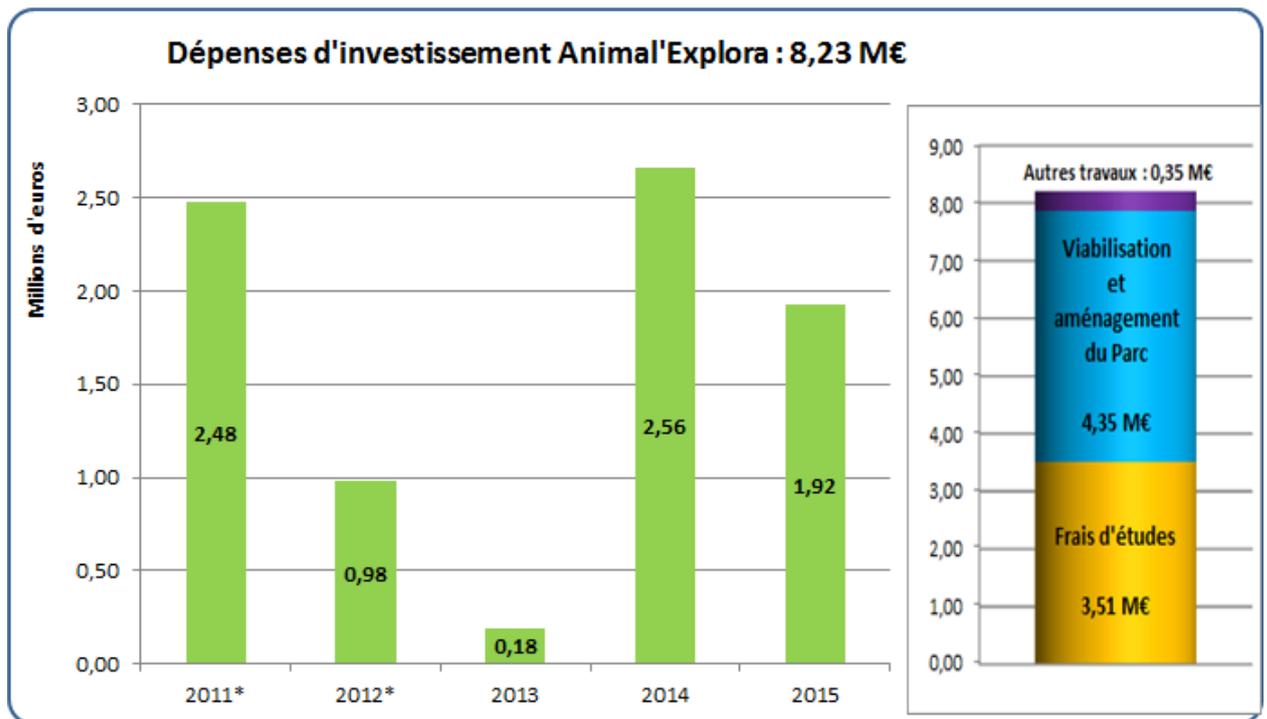


En 2015, les dépenses d'investissement dédiées aux bâtiments s'établissent à 3,5 M€, et concernent principalement deux soldes d'opérations majeures : la construction de la gendarmerie de Joinville (1,768 M€) et du centre d'exploitation de Châteauvillain (0,5 M€). Une baisse notable de 5,8 M€ est ainsi constatée entre 2014 et 2015. Diverses opérations ont, en effet, été retardées : redimensionnement financier des projets de reconstruction des prochains centres d'exploitation de Prauthoy, Doulevant et Montigny-le-Roi, prolongation du délai de constitution des dossiers administratifs de la MECS de Chaumont, retard dans l'attribution de marchés de maîtrise d'œuvre de rénovation énergétique des bâtiments départementaux, allongement de la durée d'études liées à la rénovation des gendarmeries de Chevillon, Chalindrey et Bologne.... Ces dépenses ont fait l'objet d'une réinscription au budget primitif 2016.

Toutefois, rétrospectivement, il est intéressant de constater que, depuis 2013, 55% des dépenses de rénovation/construction de bâtiments sont réalisées pour le compte de tiers (gendarmerie de Joinville et MECS de Chaumont), preuve de l'engagement de la collectivité pour le maintien des services publics locaux contribuant à limiter la fracture sociale et territoriale menaçant les départements ruraux.



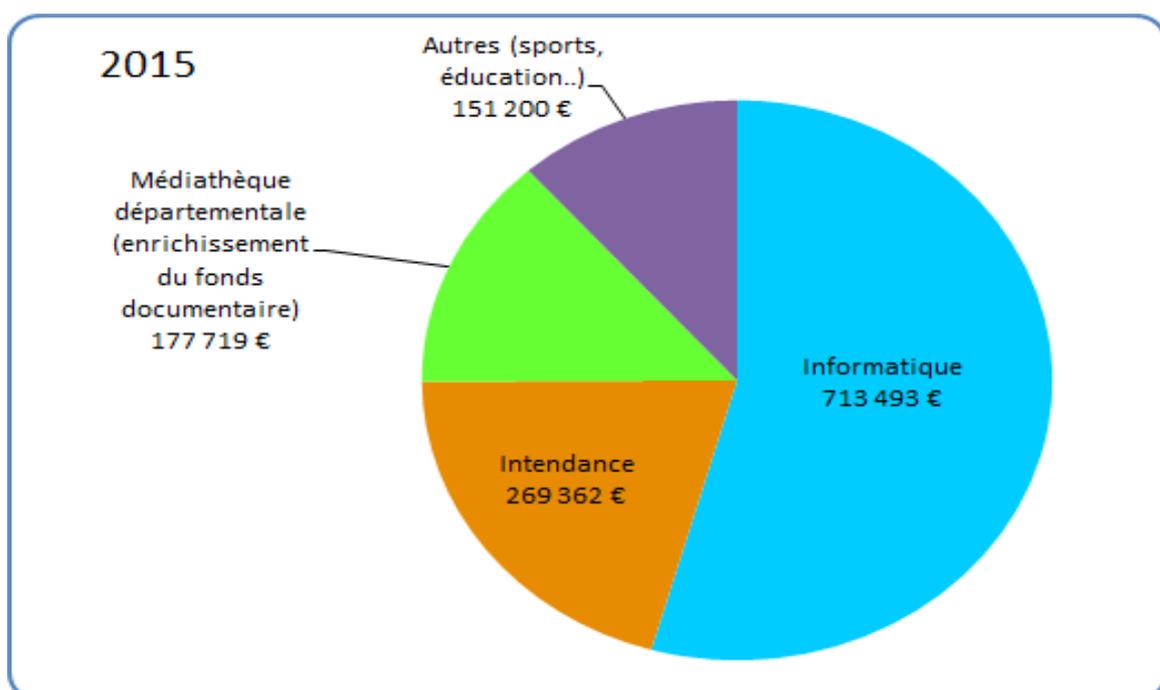
- **Animal'Explora : 1,922 M€ en 2015**



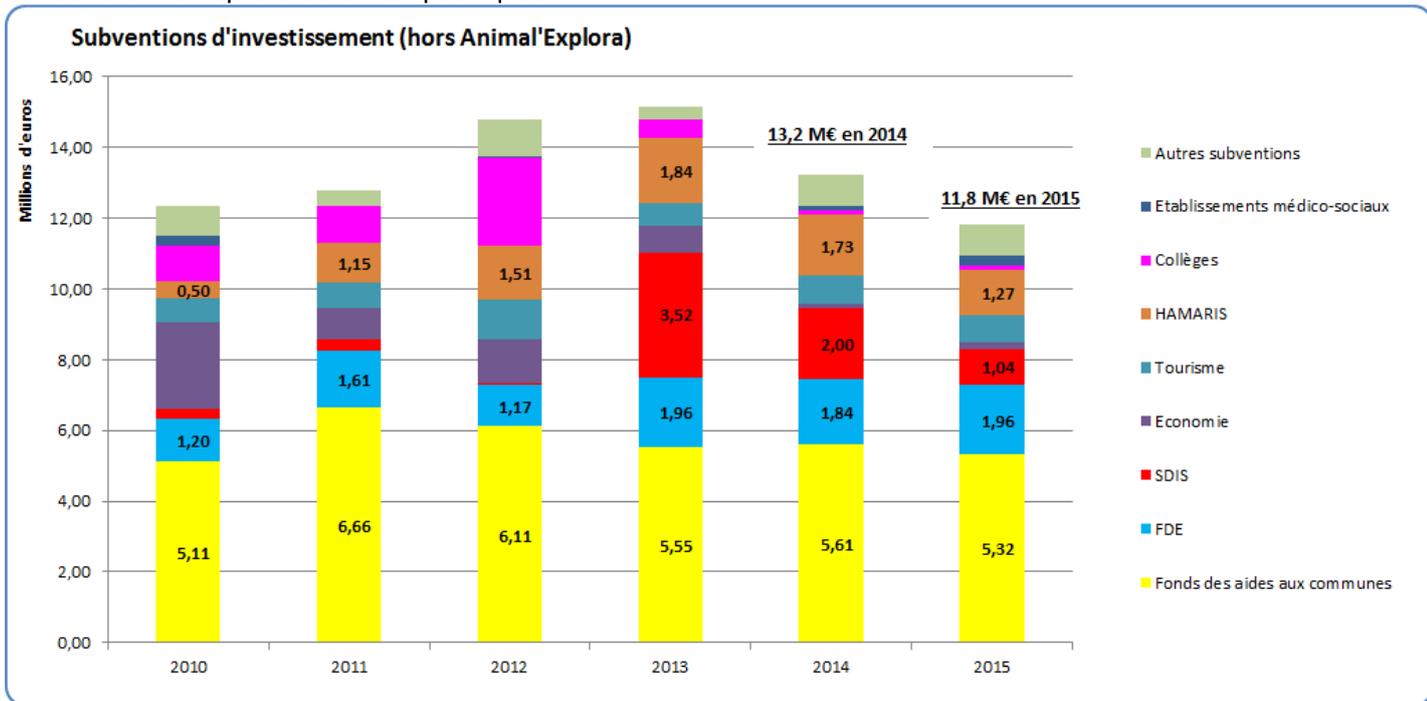
*2011 et 2012 : dépenses d'études et de maîtrise d'œuvre

En 2014 et 2015, 4,6 M€ de dépenses ont été mandatées au budget annexe, ils ont été destinées à titre principal aux travaux de viabilisation et d'aménagement du site, opération confiée à la société ROUSSEY-BOUREAU. Une subvention du budget principal de 1,92 M€ a ainsi été versée au budget annexe afin d'assurer son équilibre. Les dépenses 2011 à 2013, soit 3,6 M€ ont été financées par une subvention d'investissement du GIP Haute-Marne.

- **Autres investissements directs : 1,312 M€**

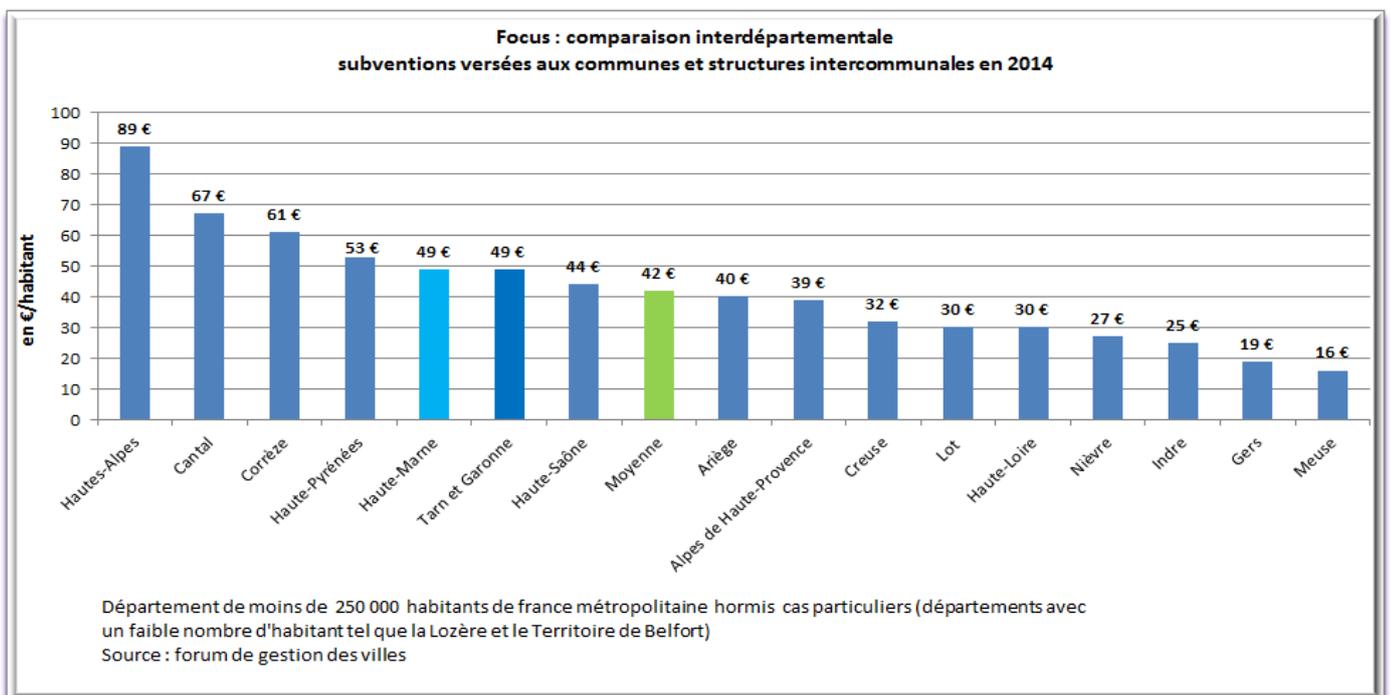


- Les subventions d'équipement versées en 2015 : une légère diminution s'expliquant par la fin programmée de certains dispositifs d'aides spécifiques :

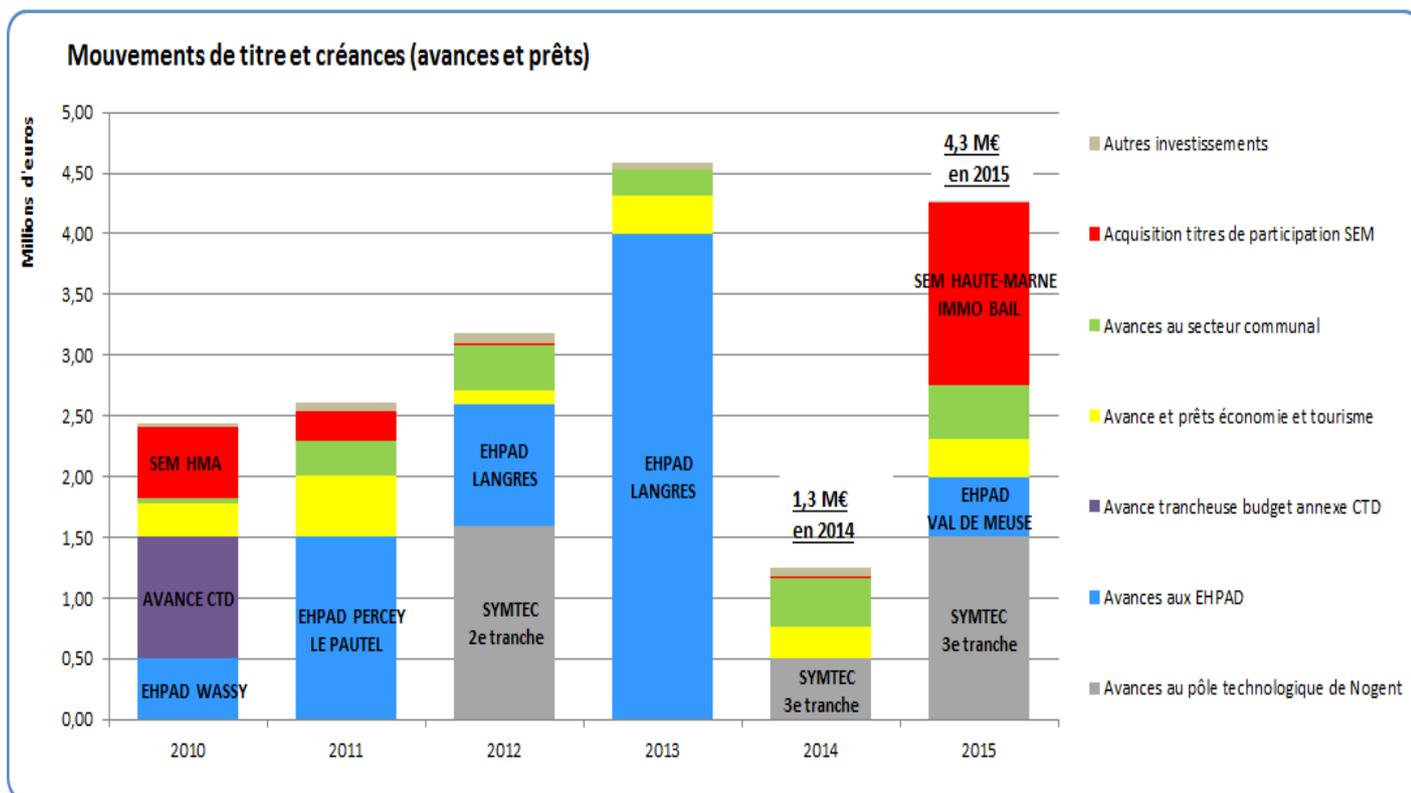


Les subventions d'équipement diminuent légèrement entre 2014 et 2015 (-1,4 M€). Cette baisse ne s'interprète pas comme un désengagement du Département auprès de ses partenaires, mais s'explique par la fin de certains programmes pluriannuels financés jusqu'alors par le Département. En 2015, dernière année de mise en œuvre du protocole de consolidation HAMARIS, 1,2 M€ ont été mandatés au titre des dernières subventions à verser à l'office et selon l'échéancier prédéfini dans ce contrat tripartite (HAMARIS, Département et Caisse des dépôts). Par ailleurs, 1 M€ ont été consacrés au fonds de concours au SDIS (contre 2 M€ en 2014) pour le financement du solde des travaux de la « cité des pompiers » à Chaumont. Cette subvention a également été destinée au financement des travaux de construction sur les centres de secours de Joinville, Auberive, Doulaincourt-Saucourt, Doulevant-le-Château et Montier-en-Der.

Le montant versé au titre des aides aux communes varie peu depuis 2013 et continue de s'établir entre 5 et 6 M€ par an. Le graphique ci-dessous montre d'ailleurs l'implication financière des départements de la strate auprès des structures communales et intercommunales de leur territoire. La Haute-Marne est ainsi en 5^e position en €/habitant sur l'ensemble des 16 départements de la strate :



- Mouvements de titre et créances : 4,3 M€ en 2015



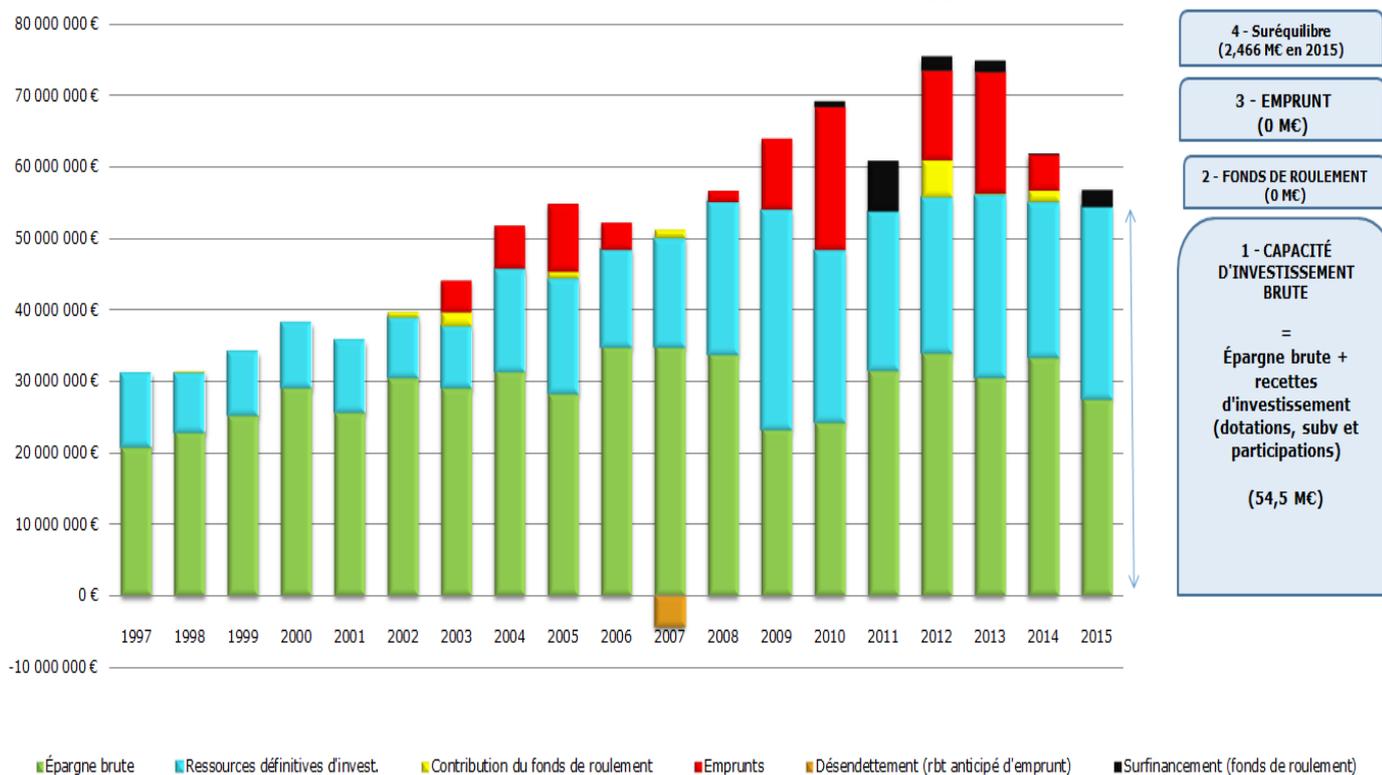
Ces dépenses, à caractère non récurrent, augmentent de 3 M€ entre 2014 et 2015 et atteignent 4,3 M€. En 2015, une somme de 1,5 M€ a été consacrée à l'acquisition de titres de participations de la SEM Haute-Marne Immo Bail, 1,5 M€ d'avance remboursable a été versée au SYMTEC pour sa 3^e tranche de travaux et 0,5 M€ à l'EHPAD La Providence de Montigny-le-Roi.

Un financement des investissements sans recours à l'emprunt en 2015

Le financement des investissements 2015 s'est effectué sans recours à l'emprunt, les ressources internes permettant un autofinancement total des dépenses. Hors dette (pour mémoire, le capital de la dette doit être remboursé obligatoirement par des recettes propres), la capacité d'investissement du Département s'élevait à 50,190 M€ pour un montant d'investissements à financer de 47,747 M€. La collectivité aurait donc pu financer un niveau d'investissement si des aléas de travaux ne s'étaient pas produits.

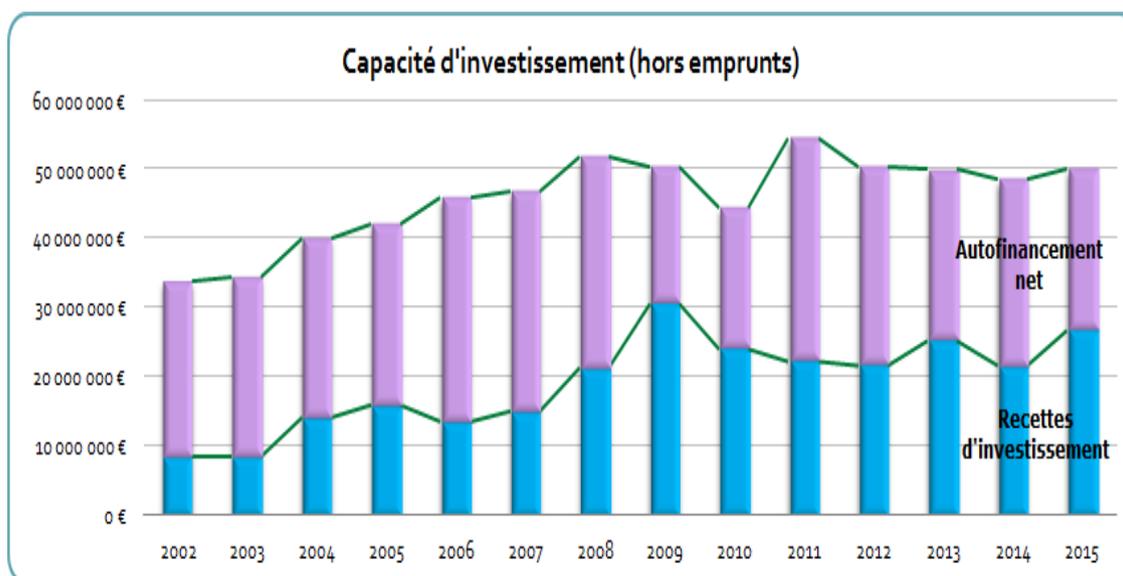
En tout état de cause, le fonds de roulement positif de l'exercice 2015 de 2,466 M€ (hors reprise du résultat du budget annexe du CTD, supprimé au 1^{er} janvier 2016) ne doit pas être interprété comme un excédent de fonctionnement (au sens d'une entreprise du secteur privé) mais comme une réserve de fonds disponibles pour le financement d'investissements futurs nouveaux et/ou reportés.

Structure de financement de la section d'investissement depuis 1997



❶ La **capacité d'investissement brute** mesure les ressources internes disponibles et strictement nécessaires au financement des investissements directs, indirects ainsi qu'au remboursement du capital de la dette (qui doit toujours être remboursé par des ressources propres). Lorsque ces ressources internes sont supérieures (comme en 2015) au montant d'investissements à financer.

La capacité d'investissement dite nette (graphique ci-dessous), constituée de l'autofinancement net du remboursement de la dette et des recettes propres, est stabilisé autour des 50 M€ depuis plusieurs années.

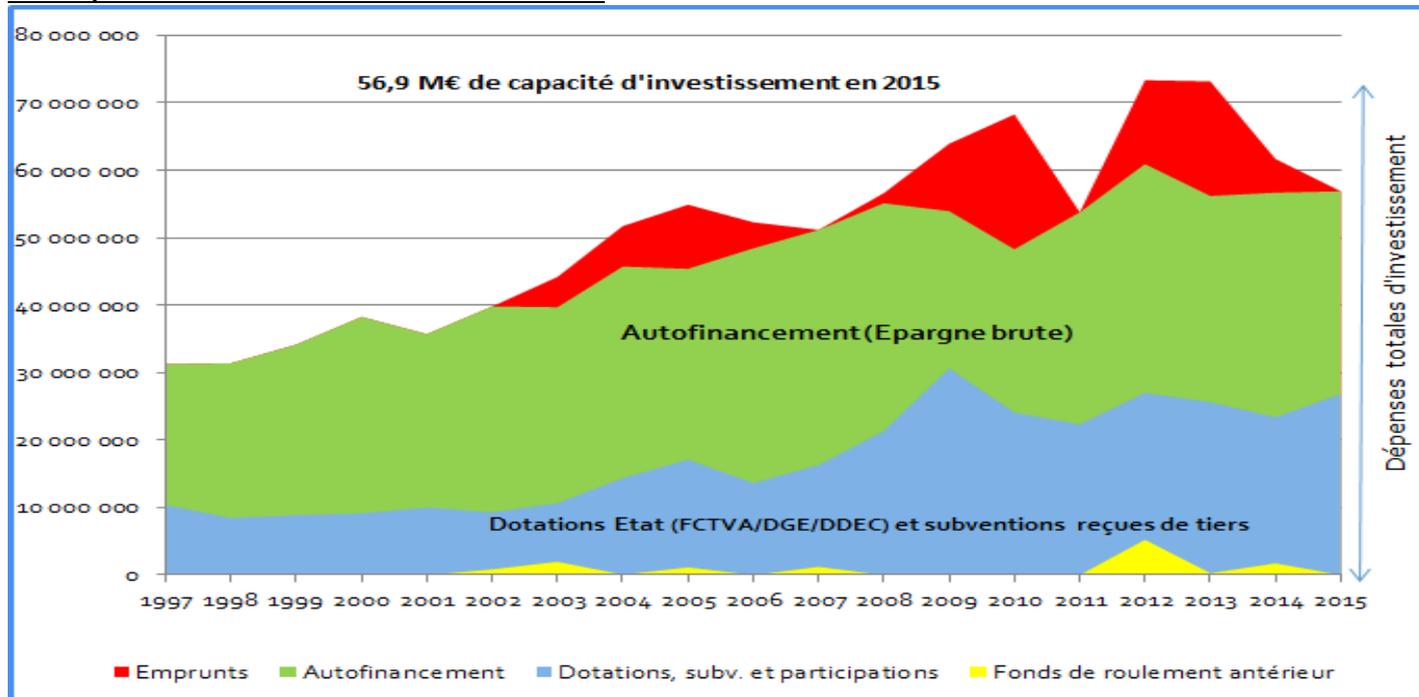


❷ Le fonds de roulement, que l'on peut définir comme des ressources définitives (provenant des soldes excédentaires de clôture) mises en réserve pour le financement d'investissements futurs, ne représente pas un mode de financement couramment utilisé par le Département, la politique retenue en la matière consistant à affecter l'ensemble des recettes disponibles à la couverture des investissements afin de limiter au maximum le recours à l'emprunt (ressource externe ayant un coût).

③ Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire en 2015, de ce fait le conseil départemental s'est désendetté du montant du remboursement annuel du capital de la dette, soit de 6,714 M€.

④ Les ressources de suréquilibre s'établissent à 2,466 M€ et résultent d'une surcapacité temporaire d'investissement. Ces ressources seront mobilisées en 2016 pour le financement des investissements reportés ou nouveaux, notamment le programme Animal'Explora.

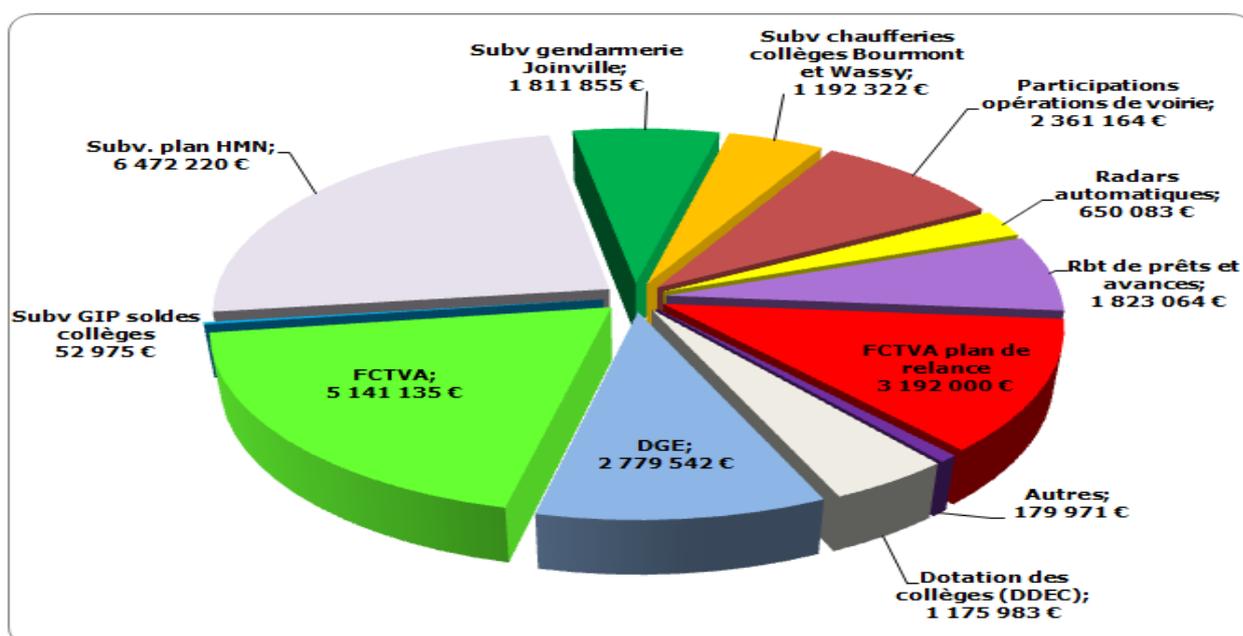
Une capacité d'investissement d'environ 55 M€ :



L'autofinancement constitue la principale ressource assurant une capacité d'investissement élevée au cours des dix dernières années. Les subventions reçues de tiers varient en fonction de l'éligibilité des programmes d'équipement mais illustrent la volonté de la collectivité de maximiser les sources complémentaires de financement. Le recours à l'emprunt, ressource externe, est limité au besoin strict de financement annuel.



Présentation synthétique des recettes d'investissement



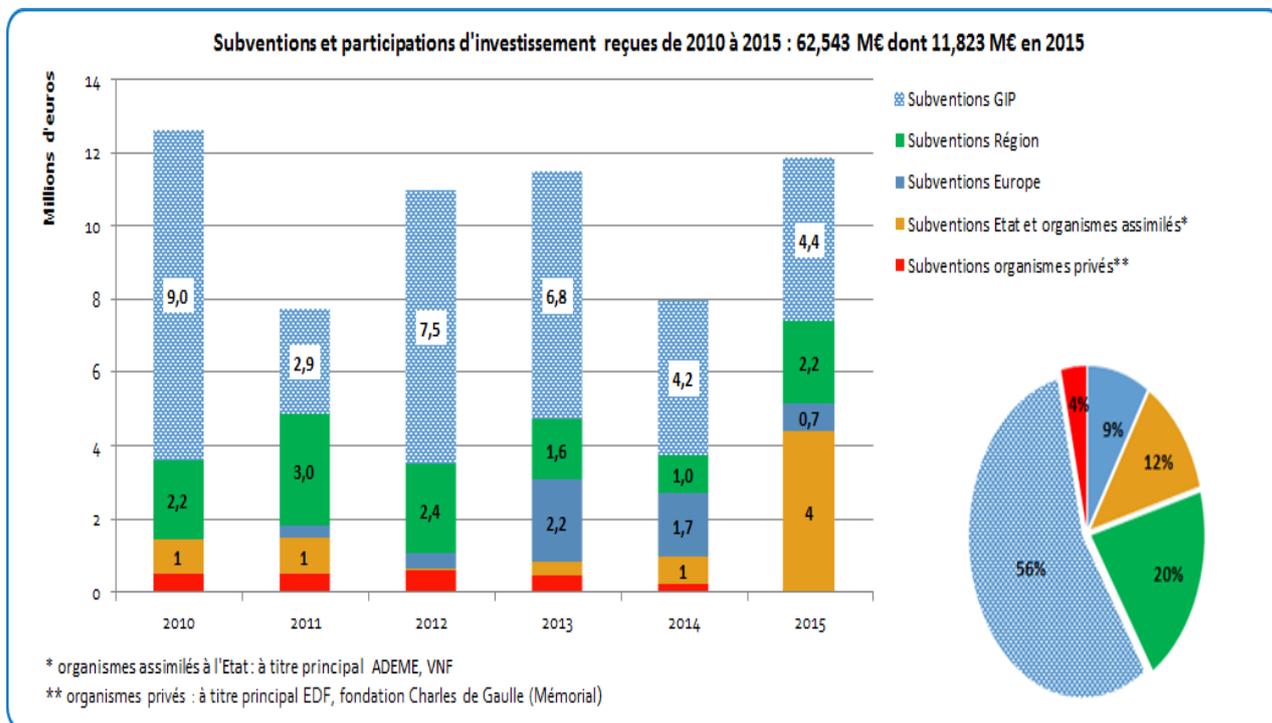


Présentation détaillée des recettes d'investissement

- SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REÇUES

Focus 2010-2015 :

→ Quels sont les partenaires contribuant au co-financement des opérations d'investissement ?



Le niveau moyen de subventions et participations reçues au cours des six dernières années est de 10,5 M€ par an dont 5,8 M€ (56% du total) du GIP Haute-Marne. Les participations reçues du GIP Haute-Marne sont un facteur évident d'accélération dans la réalisation des programmes d'investissement décidés par le Département.

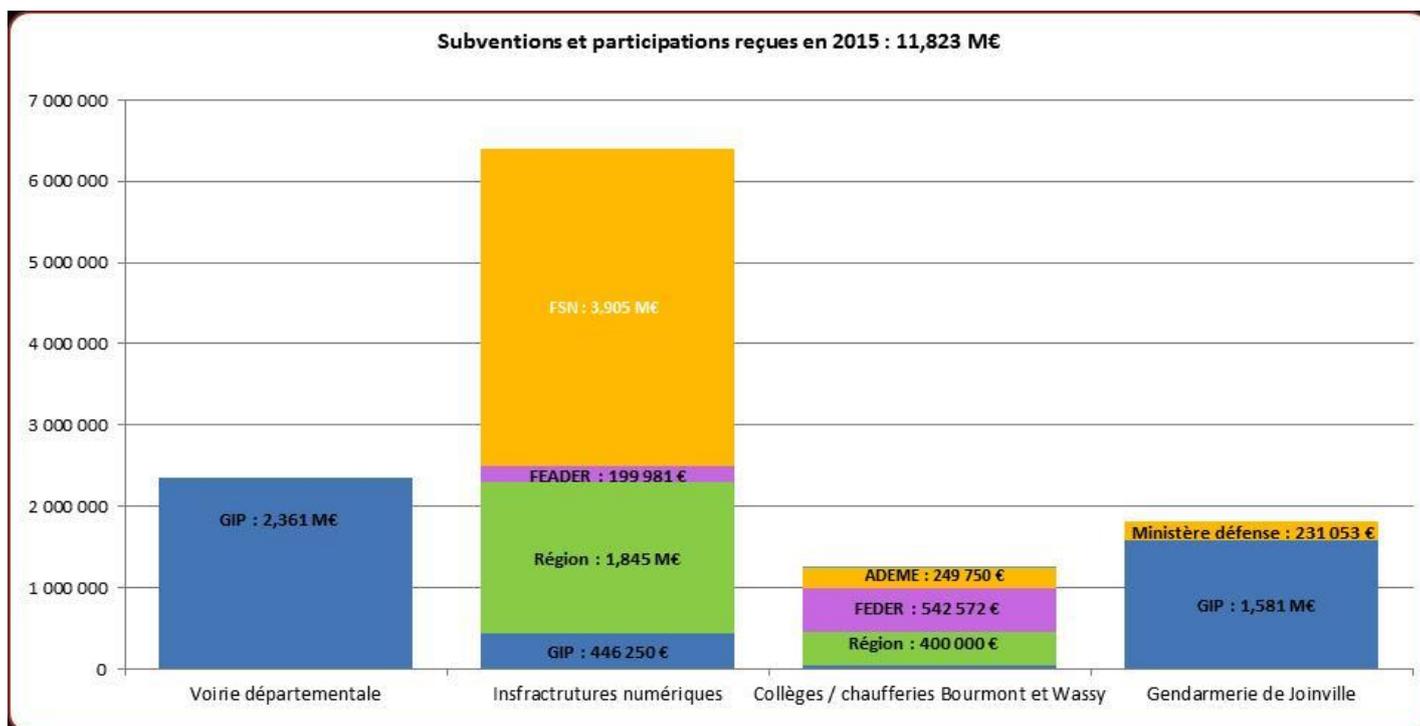
→ Pour quel type d'infrastructure ?

Subventions et participation reçues sur la période 2010-2015 par grand programme d'équipement :

	Voirie départementale	Collèges et chaufferies	Infrastructures Numériques et téléphonie mobile	Archives dép. *	Parc d'activité de Damblain *	Mémorial Charles de Gaulle *	Gendarmerie de Joinville	Autres
GIP	12,0 M€	7,5 M€	9,1 M€	0,1 M€	2,9 M€		1,6 M€	1,7 M€
Région	5,3 M€	2,5 M€	4,6 M€					0,1 M€
Europe (FEDER, FEADER)		0,8 M€	3,9 M€			0,6 M€		0,1 M€
Etat et organismes assimilés	0,1 M€	0,8 M€	4,1 M€	1,5 M€			0,2 M€	0,7 M€
Organismes privés	0,0 M€	0,3 M€	0,9 M€			0,9 M€		0,1 M€
	17,5 M€	11,9 M€	22,7 M€	1,6 M€	2,9 M€	1,5 M€	1,8 M€	2,7 M€

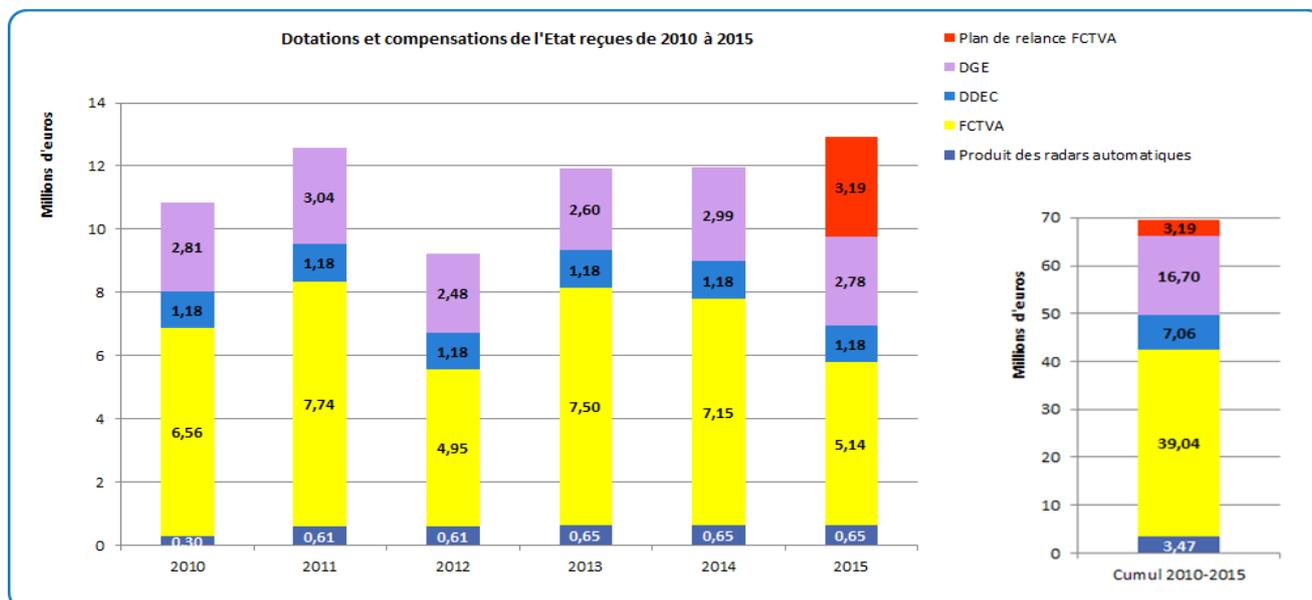
*opérations terminées (les sommes indiquées en recettes ne correspondent qu'à un montant partiel des subventions perçues au titre de ces programmes d'équipement, les 1^{ères} recettes ayant été encaissées avant l'exercice 2010)

Subventions et participations reçues en 2015 :



11,8 M€ de recettes de cofinancement ont été reçues en 2015, dont 38 % du GIP 52 principalement pour les opérations de voirie et la gendarmerie de Joinville.

- DOTATIONS ET COMPENSATIONS DE L'ETAT



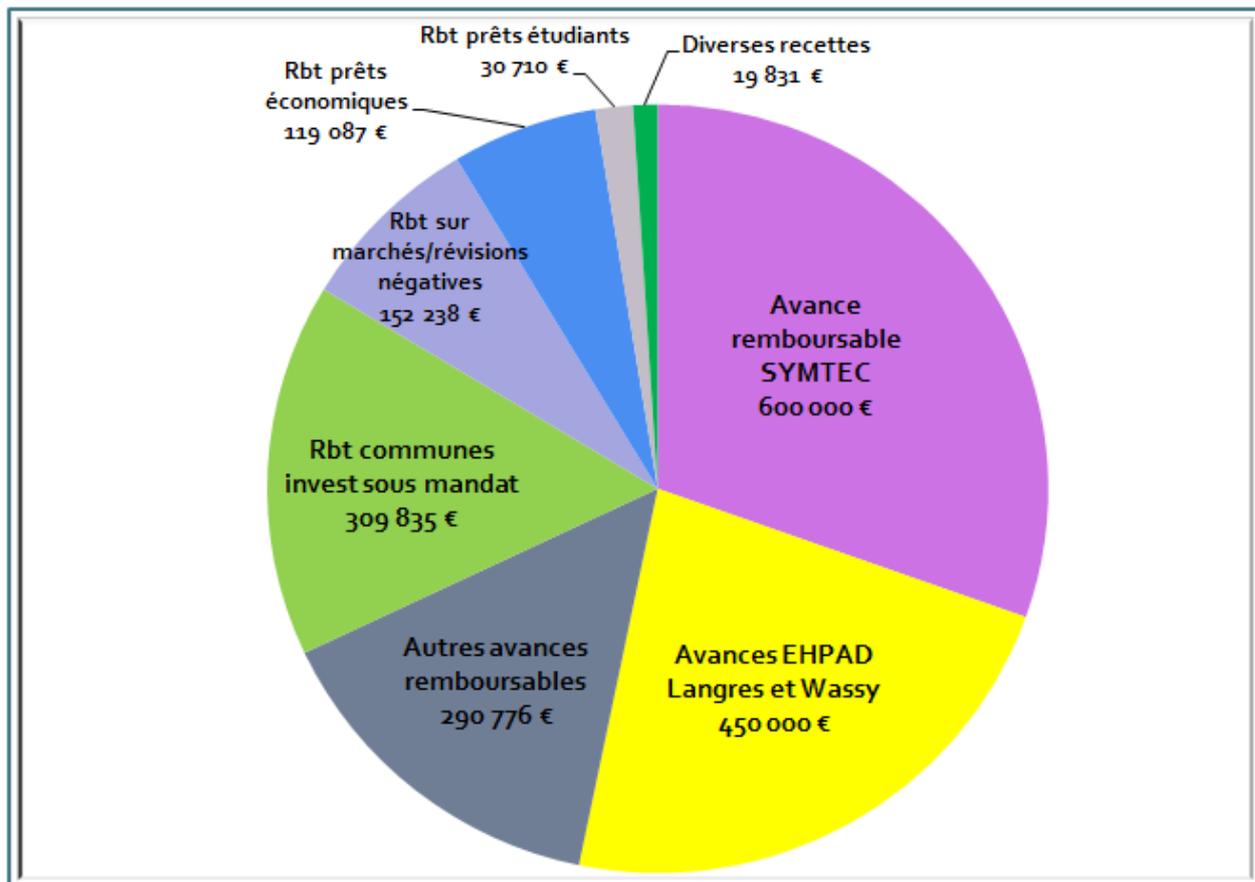
- DGE = dotation globale d'équipement des départements. Mise en place en 1983, elle est destinée à soutenir l'effort d'investissement des départements en matière d'équipement rural (infrastructures publiques en milieu rural, tourisme vert ou encore habitat rural).
- DDEC = dotation départementale d'équipement des collèges – dotation destinée à compenser les travaux de réhabilitation et d'équipement des collèges.
- FCTVA = fonds de compensation pour la TVA. Récupération de la TVA versée par le Département (jusqu'en 2014, 15,482 % des dépenses d'investissement versées TTC sous réserve de l'éligibilité de la dépense au fonds).
- Produit des radars automatiques : produit rétrocédé en partie par l'Etat (environ 10%) aux départements et destiné aux opérations de sécurité routières.
- Plan de relance FCTVA : dispositif exceptionnel et temporaire en 2015 consistant en une avance partielle de versement du FCTVA 2016 (avance remboursable sur 2016 et 2017) en soutien de l'investissement public local.

Sur la période 2010-2015, le niveau des dotations reçues de l'Etat est stable, seul le fonds de compensation pour la TVA varie en fonction du volume des investissements éligibles du Département de l'année N-1.

Ces recettes internes d'investissement, en moyenne de 11,5 M€ par an, constituent un bloc de ressources stables de même niveau que les participations et subventions perçues des co-financeurs habituels du Département.

- AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015 : 1,972 M€

Les autres recettes d'investissement sont principalement constituées de la récupération d'avances remboursables, notamment du pôle technologique de Nogent et des maisons de retraite :

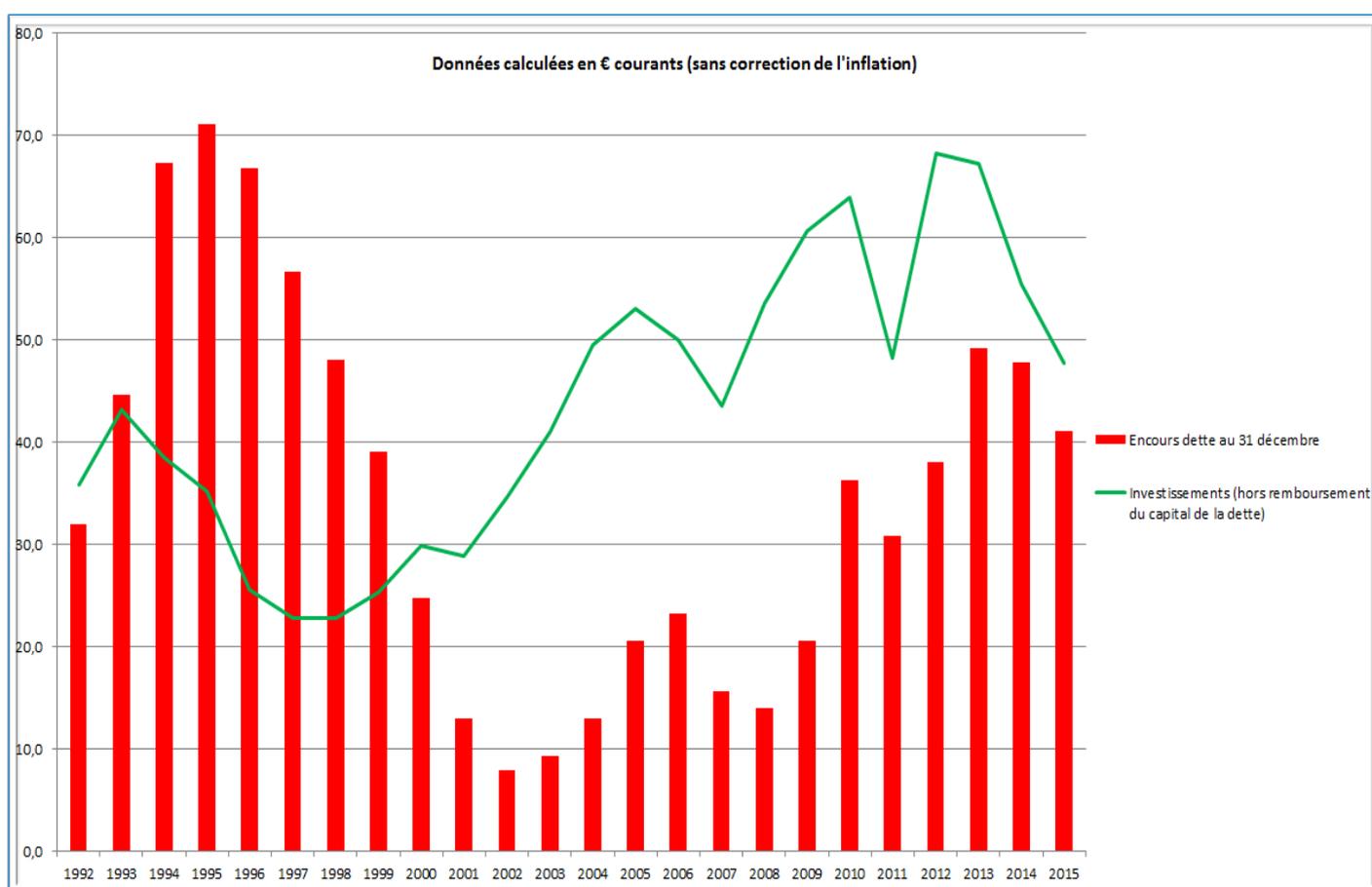


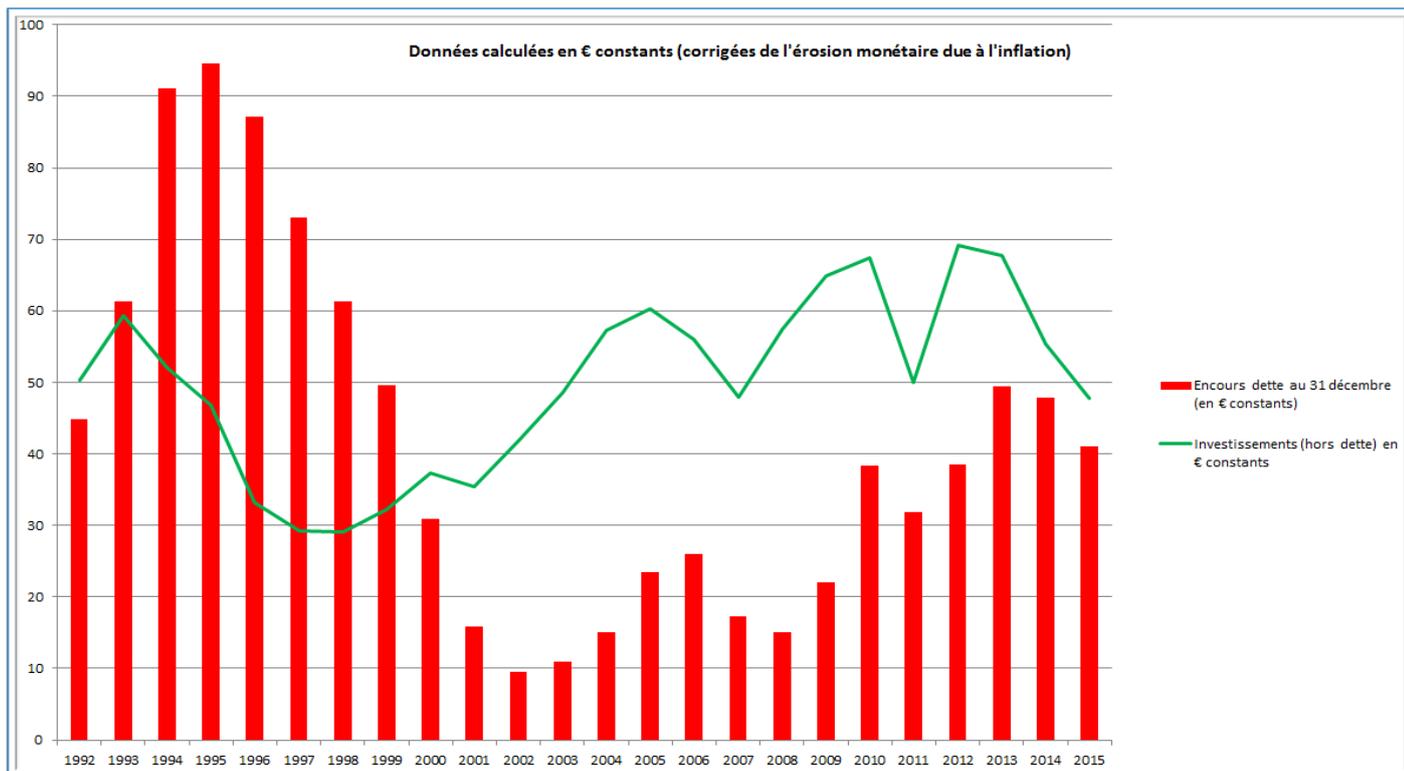
Un encours de dette faible offrant une réelle capacité d'intervention du Département

En 2015, le Département s'est désendetté à hauteur du remboursement du capital de la dette, soit un montant de 6,714 M€. L'encours de dette passe ainsi de 47,845 M€ à 41,130 M€ au 31 décembre 2015.

Ce flux de désendettement sur l'exercice 2015 ne résulte pas d'une action délibérée de maîtrise (ou diminution) de l'endettement mais comme on l'a déjà expliqué, d'un repli temporaire du niveau de mandatement des investissements sur l'exercice 2015.

Stock de dette au 31 décembre et investissements réalisés hors dette (en M€) :





Depuis l'année 2002, les investissements directs et indirects du conseil départemental sont en moyenne de plus de 50 M€ par an pour un encours de dette qui reste très nettement inférieur à la période 1995-1998 caractérisée par un fort endettement ayant nécessité une pause dans les investissements afin de rétablir une situation financière tendue.

La capacité de désendettement de la collectivité mesurée en années d'épargne brute nécessaires au remboursement intégral de l'encours de dette ressort à 1,4 année, soit environ 16 mois d'autofinancement sur la base de celui de l'année 2015, soit un niveau stable par rapport à 2014. Avec une épargne brute qui pourrait baisser à terme à 24/25 M€ (au lieu de 30 M€ actuellement), l'encours de dette 2015 représenterait un peu moins de 2 ans d'autofinancement, soit une donnée considérée comme sans risque (les analystes financiers commencent à s'inquiéter au-delà de 7 à 8 ans) même si la charge de remboursement en capital et intérêts contraint plus fortement l'équilibre budgétaire et réduit les possibilités d'investissement.

Il convient, cependant, d'utiliser avec prudence cette notion de capacité de désendettement, notamment dans un contexte d'instabilité institutionnel et de très faible visibilité sur l'évolution potentielle des ressources de la collectivité.

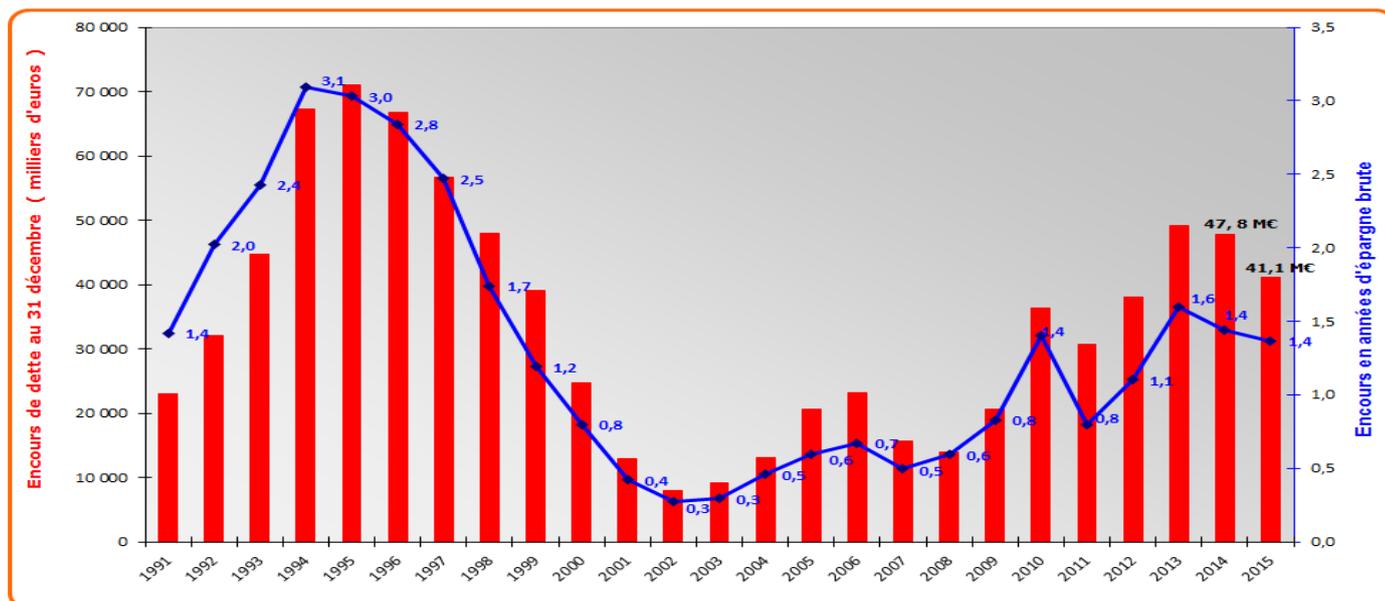
Cette remarque en appelle une autre sur le niveau de dette maximum que le département pourrait supporter sans risque financier majeur. La définition et la fixation d'un plafond d'endettement est une question complexe qui relève plus d'une appréciation individuelle que d'un critère financier intangible.

Néanmoins, le recours à l'endettement pour le financement d'investissements doit être analysé comme un facilitateur et un accélérateur des investissements programmés mais cette facilité est aussi une contrainte limitant les possibilités futures d'intervention de la collectivité. Il s'agit, donc, d'un outil financier à utiliser avec une vision prospective des besoins et des possibilités du Département.

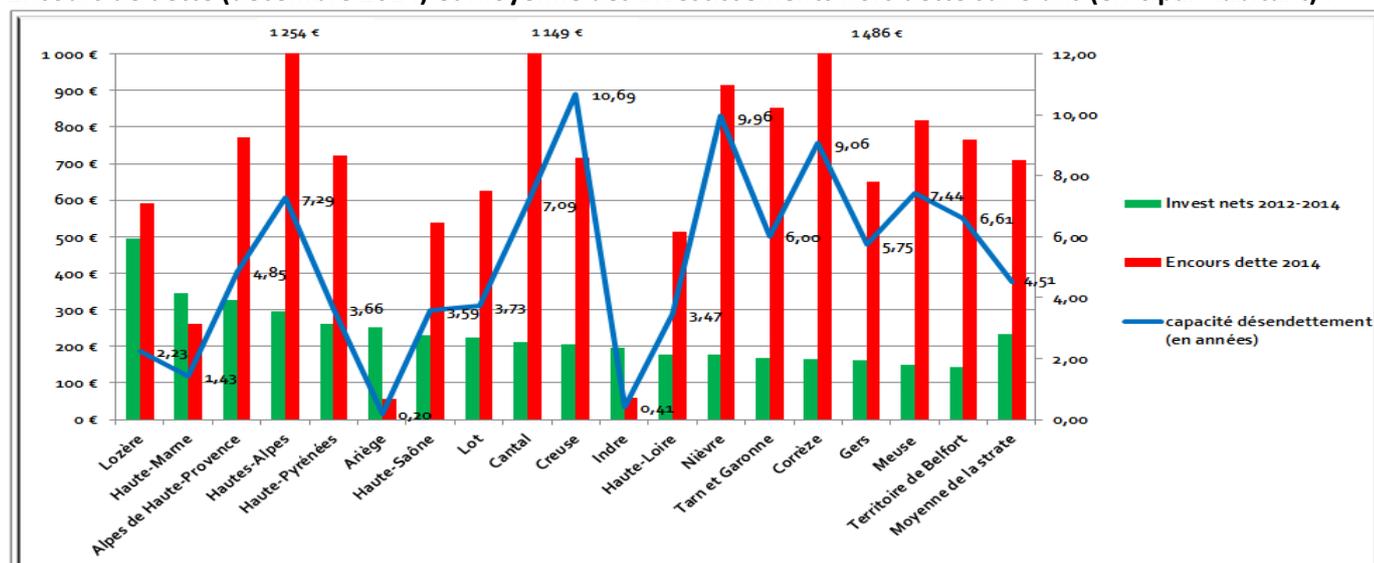
Ce constat amène à s'écarter de la définition rigide d'un niveau maximum supportable d'endettement (personne ne sait le définir avec justesse, le ratio retenu par le banquier étant très éloigné de la perception du citoyen-contribuable qui, au final, supportera seul la charge financière) pour lui préférer une notion de flux d'endettement maîtrisé ne saturant pas les capacités d'intervention de la collectivité afin de profiter des opportunités futures d'investissement qui seront nécessaires au maintien/développement de l'attractivité et de la vitalité d'un territoire rural comme la Haute-Marne.

Le département dispose actuellement d'une incontestable marge d'endettement progressif l'autorisant à lancer des programmes ambitieux tout en veillant à ne pas saturer cette capacité sur quelques exercices (comme dans le milieu des années 90) afin d'éviter une gestion par à-coups (politique de « stop and go ») contre-productive et inefficace.

Les prochaines orientations budgétaires s'attacheront à définir des capacités futures d'investissement à partir de flux maîtrisés et progressifs d'endettement.



Encours de dette (décembre 2014) et moyenne des investissements hors dette sur 3 ans (en € par habitant) :



Avec une moyenne de dépenses d'investissement de 346 € par habitant sur les exercices 2012-2014, le conseil départemental de la Haute-Marne fait partie des départements consacrant un montant important de ses ressources à l'investissement tout en maîtrisant son niveau d'endettement. L'information donnée par la capacité de désendettement (notion de soutenabilité de l'encours de dette) montre que certains départements disposent d'une capacité d'investissement future très faible car limitée aux seules ressources propres de la collectivité, le levier d'endettement étant saturé. A contrario, le département de la Haute-Marne dispose d'une capacité d'investissement accrue sur les prochaines années par une utilisation raisonnable de son levier d'endettement.

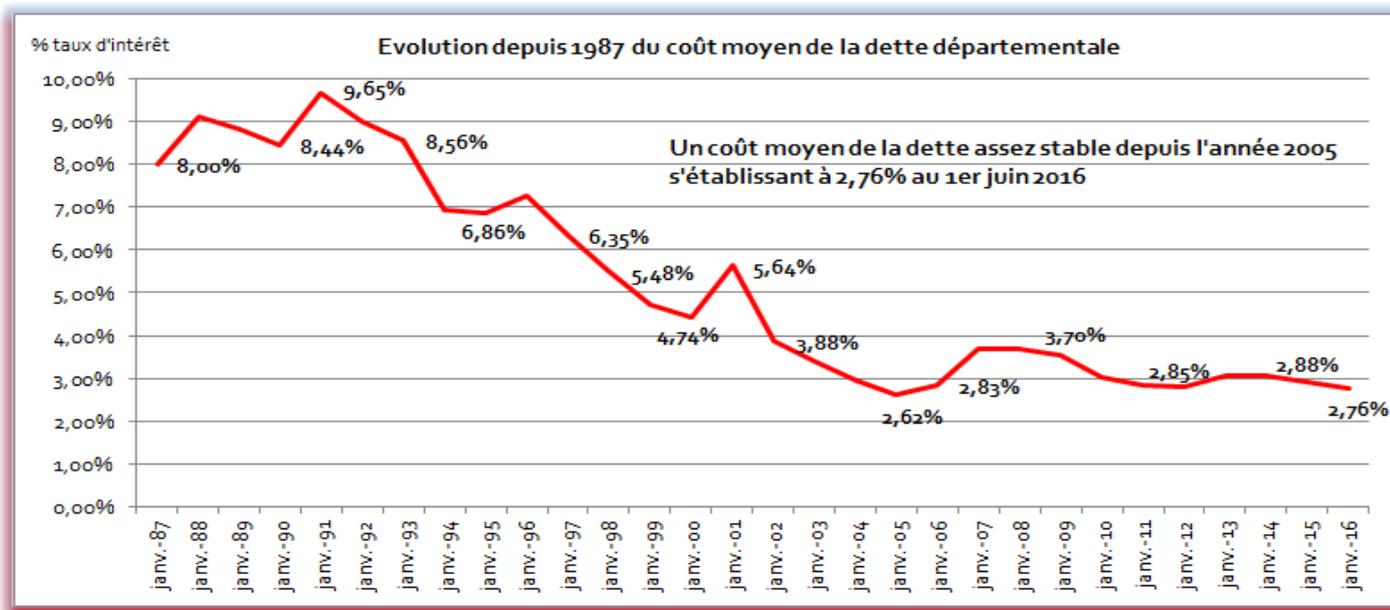
Le maintien d'un haut niveau d'autofinancement reste toutefois la condition première de long terme permettant la poursuite d'une politique d'investissement dynamique préservant les finances du Département et minimisant les charges sur les générations futures.

Quelques caractéristiques sur la dette du conseil départemental

Encours de dette par nature de risque au 31 décembre 2015

Dette par type d'index	Encours	% d'exposition
Fixe	38 802 269 €	94,34%
Variable	0 €	0,00%
Livret A / LEP	2 328 080 €	5,66%
Total encours de dette au 31/12/2013	41 130 349 €	100,00%

Au 31 décembre 2015, le taux moyen de la dette est de 2,88 % pour une durée de vie résiduelle de 6,4 ans.

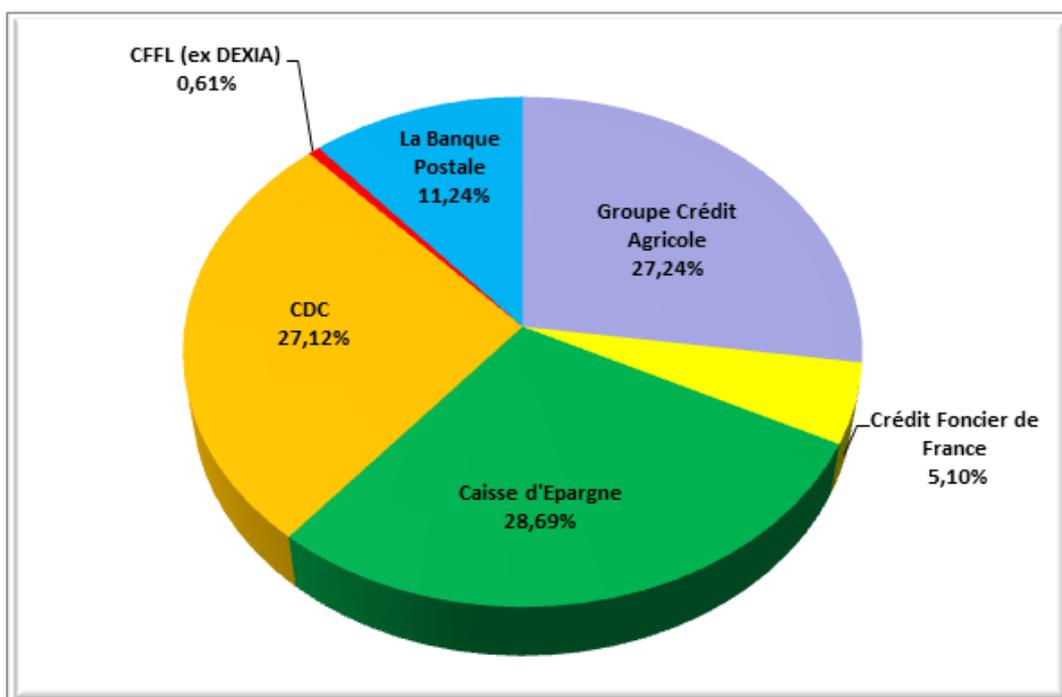


Etat de la dette par banque au 31 décembre 2015 :

Dette par prêteur

Prêteur	Capital restant dû (CRD) au 31/12/2015	% du CRD
Caisse d'Épargne	11 800 000 €	28,69%
Groupe Crédit Agricole	11 200 000 €	27,24%
Caisse des Dépôts et Consignations	11 155 349 €	27,12%
La Banque Postale	4 625 000 €	11,24%
Crédit Foncier de France	2 100 000 €	5,10%
Caisse Française de Financement Local ex DEXIA)	250 000 €	0,61%
Ensemble des prêteurs	41 130 349 €	100,00%

L'encours de dette est composé de 9 lignes actives d'emprunt se répartissant entre sept établissements. La dette n'est pas exposée à un risque de taux (classification A1 de la charte Gissler) car adossée à 100 % à des index à taux fixe ou réglementés comme le livret A.



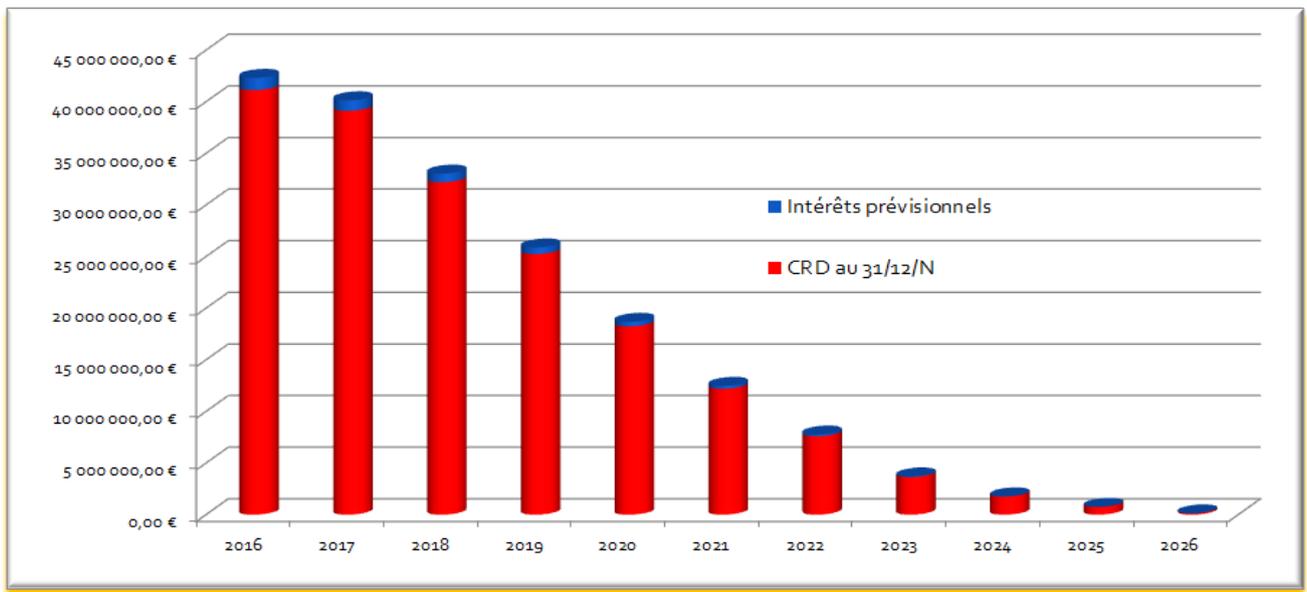
Le profil d'extinction de la dette départementale souligne deux caractéristiques majeures de la dette départementale : une maturité très courte (10 ans pour rembourser l'intégralité de l'encours) avec une durée de vie résiduelle de l'encours de 6 ans et 5 mois et des annuités de remboursement ne pesant pas trop fortement sur l'équilibre financier.

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel au 31/12/2015

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts prévisionnels	Flux total	CRD fin d'exercice
2016*	41 130 349,03 €	7 003 222,47 €	1 191 276,80 €	8 194 499,27 €	39 127 126,56 €
2017	39 127 126,56 €	6 918 342,06 €	1 018 992,69 €	7 937 334,75 €	32 208 784,50 €
2018	32 208 784,50 €	6 959 881,88 €	831 142,22 €	7 791 024,10 €	25 248 902,62 €
2019	25 248 902,62 €	7 002 892,21 €	637 937,38 €	7 640 829,59 €	18 246 010,41 €
2020	18 246 010,41 €	6 047 425,10 €	441 428,23 €	6 488 853,33 €	12 198 585,31 €
2021	12 198 585,31 €	4 593 534,46 €	279 696,95 €	4 873 231,41 €	7 605 050,85 €
2022	7 605 050,85 €	3 955 050,85 €	158 129,66 €	4 113 180,51 €	3 650 000,00 €
2023	3 650 000,00 €	1 900 000,00 €	54 971,54 €	1 954 971,54 €	1 750 000,00 €
2024	1 750 000,00 €	1 000 000,00 €	23 110,94 €	1 023 110,94 €	750 000,00 €
2025	750 000,00 €	625 000,00 €	8 212,85 €	633 212,85 €	125 000,00 €
2026	125 000,00 €	125 000,00 €	546,88 €	125 546,88 €	0,00 €
total		46 130 349,03 €	4 645 446,14 €	50 775 795,17 €	

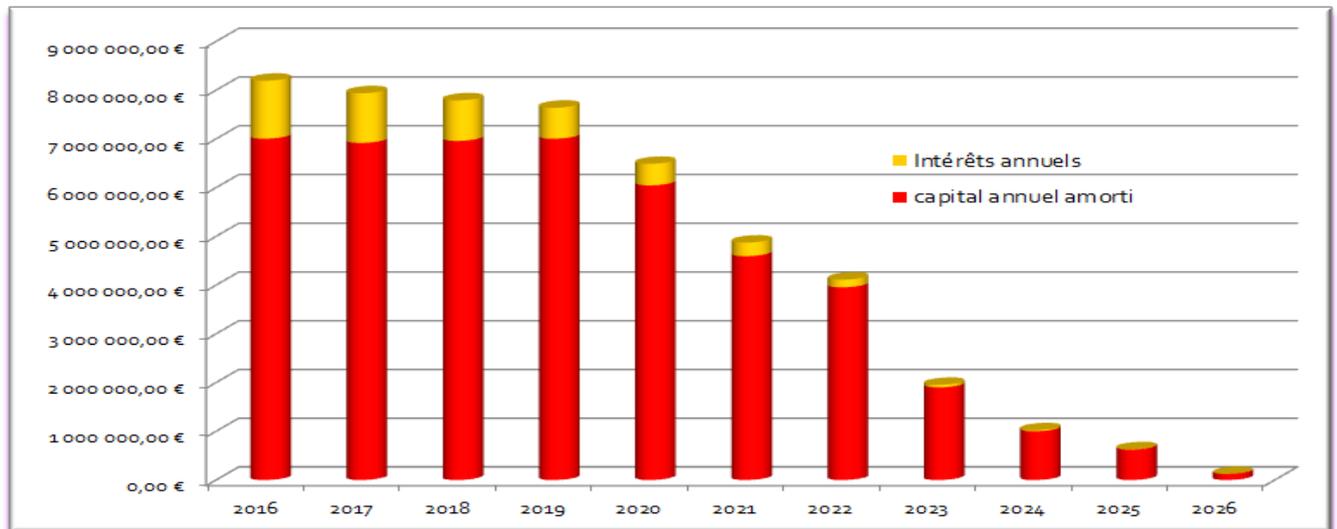
* réalisation d'un emprunt de 5 M€ auprès de la Société Générale le 1^{er} mars 2016

Profil d'extinction de l'annuité totale de la dette au 31 décembre 2015 :



Sur les années 2016 à 2026, les intérêts de la dette représentent 10% du total de l'encours du capital à rembourser, soit un montant très faible de la section de fonctionnement (0,2% des recettes de fonctionnement sur la période 2016-2026).

Flux annuel de l'annuité de la dette au 31 décembre 2015 :

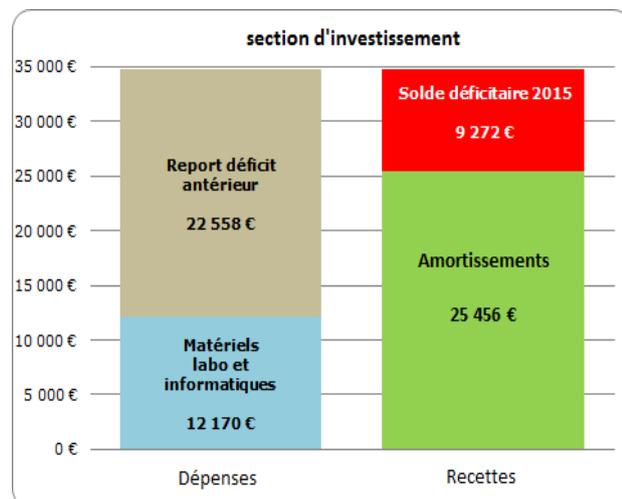
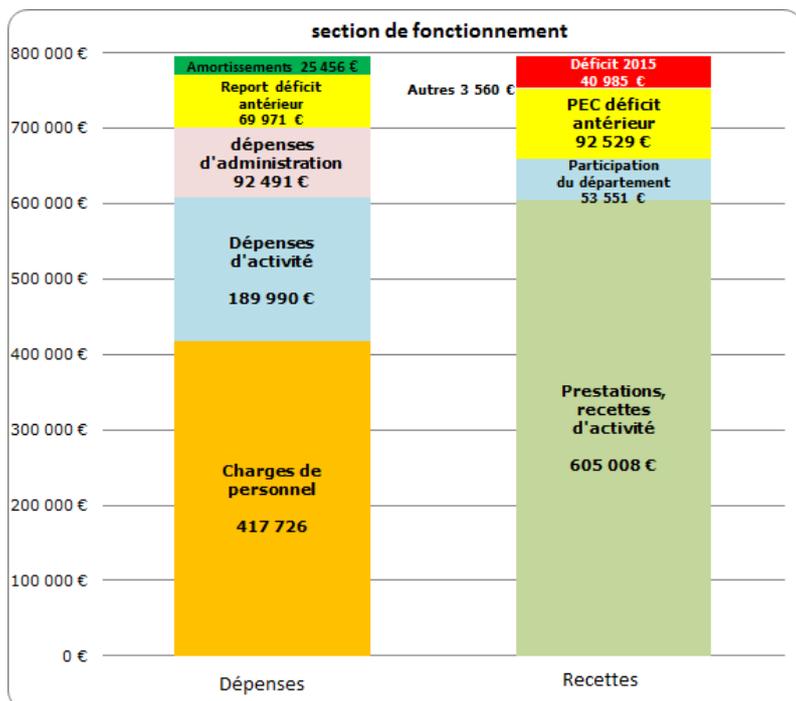


Quelques informations sur les budgets annexes

(hors budget Animal'Explora dont les résultats 2015 sont nuls)

Le budget annexe du laboratoire départemental d'analyse

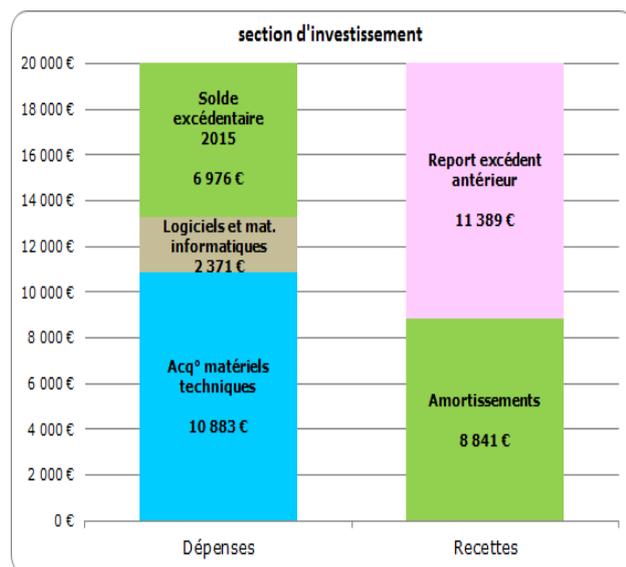
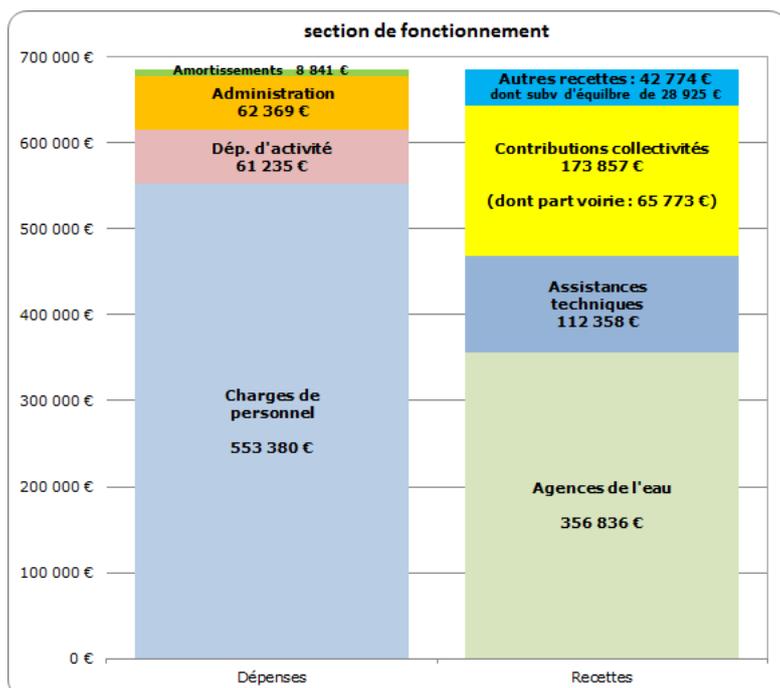
Un déficit global 2015 en nette réduction par rapport à l'année 2014 : - 50 258 € au lieu de - 92 529 €



Cette réduction du déficit global repose sur deux éléments : une progression significative des recettes d'activité entre 2014 et 2015 (+ 40 000 €) et une diminution des besoins de matériels en investissement. La hausse de 2,4% des dépenses de fonctionnement (soit + 16 750 €) limite, a contrario, la réduction du déficit.

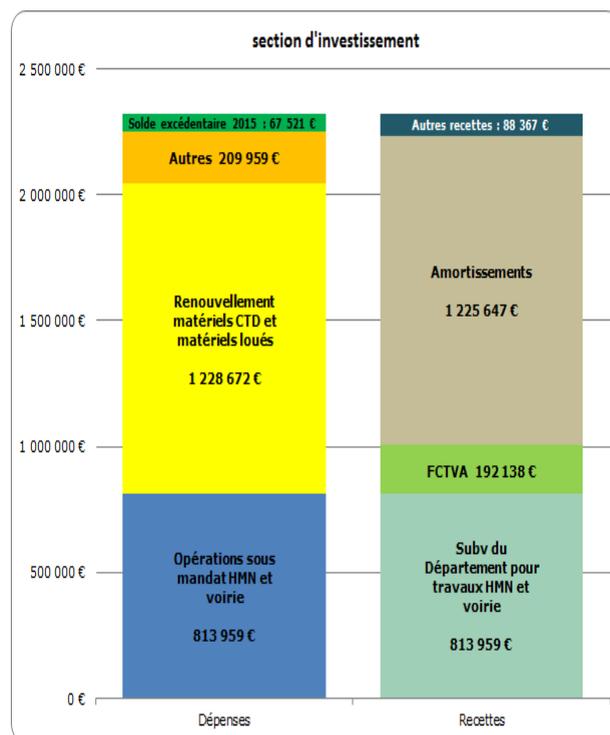
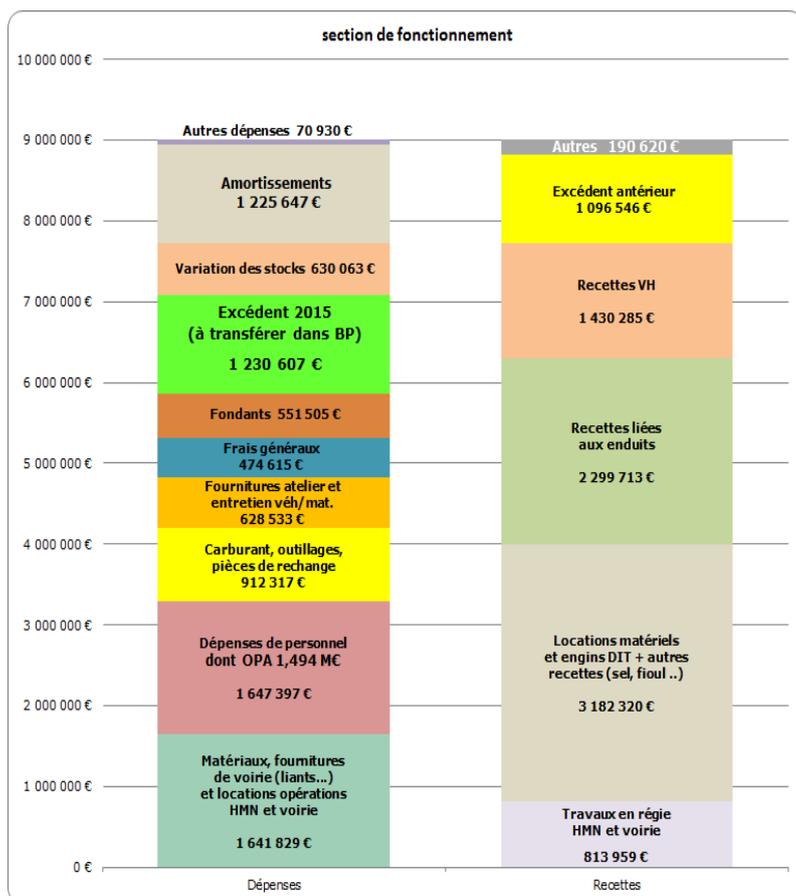
Le service départemental d'assistance technique (SDAT)

Un résultat nul en section de fonctionnement (après le versement d'une subvention d'équilibre du Département de 28 925 €) et un report excédentaire en investissement de 6 976 €.



Le centre technique départemental (CTD)

Le budget annexe du CTD est intégré dans le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2016, les résultats de clôture de l'année 2015, les stocks et l'actif sont transférés dans le budget du Département.



L'excédent global de l'exercice 2015 du CTD ressort à 1 298 128 € dont 1 230 607 € sur la section de fonctionnement. L'explication du niveau élevé de cet excédent (constaté principalement sur les années 2013 et 2014) est peu évidente en raison de la complexité des flux croisés entre les deux budgets. On peut, néanmoins, avancer qu'une partie de cet excédent est liée au niveau des stocks constitués (1,627 M€ au 31/12/2015) et, pour une autre fraction, à un prix de facturation des prestations rendues au budget principal correspondant à la marge bénéficiaire du CTD. L'intégration du CTD dans le budget principal permettra de neutraliser entièrement cette notion de marge qui n'a plus de sens, l'activité du centre technique étant une composante comme les autres des prérogatives et attributions du Département.

Éléments de présentation synthétique de la gestion budgétaire 2015

Tableau synthétique pluriannuel

Mouvements réels de la section de fonctionnement et d'investissement depuis 2010 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes réelles de fonct.	180 738 678	193 275 675	191 636 199	191 708 304	197 874 804	198 679 431
dont impôts directs	65 863 714	58 052 644	58 571 551	60 298 057	60 732 341	62 202 270
dont impôts indirects	29 791 463	42 254 840	42 743 544	42 308 000	43 513 258	45 178 607
dont compensations fiscales	4 727 054	4 740 033	4 297 568	3 816 662	3 277 640	2 595 483
dont dotations de l'Etat	52 233 338	52 703 421	52 613 410	52 859 985	51 154 001	48 924 106
dont fonds de péréquation		5 739 790	5 462 027	3 469 931	2 664 553	2 817 005
dont recettes compensation AIS					5 792 578	5 875 876
dont recettes d'aide sociale	24 542 328	25 998 379	24 231 151	24 384 756	25 512 799	24 941 826
Produits de cessions d'actifs	102 460	186 341	227 448	206 529	18 352	25 222
autres	3 478 321	3 600 229	3 489 500	4 364 384	5 209 282	6 119 036
Dépenses réelles de fonct.	155 749 737	155 455 377	157 692 615	161 127 473	164 576 048	168 607 566
dont personnel (avec ass fam)	43 318 346	43 796 802	44 194 572	44 829 390	44 777 014	44 893 775
dont inter. soc. et sanitaires	70 023 258	70 718 109	72 251 599	73 127 422	75 555 056	79 110 604
dont moyens généraux	4 363 906	4 765 990	4 854 131	4 955 521	4 869 485	4 783 627
dont subv. et participat. versées	9 272 970	9 425 648	9 976 918	10 146 513	10 021 212	9 793 021
dont contribution au SDIS	5 252 275	5 249 124	5 245 846	5 243 569	5 310 958	6 160 930
dont dép. de Viabilité hivernale	3 448 139	1 781 078	1 541 065	2 518 554	1 558 565	1 771 532
dont participations activités CTD	5 172 000	4 261 986	4 932 682	4 774 221	4 729 340	5 134 361
dont prélèvement fonds FSD AIS					623 678	628 645
Total des dép. de gestion	155 103 218	154 550 567	156 750 279	159 863 369	163 151 256	167 295 257
Intérêts de la dette	646 519	904 810	942 336	1 264 104	1 424 792	1 312 309
Épargne de gestion	25 635 460	38 725 108	34 885 920	31 844 935	34 723 548	31 384 174
Épargne brute	24 988 941	37 820 298	33 943 584	30 580 831	33 298 756	30 071 865
Épargne nette	20 617 025	32 320 298	28 757 359	24 714 923	26 996 705	23 357 390
Recettes réelles invest.	44 087 186	22 324 175	34 214 026	42 355 799	26 663 462	26 832 314
dont DGE	2 812 662	3 039 171	2 480 678	2 602 469	2 988 039	2 779 542
dont FCTVA	6 558 578	7 742 962	4 945 453	7 500 638	7 152 141	5 141 135
dont avance FCTVA plan relance						3 192 000
dont DDEC	1 175 983	1 175 983	1 175 983	1 175 983	1 175 983	1 175 983
dont subv. et participations	11 739 012	7 676 151	11 037 161	12 536 877	8 855 888	12 548 521
dont emprunts	20 000 000	0	12 449 008	17 000 000	5 000 000	
autres recettes définitives	1 800 951	2 689 908	2 125 743	1 539 832	1 491 411	1 995 133
Dépenses réelles d'invest.	68 299 337	53 793 224	73 382 124	73 201 810	61 691 855	54 461 089
Dépenses d'équipement	47 489 845	32 644 370	50 320 037	47 767 952	38 359 110	29 742 147
Subventions d'investissement	14 050 843	13 114 260	14 782 028	15 147 182	15 777 287	13 733 511
Mouv. de titres et créance	2 386 733	2 534 594	3 093 835	4 420 768	1 253 407	4 270 956
Remboursement capital dette	4 371 916	5 500 000	5 186 225	5 865 908	6 302 051	6 714 475
Investissements à financer	63 927 421	48 293 224	68 195 899	67 335 902	55 389 804	47 746 614
Capacité d'investissement	44 704 211	54 644 473	50 522 377	50 070 722	48 660 167	50 189 704
Recours à l'emprunt	20 000 000	0	12 449 008	17 000 000	5 000 000	0
Variation du fonds roulement	0	6 351 249	- 5 224 514	- 265 180	- 1 729 637	+ 2 443 090
Fonds de roulement au 31/12	776 790	7 128 039	1 903 525	1 638 345	23 340	2 466 430
Encours dette au 31 décembre	36 250 000	30 750 000	38 012 783	49 146 875	47 844 824	41 130 349

Tableaux compte de résultat et bilan

Les comptes du conseil départemental synthétisés à partir du compte de résultat et du bilan :

Le compte de résultat de l'exercice 2015

Postes	Exercice 2015	Exercice 2014
<u>Produits courants non financiers</u>		
Impôts locaux	62 763 579,00	60 436 530,00
Autres impôts et taxes	60 820 541,86	59 583 590,81
Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 500 947,48	1 986 462,46
Travaux en régie	497 474,17	0,00
Reprises amortissements et provisions (non financiers)	0,00	0,00
Autres produits	2 719 687,14	3 096 789,95
Dotations de l'Etat	48 924 106,00	51 154 001,00
Subventions et participations	11 090 392,25	10 923 753,11
Autres attributions (péréquation, compensation, etc.)	7 429 750,96	8 036 313,00
Total I	196 746 478,86	195 217 440,33
<u>Charges courantes non financières</u>		
Traitements et salaires	30 677 220,15	30 392 289,84
Charges sociales	11 749 884,15	11 685 986,24
Achats et charges externes	20 039 212,22	21 039 239,28
Impôts et taxes	460 483,97	476 865,94
Dotations aux amortissements sur immobilisations	20 937 642,18	22 333 272,78
Autres charges	77 063 079,60	73 709 973,09
Contributions obligatoires	10 359 557,84	9 641 455,98
Participations	10 829 237,47	10 110 968,33
Subventions	4 345 197,69	4 081 585,43
Total II	186 461 515,27	183 471 636,91
<i>A - Résultat courant non financier (I – II)</i>	<i>10 284 963,59</i>	<i>11 745 803,42</i>
<u>Produits courants financiers</u>		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 910,69	3 879,24
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
Total III	2 910,69	3 879,24
<u>Charges courantes financières</u>		
Intérêts et charges assimilées	1 316 499,86	1 435 933,82
Dotations aux amort. et provisions (financières)	0,00	0,00
Total IV	1 316 499,86	1 435 933,82
<i>B - Résultat courant financier (III – IV)</i>	<i>- 1 313 589,17</i>	<i>- 1 432 054,58</i>
A + B – Résultat courant	8 971 374,42	10 313 748,84

Postes	Exercice 2015	Exercice 2014
<u>Produits exceptionnels</u>		
Autres opérations de gestion	600 047,92	319 283,20
Produits de cession des immobilisations	25 222,00	18 351,50
Différences sur réalisations (négatives)	129,44	455,00
Autres opérations (subv. d'invest. transférées au résultat)	3 026 505,15	3 355 030,12
Total V	3 651 904,51	3 693 119,82
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Subventions exceptionnelles	0,00	1 000,00
Autres opérations exceptionnelles de gestion	44 602,89	118 818,85
Valeur comptable des immobilisations cédées	4 713,29	18 088,50
Différences sur réalisations positives transférées à l'investissement	20 638,15	718,00
Autres opérations en capital	27 615,16	33 653,08
Total VI	97 569,49	172 278,43
Résultat exceptionnel	3 574 843,73	3 521 104,39
Résultat de l'exercice	12 525 709,44	13 834 590,23

Le compte de bilan du Département au 31 décembre 2015 (en euros)

I – Actif Immobilisé	Actif brut 2015	Amortissements	Actif net 2015	Actif net 2014
Subv. d'équipements versées	93 932 152,69	30 023 478,00	63 908 674,69	59 854 116,01
Autres immo. incorporelles	8 507 748,51	6 720 726,31	1 787 022,20	1 935 847,90
Immo. Incorporelles en cours	13 604,50	0,00	13 604,50	13 604,50
- Immobilisations corporelles				
<i>1) en toute propriété</i>				
Terrains	3 638 140,39	24 705,00	3 613 435,39	3 364 951,39
Constructions	65 610 636,33	32 343 087,81	33 267 548,52	26 302 838,69
Construction sur sol d'autrui	21 518 782,24	3 575 368,00	17 943 414,24	18 664 402,24
Réseaux et installations de voirie	972 169 993,87	5 012 580,00	967 157 413,87	945 489 515,69
Œuvres d'Art	522 534,07	0,00	522 534,07	509 550,47
Autres immobilisations corporelles	19 763 131,02	12 194 591,11	7 568 539,91	7 168 512,76
Immobilisations en cours	22 421 710,58	0,00	22 421 710,58	45 231 717,14
<i>2) Reçues par mise à disposition</i>				
Terrains				
Constructions (collèges)	181 525 918,71	63 029 185,94	118 496 732,77	105 063 892,44
- Immobilisations financières				
Participat. et créances rattachées	3 117 714,23	1 218 432,00	1 899 282,23	386 188,73
Autres titres immobilisés	154 082,61	0,00	154 082,61	154 082,61
Avances et garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00
Prêts	569 021,62	0,00	569 021,62	680 668,90
Autres créances	10 651 390,70	0,00	10 651 390,70	9 826 993,05
TOTAL I	1 404 116 562,07	154 142 154,17	1 249 974 407,90	1 224 646 882,52
II – Actif circulant				
- créances				
Autres stocks	69 405,97	0,00	69 405,97	67 897,72
Redevables et comptes rattachés	326 155,44	0,00	326 155,44	152 737,56
Créances sur Etat et collectivités	2 694 454,65	0,00	2 694 454,65	1 716 413,99
Créances sur les budgets annexes	557 956,05	0,00	557 956,05	1 557 237,29
Opérations pour le compte de tiers	2 271 892,56	0,00	2 271 892,56	1 794 482,10
Autres créances	1 592 851,96	0,00	1 592 851,96	1 984 470,36
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 865 919,49		4 865 919,49	4 594 439,96
Avances de trésorerie	0,00		0,00	0,00
TOTAL II	12 378 636,12	0,00	12 378 636,12	11 867 678,98
III – Comptes de régularisation				
Dépenses à classer ou régulariser	14 362,30		14 362,30	29 349,06
TOTAL III	14 362,30		14 362,30	29 349,06
TOTAL GENERAL ACTIF	1 416 509 560,49	154 142 154,17	1 262 367 406,32	1 236 543 910,56

PASSIF	Exercice 2015	Exercice 2014
<u>I – Fonds propres</u>		
- Fonds internes		
Dotations	556 760 015,69	553 521 793,15
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	24 723 989,29	24 723 989,29
Réserves	342 076 152,42	326 511 925,22
Report à nouveau	23 340,37	1 752 977,34
Résultat de l'exercice	12 525 709,44	13 834 590,23
Subventions transférables	48 946 705,35	47 624 902,15
Différences sur réalisations d'immobilisations	3 915 955,04	3 895 446,33
- Autres fonds		
Fonds globalisés	131 125 980,13	125 984 845,13
Subventions non transférables	92 255 181,04	79 817 173,63
TOTAL I	1 212 353 028,77	1 177 667 642,47
<u>II – Provisions pour risques et charges</u>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II	0,00	0,00
<u>III – Dettes</u>		
- Dettes financières		
Emprunts obligataires	0,00	0,00
Autres emprunts	41 271 213,10	47 999 944,82
Emprunts et dettes financières divers	1 518 217,68	1 518 217,68
- Dettes diverses		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 268 021,89	4 856 224,16
Dettes fiscales et sociales	156 696,10	196 253,36
Dettes envers l'Etat et les collectivités publiques	0,00	39 846,47
Deniers des pupilles, Fonds gérés par le CD	558 955,91	708 184,97
Dettes envers les budgets annexes	0,00	0,00
Opérations pour le compte de tiers	929 567,87	652 453,24
Autres dettes	138 291,52	319 865,46
Fournisseurs d'immobilisations	393 832,58	323 945,30
Produits constatés d'avance	0,00	1 511 803,82
TOTAL III	49 234 796,65	58 126 739,28
<u>IV – Comptes de régularisation</u>		
Recettes à classer ou à régulariser	779 580,90	749 528,81
TOTAL IV	779 580,90	749 528,81
TOTAL GENERAL PASSIF	1 262 367 406,32	1 236 543 910,56

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 24 juin 2016	
Secrétariat Général	
service finances	N° I - 5
OBJET :	
Procédure d'affectation des résultats issus de la gestion 2015 du budget principal et des budgets annexes	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :

M. Paul FLAMÉRION à Mme Catherine PAZDZIOR
M. Laurent GOUVERNEUR à Mme Anne LEDUC
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2015,

Vu les délibérations N°I-6 et I-2 du conseil départemental du 12 décembre 2014 adoptant le budget primitif 2015 (en dépenses et en recettes),

Vu les délibérations du conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2015 en date des 20 février, 16 avril, 26 juin et 27 novembre 2015,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 6 juin 2016,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Paul FOURNIÉ, rapporteur de la Ire commission,

Considérant l'arrêté des résultats 2015 consécutifs à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2015,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par 34 voix Pour

DECIDE

Pour le budget principal :

- d'affecter une fraction du résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2015 du budget principal soit 9 988 572,53 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement sur le compte budgétaire « 1068//01 » et d'inscrire au sein du budget 2016, en recettes d'investissement les crédits correspondants,

- de reprendre le solde d'exécution 2015 de la section d'investissement dans les écritures de la gestion 2016 par report sur la ligne D001 pour 9 988 572,53 €,

- de reporter sur le budget 2016, le solde résiduel du résultat de fonctionnement 2015 sur la ligne budgétaire codifiée R002 pour un montant de 3 822 965,06 €.

L'écriture d'affectation du résultat est une opération semi-budgétaire se traduisant par l'émission d'un titre de recettes sur le compte 1068, la contrepartie étant comptabilisée dans le compte de gestion du payeur départemental (compte 110).

Pour les budgets annexes :

➤ Animal'Explora

- de constater qu'aucune affectation du résultat 2015 du budget annexe Animal'Explora n'est à effectuer, le résultat de fonctionnement cumulé 2015 étant nul. Le solde de l'exécution d'investissement étant également nul, aucun report de résultat n'est à opérer dans le budget supplémentaire du budget annexe Animal'Explora.

➤ SDAT

- de constater qu'aucune affectation du résultat 2015 du budget annexe du SDAT n'est à effectuer, en l'absence de déficit à couvrir au niveau de la section d'investissement. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement étant nul, aucun report de résultat n'est à opérer dans le budget supplémentaire 2016 du budget annexe du SDAT,

- de reporter sur le budget supplémentaire 2016, le solde d'exécution 2015 de la section d'investissement sur la ligne budgétaire codifiée R001 pour un montant de 6 976,45 €.

➤ Laboratoire départemental d'analyse

- de constater qu'aucune affectation du résultat 2015 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse n'est possible en raison du solde déficitaire du résultat cumulé 2015 de la section de fonctionnement,

- de reporter dans la gestion 2016 les déficits suivants :

- 40 985,49 € sur la ligne budgétaire codifiée D002 au titre du résultat cumulé 2015 de la section de fonctionnement
- 9 272,36 € sur la ligne budgétaire codifiée D001 au titre du solde déficitaire 2015 de la section d'investissement.

Le déficit global de 50 257,85 € sera pris en charge par le budget principal au moyen du versement d'une subvention d'équilibre. Les crédits correspondants seront inscrits en recettes de fonctionnement dans le budget supplémentaire de l'exercice 2016.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2016

LE PRÉSIDENT,



Bruno SIDO

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 24 juin 2016	
Secrétariat Général	
service finances	N° I - 6
OBJET :	
État des amortissements et des dotations 2016	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :

M. Paul FLAMÉRION à Mme Catherine PAZDZIOR
M. Laurent GOUVERNEUR à Mme Anne LEDUC
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 11 décembre 2003 concernant la gestion du patrimoine,

Vu l'état des amortissements et des dotations des acquisitions avant le 1er janvier 2004 dressé par la paierie départementale,

Vu la délibération du conseil général en date du 15 avril 2011 modifiant les règles d'amortissement votées en 2003,

Vu la délibération du conseil départemental en date du 22 janvier 2016 concernant le vote du budget primitif 2016,

Vu l'avis favorable de la Ire commission en date du 6 juin 2016

Vu le rapport de Monsieur le Président et après avoir entendu les conclusions de Madame Yvette ROSSIGNEUX, rapporteur au nom de la Ire commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par 34 voix Pour

DÉCIDE

- d'arrêter les montants définitifs de la dotation aux amortissements pour l'exercice 2016 à 21 886 686,01 € pour le budget principal, 33 024,03 € pour le budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyse, 11 305,76 € pour le budget annexe du SDAT et 4 030,00 € pour le budget annexe Animal'Explora;
- d'arrêter les montants définitifs de la quote-part des subventions d'investissements transférées au compte de résultat pour l'exercice 2016 à 3 050 854,30 € pour le budget principal et 10 320,90 € pour le budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyse;
- d'approuver les nouveaux tableaux d'amortissements de l'exercice 2016 concernant les biens acquis en 2015 pour les quatre budgets concernés;
- de procéder à des inscriptions modificatives des crédits votés au budget primitif pour le budget principal comme indiqué dans le tableau suivant :

BUDGET PRINCIPAL Dépenses		
Imputation budgétaire : 139//01 investissement	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat	+ 9 152,00 €
BUDGET PRINCIPAL Recettes		
Imputation budgétaire : 777//01 fonctionnement	Quote-part des subventions d'équipement transférées au résultat	+ 9 152,00 €

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2016

LE PRÉSIDENT,



Bruno SIDO

BUDGET PRINCIPAL 413 nouveaux tableaux d'amortissement au 1er janvier 2016

N° inventaire	Libellé	Nature Comptable	Valeur initiale	Montant de la dotation	Durée amort
2005S00035	Subv GIP collège Louise Michel Chaumont	13911	1 507 682,66	50 256,00	30
2008S00002	Subv GIP collège Chalindrey	13911	175 585,00	5 852,00	30
2009S00005	Extension des Archives Départementales subv Etat	13911	1 575 613,03	52 520,00	30
3 tableaux d'amortissement au compte 13911					
2014S00032	Subv Cne de Bourmont Chaufferie collège Bourmont	13914	45 843,00	1 528,00	30
2014S00033	Subv SIVOS du collège Bourmont pour la chaufferie	13914	34 382,00	1 146,00	
2014S00034	Subv CCAS de Bourmont Chaufferie du collège	13914	160 450,00	5 348,00	30
3 tableaux d'amortissement au compte 13914					
2014S00045	Région CA FEDER Cons d'une chauf. col Bourmont	139172	317 280,00	10 576,00	30
1 tableau d'amortissement au compte 139172					
2005S00053	Subv GIP collège Louise Michel à Chaumont	13918	106 995,62	3 566,00	30
2011S00023	Subv EDF Extension des Archives Départementales	13918	25 608,00	853,00	30
2011S00036	Subv GIP Extension des Archives Départementales	13918	25 608,00	853,00	30
2013S00025	Subv GIP Réha SEGPA du collège A Frank St Dizier	13918	162 442,00	10 829,00	15
2015S00028	Subv GIP collège de Bourmont	13918	1 246,54	46,00	27
5 tableaux d'amortissement au compte 13918					
2015S00027	DDEC 2015	13932	1 175 983,00	1 175 983,00	1
1 tableau d'amortissement au compte 13932					
2011O00016	Analyse cons. et puissances électriques - Hôtel CG	28031	4 544,80	908,96	5
2014O00001	Langres Gymnase Les Franchises Expert.inst chauffa	28031	1 076,40	215,28	5
2014O00032	BRAUCOURT levé topo rte forest. Beaulieu RD384	28031	8 181,20	1 636,24	5
2014O00039	HOTEL Etude production chaleur après travaux	28031	1 020,00	204,00	5
2014O00046	CHT COL LA ROCHOTTE Constat de malfaçons	28031	558,13	111,63	5
2014O00048	Projet stratégique pour activités du CTD	28031	29 760,00	5 952,00	5
2014O00049	HEUILLEY-COTTON plan topo écluse n° 1 RD 241	28031	1 677,42	335,48	5
2014O00051	CAS ST-DIZIER Etud.qualité acoustique open-space	28031	4 680,00	936,00	5
2015O00003	COL.FRANCHISES étude struct poutre et dalles	28031	3 180,00	636,00	5
2015O00006	SALLE NIEDERB. Rapport audit inst*sécurité incend	28031	288,00	57,60	5
2015O00008	CHATEAUVILL.levé topo aqueduc s/fosséBussyRD6	28031	1 396,18	279,24	5
2015O00009	ESSEY-L-EAUX levé topo OA sur le Rognon RD250	28031	1 614,23	322,85	5
2015O00010	MONTIGNY-LE-ROI plan topo le Breuil RD132	28031	2 430,23	486,05	5
2015O00011	REYNEL/MANOIS plan topo entre RD25 & RD417	28031	13 758,82	2 751,76	5
2015O00017	Robert-Magny/Laneuville-à-Rémy plan topo RD173	28031	3 672,23	734,45	5
2015O00029	COUPRAY plan topo complet reconst.pontRD3Aujon	28031	1 548,47	309,69	5
2015O00033	CE CHATEAUVILLAIN Diagnostic DPE + amiante	28031	320,00	64,00	5
2015O00034	ANDILLY relevés topographiques site gallo-romain	28031	1 161,22	232,24	5
2015O00038	Révision plan départemental gestion des déchets	28031	19 987,50	3 997,50	5
2015O00040	Salle NIEDERBERGER diagnostic régulation CTA	28031	856,80	171,36	5
20 tableaux d'amortissement au compte 28031					
2015S00001	Subvention d'équipt 2015 (204132)	2804132	81 440,00	5 429,00	15
1 tableau d'amortissement au compte 2804132					
2015S00008	Subv d'équipement 2015 (204141)	2804141	157 642,91	31 528,00	5
1 tableau d'amortissement au compte 2804141					
2015S00002	subvention d'équipement 2015 (204142)	2804142	8 442 200,70	562 813,00	15
1 tableau d'amortissement au compte 2804142					
2015S00015	Subv d'équip struct autres groupes col 2015	2804151	18 000,00	3 600,00	5
1 tableau d'amortissement au compte 2804151					
2015S00003	Subvention d'équipement 2015 (204152)	2804152	102 342,50	6 822,00	15
1 tableau d'amortissement au compte 2804152					
2015S00004	Subvention d'équipement 2015 (204162)	2804162	1 433 171,36	95 544,00	15
1 tableau d'amortissement au compte 2804162					
2015S00005	Subvention d'équipement 2015 (2041782)	28041782	1 037 231,39	69 148,00	15
1 tableau d'amortissement au compte 28041782					
2015S00009	Subv d'équipement 2015 (204181)	2804181	260 000,00	52 000,00	5

		1 tableau d'amortissement au compte 2804181			
2015S00006	Subv d'équipement 2015 (20421)	280421	41 344,00	8 268,00	5
		1 tableau d'amortissement au compte 280421			
2015S00007	Subv d'équipement 2015 (20422)	280422	100 003,18	6 666,00	5
		1 tableau d'amortissement au compte 280422			
2015S00012	Subv d'équipt ets scolaire 2015 (20431)	280431	36 553,00	7 310,00	5
		1 tableau d'amortissement au compte 280431			
2015S00011	Subv d'équipement ets scolaires 2015 (20432)	280432	102 014,47	6 800,00	15
		1 tableau d'amortissement au compte 280432			
2015S00057	Cession terrain à Hamaris / APAJH Wassy euro symbo	2804412.	46 222,54	3 081,00	15
2015S00058	Cession un parking à l'E symbolique pour le SDEHM	2804412.	36 000,00	2 400,00	15
		2 tableaux d'amortissement au compte 2804412			
2015O00001	Numérisation de documents 2015	28051	21 352,44	4 270,00	5
2015O00004	Log Cartable électronique ENT collèges 2015	28051	56 114,41	11 222,00	5
2015O00020	Renouv.droits à l'image MEMORIAL CH DE GAULLE	28051	14 861,00	2 972,00	5
I005671	Log PHOTOSHOP	28051	90,00	90,00	1
I005720	Log PowerControls	28051	2 279,34	455,00	5
I005721	Log Devpt Sharepoint	28051	8 760,00	1 752,00	5
I005722	Log Easyfolder	28051	12 786,00	2 557,00	5
I005730	Log module GdA	28051	19 200,00	3 840,00	5
I005740	Lic. certificat secure site	28051	1 310,40	262,00	5
I005743	Log fichiers fonciers (SIG)	28051	1 257,00	251,00	5
I005746	Lic TeamViewer	28051	2 368,10	473,00	5
I005747	Log AUTOCAD LT	28051	3 866,51	773,00	5
I005749	Log PETRA	28051	2 400,00	480,00	5
I005750	Log module GdA	28051	18 747,42	3 749,00	5
I005753	Log module ARKHEIA	28051	10 530,00	2 106,00	5
I005754	Log module ARKHEIA	28051	11 340,00	2 268,00	5
I005765	Log module ORPHEE	28051	1 200,00	240,00	5
I005801	Log ADOBE ILLUSTRATOR	28051	287,86	287,86	1
I005807	Log ePhoto	28051	18 000,00	3 600,00	5
I005815	Log Devpt Sharepoint	28051	5 760,00	1 152,00	5
I005833	Log module Easyfolder	28051	960,00	192,00	5
I005834	Lic Microsoft Office	28051	22 860,60	4 572,00	5
I005835	Lic CAL Windows Server	28051	17 064,00	3 412,00	5
I005836	Log Web Geo Services (SIG)	28051	11 988,00	2 397,00	5
I005839	Lot 2 log Ouvrages d'art	28051	6 840,00	1 368,00	5
I005840	Log module GdA	28051	18 392,70	3 678,00	5
I005845	Log ALIZE (DIT)	28051	8 332,80	1 666,00	5
I005859	Log AUTOCAD LT	28051	1 301,64	260,00	5
I005860	Lic TeamViewer	28051	839,00	167,00	5
I005861	Log PHOTOSHOP	28051	323,89	323,89	1
I005862	Log Developpement SOLIS (Perceaval)	28051	4 690,20	938,00	5
I005863	Log module FME	28051	1 200,00	240,00	5
I005872	Lot divers lic Microsoft, 12_15	28051	24 295,48	4 859,00	5
I005873	Log module Easyfolder	28051	13 440,00	2 688,00	5
I005874	Lic WINDOWS server	28051	1 243,32	248,00	5
I005875	Log MICROSOFT OFFICE	28051	30 292,80	6 058,00	5
I005886	Log TOAD	28051	1 874,40	374,00	5
I005887	Lic ARCVIEW-ARCGIS	28051	9 838,80	1 967,00	5
		38 tableaux d'amortissement au compte 28051			
C118021	Rés.Boulingrin Travaux 2013 15 ans	281311	1 512,89	100,00	15
C118042	CHAUMONT Salle Niederberger Trvx 2015 15ans	281311	6 852,06	456,00	15
C118044	CHAUMONT 32 r Cdt Hugueny Trvx 2015 15 ans	281311	2 220,90	148,00	15
C118045	CHAUMONT Immeuble Sirot Trvx 2015 15 ans	281311	37 425,74	2 495,00	15
C118048	CHAUMONT HOTEL CG Travaux 2015 15 ans	281311	50 037,74	3 335,00	15
C118049	CHAUMONT CAD Travaux 2015 15 ans	281311	9 920,47	661,00	15
C118050	CHOIGNES Laboratoire Travaux 2015	281311	12 240,98	816,00	15
C118048	CHAUMONT HOTEL CG Travaux 2015 15 ans	281311	50 037,74	3 335,00	15
C118050	CHOIGNES Laboratoire Travaux 2015	281311	12 240,98	816,00	15
		9 tableaux d'amortissement au compte 281311			
C111030	CHAUMONT ESPE Travaux 2015 15 ans	281312	3 692,40	246,00	15
		1 tableau d'amortissement au compte 281312			

C119027	CHAUMONT CAS Trav. 2015 15 ans	281313	962,38	64,00	15
C119028	ST-BLIN Foyer de vie Trav. 2015 15 ans	281313	28 604,85	1 906,00	15
C119029	ST-DIZIER CAS Trav. 2015 15 ans	281313	10 356,93	690,00	15
C119030	JOINVILLE CAS Trav. 2015 15 ans	281313	90 941,08	6 062,00	15
C119031	CHAUMONT Maison Enf. Tassard Trv.2015 15 ans	281313	3 921,80	261,00	15
5 tableaux d'amortissement au compte 281313					
C120017	JOINVILLE CHATEAU Trav.2013 15 ans	281314	1 591,94	106,00	15
C120025	MDHM CHOIGNES Trvx 2014 15 ans	281314	16 753,20	1 116,00	15
C120029	CHOIGNES ARCHIVES Trvx 2015 15 ans	281314	68 156,72	4 543,00	15
C120030	CHATEAUVILLAIN Parc daims Trvx 2015 15 ans	281314	7 095,00	473,00	15
C120031	COLOMBEY MEMORIAL Trvx 2015 15 ans	281314	3 229,20	215,00	15
C120033	LIEZ Ecole de Voile Trvx 2015 15 ans	281314	5 875,99	391,00	15
C120034	JOINVILLE Château Trvx 2015 15 ans	281314	9 425,83	628,00	15
C143001	Réhab.ARCHIVES 30 ans	281314	8 095 922,80	268 360,00	30
C143001	Réhab.ARCHIVES 30 ans	281314	8 095 922,80	268 360,00	30
9 tableaux d'amortissement au compte 281314					
C112041	CE JUZENNECOURT Travaux 2013 15 ans	281318	4 681,20	312,00	15
C112048	GEND.BOLOGNE Travaux 2013-2015 15 ans	281318	2 249,92	149,00	15
C112051	CE BOURBONNE Travaux 2013 15 ans	281318	16 798,99	1 119,00	15
C112056	CE ANDELOT Travaux 2013 15 ans	281318	13 422,90	894,00	15
C112065	CE PRAUTHOY Travaux 2014 15 ans	281318	2 654,76	176,00	15
C112072	GEND.CHATEAUVILLAIN Travaux 2014 15ans	281318	709,00	47,00	15
C112074	GEND.NOSENT Travaux 2014 15ans	281318	1 592,56	106,00	15
C112075	GEND.ST DIZIER Travaux 2014-2015 15ans	281318	2 631,76	175,00	15
C112078	Ex CE NEUILLY-L'EVEQUE Trvx 2014-2015	281318	22 324,22	1 488,00	15
C112079	CHEVILLON Gendarmerie Trvx 2015 15 ans	281318	1 592,56	106,00	15
C112080	AUBERIVE CER Trvx 2015 15 ans	281318	1 849,68	123,00	15
C112081	WASSY CER Trvx 2015 15 ans	281318	1 223,70	81,00	15
C112082	CHALINDREY Gendarmerie Trvx 2015 15 ans	281318	3 189,76	212,00	15
C112086	CHAUMONT CER Trvx 2015 15 ans	281318	873,02	58,00	15
14 tableaux d'amortissement au compte 281318					
2015R00003	Panneaux de signalisation 2015	28152	1 841 503,25	92 075,00	20
1 tableau d'amortissement au compte 28152					
2015M00009	Annonce marché matériels sportifsBOAMP15-24727	28157	108,00	108,00	1
M042922	Lot outillage PT CHAUMONT 03/15	28157	1 818,90	1 818,90	1
M042926	Lot outillage 2 PT CHAUMONT 03/15	28157	1 901,92	1 901,92	1
M043039	MACHINE A PEINTURE	28157	5 868,00	1 173,00	5
M043040	PERCEUSE VISSEUSE	28157	358,80	358,80	1
M043041	HOTTE SPECIALE LAVERIE	28157	2 858,40	190,00	15
M043053	Lot outillage entretien parc HOTEL 04/15	28157	2 220,00	2 220,00	1
M043055	BOITE A OUTILS	28157	723,94	144,00	5
M043123	ECHAFAUDAGE	28157	2 191,36	438,00	5
M043125	TAILLE HAIE	28157	2 607,60	521,00	5
M043133	Lot matériels sportifs lot1 ERPLAST 05/15	28157	17 881,67	1 192,00	15
M043157	Lot matériels sportifs lots 2 et 3 DER 06/15	28157	6 990,29	6 990,29	1
M043473	FEUX DE CHANTIER	28157	3 432,00	686,00	5
M043701	Lot 2 fours Col.CHATEAUVILLAIN 08/15	28157	24 555,66	1 637,00	15
M043771	THERMO-HYGROMETRE PORTABLE	28157	1 621,20	324,00	5
M043772	Lot4cryopédomètres stations météoDIT08/15	28157	10 152,00	2 030,00	5
M043817	Lot 2armoires réfrigérées Col.Diderot LGRES 09/15	28157	9 574,80	638,00	15
M043888	Lot outillage PT LANGRES 09/15	28157	7 218,17	1 443,00	5
M043907	PISTOLET PEINTURE	28157	310,44	310,44	1
M043918	Lot outillage 2 PT JOINVILLE 09/15	28157	4 841,56	968,00	5
M043935	Lot outillage PT LANGRES 10/15	28157	2 362,57	2 362,57	1
M044070	Lot outillage CHATEAU JOINV 11/15	28157	225,00	225,00	1
M044075	Lot 2 tronçonneuses PT JOINV 10/15	28157	384,00	384,00	1
M044078	Lot élingues PT JOINV 10/15	28157	751,68	150,00	5
M044080	VISSEUSE SANS FIL	28157	357,60	357,60	1
M044097	Lot 2 tronçonneuses 2 PT JOINV 10/15	28157	1 350,00	270,00	5
M044106	Lot outillage jardin CHATEAU JOINV10/15	28157	4 860,95	972,00	5
M044111	DEVIDOIR A ROUES	28157	812,40	162,00	5
M044119	Lot 3 coffrets outillages PT LGRES11/15	28157	104,69	104,69	1
M044121	LAVE-VAISSELLE	28157	9 468,96	631,00	15
M044122	REHAUSSE ECHAFAUDAGE	28157	801,18	160,00	5
M044144	SCIE A SOL	28157	2 193,00	438,00	5
M044152	Lot outillage 2 CHATEAU JOINV 11/15	28157	1 848,12	1 848,12	1

M044158	LAVE-VAISSELLE	28157	800,00	53,00	15
M044159	Lot outillage PT MONTIGNY 11/15	28157	1 672,88	334,00	5
M044176	Lot 3 compteurs routiers temp. DIT 11/15	28157	3 492,00	698,00	5
M044180	Lot outillage jardin CHATEAU JOINV11/15	28157	1 444,80	1 444,80	1
M044197	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	28157	2 509,42	501,00	5
M044198	Lot outillage 2 PT MONTIGNY 11/15	28157	2 352,00	470,00	5
M044203	Lot outillage PT CHAUMONT 12/15	28157	410,64	410,64	1
M044288	ESCABEAU	28157	119,77	119,77	1
M044295	ASPIRATEUR SOUFFLEUR	28157	5 220,00	1 044,00	5
M044308	Lot 2 gradateurs Château Joinville 12/15	28157	1 727,76	345,00	5
43 tableaux d'amortissement au compte 28157					
B000489	Col.CHAUMONT L MICHEL reconstruction 2004	2817312	13 545 882,29	451 529,00	30
B000500	Bourmont chaufferie bois	2817312	1 755 076,79	58 502,00	30
C116052	Col.ST-DIZIER REHA SEGPA.A Frank 15ans 2010	2817312	738 161,03	49 210,00	15
C157010	Col.CHALINDREY Réhab. 30 ans	2817312	2 797 408,08	93 246,00	30
C216116	Col.NOAGENT Travaux 2015 15 ans	2817312	114 684,75	7 645,00	15
C216118	Col.MONTIGNY Travaux 2015 15 ans	2817312	10 745,06	716,00	15
C216119	Col.FAYL-BILLOT Travaux 2015 15 ans	2817312	28 816,08	1 921,00	15
C216120	Col.ST-DIZIER L.Ortiz Travaux 2015 15 ans	2817312	12 021,40	801,00	15
C216121	Col.COLOMBEY Travaux 2015 15 ans	2817312	32 955,61	2 197,00	15
C216122	Col.ST-DIZIER A.FRANK Travaux 2015 15 ans	2817312	9 966,62	664,00	15
C216123	Col.FRONCLES Travaux 2015 15 ans	2817312	6 494,36	432,00	15
C216124	Col.CHATEAUVILLAIN Travaux 2015 15 ans	2817312	8 645,45	576,00	15
C216125	Col.CHEVILLON Travaux 2015 15 ans	2817312	110 440,58	7 362,00	15
C216126	Col.LANGRES FRANCHISES Trvx 2015 15 ans	2817312	13 272,56	884,00	15
C216127	Col.PRAUTHOY Travaux 2015 15 ans	2817312	3 439,85	229,00	15
C216128	Col.CHAUMONT ST SAENS Trvx 2015 15 ans	2817312	109 151,64	7 276,00	15
C216129	Col.BOURMONT Travaux 2015 15 ans	2817312	25 077,07	1 671,00	15
C216130	Col.CHAUMONT ROCHOTTE Trv 2015 15 ans	2817312	2 957,29	197,00	15
C216131	Col.JOINVILLE Travaux 2015 15 ans	2817312	83 408,52	5 560,00	15
C216132	Col.ST-DIZIER LA NOUE Travx 2015 15 ans	2817312	13 202,10	880,00	15
C216133	Col.MONTIER-EN-DER Travaux 2015 15 ans	2817312	31 760,50	2 117,00	15
C216134	Col.CHAUMONT L.MICHEL Trvx 2015 15 ans	2817312	124 118,93	8 274,00	15
C216135	Col.CHALINDREY Travaux 2015 15 ans	2817312	7 889,71	525,00	15
C216136	Col.WASSY Travaux 2015 15 ans	2817312	5 232,34	348,00	15
C216139	Réhab. Col.LANGRES DIDEROT 15 ans	2817312	9 510,00	634,00	15
C216140	Col.DOULAINCOURT Travaux 2015 15 ans	2817312	16 961,72	1 130,00	15
C157010	Col.CHALINDREY Réhab. 30 ans	2817312	2 797 408,08	93 246,00	30
C216119	Col.FAYL-BILLOT Travaux 2015 15 ans	2817312	28 816,08	1 921,00	15
C216125	Col.CHEVILLON Travaux 2015 15 ans	2817312	110 440,58	7 362,00	15
29 tableaux d'amortissement au compte 2817312					
I005729	Aménagement Câblage informatique 2181	28181	1 796,40	119,00	15
I005748	Aménagement Câblage informatique 2181	28181	946,80	63,00	15
I005783	Aménagement Câblage informatique 2181	28181	946,80	63,00	15
I005831	Aménagement Câblage informatique 2181	28181	1 742,40	116,00	15
M044304	Lot 2 barnums Château Joinville 12/15	28181	2 831,22	566,00	5
5 tableaux d'amortissement au compte 28181					
I005724	ADAPTATEUR USB	281831	397,87	397,87	1
I005751	VISUALISEUR	281831	444,00	444,00	1
I005768	Lot 6 switchs Dlink, Acces 06_15	281831	1 332,00	1 332,00	1
I005769	Lot 25 Port, 169 PC, 22 CL, ESI 06_15	281831	132 527,77	26 505,00	5
I005770	Lot 9+3 imprimantes HP, Acces Bur 06_15	281831	2 052,00	2 052,00	1
I005771	Lot 19 videoproj, ESI 06_15	281831	9 667,20	1 933,00	5
I005772	Lot 5 TNI, ESI 06_15	281831	15 822,00	3 164,00	5
I005830	DISQR DUR	281831	1 047,60	209,00	5
I005850	Lot 12 TBI, Cegil-Lorinfo 11_15	281831	42 768,00	8 553,00	5
I005851	Lot 4 port + 38 CL + 95 PC, ESI 11_15	281831	101 163,00	20 232,00	5
I005885	Lot 39 PC HP Acces 12_15	281831	30 420,00	6 084,00	5
I012452	SERVEUR	281831	7 584,00	2 528,00	3
M043849	Lot mat.distribut.plateaux 3collèges0915	281831	15 762,60	3 152,00	5
13 tableaux d'amortissement au compte 281831					
2015M00001	1 switch d-link web smart CIO ST-DIZIER 12-14	281838	191,81	191,81	1
I005723	PLATEFORME KASPERKY	281838	3 600,00	720,00	5
I005725	EXTENSION MEMOIRE SERVEUR	281838	19 465,51	6 488,00	3
I005727	CAISSE ELLITOUCH	281838	2 604,00	520,00	5
I005728	CARTE MEMOIRE	281838	750,00	150,00	5
I005738	Lot 7 badgeuses GFI C, 02_15	281838	9 282,00	1 856,00	5

I005742	VIDEOPROJECTEUR	281838	397,00	397,00	1
I005744	PC PORTABLE	281838	1 122,00	224,00	5
I005745	IMPRIMANTE DE BUREAU	281838	282,00	282,00	1
I005752	VIDEOPROJECTEUR	281838	954,00	190,00	5
I005756	PC TABLETTE	281838	1 156,80	231,00	5
I005757	IMPRIMANTE DE BUREAU	281838	282,00	282,00	1
I005758	Lot 10+3 imprimantes HP ESI, 04_15	281838	4 272,00	4 272,00	1
I005760	Lot 4 traceurs HP T920, ESI 04_15	281838	18 144,00	3 628,00	5
I005761	Lot 20+20+5 écrans plats, ESI 04_15	281838	9 378,00	9 378,00	1
I005762	Lot Port, PC, CL et Tabl, Cegil-Lorinfo 05_15	281838	29 694,42	5 938,00	5
I005763	Lot 38 PC-Tablettes Elus, Acces 05_15	281838	51 993,60	10 398,00	5
I005764	Lot 33 imprimantes HP ENVY Elus, Acces 05_15	281838	7 563,60	7 563,60	1
I005766	Lot périphériques MAIA, Cegil-Lor 05_15	281838	460,80	460,80	1
I005785	EXTENSION MEMOIRE SERVEUR	281838	2 600,40	866,00	3
I005786	AUTOCOMM	281838	13 211,88	2 642,00	5
I005787	AUTOCOMM	281838	12 734,78	2 546,00	5
I005792	Lot Videoproj+liseuses MDHM, Acces 07_15	281838	1 053,60	1 053,60	1
I005794	CAMERA	281838	2 822,29	564,00	5
I005795	Lot 1 port+10 Wyses+10 Tba4, Acces 07_15	281838	12 288,00	2 457,00	5
I005799	PC DE BUREAU	281838	563,44	112,00	5
I005800	DISQUE DUR	281838	6 787,20	1 357,00	5
I005827	Lot 10 Wyses T10D, Acces bur, 10_15	281838	5 880,00	1 176,00	5
I005849	GPS	281838	12 282,00	2 456,00	5
I005854	PC PORTABLE	281838	781,13	156,00	5
I005855	SERVEUR	281838	5 588,34	1 862,00	3
I005858	Lot 2 serveurs HP DL380G9, SCC 11_15	281838	37 255,44	12 418,00	3
I005867	Lot 2 lecteurs Carte Vtale, 11_15	281838	1 068,00	213,00	5
I005881	Lot 2 imp HP Off 7110, 12_15 Acces	281838	748,26	748,26	1
I005882	BAIE de STOCKAGE	281838	71 920,80	23 973,00	3
I005883	Lot 3 imp HP+ 20+20 Ecrans, 12_15 ESI	281838	10 081,20	2 016,00	5
I005884	Lot Port+PC+CL+tab, 12_15 ESI	281838	54 990,60	10 998,00	5
I005889	TABLETTE	281838	574,70	0,00	5
I011942	PC PORTABLE	281838	915,60	183,00	5
I011943	SCANNER	281838	1 921,20	384,00	5
I012275	PC PORTABLE	281838	1 500,00	300,00	5
I012276	SCANNER	281838	120,00	120,00	1
I012277	SERVEUR	281838	7 020,00	2 340,00	3
I012456	SCANNER	281838	2 293,20	458,00	5
44 tableaux d'amortissement au compte 281838					
M043193	Lot mobilier Col.Diderot LANGRES 07/15	281841	3 330,37	3 330,37	1
M043225	Lot mobilier Col.COLOMBEY 07/15	281841	3 446,74	3 446,74	1
M043265	Lot mobilier Col.les Franchises 07/15	281841	6 262,73	6 262,73	1
M043391	Lot mobilier Col. FAYL-BILLOT 07/15	281841	2 008,51	2 008,51	1
M043397	Lot 6 vestiaires Col.JOINVILLE 07/15	281841	2 864,68	2 864,68	1
M043404	Lot 3 vestiaires Col.CHALINDREY 07/15	281841	1 432,34	1 432,34	1
M043408	Lot mobilier Col.BOURMONT 07/15	281841	4 120,24	4 120,24	1
M043431	Lot mobilier Col. AFrank ST-DIZ 07/15	281841	3 693,65	3 693,65	1
M043474	Lot mobilier Col.FRONCLES 07/15	281841	3 819,58	3 819,58	1
M043484	Lot mobilier Col.CHEVILLON 07/15	281841	6 745,15	6 745,15	1
M043617	Lot mobilier Col.MONTIGNY 08/15	281841	2 448,80	2 448,80	1
M043629	Lot écrans de projection Col.DOULAINC 08/15	281841	1 363,38	1 363,38	1
M043630	Lot mobilier Col.DOULAINCOURT 08/15	281841	5 594,35	5 594,35	1
M043676	Lot mobilier Col.L Michel CHAUMONT 08/15	281841	4 348,98	4 348,98	1
M043690	Lot mobilier Col.MONTIER-EN-DER 08/15	281841	2 542,16	2 542,16	1
M043722	Lot mobilier SVT Col.FRONCLES 08/15	281841	9 659,71	9 659,71	1
M043811	TABLE	281841	67,10	67,10	1
M043821	TABLEAU	281841	389,16	389,16	1
M043823	Lot mobilier Col.CHALINDREY 09/15	281841	698,72	698,72	1
M043835	Lot mobilier Col.CHEVILLON 09/15	281841	1 394,86	1 394,86	1
M043871	Lot mobilier Col.AFrank ST-DIZIER 09/15	281841	1 090,20	1 090,20	1
M043875	TABLEAU	281841	171,72	171,72	1
22 tableaux d'amortissement au compte 281841					
M042706	ARMOIRE	281848	412,80	412,80	1
M042807	ECRAN DE PROJECTION	281848	159,80	159,80	1
M042827	MEUBLE CLASSEUR	281848	301,64	301,64	1
M042828	Lot mobilier 2è salle fratrie CAS JOINV 01/15	281848	1 941,28	1 941,28	1
M042829	Lot 2 chaises visiteurs resp. MAIA DSD 01/15	281848	92,51	92,51	1
M042832	Lot mobilier stock INTENDANCE 01/15	281848	3 895,41	3 895,41	1
M042881	Lot banque accueil CHATEAU JOINV 02/15	281848	6 335,24	633,00	10

M042883	FAUTEUIL	281848	1 028,04	102,00	10
M042888	Lot 2 vestiaires&bancs CE FAYL-BILLOT 02/15	281848	712,61	712,61	1
M042908	TABLEAU BLANC	281848	256,39	256,39	1
M042909	MEUBLE DE CUISINE	281848	605,59	60,00	10
M042910	Lot 2 chevalets, 2 tableaux lièges 03/15	281848	322,80	322,80	1
M043127	Lot mobilier CIO LANGRES 05/15	281848	922,17	922,17	1
M043592	RAYONNAGE	281848	183,18	183,18	1
M043593	Lot 18 fauteuils relax 4 POLES DIT 07/15	281848	3 459,59	3 459,59	1
M043612	PHOTOCOPIEUR	281848	6 000,00	1 200,00	5
M043613	Lot mobilier technique VH plate-forme 07/15	281848	9 894,00	989,00	10
M043765	Lot de 2 bancs CE CHATEAUVILLAIN 08/15	281848	182,18	182,18	1
M043784	Lot mobilier de réunion DG DIT 08/15	281848	2 794,24	2 794,24	1
M043806	Lot bureau électrique et bras DSD 08/15	281848	2 612,64	261,00	10
M043877	BUREAU	281848	1 653,60	165,00	10
M043941	PHOTOCOPIEUR	281848	20 705,01	4 141,00	5
M043954	PHOTOCOPIEUR	281848	3 618,86	723,00	5
M043955	PHOTOCOPIEUR	281848	3 969,66	793,00	5
M043956	PHOTOCOPIEUR	281848	4 395,86	879,00	5
M043957	PHOTOCOPIEUR	281848	3 969,66	793,00	5
M043958	PHOTOCOPIEUR	281848	4 395,86	879,00	5
M043959	PHOTOCOPIEUR	281848	6 496,00	1 299,00	5
M043960	PHOTOCOPIEUR	281848	3 618,86	723,00	5
M043961	PHOTOCOPIEUR	281848	3 618,86	723,00	5
M043962	PHOTOCOPIEUR	281848	4 395,86	879,00	5
M043963	PHOTOCOPIEUR	281848	4 729,79	945,00	5
M043964	PHOTOCOPIEUR	281848	4 395,86	879,00	5
M043965	PHOTOCOPIEUR	281848	3 618,86	723,00	5
M043966	PHOTOCOPIEUR	281848	6 496,00	1 299,00	5
M043967	PHOTOCOPIEUR	281848	4 395,86	879,00	5
M043968	PHOTOCOPIEUR	281848	3 969,66	793,00	5
M043969	PHOTOCOPIEUR	281848	3 618,86	723,00	5
M043970	PHOTOCOPIEUR	281848	4 395,86	879,00	5
M043971	PHOTOCOPIEUR	281848	3 969,66	793,00	5
M043972	PHOTOCOPIEUR	281848	4 395,86	879,00	5
M043973	PHOTOCOPIEUR	281848	3 618,86	723,00	5
M043974	PHOTOCOPIEUR	281848	3 618,86	723,00	5
M043975	PHOTOCOPIEUR	281848	3 969,66	793,00	5
M043976	PHOTOCOPIEUR	281848	4 395,86	879,00	5
M043977	PHOTOCOPIEUR	281848	4 395,86	879,00	5
M043978	PHOTOCOPIEUR	281848	3 969,66	793,00	5
M043979	PHOTOCOPIEUR	281848	2 024,00	404,00	5
M043980	PHOTOCOPIEUR	281848	2 024,00	404,00	5
M043981	PHOTOCOPIEUR	281848	2 024,00	404,00	5
M043982	PHOTOCOPIEUR	281848	2 024,00	404,00	5
M043983	PHOTOCOPIEUR	281848	2 024,00	404,00	5
M043984	PHOTOCOPIEUR	281848	2 024,00	404,00	5
M043985	PHOTOCOPIEUR	281848	2 024,00	404,00	5
M043986	PHOTOCOPIEUR	281848	2 024,00	404,00	5
M043987	PHOTOCOPIEUR	281848	2 024,00	404,00	5
M043988	PHOTOCOPIEUR	281848	2 024,00	404,00	5
M043989	PHOTOCOPIEUR	281848	2 024,00	404,00	5
M043990	PHOTOCOPIEUR	281848	2 024,00	404,00	5
M043991	PHOTOCOPIEUR	281848	2 024,00	404,00	5
M044084	Lot 4 sièges visiteurs DG 10/15	281848	429,46	429,46	1
M044112	PLOTTER DE DECOUPE	281848	1 710,00	342,00	5
M044123	Lot 2 armoires et 1 fauteuil DEA 11/15	281848	671,17	671,17	1
M044127	ARMOIRE	281848	340,06	340,06	1
M044128	FAUTEUIL	281848	957,04	95,00	10
M044129	Lot mobilier stock INTENDANCE 11/15	281848	2 909,08	2 909,08	1
M044145	Lot mobilier service informatique 11/15	281848	1 809,09	1 809,09	1
M044188	Lot 6 meubles à plans ARCHIVES 11/15	281848	25 166,40	2 516,00	10
M044283	Lot de 10 tapis de sol INTENDANCE 12/15	281848	960,00	96,00	10
M044285	SIEGE ASSIS-DEBOUT	281848	475,94	475,94	1
M044286	ECRAN DE PROJECTION	281848	256,90	256,90	1
M044287	BIBLIOTHEQUE	281848	287,90	287,90	1
M044291	BIBLIOTHEQUE	281848	372,00	372,00	1
M044301	PLASTIFIEUSE	281848	480,00	480,00	1
74 tableaux d'amortissement au compte 281848					
I005828	LIAISON VOIX sur IP	28185	5 182,06	1 036,00	5
I005844	Lot 3 bornes AP92, TL_syst 11_15	28185	3 888,00	777,00	5

I005848	Lot 2 switches HP2620-24, Acces 11_15	28185	1 788,00	357,00	5
I005852	SWITCH	28185	1 212,00	242,00	5
M042810	TELEPHONE	28185	250,84	250,84	1
M042915	Lot de 3 fax TSI 03/15	28185	685,51	685,51	1
M042938	Lot 100 téléphones AASTRA IP 03/15	28185	16 626,72	16 626,72	1
M044062	Lot 76 téléphones IP AASTRA 6863i 11/15	28185	12 417,70	12 417,70	1
M044113	FAX	28185	251,30	251,30	1
M044164	Lot 20 téléphones ss fil 11/15	28185	574,80	114,00	5
M044296	Lot 4téléphones port.Galaxy A3 et S6 12/15	28185	1 127,52	1 127,52	1
11 tableaux d'amortissement au compte 28185					
2015D00001	Restauration de documents 2015	28188	17 909,52	1 193,00	15
2015D00002	Acquisition livres, CD, DVD, CD roms 2015	28188	177 186,98	11 812,00	15
2015M00004	Annonce avis d'attrib matériel scénograp MEMORIAL	28188	324,00	324,00	1
M042819	Lot projecteurs cadres MEMORIAL 2015	28188	17 040,00	3 408,00	5
M042877	GPS	28188	239,40	239,40	1
M042889	Lot équipements sportifs Col.Diderot 02/15	28188	2 985,62	2 985,62	1
M042919	PESE BEBE	28188	159,00	159,00	1
M042920	AMPLIFICATEUR POUR SONO MOBILE	28188	999,00	199,00	5
M042936	Lot 80 audioguides MEMORIAL 03/15	28188	41 944,80	8 388,00	5
M043056	Lot matériels sportifs divers collèges 04/15	28188	4 251,00	283,00	15
M043065	CONTROLEUR STATIQUE POUR PROJECTEUR	28188	1 092,00	218,00	5
M043072	Lot 60 projecteurs cadres MEMORIAL 2015	28188	25 560,00	5 112,00	5
M043121	REFRIGERATEUR	28188	399,00	399,00	1
M043122	REFRIGERATEUR	28188	349,99	349,99	1
M043124	CLIMATISEUR MOBILE	28188	678,66	45,00	15
M043126	CLIMATISEUR MOBILE	28188	514,01	34,00	15
M043132	SECHE-LINGE	28188	605,00	40,00	15
M043191	BAC	28188	816,00	54,00	15
M043220	Lot équipements Col.DIDEROT 07/15	28188	2 658,54	177,00	15
M043264	CHARIOT A DOSSIER RABATABLE	28188	491,88	491,88	1
M043386	Lot équipements Col. St-Saens 07/15	28188	3 018,60	201,00	15
M043472	CLIMATISEUR MOBILE	28188	486,02	486,02	1
M043483	LAVE LINGE	28188	2 358,00	157,00	15
M043560	Lot équipements Col.Chevillon 07/15	28188	2 763,00	184,00	15
M043591	ARMOIRE D'ENTRETIEN	28188	348,00	348,00	1
M043616	FONTAINE REFRIGEREE	28188	1 261,20	84,00	15
M043674	CHARIOT A DOSSIER RABATABLE	28188	491,88	491,88	1
M043700	Lot équipements Col.MONTIER 08/15	28188	603,00	603,00	1
M043707	Lot 14 audioguides MEMORIAL 08/15	28188	2 710,82	2 710,82	1
M043768	Lot 2 tables ping-pong Col.FAYL-BIL 08/15	28188	3 477,00	231,00	15
M043809	CLIMATISEUR MOBILE	28188	329,00	329,00	1
M043810	Lot 3 bacs à déchets Col.MONTIER 09/15	28188	462,07	462,07	1
M043815	MONOBROSSE	28188	1 128,00	75,00	15
M043816	MONOBROSSE	28188	1 128,00	75,00	15
M043820	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	28188	992,70	66,00	15
M043822	CHARIOT	28188	324,60	324,60	1
M043833	SALAD'BAR	28188	5 592,00	372,00	15
M043834	BAC	28188	1 011,79	67,00	15
M043848	Lot équipements Col. CHEVILLON 09/15	28188	6 474,84	431,00	15
M043857	Lot distributeurs plateaux 3 collèges 0915	28188	36 076,32	2 405,00	15
M043876	ASPIRATEUR	28188	189,00	189,00	1
M043878	Lot 2 conteneurs isothermes Col.NOGENT 09/15	28188	2 174,40	144,00	15
M043927	BALANCE	28188	753,90	50,00	15
M044160	Lot 3 appareils photos numériques 11/15	28188	431,39	431,39	1
M044184	REFRIGERATEUR	28188	349,99	349,99	1
M044185	Lot électromén.les Ajots CAS ST-DIZ11/15	28188	835,22	835,22	1
M044207	Lot équipts pédagogiques COLLEGES 2015	28188	18 324,53	18 324,53	1
M044292	Lot 2 cuisinières gaz REYNEL CAS ST-DIZ 12/15	28188	1 350,00	90,00	15
M044305	Lot 2 chauffages Château Joinville 12/15	28188	276,00	276,00	1

48 tableaux d'amortissement au compte 28188

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL 8 nouveaux tableaux d'amortissement au 1er janvier 2016

N° inventaire	Libellé	Nature Comptable	Valeur initiale	Montant de la dotation	Durée amort
I005755	Lic ScanDap	28051	1 520,00	304,00	5
1 tableau d'amortissement au compte 28051					
M043779	DENSITOMETRE	28157	495,62	495,62	1
M043780	Lot équipements LABO 2015	28157	5 584,30	1 116,00	5

M044073	CONGELATEUR LABO	28157	944,64	188,00	5
M044074	ARMOIRE REFRIGEREE POSITIVE	28157	1 626,30	325,00	5
4 tableaux d'amortissement au compte 28157					
I005796	Lot 2 Ecrans HANNS 19", 07_15 Acces	281838	256,00	256,00	1
I005805	SCANNER	281838	1 312,50	262,00	5
2 tableaux d'amortissement au compte 28188					
M043066	Lot 2 sièges LABORATOIRE 04/15	281848	430,95	430,95	1
1 tableau d'amortissement au compte 281848					
BUDGET ANNEXE DU SDAT 4 nouveaux tableaux d'amortissement au 1er janvier 2016					
N° inventaire	Libellé	Nature Comptable	Valeur initiale	Montant de la dotation	Durée d'amort
M043192	SONDE MULTIPARAMETRES	28157	3 265,41	653,00	5
M044114	ECHANTILLONNEUR	28157	7 617,21	1 523,00	5
2 tableaux d'amortissement au compte 28157					
I005797	Lot 2 PC HP SDAT, 07_15 Acces	281838	868,76	868,76	1
I005878	Lot 2 PC Prodesk 400, 12_15 Acces	281838	1 502,72	300,00	5
2 tableaux d'amortissement au compte 281838					

Annexe 2

BUDGET PRINCIPAL CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE MARNE				
AMORTISSEMENTS ANNEE 2016 EN RECETTES	IMPUTATION	CREDITS PREVUS AU BP	MONTANTS DEFINITIFS	CREDITS MODIFIES
Amortissements des frais d'études	28031.01	141 070,13	141 070,13	0,00
Amort des subv d'équipement versées biens mobiliers, matériel, études	2804111.01	6 247,00	6 247,00	0,00
Etat, amort. des subventions d'équipement versées	2804113.01	69 939,00	69 939,00	0,00
Région, amort. des subventions d'équipement versées	2804122.01	116 861,00	116 861,00	0,00
Département, amortissement des subventions d'équip.	2804132.01	685 108,00	685 108,00	0,00
Projets d'infrastructures d'intérêt national amort subv d'équip versées	2804133.01	85 548,00	85 548,00	0,00
Communes et structures interco, amort subv d'équip versées	2804141.01	120 888,00	120 888,00	0,00
Communes et structures interco, amort. des subv. Equip versées	2804142.01	5 347 681,05	5 347 681,05	0,00
Autres group collectivités Biens immobiliers, amort des subv d'équip versées	2804151.01	3 988,00	3 988,00	0,00
Autres group collectivités, amort. des subv. d'équip. versées	2804152.01	164 015,05	164 015,05	0,00
SPIC, amort. des subventions d'équipement versées	2804162.01	728 016,00	728 016,00	0,00
Autres Ets publics locaux, amort. subv. d'équip. versées	28041782.01	648 535,53	648 535,53	0,00
Org publics divers, amort des subv d'équipement versées	2804181.01	63 791,00	63 791,00	0,00
Org publics divers – Amort des subv d'équip versées	2804182.01	104 588,00	104 588,00	0,00
Personnes de droit privé, amort des subv d'équipement versées	280421.01	41 562,00	41 562,00	0,00
Personnes de droits privés, amort. des subv. d'équip.	280422.01	114 066,55	114 066,55	0,00
Ets scolaires dépenses d'équipement, amort des subv d'équip versées	280431.01	17 417,00	17 417,00	0,00
Amort. Ets scolaires dépenses d'équip., amort. des subv.	280432.01	65 421,24	65 421,24	0,00
Org publics – Amort des subv d'équip en nature	2804412.01	21 593,00	21 593,00	0,00
Amortissements des concessions et droits similaires (logiciel)	28051.01	433 429,60	433 429,60	0,00
Amortissements des autres agencem. et aménag de terrains	28128.01	2 275,00	2 275,00	0,00
Amortissements des bâtiments administratifs	281311.01	456 890,00	456 890,00	0,00
Amortissements des bâtiments scolaires	281312.01	83 818,00	83 818,00	0,00
Amortissements des bâtiments sociaux et médico-sociaux	281313.01	375 174,00	375 174,00	0,00
Amortissements des bâtiments culturels et sportifs	281314.01	552 227,25	552 227,25	0,00
Amortissements des autres bâtiments publics	281318.01	360 483,00	360 483,00	0,00
Amortissements des immeubles de rapport	281321.01	1 605,00	1 605,00	0,00
Amortissements des autres bâtiments privés	281328.01	1 341,00	1 341,00	0,00
Amortissements instal générales, agencement et aménagement	281351.01	3 301,00	3 301,00	0,00
Amortissements installations générales, agencements privés	281352-01	612,00	612,00	0,00
Amortissements des constructions sur sol d'autri	2814.01	720 988,00	720 988,00	0,00
Amortissements des installations de voiries	28152.01	457 612,00	457 612,00	0,00
Amortissements des réseaux divers	28153.01	424 805,00	424 805,00	0,00
Amortissements du matériel et outillage techniques	28157.01	1 328 274,42	1 273 258,13	0,00
Amortissements autres aménagement mis à disposition	281728.01	1 333,00	1 333,00	0,00
Amortissements des bâtiments scolaires mise à disposition	2817312.01	6 888 966,00	6 888 966,00	0,00
Amortissements installations générales diverses	28181.01	28 351,10	28 351,10	0,00
Amortissements du matériel de transport	28182.01	71 097,32	71 097,32	0,00
Amortissements du matériel informatique scolaire	281831.01	301 316,28	301 316,28	0,00
Amortissements autre matériel informatique	281838.01	295 450,04	295 450,04	0,00
Amortissements matériel de bureau et mobilier scolaires	281841.01	128 650,87	128 650,87	0,00
Amortissements autres matériels de bureau et mobiliers	281848.01	111 367,26	111 367,26	0,00
Amortissements du matériel de téléphonie	28185.01	59 256,03	59 256,03	0,00
Amortissements autres immobilisations corporelles	28188.01	306 743,58	306 743,58	0,00
Total des recettes en section d'investissement		21 941 702,30	21 886 686,01	0,00
QUOTE-PART DES SUBV TRANSFEREES AU CPTÉ RESULTAT	IMPUTATION	CREDITS PREVUS AU BP	MONTANTS DEFINITIFS	CREDITS MODIFIES
Quote-part des subv. d'investissement transférée au résultat	777.01	3 041 702,30	3 050 854,30	9 152,00
Total des recettes en section de fonctionnement		3 041 702,30	3 050 854,30	9 152,00

BUDGET PRINCIPAL CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE MARNE

DOTATIONS ANNEE 2016 EN DEPENSES	IMPUTATION	CREDITS PREVUS AU BP	MONTANTS DEFINITIFS	CREDITS MODIFIES
Dotation aux amort. des immobilisations corporelles et incorpo	6811.01	21 941 702,30	21 886 686,01	0,00
Total des dépenses en section de fonctionnement		21 941 702,30	21 886 686,01	0,00
SUBVENTIONS TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	IMPUTATION	CREDITS PREVUS AU BP	MONTANTS DEFINITIFS	* CREDITS MODIFIES
Subventions d'équipement transférées au résultat Etat	13911.01	607 114,64	607 114,64	0,00
Subventions d'équipement transférées au résultat Région	13912.01	238 266,00	238 266,00	0,00
Subventions d'équip. transférées au résultat Départements	13913.01	6 280,04	6 280,04	0,00
Subventions d'équip. transférées au résultat Communes et interco	13914.01	142 034,83	142 034,83	0,00
Subventions d'équip. transférées Autres groupes de collectivités	13915.01	173 774,00	173 774,00	0,00
Subventions d'équip transférés FEDER	139172.01	242 121,50	242 121,50	0,00
Subventions d'équip. transférées au résultat autres	13918.01	456 128,29	465 280,29	9 152,00
DDEC transférée au cpte de résultat	13932.01	1 175 983,00	1 175 983,00	0,00
Total des dépenses en section d'investissement		3 041 702,30	3 050 854,30	+ 9 152,00

LABORATOIRE BUDGET ANNEXE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE MARNE				
DOTATIONS ANNEE 2016 EN DEPENSES	IMPUTATION	CREDITS PREVUS AU BP	MONTANTS DEFINITIFS	CREDITS MODIFIES
Dotation aux amort. des immobilisations corporelles et incorpo.	6811	33 024,03	33 024,03	0,00
Total des dépenses en section de fonctionnement		33 024,03	33 024,03	0,00
SUBVENTIONS TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	IMPUTATION	CREDITS PREVUS AU BP	MONTANTS DEFINITIFS	CREDITS MODIFIES
Subv d'équipt transférée au résultat - Département	13913	10 320,90	10 320,90	0,00
Total des dépenses en section d'investissement		10 320,90	10 320,90	0,00
AMORTISSEMENTS ANNEE 2016 EN RECETTES	IMPUTATION	CREDITS PREVUS AU BP	MONTANTS DEFINITIFS	CREDITS MODIFIES
Amortissements des concessions et droits similaires (logiciel)	28051	3 857,00	3 857,00	0,00
Amortissements du matériel et outillage techniques	28157	26 305,58	26 305,58	0,00
Amortissements des installations générales diverses	28181	527,00	527,00	0,00
Amortissements autres matériels informatiques	281838	1 087,00	1 087,00	0,00
Amortissements mobilier et matériel de bureau	281848	430,95	430,95	0,00
Amortissement autres immob. corporelles	28188	816,50	816,50	0,00
Total des recettes en section d'investissement		33 024,03	33 024,03	0,00
QUOTE-PART DES SUBV TRANSFEREES AU CPTÉ RESULTAT	IMPUTATION	CREDITS PREVUS AU BP	MONTANTS DEFINITIFS	CREDITS MODIFIES
Subv d'équipt transférée au résultat - Département	777	10 320,90	10 320,90	0,00
Total des recettes en section de fonctionnement		10 320,90	10 320,90	0,00

SDAT BUDGET ANNEXE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE MARNE				
DOTATIONS ANNEE 2016 EN DEPENSES	IMPUTATION	CREDITS PREVUS AU BP	MONTANTS DEFINITIFS	CREDITS MODIFIES
Dotation aux amort. des immobilisations corporelles et incorpo.	6811	11 305,76	11 305,76	
Total des dépenses en section de fonctionnement		11 305,76	11 305,76	
AMORTISSEMENTS ANNEE 2016 EN RECETTES	IMPUTATION	CREDITS PREVUS AU BP	MONTANTS DEFINITIFS	CREDITS MODIFIES
Amortissements des concessions et droits similaires (logiciel)	28051	1 170,00	1 170,00	0,00
Amortissements du matériel et outillage techniques	28157	7 777,00	7 777,00	
Amortissement autres matériels informatiques	281838	2 358,76	2 358,76	0,00
Total des recettes en section d'investissement		11 305,76	11 305,76	

ANIMAL EXPLORA BUDGET ANNEXE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE MARNE

DOTATIONS ANNEE 2016 EN DEPENSES	IMPUTATION	CREDITS PREVUS AU BP	MONTANTS DEFINITIFS	CREDITS MODIFIES
Dotation aux amort. des immobilisations corporelles et incorpo.	6811	4 030,00	4 030,00	
Total des dépenses en section de fonctionnement		4 030,00	4 030,00	
AMORTISSEMENTS ANNEE 2016 EN RECETTES	IMPUTATION	CREDITS PREVUS AU BP	MONTANTS DEFINITIFS	CREDITS MODIFIES
Amortissements des concessions et droits similaires (logiciel)	28051	3 800,00	3 800,00	
Amortissement autres immob. corporelles	28188	230,00	230,00	
Total des recettes en section d'investissement		4 030,00	4 030,00	00

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL Réunion du 24 juin 2016	
Direction des Ressources Humaines pôle recrutement, mobilité, développement des compétences	N° 1 - 7
OBJET : Personnel territorial - modification du tableau des effectifs	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FLAMÉRIEN à Mme Catherine PAZDZIOR
M. Laurent GOUVERNEUR à Mme Anne LEDUC
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État,

Vu la circulaire ministérielle du 15 janvier 2016 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune,

Vu l'avis du comité technique en sa séance du 21 juin 2016,

Vu l'avis de la Ire commission émis le 6 juin 2016,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Madame Yvette ROSSIGNEUX, rapporteur au nom de la Ire commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par 34 voix Pour

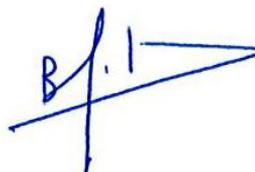
DECIDE

- d'adopter le tableau des effectifs joint en annexe 1, en fonction des modifications qui lui sont apportées telles que détaillées dans l'annexe 2 ci-jointe.
- d'approuver le versement de l'action sociale règlementaire décrite en annexe 3 aux agents de la collectivité dans les conditions d'attribution, les modalités de mise en œuvre et les taux déterminés par référence à ceux fixés par circulaire ministérielle, hormis pour ce qui concerne les prestations relatives à la restauration (prestation repas),
- d'approuver le principe d'actualisation des taux en fonction des textes applicables aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2016

LE PRÉSIDENT,



Bruno SIDO

Postes créés par délibération de l'assemblée départementale du 25 mars 2016
Tableau des effectifs au 1^{er} avril 2016

	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
Cabinet et élus	2	2	0
Collaborateur de cabinet	2	2	0
Emplois fonctionnels	2	2	0
Directeur général des services	1	1	0
Directeur général adjoint	1	1	0
CATEGORIE A	110	106	4
Administrateur hors classe	1	1	0
Administrateur territorial	3	3	0
Directeur	3	3	0
Attaché principal	11	11	0
Attaché territorial	25	24	1
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	0	0	0
Ingénieur en chef de classe normale	4	3	1
Ingénieur principal	5	5	0
Ingénieur territorial	13	12	1
Conservateur des bibliothèques	0	0	0
Bibliothécaire	2	2	0
Conservateur en chef du patrimoine	0	0	0
Conservateur du patrimoine	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	2	2	0
Psychologue hors classe	3	3	0
Psychologue classe normale	3	2	1
Médecin hors classe	2	2	0
Médecin de 1 ^{er} classe	2	2	0
Médecin de 2 ^e classe	1	1	0
Sage femme	1	1	0
Conseiller supérieur socio-éducatif	2	2	0
Conseiller socio-éducatif	1	1	0
Puéricultrice hors classe	1	1	0
Puéricultrice cadre de santé	0	0	0
Puéricultrice classe supérieure	2	2	0
Puéricultrice classe normale	2	2	0
Cadre de santé	0	0	0
Infirmière en soins généraux hors classe	5	5	0
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	8	8	0
Infirmière en soins généraux de classe normale	7	7	0

Postes créés par délibération de l'assemblée départementale du 24 juin 2016
Tableau prévisionnel des effectifs au 1^{er} juillet 2016

	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
Cabinet et élus	2	2	0
Collaborateur de cabinet**	2	2	0
Emplois fonctionnels	2	2	0
Directeur général des services	1	1	0
Directeur général adjoint	1	1	0
CATEGORIE A	111	106	5
Administrateur hors classe	1	1	0
Administrateur territorial	3	3	0
Directeur	3	3	0
Attaché principal	11	11	0
Attaché territorial	23	23	0
Ingénieur en chef hors classe	1	0	1
Ingénieur en chef	4	3	1
Ingénieur principal	4	4	0
Ingénieur	15	13	2
Conservateur des bibliothèques	0	0	0
Bibliothécaire	2	2	0
Conservateur en chef du patrimoine	0	0	0
Conservateur du patrimoine	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	2	2	0
Psychologue hors classe	3	3	0
Psychologue classe normale	3	3	0
Médecin hors classe	2	2	0
Médecin de 1 ^{er} classe	2	2	0
Médecin de 2 ^e classe	1	1	0
Sage femme	1	1	0
Conseiller supérieur socio-éducatif	2	2	0
Conseiller socio-éducatif	1	1	0
Puéricultrice hors classe	1	1	0
Puéricultrice cadre de santé	0	0	0
Puéricultrice classe supérieure	2	2	0
Puéricultrice classe normale	2	2	0
Cadre de santé	0	0	0
Infirmière en soins généraux hors classe	5	5	0
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	8	8	0
Infirmière en soins généraux de classe normale	7	7	0

Annexe 1

Postes créés par délibération de l'assemblée départementale du 24 juin 2016
Tableau prévisionnel des effectifs au 1^{er} août 2016

	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
Cabinet et élus	2	2	0
Collaborateur de cabinet**	2	2	0
Emplois fonctionnels	2	2	0
Directeur général des services	1	1	0
Directeur général adjoint	1	1	0
CATEGORIE A	111	105	6
Administrateur hors classe	1	0	1
Administrateur territorial	3	3	0
Directeur	3	3	0
Attaché principal	11	11	0
Attaché territorial	23	23	0
Ingénieur en chef hors classe	1	0	1
Ingénieur en chef	4	3	1
Ingénieur principal	4	4	0
Ingénieur	15	13	2
Conservateur des bibliothèques	0	0	0
Bibliothécaire	2	2	0
Conservateur en chef du patrimoine	0	0	0
Conservateur du patrimoine	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	2	2	0
Psychologue hors classe	3	3	0
Psychologue classe normale	3	3	0
Médecin hors classe	2	2	0
Médecin de 1 ^{er} classe	2	2	0
Médecin de 2 ^e classe	1	1	0
Sage femme	1	1	0
Conseiller supérieur socio-éducatif	2	2	0
Conseiller socio-éducatif	1	1	0
Puéricultrice hors classe	1	1	0
Puéricultrice cadre de santé	0	0	0
Puéricultrice classe supérieure	2	2	0
Puéricultrice classe normale	2	2	0
Cadre de santé	0	0	0
Infirmière en soins généraux hors classe	5	5	0
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	8	8	0
Infirmière en soins généraux de classe normale	7	7	0

CATEGORIE B	236	231	5
Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	20	20	0
Rédacteur principal de 2 ^e classe	14	14	0
Rédacteur	35	34	1
Technicien principal de 1 ^{re} classe	13	13	0
Technicien principal de 2 ^e classe	32	29	3
Technicien	11	10	1
Assistant de conservation principal de 1 ^{re} classe	4	4	0
Assistant de conservation principal de 2 ^e classe	3	3	0
Assistant de conservation	3	3	0
Technicien paramédical de classe supérieure	4	4	0
Assistant médico-technique classe normale	0	0	0
Assistant socio-éducatif principal	63	63	0
Assistant socio-éducatif	34	34	0
CATEGORIE C	530	514	16
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	8	8	0
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	19	19	0
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	18	18	0
Adjoint administratif de 2 ^e classe	46	45	1
Agent de maîtrise principal	29	28	1
Agent de maîtrise	39	31	8
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	0	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	5	4	1
Adjoint technique de 1 ^{re} classe	58	56	2
Adjoint technique de 2 ^e classe*	97	96	1
Adjoint technique de 2 ^e classe - Contrat à durée indéterminée	3	3	0
Adjoint du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{re} classe	2	2	0
Adjoint du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{re} classe	1	1	0
Adjoint du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^e classe	6	6	0
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe des établissements d'ens	7	7	0
Adjoint technique principal de 2 ^e classe des établissements d'ens	36	36	0
Adjoint technique de 1 ^{re} classe des établissements d'enseigne	99	97	2
Adjoint technique de 2 ^e classe des établissements d'enseigne	56	56	0
Adjoint d'animation de 1 ^{re} classe	1	1	0
Droit privé	2	2	0
Adjoint technique de 2 ^e classe - droit privé	2	2	0
TOTAL	882	857	25

* Dont 1 poste à temps non complet

- 1 poste à 17,5/35^e

Ne figurent pas sur ce tableau : 6 personnes qui travaillent au sein du conseil départemental sur un contrat d'accompagnement à l'emploi.

Effectif budgétaire autorisé : 882 emplois dont 13 au secrétariat de la présidence, au cabinet du Président et au service communication. 2 emplois de collaborateurs de cabinet et collaborateurs d'élus.

CATEGORIE B	235	229	6
Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	20	20	0
Rédacteur principal de 2 ^e classe	14	14	0
Rédacteur	34	34	0
Technicien principal de 1 ^{re} classe	13	13	0
Technicien principal de 2 ^e classe	32	30	2
Technicien	10	10	0
Assistant de conservation principal de 1 ^{re} classe	4	4	0
Assistant de conservation principal de 2 ^e classe	3	3	0
Assistant de conservation	3	3	0
Technicien paramédical de classe supérieure	4	4	0
Assistant médico-technique classe normale	0	0	0
Assistant socio-éducatif principal	62	61	1
Assistant socio-éducatif	35	33	2
CATEGORIE C	532	508	24
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	8	8	0
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	19	18	1
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	17	17	0
Adjoint administratif de 2 ^e classe	48	46	2
Agent de maîtrise principal	27	26	1
Agent de maîtrise	41	31	10
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	0	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	9	9	0
Adjoint technique de 1 ^{re} classe	50	50	0
Adjoint technique de 2 ^e classe	102	95	7
Adjoint technique de 2 ^e classe - Contrat à durée indéterminée	3	3	0
Adjoint du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{re} classe	2	2	0
Adjoint du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{re} classe	1	1	0
Adjoint du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^e classe	6	6	0
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe des établissements d'ens	7	7	0
Adjoint technique principal de 2 ^e classe des établissements d'ens	36	35	1
Adjoint technique de 1 ^{re} classe des établissements d'enseigne	99	97	2
Adjoint technique de 2 ^e classe des établissements d'enseigne	56	56	0
Adjoint d'animation de 1 ^{re} classe	1	1	0
Droit privé	2	1	1
Adjoint technique de 2 ^e classe - droit privé	2	1	1
TOTAL	882	848	34

** Dont 1 poste à temps non complet

- 1 poste à 17,5/35^e

Ne figurent pas sur ce tableau : 7 personnes qui travaillent au sein du conseil départemental sur un contrat d'accompagnement à l'emploi.

Effectif budgétaire autorisé : 884 emplois dont 13 au secrétariat de la présidence, au cabinet du Président et au service communication. 2 emplois de collaborateurs de cabinet et collaborateurs d'élus.

CATEGORIE B	235	228	7
Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	20	20	0
Rédacteur principal de 2 ^e classe	14	14	0
Rédacteur	34	32	2
Technicien principal de 1 ^{re} classe	13	13	0
Technicien principal de 2 ^e classe	32	31	1
Technicien	10	10	0
Assistant de conservation principal de 1 ^{re} classe	4	4	0
Assistant de conservation principal de 2 ^e classe	3	3	0
Assistant de conservation	3	3	0
Technicien paramédical de classe supérieure	4	4	0
Assistant médico-technique classe normale	0	0	0
Assistant socio-éducatif principal	62	61	1
Assistant socio-éducatif	35	33	2
CATEGORIE C	532	506	27
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	8	8	0
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	19	18	1
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	17	17	0
Adjoint administratif de 2 ^e classe	48	46	2
Agent de maîtrise principal	27	26	1
Agent de maîtrise	41	31	10
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	0	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	9	9	0
Adjoint technique de 1 ^{re} classe	50	50	0
Adjoint technique de 2 ^e classe	102	95	7
Adjoint technique de 2 ^e classe - Contrat à durée indéterminée	3	3	0
Adjoint du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{re} classe	2	2	0
Adjoint du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{re} classe	1	1	0
Adjoint du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^e classe	6	6	0
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe des établissements d'enseignement	7	7	0
Adjoint technique principal de 2 ^e classe des établissements d'enseignement	35	35	0
Adjoint technique de 1 ^{re} classe des établissements d'enseignement	95	95	0
Adjoint technique de 2 ^e classe des établissements d'enseignement	62	56	6
Adjoint d'animation de 1 ^{re} classe	1	1	0
Droit privé	1	1	0
Adjoint technique de 2 ^e classe - droit privé	1	1	0
TOTAL	882	844	38

** Dont 1 poste à temps non complet

- 1 poste à 17,5/35^e

Ne figurent pas sur ce tableau : 7 personnes qui travaillent au sein du conseil départemental sur un contrat d'accompagnement à l'emploi.

Effectif budgétaire autorisé : 882 emplois dont 13 au secrétariat de la présidence, au cabinet du Président et au service communication. 2 emplois de collaborateurs de cabinet et collaborateurs d'élus.

annexe 2

modifications du tableau des effectifs

N° DU POSTE SUPPRIMÉ	SUPPRESSION D'UN POSTE	CRÉATION D'UN POSTE	N° DU POSTE CRÉÉ	date d'effet
		ingénieur en chef hors classe	2016-015	01/07/2016
99056	ingénieur principal			
		ingénieur	2016-016	01/07/2016
09004	attaché			
		ingénieur	2016-017	01/07/2016
		ingénieur	2016-018	01/07/2016
2014-010	technicien principal de 2 ^e classe			
		technicien principal de 2 ^e classe	2016-019	01/07/2016
2012-052	technicien			
		rédacteur	2016-020	01/07/2016
08351	attaché			
		assitant socio-éducatif	2016-021	01/07/2016
09086	assitant socio-éducatif principal			
		agent de maîtrise	2016-022	01/07/2016
		agent de maîtrise	2016-023	01/07/2016
2014-020	agent de maîtrise principal			
		agent de maîtrise	2016-024	01/07/2016
08217	agent de maîtrise principal			
		adjoint technique de 2 ^e classe	2016-025	01/07/2016
2011-018	agent de maîtrise			
		adjoint technique principal de 2 ^e classe	2016-026	01/07/2016
08504	adjoint technique de 1 ^{ère} classe			
		adjoint technique principal de 2 ^e classe	2016-027	01/07/2016
08329	adjoint technique de 1 ^{ère} classe			
		adjoint technique principal de 2 ^e classe	2016-028	01/07/2016
2010-002	adjoint technique de 1 ^{ère} classe			
		adjoint technique principal de 2 ^e classe	2016-029	01/07/2016
08192	adjoint technique de 1 ^{ère} classe			

N° DU POSTE SUPPRIMÉ	SUPPRESSION D'UN POSTE	CRÉATION D'UN POSTE	N° DU POSTE CRÉÉ	date d'effet
		adjoint technique principal de 2è classe	2016-030	01/07/2016
O8166	adjoint technique de 1ère classe			
		adjoint technique principal de 2è classe	2016-031	01/07/2016
O8350	adjoint technique de 1ère classe			
		adjoint technique de 2è classe	2016-032	01/07/2016
2013-016	adjoint technique principal de 2è classe			
		adjoint technique de 2è classe	2016-033	01/07/2016
2014-100	adjoint technique principal de 2è classe			
		adjoint technique de 2è classe	2016-034	01/07/2016
O8202	adjoint technique de 1ère classe			
		adjoint technique de 2è classe	2016-035	01/07/2016
O8187	adjoint technique de 1ère classe			
		adjoint administratif de 2è classe	2016-036	01/07/2016
O2011	rédacteur			
		adjoint administratif de 2è classe	2016-037	01/07/2016
99338	adjoint administratif de 1ère classe			
		adjoint technique de 2è classe des établissements d'enseignement	2016-038	01/08/2016
2011-006	adjoint technique de 1ère classe des établissements d'enseignement			
		adjoint technique de 2è classe des établissements d'enseignement	2016-039	01/08/2016
2011-008	adjoint technique de 1ère classe des établissements d'enseignement			
		adjoint technique de 2è classe des établissements d'enseignement	2016-040	01/08/2016
O9141	adjoint technique de 1ère classe des établissements d'enseignement			
		adjoint technique de 2è classe des établissements d'enseignement	2016-041	01/08/2016
2011-062	adjoint technique de 1ère classe des établissements d'enseignement			
		adjoint technique de 2è classe des établissements d'enseignement	2016-042	01/08/2016
2010-102	adjoint technique principal de 2è classe des établissements d'enseignement			
		adjoint technique de 2è classe des établissements d'enseignement	2016-043	01/08/2016
O2046	adjoint technique de 2è classe - droit privé			

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la décentralisation et de la
fonction publique

Ministère des finances et des comptes
publics

**Circulaire du 15 janvier 2016 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à
réglementation commune**

NOR : RDFF1531327C

La ministre de la décentralisation et de la fonction publique

Le secrétaire d'État chargé du budget

à

Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'Etat,

Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux,

Mesdames et Messieurs les directeurs des ressources humaines

Objet : Taux 2016 des prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

Annexe 1 : Tableau recensant les taux applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 aux prestations interministérielles à réglementation commune.

Résumé : La présente circulaire précise les taux applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

Mots-clés : Action et protection sociale

Textes de référence :

Circulaire DGAFP FP/4 n°1931 / DB-2B n°256 du 15 juin 1998 relative aux dispositions applicables aux agents des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat en matière de prestations d'action sociale à réglementation commune ;

Circulaire DGAFP-FP/4 n°2025 / DB-2B n°2257 du 19 juin 2002 relative à la réglementation et aux taux des prestations d'action sociale pour 2002 ;

Circulaire DGAFP-B9 n°2128 / DB-2BPSS n°07-182 du 30 janvier 2007 relative aux prestations individuelles d'action sociale à réglementation commune ;

Circulaire DGAFP-B9 n°11-BCRF1102447C / DB-2BPSS n°11-3302 du 1^{er} avril 2011 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

Texte abrogé :

Circulaire RDFF1427715C du 24 décembre 2014 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune

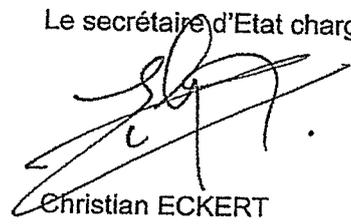
Vous voudrez bien trouver en annexe un tableau recensant les taux applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les prestations d'action sociale visées en objet.

Les conditions d'attribution demeurent celles qui ont été définies par la circulaire DGAFP-FP/4 n°1931 et DB-2B n°256 du 15 juin 1998, citée en référence, précisées par la circulaire DGAFP-FP/4 n°2025 et DB-2B n°2257 du 19 juin 2002 et modifiées par la circulaire DGAFP-B9 n°2128 et DB-2BPSS n°07-182 du 30 janvier 2007 et la circulaire DGAFP-B9 n°11-BCRF1102447C et DB-2BPSS n°11-3302 du 1^{er} avril 2011.

La ministre de la décentralisation et de la
fonction publique,


Marylise LEBRANCHU

Le secrétaire d'Etat chargé du budget


Christian ECKERT

ANNEXE 1 – Taux applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune

PRESTATIONS	Taux 2016
RESTAURATION	
Prestation repas	1,22 €
AIDE A LA FAMILLE	
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	22,71 €
SUBVENTIONS POUR SÉJOURS D'ENFANTS	
En colonies de vacances	
• enfants de moins de 13 ans	7,29 €
• enfants de 13 à 18 ans	11,04 €
En centres de loisirs sans hébergement	
• journée complète	5,26 €
• demi-journée	2,65 €
En maisons familiales de vacances et gîtes	
• séjours en pension complète	7,67 €
• autre formule	7,29 €
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
• forfait pour 21 jours ou plus	75,57 €
• pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	3,59 €
Séjours linguistiques	
• enfants de moins de 13 ans	7,29 €
• enfants de 13 à 18 ans	11,04 €
ENFANTS HANDICAPÉS	
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	158,89 €
<i>Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales.</i>	
Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	20,80 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 24 juin 2016	
Direction de l'Education et des Bâtiments service administration, comptabilité, marchés	N° 1 - 8
OBJET :	
Chalet de la Mazerie au Grand Bornand	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :

M. Paul FLAMÉRIEN à Mme Catherine PAZDZIOR
M. Laurent GOUVERNEUR à Mme Anne LEDUC
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental, et après avoir entendu ses conclusions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 31 voix Pour, 2 voix Contre et 1 Abstention

DECIDE

- de maintenir une politique de soutien aux classes de découvertes et aux colonies de vacances à la montagne pour les jeunes hauts-marnais,
- de poursuivre, pour son compte, l'activité du chalet de la Mazerie en ouvrant les possibilités d'accueil notamment en faveur de scolaires issus d'autres départements,
- de prendre à sa charge les travaux de réhabilitation du chalet de la Mazerie et d'en déléguer l'exploitation après mise en concurrence.

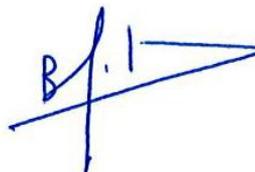
RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à la majorité

2 Contre : M. Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence LEVERRIER

1 abstention : Mme Anne-Marie NÉDÉLEC

Chaumont, le 24 juin 2016

LE PRÉSIDENT,



Bruno SIDO

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 24 juin 2016	
Secrétariat Général service finances	N° I - 9
OBJET :	
Décision budgétaire modificative n°2 de l'exercice 2016 du budget principal	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Céline BRASSEUR, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Paul FOURNIÉ, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18**Absent ayant donné procuration :**

M. Stéphane MARTINELLI à Mme Marie-Claude LAVOCAT

Absents excusés et non représentés :

Mme Rachel BLANC, Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas FUERTES, M. Mokhtar KAHLAL, Mme Catherine PAZDZIOR, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2331-1 et L.3332-1 (a),

Vu les délibérations n° I-3 et I-8 du conseil départemental des 21 et 22 janvier 2016 adoptant le budget primitif 2016 (en dépenses et en recettes),

Vu la délibération du conseil départemental du 25 mars 2016 relative à la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget principal,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Madame Yvette ROSSIGNEUX, rapporteur au nom de la Ire commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 26 voix Pour et 2 Abstentions

DECIDE

1) de voter la **Décision Modificative n°2 de l'exercice 2016 du budget principal** du conseil départemental de la Haute-Marne conformément au document budgétaire établi.

Les décisions s'y rapportant sont résumées ci-après :

a. Les opérations en mouvements réels

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• **LES DÉPENSES : + 1 919 398,68 €**

Crédits modifiés en dépenses :

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 011	6188//023	26 196,00 €	Ajustement des crédits « autres frais divers »
Chap. 011	6236//023	150 000,00 €	Prolongement campagne de communication Eté 2013 « répondez à l'appel de la Haute-Marne ! »
Total chapitre 011		176 196,00 €	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 016	651142//551	720 000,00 €	Loi ASV - APA 2 ^{ème} part

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 65	65113//53	234 000,00 €	Loi ASV – autres actions de prévention
Chap. 65	6513//221	75 000,00 €	Aide à la pension et à la demi-pension
Chap. 65	65242//52	50 000,00 €	Crédit provisionnel pour dépenses d'aide sociale
Chap. 65	65243//53	40 000,00 €	Loi ASV – forfait autonomie
Chap. 65	6561//93	60 885,68 €	Ajustement des crédits inscrits au titre de la participation au fonctionnement du SYMTEC
Chap. 65	6561//94	65 480,00 €	Ajustement des crédits inscrits au titre de la participation au fonctionnement du Syndicat du Der
Chap. 65	6568//28	4 000,00 €	Opérations collèges – ajustement des crédits
Chap. 65	6568//94	300 000,00 €	Crédit provisionnel dans le cadre du protocole transactionnel avec Vert Marine
Chap. 65	65734//311	35 775,00 €	Participation à la programmation culturelle de Saint-Dizier et Chaumont : « les 3 scènes » et « Eclectic Rock » pour 32 550 €, « Musical Eté » pour 975 € et expositions temporaires de la ville de Chaumont pour 2 250 €
Chap. 65	65734//312	60 000,00 €	Subvention versée à la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Blaise et Der pour l'exposition « Austrasie, le royaume mérovingien oublié »
Chap. 65	6574//33	10 000,00 €	Subvention versée à l'association « les vitrines de Saint-Dizier » pour l'organisation de la foire
Chap. 65	6581//68	14 000,00 €	Ajustement des crédits inscrits pour le paiement d'un pack DICT
Chap. 65	65821//921	50 258,00 €	Prise en charge du déficit 2015 du laboratoire départemental d'analyse
Total chapitre 65		999 398,68 €	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 67	673//01	23 804,00 €	Ajustement des crédits inscrits relatifs à l'annulation de titres

- **LES RECETTES : + 1 006 945,62 € (hors affectation du résultat 2015)**

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 016	747811//550	720 000,00 €	Loi ASV - APA 2 ^{ème} part

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 74	7473//221	12 945,62 €	Contribution du conseil départemental de l'Aube pour la scolarisation des élèves aubois dans les collèges haut-marnais
Chap. 74	74788//53	274 000,00 €	Loi ASV – forfait autonomie (40 000 €) et autres actions de prévention (234 000 €)
Total chapitre 74		286 945,62 €	

Transferts de crédits de dépenses à l'intérieur de la section de fonctionnement :

Libellé de l'opération	Imputation	Chapitre	Montant
Etudes	617//738	Chap. 011	-22 000 €
Reversement Taxe CAUE	7398/71	Chap. 014	22 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **LES DÉPENSES : + 3 870 744,68 €**

Crédits modifiés en dépenses :

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 16	1676//51	1 518 217,68 €	Cession (location-vente) MECS Wassy

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 20	2051//0202	- 110 000,00 €	Vectorisation du cadastre, annulation des crédits votés, réadaptation du projet sur un programme pluriannuel : - 150 000,00 € Acquisition de logiciels : + 40 000,00 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 204	204142//94	72 527,00 €	Subvention au PETR du Pays de Langres

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 21	21831//221	400 000,00 €	Mise en œuvre « réseau des collèges haut-marnais »

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 23	23151//621	1 890 000,00 €	Ajustement des crédits du budget de la voirie départementale
Chap. 23	23153//68	70 000,00 €	Réhabilitation pont mobile de Luzy-sur-Marne
Chap. 23	238//621	30 000,00 €	Avances sur travaux réalisés par mandataires
Total chapitre 23		1 990 000,00 €	

Transferts de crédits de dépenses à l'intérieur de la section d'investissement :

Libellé de l'opération	Imputation	Chapitre	Montant
Remembrement Saint-Broingt	4542116//01	4542116	-15 000 €
Remembrement Leuchey Villers	4542115//01	4542115	-5 000 €
Remembrement AFAF Aillanville	4544120//01	4544120	-7 000 €
Remembrement études préalables AFAF	2031//928	20	-5 000 €
AFAF Changey	4542119//01	4542119	32 000 €

Modernisation réseau	23151//621	23	-105 000 €
Dépenses pour travaux de voirie sous mandat - Commune de Rimaucourt	458112//01	458112	105 000 €

Remboursement travaux clients dessertes optiques	1328//68	13	-100 000 €
Remboursement sur marchés HMN	23153//68	23	100 000 €

Opération de sécurité	23151//621	23	-27 000 €
Dépenses travaux sous mandat commune de Foulain	45819//01	45819	27 000 €

Opération de sécurité	23151//621	23	- 60 000 €
Dépenses travaux sous mandat commune d'Humbécourt	45818//01	45818	60 000 €

Construction	231732//221	23	-60 000 €
Acquisition machines à usage général	2188//221	21	60 000 €

• LES RECETTES : + 3 574 482,68 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 024	024//01	1 730 217,68€	Cession de matériel et de bâtiments : Centre exploitation de Châteauvillain (+ 42 000 €), vente trancheuse (+ 170 000 €) et cession (location-vente) MECS Wassy (+ 1 518 217,68 €)

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 13	1311//221	14 250,00 €	Recette Etat – appel à projet « collèges numériques et innovation pédagogique »
Chap. 13	1321//628	84 515,00 €	Recettes Etat et DRAC (RD 126 et pont mobile de Luzy-sur-Marne)
Chap. 13	1328//621	1 529 624,00 €	Recettes GIP (RD 427, RD 974/RD 21, RD 384 et pont mobile de Luzy-sur-Marne)
Total chapitre 13		1 628 389,00 €	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 23	23153//68	27 543,00 €	Recettes de co-construction

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Compte 458212	458212//31	105 000,00 €	Recettes communes pour opération RD 25 – liaison Rimaucourt-Germay

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Compte 45829	45829//29	83 333,00 €	Recette VNF – Pont de Luzy-sur-Marne

b. Les opérations en mouvements d'ordre

Régularisation d'écritures sur des opérations de patrimoine

- en dépenses d'investissement d'ordre

Chapitre	Imputation	Nature imputation	Montant
Chap. 041	1324//01	Subvention d'équipement transférable – Travaux Haute-Marne Numérique	121 840,70 €
Chap.041	1328//01	Subvention d'équipement non transférable – Travaux Haute-Marne Numérique	14 084,30 €

- en recettes d'investissement d'ordre

Chapitre	Imputation	Nature imputation	Montant
Chap. 041	23153//01	Réseaux divers en cours – Travaux Haute-Marne Numérique	135 925,00 €

Ajustement du montant de la quote-part des subventions amorties

	Montant inscrit BP 2016	Ajustement des crédits inscrits	Nouveau montant
Chapitre 042 – Quote-part des subventions amorties (RF)	3 041 702,30 €	+ 9 152,00 €	3 050 854,30 €
Chapitre 040 – Amortissement des subventions (DI)	3 041 702,30 €	+ 9 152,00 €	3 050 854,30 €

c. Les opérations réalisées sur des enveloppes

• Création d'autorisations de programme :

Direction	Intitulé de l'enveloppe à créer	Référence	Montant de l'enveloppe
		grand angle	
SG	Vectorisation du cadastre	P114E16	150 000,00 €
SG	Réseau des collègues	P123E05	700 000,00 €

• Création d'autorisations d'engagement :

Direction	Intitulé de l'enveloppe à créer	Référence	Montant de l'enveloppe
		grand angle	
DRH	Formation conduite d'engins – habilitations pluriannuelles	P066E25	150 000,00 €

• **Mouvements sur autorisations de programme :**

Direction	Libellé des enveloppes	Référence	Montant de	Mouvement	Nouveau montant
		grand angle	l'enveloppe initial		
DDAT	Fonds d'Aménagement Local (2007)	P015E30	4 980 446,96 €	-10 188,14 €	4 970 258,82 €
DDAT	Fonds d'Aide aux Villes Moyennes (2011) Fonds des Travaux Importants (2011)	P015E70	5 531 432,45 €	-15 988,71 €	5 515 443,74 €
DDAT	Fonds d'Aménagement Local (2012) Fonds d'Aide aux villes moyennes (2012)	P015E74	5 203 723,09 €	-28 777,34 €	5 174 945,75 €
DDAT	Fonds d'Intérêt Départemental (2013) Fonds d'Aménagement Local (2013) Fonds des Grands Travaux Ruraux (2013) Fonds des Travaux Imprévisibles Exceptionnels et Urgents (2013)	P015E78	5 579 266,77 €	-97 513,68 €	5 481 753,09 €
DDAT	Fonds d'Intérêt Départemental (2014) Fonds d'Aménagement Local (2014) Fonds des Grands Travaux Ruraux (2014) Fonds des Travaux Importants (2014)	P015E82	5 300 780,53 €	-118 715,26 €	5 182 065,27 €
DDAT	Fonds d'Aménagement Local (2015) Fonds des Travaux Imprévisibles Exceptionnels et Urgents (2015) Fonds d'Equipement des Bibliothèques (2015)	P015E86	5 002 535,00 €	-94 698,40 €	4 907 836,60 €
DDAT	Fonds des Grands Travaux Ruraux (2016)	P177E01	5 543 584,00 €	365 881,53 €	5 909 465,53 €

DDAT	Aides aux vanniers 2015	P045E112	7 640,00 €	-3 820,00 €	3 820,00 €
DDAT	Prêts aux artisans 2015	P045E114	50 000,00 €	-8 588,00 €	41 412,00 €
DDAT	Prêts commerçants 2015	P045E115	27 600,00 €	-20 000,00 €	7 600,00 €
DDAT	Hébergement labellisé 2015	P058E151	100 000,00 €	-57 020,00 €	42 980,00 €
DDAT	Remboursement prêts artisans 2009	P009E10	300 000,00 €	-138 938,00 €	161 062,00 €
DDAT	Remboursement prêts artisans 2010	P009E17	52 282,00 €	-20 334,00 €	31 948,00 €
DDAT	Remboursement prêts artisans 2011	P009E22	300 000,00 €	-235 638,00 €	64 362,00 €
DDAT	Remboursement prêts commerçants 2011	P009E23	100 000,00 €	-93 383,00 €	6 617,00 €
DDAT	Remboursement artisans 2012	P009E26	200 000,00 €	-141 378,00 €	58 622,00 €
DDAT	Remboursement artisans 2013	P009E32	200 000,00 €	-166 571,00 €	33 429,00 €
DDAT	Remboursement artisans 2014	P009E35	150 000,00 €	-126 631,00 €	23 369,00 €
DDAT	Camping 2011 avance remboursable recettes	P058E113	100 000,00 €	-93 135,00 €	6 865,00 €
DDAT	Remboursement artisans 2015	P009E39	50 000,00 €	-8 588,00 €	41 412,00 €
DDAT	Recettes AR Hôtel 2014	P058E143	250 000,00 €	-208 213,00 €	41 787,00 €
DDAT	Recettes AR Hôtel 2015	P058E159	200 000,00 €	36 000,00 €	236 000,00 €

• **Mouvements sur autorisations d'engagement :**

Direction	Libellé de l'opération	Référence	Montant de l'enveloppe	Mouvement proposé	Nouveau montant
		grand angle			
DDAT	Evènements culturels	P169E11	193 650,00 €	47 700,00 €	241 350,00 €

• **Propositions de clôture d'autorisations de programme :**

Direction	Libellé des enveloppes	Référence	Montant de l'enveloppe	Mouvement	Montant à la clôture
		grand angle			
DDAT	Centre thermal de Bourbonne modernisation	P045E69	1 755 000,00 €	-1 645 061,58 €	109 938,42 €
DDAT	Avances remb actions éco 2011	P045E83	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €
DDAT	Pôle technologique de Nogent (2ème tranche)	P045E86	760 000,00 €	-125 657,50 €	634 342,50 €
DDAT	Aides aux vanniers 2013	P045E103	3 820,00 €	0,00 €	3 820,00 €
DDAT	Prêts aux artisans 2014	P045E106	23 369,00 €	0,00 €	23 369,00 €
DDAT	Centre de démantèlement de Chalindrey	P045E109	160 000,00 €	-338,64 €	159 661,36 €
DDAT	Avances remb actions éco 2015	P045E116	300 000,00 €	-300 000,00 €	0,00 €
DDAT	PDIPR 2007	P058E63	8 322,00 €	-262,00 €	8 060,00 €
DDAT	Clévacance 2009	P058E79	62 842,00 €	-12 750,00 €	50 092,00 €
DDAT	Hôtellerie 2009	P058E81	78 729,00 €	-10 657,80 €	68 071,20 €
DDAT	Syndicat Mixte Der 2009	P058E86	360 321,00 €	-0,41 €	360 320,59 €
DDAT	Syndicat Mixte Der 2010	P058E88	371 087,00 €	-0,40 €	371 086,60 €
DDAT	Parc Naturel National	P58E96	20 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €
DDAT	Hébergement labellisé 2012	P058E118	44 700,00 €	0,00 €	44 700,00 €
DDAT	Hôtellerie de plein air 2013 avance remboursable	P058E128	10 000,00 €	-5 000,00 €	5 000,00 €
DDAT	Hôtellerie de plein air 2013	P058E129	25 000,00 €	-1 288,82 €	23 711,18 €
DDAT	Syndicat Mixte Der 2014	P058E134	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
DDAT	Syndicat Mixte Der 2015	P058E146	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
DDAT	Hôtellerie de plein air 2015	P058E150	60 000,00 €	-60 000,00 €	0,00 €
DDAT	Hôtellerie de plein air 2015 avance remboursable	P058E152	100 000,00 €	-100 000,00 €	0,00 €
DDAT	PDIPR 2015	P058E156	16 400,00 €	-16 400,00 €	0,00 €
DDAT	PRNP 2013	P019E64	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
DEA	Aides agricoles invt 2010	P047E43	17 014,00 €	0,00 €	17 014,00 €
DEA	Aides agricoles invt 2012	P047E49	50 000,00 €	-15 751,00 €	34 249,00 €
DEB	Equipement informatique des collègues	P123E01	3 178 000,00 €	-24 731,02 €	3 153 268,98 €
DIT	Eclaron	P027E19	30 000 000,00 €	-780 100,40 €	29 219 899,60 €
DDAT	Avances remb actions éco 2012 recettes	P009E25	300 000,00 €	-300 000,00 €	0,00 €
DDAT	Avances remb actions éco 2015 recettes	P009E38	300 000,00 €	-300 000,00 €	0,00 €
DDAT	Recettes AR Hôtellerie plein air 2014	P058E144	100 000,00 €	-100 000,00 €	0,00 €
DDAT	Recettes AR Hôtellerie plein air 2015	P058E157	100 000,00 €	-100 000,00 €	0,00 €
DIT	Recettes - avance remboursable CTD	P141E32	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €

• **Propositions de clôture d'autorisations d'engagement :**

Direction	Libellé des enveloppes	Référence	Montant de l'enveloppe	Mouvement proposé	Nouveau montant
		grand angle			
DEA	Schéma départemental des espaces naturels sensibles	P085E30	85 000,00 €	-15 440,70 €	69 559,30 €
DEA	Plan de développement des massifs 2014/2015	P047E53	18 000,00 €	-18 000,00 €	0,00 €
DEA	Bilan gaz à effet de serre	P085E20	30 000,00 €	-13 913,50 €	16 086,50 €
DEA	MVAD	P085E12	27 200,00 €	-2 701,00 €	24 499,00 €
DIT	Maintenance et sécurisation des sites de TM	P140E04	282 000,00 €	-123 260,12 €	158 739,88 €

• **Propositions de clôture d'enveloppes:**

Direction	Libellé des enveloppes	Réf IGDA	Montant réalisé
DIT	Viabilité hivernale 2005-2015	P027E30	21 606 125,41 €
DIT	TM participation fonctionnement CTD	P140E07	14 517,42 €
DIT	HMN participation fonctionnement CTD	P145E02	56 653,27 €
DIT	Recettes fonctionnement réseau HMN	P141E50	0,00 €

2) d'ajuster le niveau d'autofinancement par opérations d'ordre budgétaires synthétisées ci-après et d'inscrire les crédits correspondants:

	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
Virement à la section d'investissement (023)	+ 2 919 664,00 €	
Virement de la section de fonctionnement (021)		+ 2 919 664,00 €

3) de prendre les dispositions particulières suivantes liées à l'intégration du résultat 2015 au sein du budget principal et à l'équilibre de la présente décision modificative :

- report en dépenses de la section d'investissement du solde d'exécution déficitaire sur la ligne codifiée D001 pour 9 988 572,53 €,
- inscription d'un crédit en recettes d'investissement sur le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés en couverture du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement) pour 9 988 572,53 €,
- report en recettes de la section de fonctionnement du solde résiduel de l'excédent de fonctionnement sur la ligne budgétaire codifiée R002 pour 3 822 965,06 € contribuant à l'augmentation de l'autofinancement,
- diminution du montant de l'emprunt prévisionnel d'équilibre de 2 614 250,00 € qui passe de 15 031 006,59 € à 12 416 756,59 €.

4) de prendre les décisions suivantes :

- le déficit global du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse, qui ressort à

50 257,85 € après clôture des comptes 2015 et affectation des résultats, est pris en charge par le budget principal. Une **subvention de fonctionnement d'un montant de 50 257,85 €** est versée au budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse (imputation budgétaire 65821//921) ;

- **d'attribuer une subvention de 60 000 €** à la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise pour l'exposition « Austrasie, le royaume mérovingien oublié » ;
- **d'attribuer une subvention de 10 000 €** à l'association « Les vitrines de Saint-Dizier » pour la foire de Saint-Dizier des 13 au 16 mai 2016 ;

SYNTHESE DM2 PAR CHAPITRES BUDGETAIRES SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 011	154 196,00 €	Charges à caractère général
Chapitre 014	22 000,00 €	Atténuation de produits
Chapitre 016	720 000,00 €	Allocation personnalisée d'autonomie
Chapitre 023	2 919 664,00 €	Virement à la section d'investissement
Chapitre 65	999 398,68 €	Autres charges de gestion courante
Chapitre 67	23 804,00 €	Charges exceptionnelles
Total :	4 839 062,68 €	

Recettes

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Ligne budgétaire R002	3 822 965,06 €	Résultat de fonctionnement 2015 reporté
Chapitre 016	720 000,00 €	Allocation personnalisée d'autonomie
Chapitre 042	9 152,00 €	Quote-part des subventions d'investissement transférées au résultat
Chapitre 74	286 945,62 €	Dotations, subventions et participations
Total :	4 839 062,68 €	

SYNTHESE DM2 PAR CHAPITRES BUDGETAIRES SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Ligne budgétaire D001	9 988 572,53 €	Report du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement issu de la clôture des comptes de 2015
Chapitre 040	9 152,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre section
Chapitre 041	135 925,00 €	Opérations patrimoniales
Chapitre 16	1 518 217,68 €	Emprunts et dettes assimilées
Chapitre 20	- 115 000,00 €	Immobilisations incorporelles
Chapitre 204	72 527,00 €	Subventions d'équipement versées
Chapitre 21	460 000,00 €	Immobilisations corporelles
Chapitre 23	1 738 000,00 €	Immobilisations en cours
Compte 4542115	- 5 000,00 €	Remembrement Leuchey

Compte 4542116	- 15 000,00 €	Remembrement Saint-Broingt
Compte 4542119	32 000,00 €	Remembrement Changey
Compte 4544120	- 7000,00 €	Aménagements fonciers Aillianville
Compte 458112	105 000,00 €	Dépenses pour travaux de voirie sous mandat – RIMAUCOURT
Compte 45818	60 000,00 €	- HUMBECOURT
Compte 45819	27 000,00 €	Dépenses pour travaux de voirie sous mandat - FOULAIN
Total :	14 004 394,21 €	

Recettes

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 021	2 919 664,00 €	Virement de la section de fonctionnement (recettes)
Chapitre 024	1 730 217,68 €	Produits des cessions d'immobilisations
Chapitre 041	135 925,00 €	Opérations patrimoniales
Chapitre 10	9 988 572,53 €	couverture du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement (compte 1068)
Chapitre 13	1 528 389,00 €	Subventions d'investissement
Chapitre 16	- 2 614 250,00 €	Emprunts et dettes assimilées
Chapitre 23	127 543,00 €	Immobilisations en cours
Compte 458212	105 000,00 €	Recettes pour opérations sous mandat - RIMAUCOURT
Compte 45829	83 333,00 €	Recettes pour opérations d'investissement sous mandat - FOULAIN
Total :	14 004 394,21 €	

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

2 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence LEVERRIER

Chaumont, le 24 juin 2016

LE PRÉSIDENT,

Bruno SIDO

CONVENTION de partenariat entre le conseil départemental et la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise

Entre d'une part :

Le conseil départemental de la Haute-Marne, 1 rue du Commandant Hugueny - CS 62127 - 52905 Chaumont cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Bruno SIDO, dûment habilité par délibération du conseil départemental du 24 juin 2016, ci-après désigné sous le terme « le conseil départemental »,

et d'autre part,

la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise, Hôtel de Ville, 52115 Saint-Dizier, représentée par son Président, Monsieur François CORNUT-GENTILLE, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du ci-après désignée sous le terme « la communauté d'agglomération »,

il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le conseil départemental entend promouvoir une culture dynamique et vivante, équitablement répartie sur le territoire, favorisant l'accès de tous aux diverses formes d'art et pratiques culturelles.

Le règlement concernant l'aide à la valorisation du patrimoine, adopté par l'assemblée départementale le 18 décembre 2015, vise plus spécifiquement à soutenir les associations « loi 1901 » et les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la Haute-Marne pour leurs musées.

Article 1 : objet

La présente convention a pour objet de fixer les objectifs et les modalités du partenariat établi entre la communauté d'agglomération et le conseil départemental pour l'exposition d'envergure nationale sur le thème de l'Austrasie mérovingienne « Austrasie, le royaume mérovingien oublié », prévue du 16 septembre 2016 au 26 mars 2017, pour un montant total de 510 000 €.

Article 2 : montant et modalités de versement de la subvention

Le conseil départemental accorde une subvention globale d'un montant de **60 000 €** à la communauté d'agglomération, qui l'accepte comme participation à l'action décrite ci-dessus.

Le versement de cette subvention, imputable sur le budget du conseil départemental à l'imputation comptable 65734//312, interviendra sous forme de deux versements :

- 75% à la notification de la convention signée des deux parties,
- le solde, au terme du projet, sur présentation des pièces énumérées à l'article 3.

Le conseil départemental versera ce solde au prorata des résultats figurant sur les pièces justificatives.

La subvention sera versée sur le compte ouvert au nom de la communauté d'agglomération (30001 00295 D5290000000 20 BDF Chaumont).

Article 3 : obligation de la communauté d'agglomération

La communauté d'agglomération s'engage à faire apparaître le nom du conseil départemental en tant que partenaire financier sur les supports de toutes natures qui serviront à la promotion des actions faisant l'objet du partenariat, et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ces actions.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération s'engage, dans le cadre de cette exposition, à promouvoir les différents sites archéologiques du département et plus particulièrement la villa gallo-romaine d'Andilly-en-Bassigny.

Elle fournira au conseil départemental un bilan qualitatif et financier permettant d'apprécier le résultat des actions entreprises au regard des aides apportées par le conseil départemental. À cet égard, les pièces suivantes devront être adressées au conseil départemental à l'issue de l'opération :

- les articles de presse, de communication ou de promotion,
- un bilan financier détaillé,
- le compte-rendu de l'utilisation de la subvention,
- un rapport d'activité détaillé faisant apparaître les éléments d'évaluation quantitative et qualitative de la manifestation.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'opération, la communauté d'agglomération s'engage à reverser au conseil départemental tout ou partie de la subvention au prorata de la part de l'action non exécutée.

Article 4 : résiliation de la convention

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé avec accusé de réception, en respectant un préavis de deux mois.

Article 5 : durée et validité

La présente convention est valable à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2017. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Article 6 : règlement des litiges

En cas de litige survenant entre les parties et relatif à l'exécution de la présente convention, celles-ci s'engagent à chercher une résolution amiable au litige, préalablement à la saisine du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Fait à Chaumont, en deux exemplaires originaux, le

**Le Président de la communauté
d'agglomération de Saint-Dizier,
Der et Blaise**

**Le Président du conseil départemental
de la Haute-Marne**

François CORNUT-GENTILLE

Bruno SIDO

Direction du développement et de l'animation du territoire
Service « culture, sports et vie associative »

Convention de partenariat entre le conseil départemental de la Haute-Marne et l'association « Les Vitrines de Saint-Dizier »

Entre d'une part :

Le conseil départemental de la Haute-Marne, 1 rue du Commandant Hugué, CS 62127 52905 CHAUMONT Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Bruno SIDO, dûment habilité par délibération du conseil départemental en date du 24 juin 2016, Ci-après désigné sous le terme « le conseil départemental » ;

Et d'autre part

L'association « les Vitrines de Saint-Dizier », BP 43 52100 SAINT-DIZIER, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HABERT, Ci-après désignée sous le terme « l'association ».

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le conseil départemental soutient les associations Loi 1901, implantées en Haute-Marne ou porteuses de projets intéressant la Haute-Marne, pour une aide au projet ou à l'action dans les domaines du loisir, sport, socio-éducatif et social.

Article 1 : objet

La présente convention a pour objet de fixer les objectifs et les modalités du partenariat établi entre l'association et le conseil départemental pour l'organisation de la foire commerciale de Saint-Dizier qui s'est déroulée du 13 au 16 mai 2016.

Article 2 : montant et modalités de versement de la subvention

Le conseil départemental accorde une subvention globale d'un montant de **10 000 €** à l'association, qui l'accepte comme participation forfaitaire à l'action décrite ci-dessus pour l'année 2016.

Le versement de cette subvention, imputable sur le budget du conseil départemental à l'imputation comptable 6574//33, interviendra à la notification de la convention signée des deux parties.

La subvention sera versée sur le compte ouvert au nom de l'association (compte 10278 02001 00074407845 66 - CCM BAR LE DUC MEUSE SUD).

Article 3 : obligation de l'association et justificatifs

L'association s'engage à faire apparaître le nom du conseil départemental en tant que partenaire financier sur les supports de toutes natures qui serviront à la promotion des actions faisant l'objet du partenariat, et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ces actions.

Elle fournira au conseil départemental un bilan qualitatif et financier permettant d'apprécier le résultat des actions entreprises au regard des aides apportées par le conseil départemental. À cet égard, les pièces suivantes devront être adressées au conseil départemental à l'issue de l'opération :

- les articles de presse, de communication ou de promotion,
- un bilan financier détaillé,
- le compte-rendu de l'utilisation de la subvention,
- un rapport d'activité détaillé faisant apparaître les éléments d'évaluation quantitative et qualitative de la manifestation.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'action conduite par l'association, cette dernière s'engage à reverser au conseil départemental tout ou partie de la subvention au prorata de la part de l'action non exécutée.

Article 4 : résiliation de la convention

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé avec accusé de réception, en respectant un préavis de deux mois.

Article 5 : modification de la convention

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant approuvé des deux signataires.

Article 6 : durée et validité

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa notification et s'achèvera le 31 décembre 2016.

Article 7 : règlement des litiges

En cas de litige survenant entre les parties et relatif à l'exécution de la présente, celles-ci s'engagent à chercher une résolution amiable du litige préalablement à la saisine du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Fait à CHAUMONT, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de l'association
« Les Vitrines de Saint-Dizier »

Le Président du conseil départemental
de la Haute-Marne

Jean-Paul HABERT

Bruno SIDO

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 24 juin 2016	
Secrétariat Général	N° I - 10
service finances	
OBJET :	
Décision modificative n°2 de l'exercice 2016 du budget annexe Animal'Explora	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Francis ARNOUD, Mme Céline BRASSEUR, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Paul FOURNIÉ, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Absent ayant donné procuration :

M. Stéphane MARTINELLI à Mme Marie-Claude LAVOCAT

Absents excusés et non représentés :

Mme Rachel BLANC, Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas FUERTES, M. Mokhtar KAHLAL, Mme Catherine PAZDZIOR, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 6 juin 2016,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Madame Yvette ROSSIGNEUX, rapporteur au nom de la Ire commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 26 voix Pour et 2 Abstentions

DECIDE

- **de voter la décision modificative n°2 de l'exercice 2016 du budget annexe Animal'Explora** du conseil départemental de la Haute-Marne conformément au document budgétaire établi :

Les décisions s'y rapportant sont résumées ci-après :

Crédits modifiés en dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Imputation	Montant	Libellé de l'opération
Chap. 67	678//91	300 000 €	Animal'Explora – dommages et intérêts protocole transactionnel avec Vert Marine

Crédits modifiés en recettes de fonctionnement :

Chapitre	Imputation	Montant	Libellé de l'opération
Chap. 74	7473//91	300 000 €	Animal'Explora – participation du Département

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

2 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence LEVERRIER

Chaumont, le 24 juin 2016

LE PRÉSIDENT,



Bruno SIDO

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 24 juin 2016	
Direction de l'Environnement et de l'Agriculture laboratoire départemental d'analyse	N° II - 1
OBJET :	
Laboratoire départemental d'analyse - compte administratif 2015 du budget annexe et modifications budgétaires	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :

M. Paul FLAMÉRION à Mme Catherine PAZDZIOR
M. Laurent GOUVERNEUR à Mme Anne LEDUC
M. Stéphane MARTINELLI à Mme Marie-Claude LAVOCAT
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 89-412 du 22 juin 1989 relative aux modalités de transfert des laboratoires de service vétérinaire des DDAF vers les conseils généraux,

Vu la délibération du conseil général en date du 12 décembre 2014 décidant de l'inscription de crédits au budget annexe pour l'activité du laboratoire départemental d'analyse en 2015,

Vu l'avis de la IIe commission réunie le 27 mai 2016,

Vu le rapport de Monsieur le Président et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Jean-Michel RABIET, rapporteur de la IIe commission,

Considérant l'intérêt de préserver les différentes missions assurées par le laboratoire départemental d'analyse,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

1/ De procéder aux inscriptions suivantes pour le résultat 2015

- de reporter en dépenses de la section d'investissement, 9 272,36 € sur la ligne D001 pour le solde d'exécution déficitaire 2015 ;
- de reporter en dépenses de la section de fonctionnement 40 985,49 € sur la ligne D002 pour le résultat déficitaire de fonctionnement ;
- d'inscrire 50 257,85 € de crédits recettes nouvelles sur le chapitre 70 afin d'assurer l'équilibre de chacune des sections après affectation des résultats déficitaires 2015 (imputation comptable 7061//921) ;

2/ De procéder aux inscriptions suivantes pour réalisation d'un projet stratégique

- de prélever 7 000 € sur le chapitre 21 (immobilisation corporelles -acquisition de matériel) pour l'inscrire sur le chapitre 20 (immobilisation incorporelles - frais d'études) ;
- d'inscrire 10 000 € sur le chapitre 75 (recettes exceptionnelles) ;
- d'inscrire 10 000 € en crédit complémentaire d'investissement sur le chapitre 20 ;

3/ D'engager une consultation pour désigner un cabinet d'étude chargé de réaliser un projet stratégique pour définir les orientations opérationnelles à retenir et définir le programme de rénovation nécessaire.

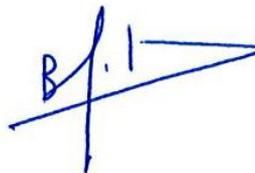
4/ D'ajuster le niveau de l'autofinancement par opérations budgétaires synthétisées ci-après et d'inscrire les crédits correspondant :

- en dépenses de fonctionnement, virement à la section d'investissement (023//01) :
+ 19 272,36 €
- en recettes d'investissement, virement à la section de fonctionnement (021//01) :
+ 19 272,36 €

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2016

LE PRÉSIDENT,



Bruno SIDO

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 24 juin 2016	
Direction de l'Environnement et de l'Agriculture service d'assistance technique pour l'environnement	N° II - 2
OBJET : Service départemental d'assistance technique - compte administratif 2015 du budget annexe et évaluation des contributions 2017 pour l'adhésion des collectivités haut-marnaises à l'assistance technique départementale	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :

M. Paul FLAMÉRION à Mme Catherine PAZDZIOR
M. Laurent GOUVERNEUR à Mme Anne LEDUC
M. Stéphane MARTINELLI à Mme Marie-Claude LAVOCAT
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3232-1 à L.3232-1-1 et R.3232-1 à R.3232-1-4,

Vu le code général des impôts et notamment son article 256 B, portant sur l'obligation fiscale des collectivités locales pour leurs activités relevant du domaine concurrentiel,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu l'arrêté ministériel du 21 octobre 2008 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau,

Vu la délibération du conseil général n°II-11 des 16 et 17 décembre 1999 décidant de la création d'un Service d'Assistance Technique à l'Environnement au sein du département de la Haute-Marne,

Vu la délibération du conseil général, n°II-3 du 11 décembre 2008 décidant de la nouvelle organisation du Service d'Assistance Technique à l'Environnement,

Vu la délibération du conseil général, n°II-1 du 27 mars 2009 approuvant les termes du modèle de convention à intervenir avec les collectivités locales pour l'Assistance Technique Départementale,

Vu la délibération du conseil général, n°II-3 du 27 juin 2014 décidant de la création du service d'assistance technique la voirie et approuvant le modèle de convention à intervenir avec les collectivités,

Vu l'avis favorable de la IIe commission réunie le 26 juin 2016

Vu le rapport de Monsieur le Président et après en avoir entendu les conclusions de Monsieur Jean-Michel RABIET, rapporteur au nom de la IIe commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

- **pour l'affectation du résultat 2015, et l'équilibre général de la décision modificative n°2, procéder aux inscriptions suivantes :**
 - en recette d'investissement, report du solde d'exécution excédentaire sur la ligne codifiée R001 pour 6 976,45 €,
 - en dépenses d'investissement, inscription d'un crédit de 6 976,45 € pour une provision dédiée à l'acquisition de matériel (chapitre 21).

- **pour le montant des contributions à l'assistance technique départementale**
 - approuver le montant des contributions des collectivités pour l'année 2017 figurant dans le tableau ci-après pour les différentes missions assurées par le SATE, en distinguant celles qui sont éligibles des autres, au sens du décret n°2007-1868 du 26 décembre 2007,

Domaines d'intervention	Collectivités éligibles	Collectivités non éligibles	
		Montant HT	Montant TTC
Assainissement	0,41 €	0,66 €	0,80 €
VAS pour les dispositifs d'assainissement > 2000 Eq hab	0,27 €	0,27 €	0,32 €
Eau potable	0,24 €	0,45 €	0,54 €
Gestion de l'eau potable des collectivités > 10 000 hab	0,09 €	0,11 €	0,13 €
Milieux aquatiques	0,10 €	0,19 €	0,23 €

Voirie et aménagement du territoire	<i>Non concernées</i>	0,75 €	0,90 €
-------------------------------------	-----------------------	--------	--------

- de fixer le seuil de recouvrement des contributions des collectivités à l'assistance technique départementale à 50 €,
- de maintenir le montant des contributions à 0,75 € HT (0,90 TTC) en ce qui concerne le SAT Voirie et Aménagement,
- **pour les nouvelles prestations à intégrer dans la nomenclature du SDAT**
- d'approuver le prix proposé pour la réalisation de plans édités à partir des éléments du SIG, sur la base d'un montant de 180 € TTC par ½ journée nécessaire. Un devis sera établi en préalable en fonction du temps mobilisé.

La nomenclature actualisée étant jointe à la présente délibération.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2016

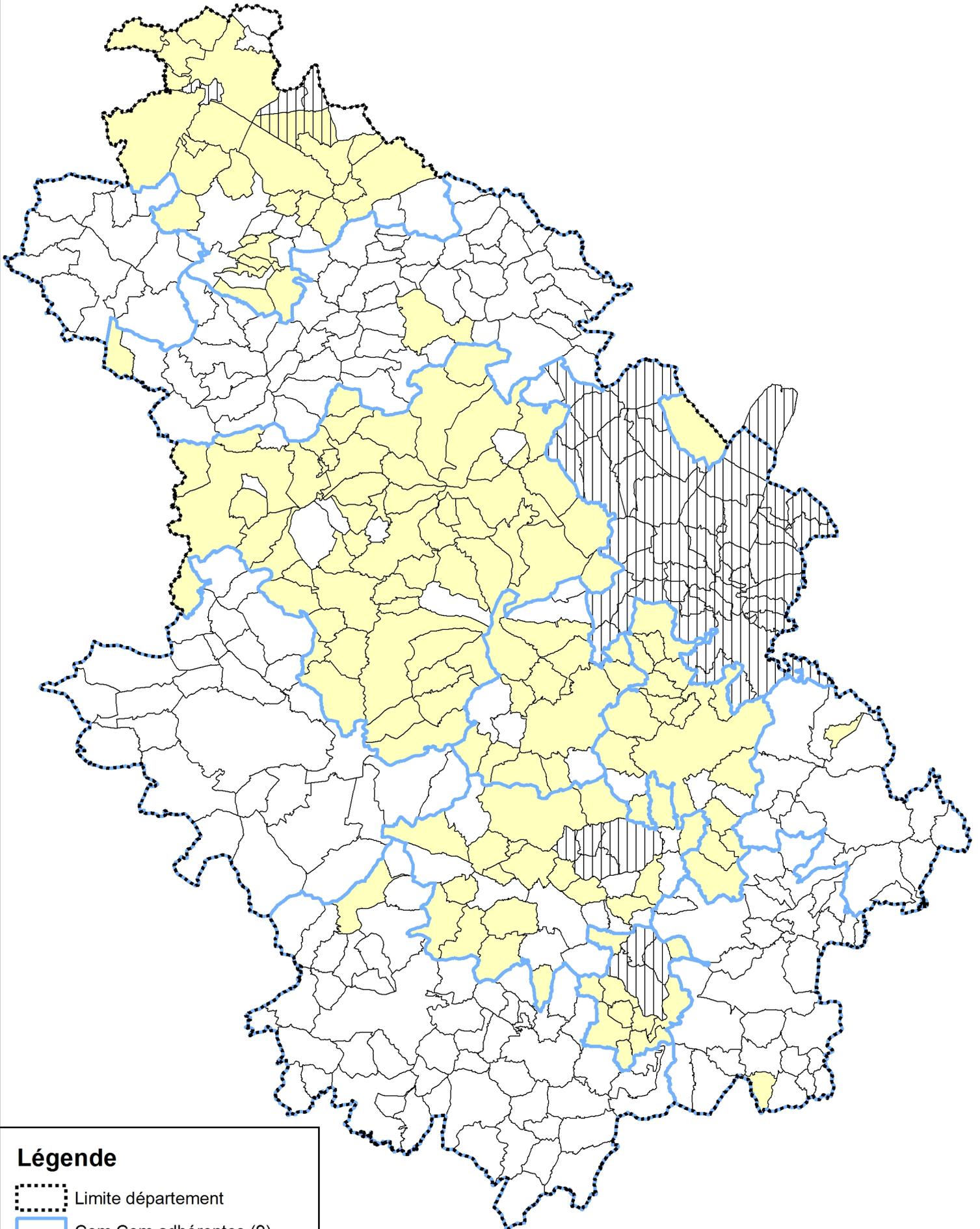
LE PRÉSIDENT,



Bruno SIDO

Adhésion à l'ATD au 19/05/16

Convention assainissement



Légende

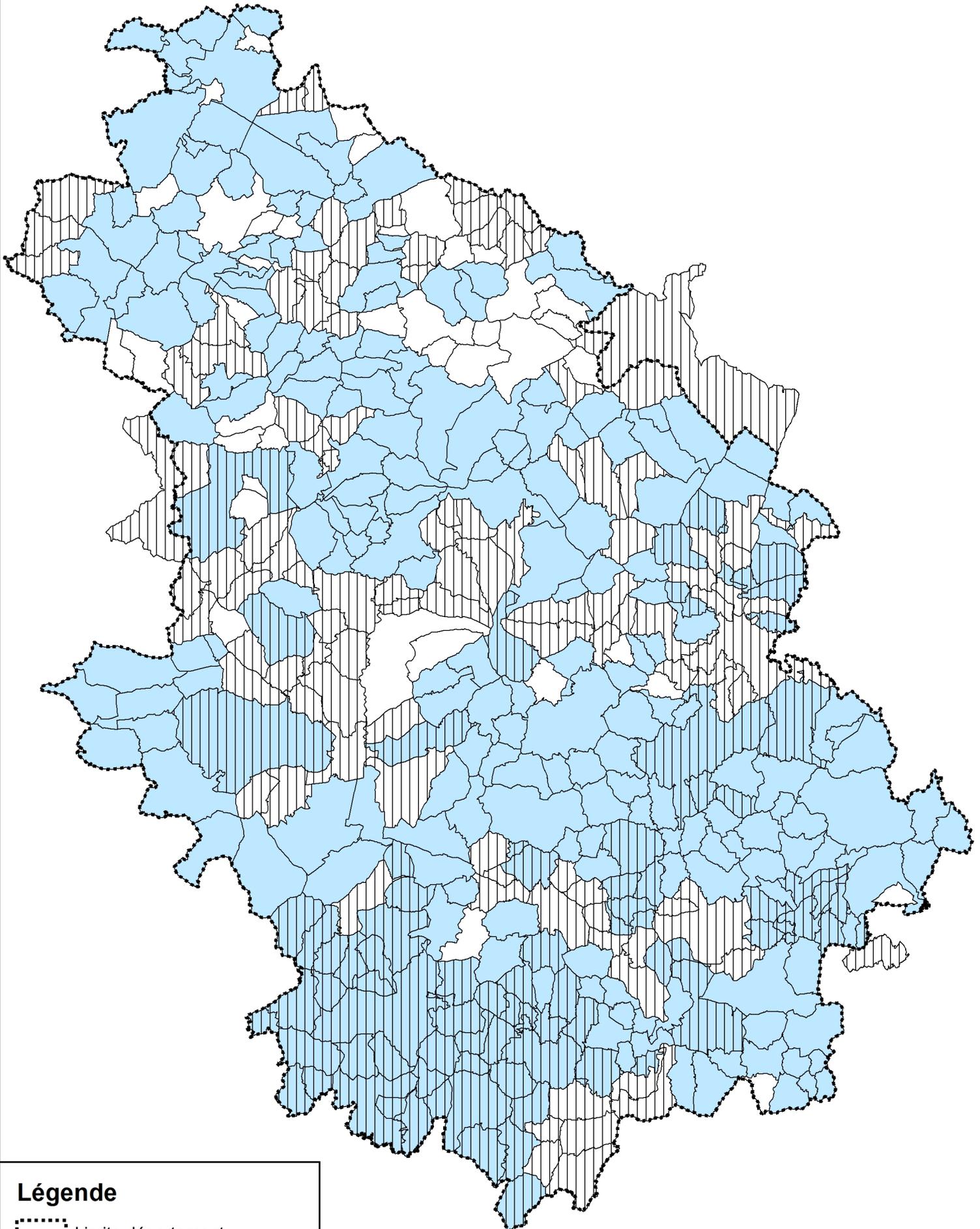
-  Limite département
-  Com Com adhérentes (9)
-  Syndicats adhérents (5)
-  Communes adhérentes (146)



0 5 10 20 Kilomètres

Adhésion à l'ATD au 19/05/16

Convention eau potable



Légende

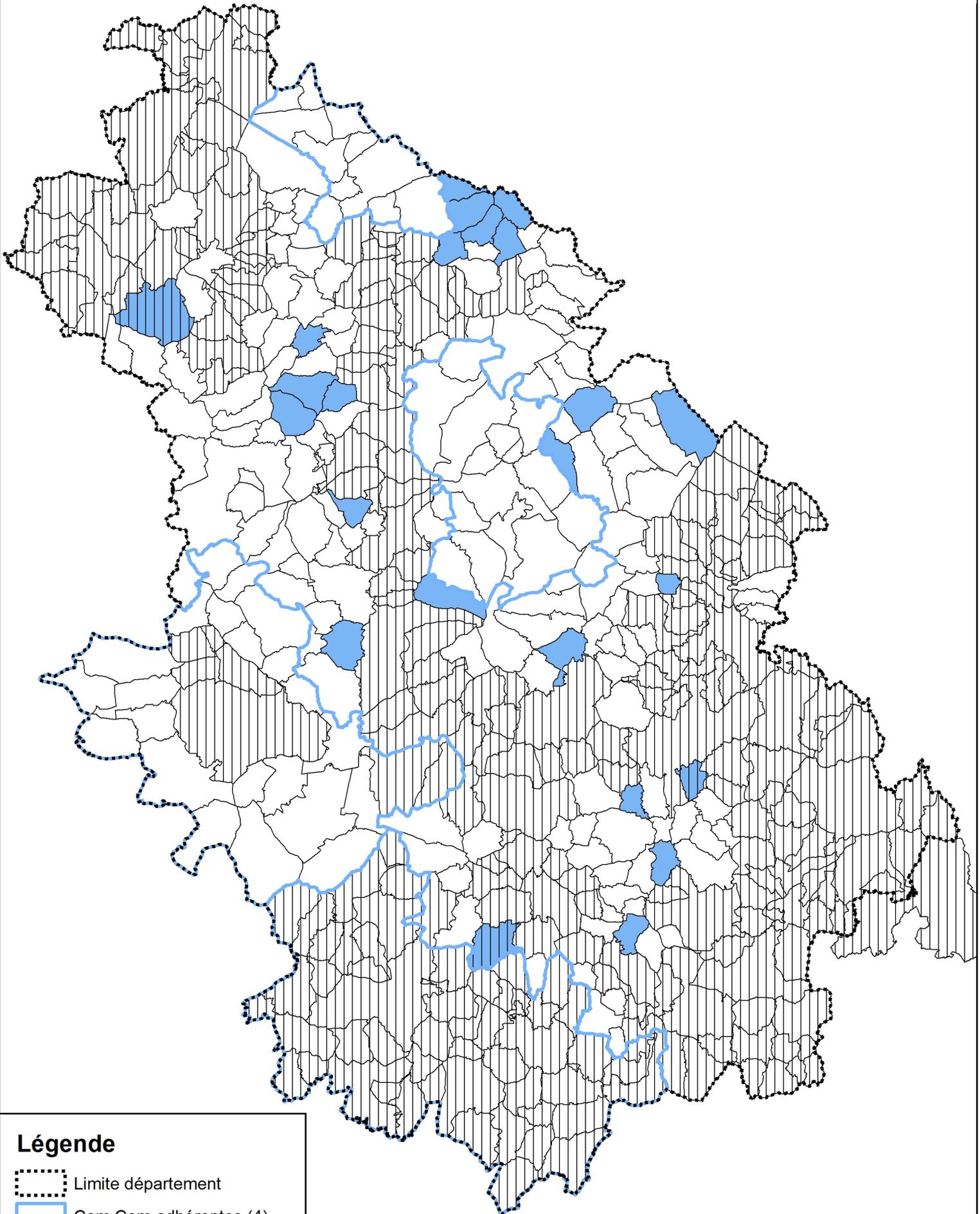
-  Limite département
-  Syndicats adhérents (31)
-  Communes adhérentes (290)



0 5 10 20 Kilomètres

Adhésion à l'ATD au 19/05/16

Convention rivière



Légende

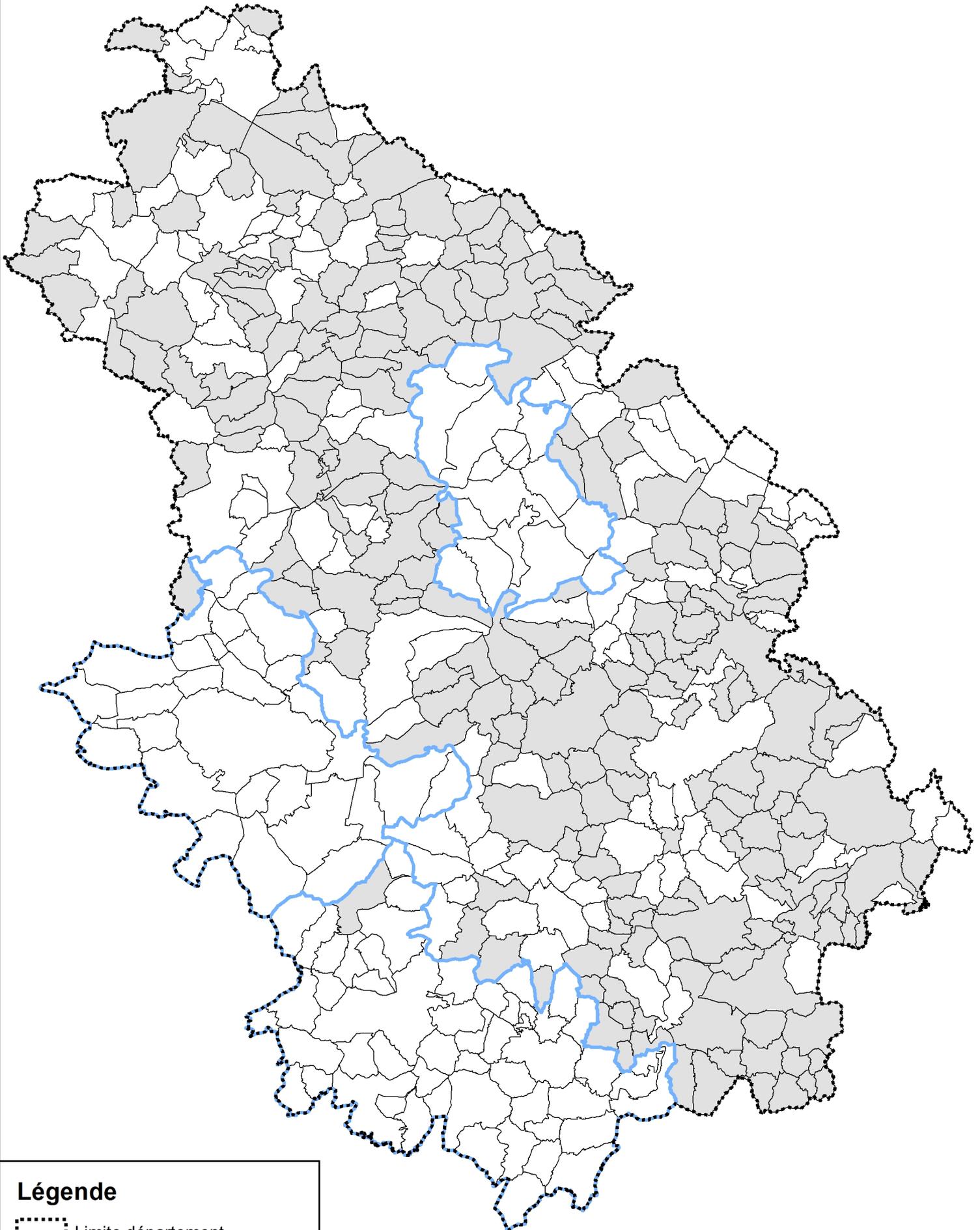
-  Limite département
-  Com Com adhérentes (4)
-  Syndicats adhérents (14)
-  Communes adhérentes (24)



0 5 10 20 Kilomètres

Adhésion à l'ATD au 19/05/16

Convention voirie



Légende

-  Limite département
-  Com Com adhérentes (3)
-  Communes adhérentes (225)



0 5 10 20 Kilomètres

compte de résultat prévisionnel 2015

	crédits inscrits	répartition budgétaire prévisionnelle par secteur				Total
		assainissement	eau potable	rivières	autres missions	
Dépenses de fonctionnement						
activité	129 749 €	58 880 €	2 244 €	111 €	- €	61 235 €
moyens généraux	68 000 €	23 568 €	13 369 €	20 729 €		57 666 €
personnel	739 000 €	184 555 €	197 131 €	156 206 €	15 488 €	553 380 €
informatique	8 100 €	1 933 €	1 669 €	1 101 €	- €	4 703 €
amortissement	11 000 €	3 634 €	3 138 €	2 069 €	- €	8 841 €
Dépenses d'investissement						
activité	19 889 €	10 883 €	- €	- €	- €	10 883 €
informatique	2 500 €	869 €	750 €	752 €	- €	2 371 €
total des dépenses/secteur d'activité	978 239 €	284 322 €	218 301 €	180 968 €	15 488 €	699 079 €
						- €
Recettes de fonctionnement						
contribution CE	53 000 €	32 670 €	14 934 €	5 902 €		53 506 €
contribution CNE	136 000 €	22 436 €	12 335 €	19 807 €	65 773 €	120 351 €
Prestations	137 000 €	38 892 €	43 328 €	26 343 €	3 795 €	112 358 €
recettes diverses	4 000 €	4 000 €				4 000 €
Subvention agence de l'eau	350 000 €	153 634 €	106 909 €	96 293 €		356 836 €
report du résultat	9 849 €	3 494 €	4 052 €	2 303 €		9 849 €
participation CG	270 000 €					21 949 €
Recettes d'investissement						
affectation du résultat	11 389 €	4 044 €	4 681 €	2 664 €		11 389 €
dotation amortissement	10 000 €	3 634 €	3 138 €	2 069 €		8 841 €
total des recettes/secteur d'activité	981 238 €	262 804 €	189 377 €	155 381 €	69 568 €	699 079 €

répartition des ETP

35,48%

41,14%

23,38%

les 2 types de charges réparties

Le personnel

une équipe technique de 5 personnes	184 555,00 €
pour 909 journées techniciens réalisées, soit par journée	203,03 €

Les frais de fonctionnement

charges au poids à la journée	60 659,01 €
soit pour une journée	66,73 €

charges au réel

coût des analyses STEP	39 107,99 €
------------------------	-------------

TOTAL BUDGET	284 322,00 €
soit un prix de journée technicien (hors analyses STEP)	269,76 €

Les missions

...relevant de l'intérêt général

	Nb journées	PU	cout annuel	
conseils aux exploitants et formation	258	269,76 €	69 598,70 €	
bilan d'activité et fonctionnement du service	60	269,76 €	16 185,74 €	
assistance pour mise en place de la mission boues	22	269,76 €	5 934,77 €	
Aide à l'élaboration du plan de zonage	19	269,76 €	5 125,49 €	
		TOTAL	96 844,70 €	34,06%

...relevant de l'assistance technique au titre de l'art 73 de la LEMA

	nombre	coût/visite		
visites de contrôle du fonctionnement des ouvrages d'épuration				
visites simples	68	134,88 €	9 171,92 €	
visites normales	152	258,25 €	39 254,04 €	
bilans sur 24h	151	528,01 €	79 729,91 €	
validation de l'autosurveillance	14	662,89 €	9 280,51 €	
			137 436,38 €	
	soit au total pour 385 visites nécessitant 365 journées techniciens			
Bilan d'activité et fonctionnement du SATE	30	269,76 €	8 092,87 €	
assistance aux collectivités/amélioration du service	41	269,76 €	11 060,26 €	
Aide à la création de SPANC	43	269,76 €	11 599,78 €	
		TOTAL	168 189,29 €	59,15%

....relevant de prestations du domaine concurrentiel

AMO	71	269,76 €	19 153,13 €	
		TOTAL	19 153,13 €	6,74%

160 collectivités conventionnées pour l'assainissement, représentant 179 584 habitants
soit un coût d'assistance technique / habitant : 0,94 €

barème appliqué en 2016 ATD/	assainissement	VAS
collectivités éligibles	0,41 €	0,27 €
collectivités non éligibles HT	0,66 €	0,27 €
collectivités non éligibles TTC	0,80 €	0,32 €

les 2 types de charges réparties

Le personnel

une équipe technique de 5 personnes	197 131,00 €
pour 889 journées techniciens réalisées, soit pour une journée	221,79 €

Les frais de fonctionnement

charges au poids à la journée	21 170,00 €
soit pour une journée	23,82 €

TOTAL BUDGET SATEP 218 301,00 €

soit le prix d'une journée technicien 245,61 €

Les missions

...relevant de l'intérêt général

	Nb journées	PU	cout annuel	
355 visites de contrôle du fonctionnement des ouvrages	173	245,61 €	42 491,08 €	
règlement du service d'eau potable,	42	245,61 €	10 315,75 €	
assistance à la mise en place DUP/captages	38	245,61 €	9 333,30 €	
fonctionnement du service	70	245,61 €	17 192,92 €	
		TOTAL	79 333,06 €	36%

...relevant de l'assistance technique au titre de l'art 73 de la LEMA

visites de contrôle du fonctionnement des ouvrages AEP	173	245,61 €	42 491,08 €	
suivi des études	105	245,61 €	25 789,38 €	
notes techniques	30	245,61 €	7 368,40 €	
appui définition AAC	17	245,61 €	4 175,42 €	
fonctionnement du service	90	245,61 €	22 105,19 €	
		TOTAL	101 929,47 €	47%

....relevant de prestations du domaine concurrentiel

localisation des fuites (111 interventions en 2015)	71	245,61 €	17 438,54 €	
AMO	80	245,61 €	19 649,05 €	
		TOTAL	37 087,59 €	17%

321 collectivités conventionnées avec le SATEP, représentant 168 042 habitants
soit cout AT / habitant : 0,61 €

barème appliqué en 2015 ATD/ eau potable		collectivité > 10 000 hab
collectivités éligibles	0,24 €	0,09 €
collectivités non éligibles HT	0,45 €	0,11 €
collectivités non éligibles TTC	0,54 €	0,13 €

EVALUATION DU COUT DES MISSIONS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES Annexe 8

les 2 types de charges réparties

Le personnel

une équipe technique de 4 personnes	156 206,00 €
pour 533 journées techniciens réalisées, soit par journée	266,65 €

Les frais de fonctionnement

ou charges au poids à la journée	24 762,00 €
pour 525 journées techniciens nécessaires, soit par journée	42,27 €

TOTAL BUDGET SATER 180 968,00 €

prix d'une journée technicien 308,92 €

Les missions

...relevant de l'intérêt général

	Nb journées	PU	coût annuel	
bilan activité et fonctionnement du service	91	308,92 €	28 112,13 €	
suivi des études	44	308,92 €	13 592,68 €	
programmation des travaux	51	308,92 €	15 755,15 €	
appui pour études et travaux	112	308,92 €	34 599,55 €	
		TOTAL	92 059,52 €	50,87%

...relevant de l'assistance technique au titre de l'art 73 de la LEMA

bilan activité et fonctionnement du service	34	308,92 €	10 503,43 €	
définition des actions de protection et restauration des zones humides	146	308,92 €	45 102,98 €	
soutien aux animateurs locaux	10	308,92 €	3 089,25 €	
		TOTAL	58 695,66 €	32,43%

....relevant de prestations du domaine concurrentiel

suivi des travaux, préparation de consultation	98	308,92 €	30 274,61 €	
		TOTAL	30 274,61 €	16,73%

52 collectivités conventionnées, représentant 179 806 habitants
soit cout AT / habitant : 0,33 €

barème appliqué en 2015 ATD/protection des milieux aquatiques

collectivités éligibles	0,09 €
collectivités non éligibles HT	0,18 €
collectivités non éligibles TTC	0,22 €

Tarif 2016 des prestations de l'offre départementale d'ingenierie territoriale

Référence	Libellé de la prestation	unité	prix HT	prix TTC
1	Assistance pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser une étude pour le diagnostic d'assainissement et le plan de zonage pour les communes supérieures à 200 habitants	forfait	2 536,67 €	3 044,00 €
2	Assistance pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser une étude pour le diagnostic d'assainissement et le plan de zonage pour les communes inférieures à 200 habitants	forfait	1 268,34 €	1 522,00 €
3	Assistance pour le recrutement d'un maître d'œuvre ou d'un bureau d'études (projets d'alimentation en eau potable, assainissement, aménagements de cours d'eau, voirie, etc)	forfait	2 536,67 €	3 044,00 €
4	Assistance pour le recrutement d'un prestataire pour l'entretien de berges de cours d'eau (part fixe)	forfait	1 623,48 €	1 948,18 €
5	Assistance à maître d'ouvrage pour le suivi de la réalisation de travaux (projets d'alimentation en eau potable, assainissement, aménagements de cours d'eau, entretien des berges, voirie, etc)	prix pour une réunion de chantier	152,20 €	182,64 €
6	Assistance à maître d'ouvrage pour recruter un prestataire chargé de réaliser les contrôles ou/et les diagnostics des installations d'assainissement non collectif	forfait	761,00 €	913,20 €
7	Réalisation d'un contrôle réglementaire de conception et d'exécution d'un dispositif d'assainissement non collectif (ANC)	prix pour le contrôle d'un dispositif	177,57 €	213,08 €
8	Réalisation du diagnostic d'un dispositif d'assainissement non collectif (ANC) en cas de cession de l'immeuble	prix pour le contrôle d'un dispositif	177,57 €	213,08 €
9	Assistance pour le recrutement d'un prestataire pour la délimitation d'une Aire d'Alimentation de Captage pour une commune	forfait pour une commune	2 536,67 €	3 044,00 €
10	Assistance pour le recrutement d'un prestataire pour la délimitation d'une aire d'alimentation de captage pour un groupement de communes	forfait par AAC	1 522,00 €	1 826,40 €
11	Assistance pour le recrutement d'un consultant pour établir un contrat de délégation de service public (DSP) et suivi de la prestation	forfait	1 522,00 €	1 826,40 €
12	Réalisation d'un contrôle annuel de l'exécution d'un contrat de délégation de service public (DSP)	prix pour une 1/2 journée	177,57 €	213,08 €
13	Localisation des fuites sur les réseaux de distribution d'eau potable	prix pour une première intervention	88,78 €	106,54 €
14		prix pour une intervention complémentaire	63,42 €	76,10 €
15		intervention courte (< 2h)	50,73 €	60,88 €
16	Contrôle par caméra vidéo de captages et de réseaux (eau ou assainissement)	prix pour une première intervention	177,57 €	213,08 €
17		prix pour une intervention complémentaire	88,78 €	106,54 €

Tarif 2016 des prestations de l'offre départementale d'ingenierie territoriale

18	Suivi administratif du marché attribué à l'issue d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	forfait	253,67 €	304,40 €
19	Assistance pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser une maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'environnement complétée par des missions de VRD, aménagements urbains...	forfait	4 439,17 €	5 327,01 €
20	Consultation des entreprises pour des travaux d'entretien courant de la voirie	forfait	750,00 €	900,00 €
21	Relevé des vitesses	1 relevé des vitesses sur une semaine ou deux	235,00 €	282,00 €
22	Deuxième relevé des vitesses dans la même agglomération	deuxième relevé des vitesses, en parallèle	110,00 €	132,00 €
23	Mise à disposition d'un miroir de sécurité	forfait	195,00 €	234,00 €
24	Expérimentation de chicane - Mise à disposition de blocs de type K16 avec la signalisation temporaire sur une période d'un mois	forfait	300,00 €	360,00 €
25	Comptage manuel des mouvements des véhicules dans un carrefour sur une journée (7h30 -18h30) en semaine	forfait/1journée	450,00 €	540,00 €
26	Relevé des dégradations du réseau routier sur ½ journée - Relevé sur site sur une ½ journée (environ 1 000 m) avec élaboration d'un document de restitution	forfait / 1/2 journée	345,00 €	414,00 €
27	Aide pour l'établissement de dossiers administratifs (un devis est établi en fonction de la complexité du projet, du contexte environnemental, de la connaissance du site)	prix pour une journée d'intervention	270,81 €	324,97 €
28	Aide pour l'établissement d'actes administratifs	forfait	100,00 €	120,00 €
29	Etat des lieux des cours d'eaux principaux	forfait/ km	100,00 €	120,00 €
30	Etat des lieux de cours d'eau sur les affluents	forfait/km	30,00 €	36,00 €
31	réalisation de plans à partir du SIG 52	forfait par 1/2 journée	150,00 €	180,00 €

Tarif 2016 des prestations de l'offre départementale d'ingénierie territoriale

référence	descriptif détaillé
1 et 2	Cette mission consiste à aider les communes à désigner un prestataire pour la réalisation de l'étude (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
3	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour désignation d'un maître d'œuvre ou d'un bureau d'études. Cette mission consiste à aider les collectivités à choisir un prestataire pour la conception et la réalisation de leur projet (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
4	Cette mission consiste en une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation des entreprises de travaux (phase de consultation des entreprises, ouverture des plis, analyse des offres, rédaction du rapport d'analyse des offres, présentation du rapport d'analyse des offres, assistance à la notification du marché de travaux) et le suivi des chantiers d'entretien des cours d'eau et de leurs berges dans la limite de 4 réunions de chantier (Au delà de 4 réunions chantier, après accord du maître d'ouvrage, celles-ci seront facturées à l'unité sur la base du forfait défini au point 5).
5	Cette mission consiste en une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des chantiers (participation à une réunion, assistance au suivi technique et financier du projet).
6	Cette mission consiste à aider les communes à désigner un prestataire chargé de réaliser les contrôles ou/et les diagnostics des installations d'assainissement non collectif (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
7	Cette mission consiste en une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de contrôles réglementaires de conception et d'exécution des installations d'assainissement non collectif.
8	Cette mission consiste en une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du diagnostic des installations d'assainissement dans le cas de la vente d'un immeuble ou d'une habitation.
9	Cette mission consiste à aider les communes à désigner un prestataire pour la réalisation de la délimitation de l'aire d'alimentation d'un captage (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
10	Cette mission consiste à aider les structures intercommunales à désigner un prestataire pour la réalisation de la délimitation de l'aire d'alimentation de plusieurs captages situés dans des communes différentes (définition des besoins, rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres. Le prix indiqué concerne un forfait pour un bassin versant.
11	Cette mission consiste à assister le maître d'ouvrage pour désigner un prestataire chargé d'une étude comparative des différents modes de gestion possibles du service public et, en fonction des conclusions de cette première étape, puis pour permettre la mise en œuvre du mode de gestion retenu (voire d'établir le contrat de délégation de service public).
12	Cette mission consiste à assurer un contrôle technique et financier de l'exécution du contrat de délégation du service public. En fonction du contenu du contrat de délégation de service public, de l'attente de la collectivité demandeuse, un devis sera proposé par le SATE pour préciser le temps envisagé pour la réalisation totale de la prestation.
13 à 15	Assistance d'un technicien et du matériel pour aider une collectivité à la localisation de fuites sur le réseau d'eau potable ; le prix est appliqué en fonction du temps nécessaire au technicien pour son intervention.

Tarif 2016 des prestations de l'offre départementale d'ingénierie territoriale

référence	descriptif détaillé
16 & 17	Assistance d'un technicien et du matériel pour réaliser une inspection télévisée des captages, des réseaux eau potable et eaux usées permettant de visualiser l'état des canalisations, les obstacles à l'écoulement des eaux, etc...
18	Cette mission fait suite au recrutement d'un prestataire (maître d'œuvre ou bureau d'études) pour assister le maître d'ouvrage pour vérifier les demandes d'acomptes et établir les certificats de paiements.
19	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un programme de travaux (niveau étude de faisabilité) et désignation d'un maître d'œuvre dans les domaines de l'environnement complétée par des missions de VRD, d'aménagement urbain... Cette mission consiste à aider les collectivités à établir une étude de faisabilité de leur projet (aspects techniques et financiers) d'une part et à choisir d'autre part un prestataire pour la conception et la réalisation de leur projet (rédaction du cahier des charges et des pièces administratives pour la consultation, assistance à la consultation et au dépouillement des offres, finalisation du marché, la mission prenant fin à la présentation du rapport d'analyse des offres.
20	<p>Mission d'Assistance technique en vue de désigner une entreprise pour réaliser des travaux d'entretien de la voirie,</p> <p>La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> o l'élaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE) : rédaction du cahier des clauses techniques particulières et des pièces administratives du marché (règlement de la consultation, cahier des clauses administratives particulières, acte d'engagement...) o le suivi technique et administratif de la consultation (réponse aux questions des candidats, visites sur site si nécessaire...) o l'analyse des offres, la mise au point du marché, l'assistance à la notification du marché.
21	<p>Relevé de vitesse en vue d'établir un diagnostic de sécurité</p> <p>La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> o une rencontre sur site pour analyse de la section de voirie avec un représentant de la collectivité pour optimiser la pose du compteur ; o le déplacement des agents techniques et fixation du compteur à l'endroit défini lors de la rencontre ; o la mise à disposition du matériel sur la période définie (soit une ou deux semaines) ; o la dépose du compteur et l'extraction des données ; o l'analyse technique des résultats ;
22	<p>Deuxième relevé des vitesses dans la même agglomération en vue d'établir un diagnostic de sécurité</p> <p>La mission, comprend les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> o la mise en place du compteur à un endroit étudié pour un deuxième relevé de vitesses, en complément du premier ; o la mise à disposition d'un deuxième compteur sur la période définie (soit une ou deux semaines) ; o la dépose du compteur et l'extraction des données ; <p>La mission est prévue dans le cadre d'une même lettre de commande prévoyant deux relevés de vitesse concomitants</p>
23	<p>Mise à disposition d'un miroir</p> <p>La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> o le nettoyage du miroir et la fixation des éléments d'attache ; o la fixation du miroir sur un support spécifique dans la commune ; o la mise à disposition du matériel sur la période définie (soit un mois environ) ; o la dépose du miroir

Tarif 2016 des prestations de l'offre départementale d'ingénierie territoriale

référence	descriptif détaillé
24	<p>Mise à disposition de balises</p> <p>La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> o l'analyse du site et la proposition d'un plan d'implantation selon la réglementation en vigueur ; o la préparation des plots en plastique de type K16 et de la signalisation temporaire ; o l'implantation des balises ; o le retrait des balises ; o l'analyse technique des résultats ;
25	<p>Comptage manuel</p> <p>La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> o l'analyse du site et la proposition du plan retenu pour comptabiliser les mouvements ; o le comptage effectué par un agent sur le lieu préconisé sur une période de 7h 30 à 18h30, une journée en semaine du lundi au vendredi ; o l'analyse technique des résultats ;
26	<p>Relevé des dégradations du réseau routier</p> <p>La mission faisant l'objet d'une lettre de commande, comprend les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> o le relevé sur site par un agent des dégradations, sur une durée d'environ 4 h pour environ 1 000 ml, o l'analyse technique des résultats
27	<p>Aide pour l'établissement de dossiers administratifs tels que le dossier de déclaration « loi sur l'eau » ; en fonction de la complexité du projet, du contexte environnemental, de la connaissance du site un devis est proposé au maître d'ouvrage</p>
28	<p>Aide pour l'établissement d'actes administratifs pour la cession de propriété</p>
29 et 30	<p>Réalisation d'un état des lieux des cours d'eau principaux et des affluents. Cette prestation concerne les cours d'eau pour lesquels aucun diagnostic n'a à ce jour été réalisé (zone blanche).</p> <p>Cette mission comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les reconnaissances de terrain à pied sur le ou les bras principaux et de manière sommaire sur les affluents - l'établissement d'un rapport de diagnostic - l'établissement d'un rapport de propositions d'actions.
31	<p>Edition de plans à partir des données de la collectivité hébergées sur le Système d'information géographique 52. Un devis est établi par le SDAT pour préciser le temps nécessaire à la réalisation de la prestation, en fonction de l'échelle et du format souhaités,</p>

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 24 juin 2016	
Direction de l'Environnement et de l'Agriculture service environnement	N° II - 3
OBJET :	
Convention de partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Haute Marne	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :

M. Paul FLAMÉRION à Mme Catherine PAZDZIOR
M. Stéphane MARTINELLI à Mme Marie-Claude LAVOCAT
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Absent excusé et non représenté :

Mme Yvette ROSSIGNEUX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° I - 1 du conseil départemental en date du 27 novembre 2015 proposant l'élaboration d'un nouveau partenariat avec le CAUE pour venir en appui de l'Offre départementale d'Ingénierie territoriale,

Vu la délibération n° II - 5 du conseil départemental en date du 21 janvier 2016 relative à l'inscription des crédits nécessaires au financement des actions du CAUE,

Vu l'avis favorable de la IIe commission réunie le 26 juin 2016,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, rapporteur au nom de la IIe commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par 33 voix Pour

DECIDE

- d'abonder de 22 000 € l'enveloppe réservée au financement du CAUE par transfert de crédits,
- d'approuver les termes des conventions, ci-annexées, à intervenir avec le CAUE sur le fondement d'un partenariat visant à promouvoir les principes d'un aménagement durable et équilibré des territoires,
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil départemental à signer ces conventions.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2016

LE PRÉSIDENT,



Bruno SIDO



**CONVENTION CADRE QUINQUENNALE
2016 – 2020**

DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS

**ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le conseil départemental de la Haute Marne,
représenté par son Président, M Bruno SIDO, dûment habilité à cet effet par délibération du
conseil départemental en date du 24 juin 2016,

désigné ci-après par « le Département »

d'une part,

ET :

**Le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Haute-Marne
(CAUE),**
représenté par sa Présidente Mme Yvette ROSSIGNEUX, dûment habilité à cet effet par
une délibération du conseil d'administration en date du 25 mai 2016,

désigné ci-après par « l'association »

d'autre part,

Préambule :

Le titre III intitulé « Solidarité et égalité des territoires » de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe) étend le champ d'application de l'assistance technique départementale au domaine de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat. Aussi, l'article L3232-1-1 du CGCT est ainsi rédigé : « pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, le Département met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat une assistance technique dans des conditions déterminées par convention ».

Le Département de la Haute-Marne a donc souhaité élargir l'assistance technique qu'il propose aux collectivités locales depuis l'année 2000 dans le cadre du Service Départemental d'Assistance Technique (SDAT) à une Offre Départementale d'Ingénierie Territoriale (O.D.I.T.) qui porte désormais sur les domaines de l'environnement et de la voirie. Les autres services du Département peuvent être sollicités pour apporter un appui aux moyens explicitement dédiés à l'ODIT. Le CAUE peut également apporter son concours et son expertise sur les projets d'aménagement des collectivités.

C'est pour construire ce partenariat que par délibération n°II-2 en date du 27 novembre 2015 le conseil départemental a donné mandat aux six conseillers départementaux membres du conseil d'administration du conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) pour fixer avec les autres membres de ce conseil d'administration les fondements d'une convention de partenariat à intervenir entre le conseil départemental et le CAUE.

Par ses missions et ses compétences, le CAUE offre ses services aussi bien à ceux qui orientent et financent le cadre de vie qu'à ceux qui l'organisent, le construisent, ou y vivent. Ainsi, les communes, départements, intercommunalités peuvent solliciter le CAUE pour être conseillés, accompagnés dans leurs démarches de construction et d'aménagement.

Le CAUE joue un rôle important et collabore avec les différents services départementaux. Il conseille, oriente et aide à faire des choix respectueux de la qualité architecturale, urbaine ou paysagère.

C'est un outil de développement qui accompagne les élus et les habitants dans l'élaboration quotidienne d'un cadre de vie de qualité.

Le conseil d'administration du CAUE s'est réuni le 8 février 2016 pour examiner la proposition du conseil départemental et organiser le comité de pilotage chargé du suivi du partenariat.

Au travers des politiques ou programmes publics, le bénéficiaire final de l'action du CAUE reste le citoyen.

Dans ce contexte de nouvelle organisation territoriale, le Département entend affirmer sa place et préciser son rôle auprès des collectivités et des acteurs locaux en matière d'ingénierie. L'enjeu est d'accompagner les collectivités dans une meilleure structuration de l'offre d'ingénierie et pour cela, le Département souhaite appuyer sur la compétence du CAUE.

ARTICLE 1 - CADRE ET OBJECTIFS DE LA CONVENTION

La présente convention cadre est conclue pour la période 2016-2020 entre le CAUE de la Haute-Marne et le Département de la Haute-Marne.

Elle s'inscrit dans la nouvelle orientation du Département de renforcer les liens de partenariat avec ses organismes associés, afin de mieux contribuer à la qualité du service public.

La convention pose un cadre d'intervention pour les actions du CAUE conduites en partenariat avec le Département. Elle met en avant les objectifs partagés par les deux instances et les axes d'intervention du CAUE eu égard aux missions dévolues par la loi sur l'architecture de 1977 et aux compétences et politiques départementales renforcées par la loi NOTRe.

Cette convention précise en outre les modalités du suivi de ce partenariat et expose les conditions financières de sa mise en œuvre.

ARTICLE 2 - OBJECTIFS DU PARTENARIAT

Le Département de la Haute Marne, garant des solidarités territoriales, et le CAUE de la Haute-Marne fondent leur partenariat et leur volonté de travailler en complémentarité sur l'intérêt partagé de promouvoir les principes et les pratiques d'un aménagement plus durable et équilibré des territoires.

Le contexte actuel de recomposition des territoires avec l'émergence des nouvelles intercommunalités et le besoin accru en ingénierie de proximité ouvrent un vaste champ d'opportunités pour déployer plus largement la mission du CAUE de conseil et accompagnement des territoires et de formation des maîtres d'ouvrages.

Pour répondre aux besoins des territoires et des populations, le CAUE dispose de nombreux atouts :

- une vision pluridisciplinaire et originale,
- la volonté d'un travail avec les différents partenaires,
- un savoir-faire reconnu en matière de pédagogie et de formation, précieux outil de médiation vers des publics diversifiés.

ARTICLE 3 - PROGRAMME CADRE – AXES D'INTERVENTION

Le présent article expose le cadre global d'intervention du CAUE décliné dans ses principales missions afin qu'il accompagne la mise en œuvre des politiques publiques et qu'il facilite l'accès des porteurs de projets à une ingénierie de qualité.

Le détail des actions entreprises est indiqué dans une convention financière qui sera établie chaque année. Les principes de cette convention sont définis à l'article 4 de la présente convention.

3.1 – Les interventions du CAUE auprès des collectivités locales de la Haute Marne

Le CAUE s'engage, dans la mesure de ses moyens et de ses priorités, à assurer les actions suivantes :

- sensibilisation des élus et des agents publics à la qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- aide à la décision, à l'affermissement des compétences nécessaires à l'exercice de la responsabilité de maître d'ouvrage,
- aide à l'évaluation de la pertinence d'une initiative,
- aide à la préparation de la commande et au recours à la maîtrise d'œuvre privée,
- embellissement d'espaces publics,
- assistance pour les projets d'urbanisme (élaboration de carte communale, de plan local d'urbanisme (PLU), aménagement de lotissement),
- assistance pour l'instruction des permis de construire,
- conseils pour la réhabilitation et l'aménagement de bâtiments,
- valorisation du patrimoine communal.

3.2 - L'offre du CAUE aux professionnels de la construction et autres acteurs du cadre de vie

Le CAUE propose à ces différents publics :

- des formations pour compléter ou actualiser leurs connaissances : évolutions du cadre législatif, méthodes et pratiques en AUE, qualité architecturale dans les permis de construire, les techniques ou encore les technologies et matériaux de construction,
- Visites de sites, conférences favorisant le développement d'échanges au niveau local et la mise en relation des professionnels avec les différents porteurs de projets de construction,
- Formations ciblées, expositions thématiques, publications et supports pédagogiques notamment à l'intention des personnels et étudiants des établissements scolaires du département.

3.3– Interventions du CAUE auprès du Département de la Haute Marne

En tant qu'acteur de l'aménagement du territoire et de la solidarité territoriale, le Département est également, sur ses propres compétences, un bénéficiaire des services du CAUE.

Le CAUE s'engage à assurer auprès du Département les actions suivantes :

- conseils dans le domaine des parcs, promenades et jardins publics pour l'aménagement des sites départementaux,
- conseils pour la conception paysagère du château du Grand Jardin à Joinville et suivi de l'entretien,
- assistance pour l'élaboration de parcours touristiques au Parc aux Daims de Châteauvillain,
- assistance pour la mise en œuvre du schéma départemental des espaces naturels sensibles,
- assistance pour la réhabilitation et la mise aux normes des équipements publics,
- formation des agents du département sur la lecture des documents d'urbanisme, l'évolution des règles d'urbanisme.

3.4 – Interventions du CAUE dans le cadre du service départemental d'assistance technique

Le Département propose aux communes et communautés de communes de la Haute-Marne son concours en leur apportant une assistance technique dans les domaines de la voirie et de l'aménagement du territoire. Ce service est formalisé par une convention d'adhésion.

Le CAUE s'engage à proposer aux collectivités adhérentes à cette convention, son conseil et son expertise en matière :

- d'embellissements d'espaces publics, d'aménagement global d'une commune (conseils et orientations d'aménagements, estimation financière de l'opération, démarches administratives, etc.),
- d'aménagement du territoire (conseils et démarche pour la mise en place de documents d'urbanisme : lotissements, PLU, aide de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), schéma de cohérence territoriale (SCOT),
- de mise en valeur du patrimoine public pour la rénovation de bâtiments anciens ou construction de nouveaux bâtiments et équipements publics (conseil sur la faisabilité d'un projet, sur les procédures et démarches à suivre pour la réalisation).

ARTICLE 4 - MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT

Une convention financière est établie chaque année sur la base du plan d'actions CAUE 2016-2020 validé par son conseil d'administration. Elle comprend un tableau décrivant les actions entreprises, leurs objectifs, les moyens nécessaires à leur réalisation.

Le comité de pilotage institué par le conseil d'administration du CAUE est composé au minimum :

- la présidente du CAUE,
- un représentant du CAUE,
- deux représentants du conseil d'administration,
- l'architecte des bâtiments de France,
- un représentant de la Direction départementale des territoires,
- deux représentants des services départementaux.

Le comité de pilotage est chargé d'assurer la bonne adéquation des opérations proposées dans la convention financière avec les objectifs du présent contrat.

Le comité de pilotage se réunit autant que de besoins ; ses travaux sont soumis à la validation du conseil d'administration.

Une réunion du conseil d'administration tenue au printemps dressera le bilan écoulé de l'année n-1 et permettra de conduire un dialogue budgétaire pour l'année en cours (avant l'assemblée générale tenue traditionnellement en juin).

Une réunion à l'automne proposera les orientations à retenir pour la convention financière à établir pour l'année suivante.

Les documents retraçant l'activité et la situation financière du CAUE et validés par son conseil d'administration seront transmis aux services départementaux dans les conditions fixées dans la convention financière.

Le Département veillera à l'adéquation des objectifs la convention financière et de l'appui aux politiques départementales avec les moyens dont dispose le CAUE.

ARTICLE 5 - EVALUATION ET SUIVI D'ACTIVITE

5.1 - Evaluation des actions

Après son assemblée générale organisée au plus tard en juin, le CAUE s'engage à adresser au Département un rapport d'activités de l'année n-1 faisant apparaître l'ensemble des actions engagées avec un tableau de répartition des coûts et des temps passés par intervenant pour chaque mission. Dans ce document, le CAUE s'engage à mettre en valeur des indicateurs quantitatifs aux fins de démontrer l'efficacité de l'utilisation des fonds publics.

5.2 - Contrôle financier

L'association transmettra également au Département, les comptes annuels de l'exercice écoulé (bilan, compte de résultat et annexe) certifiés par un commissaire aux comptes.

Pour assurer le suivi comptable des projets, le CAUE établira une comptabilité analytique.

ARTICLE 6 - MODALITES FINANCIERES

Les relations financières entre le Département et le CAUE sont régies par la loi 2010-1658 du 29 décembre 2010 instituant la taxe d'aménagement.

« La part départementale de la taxe d'aménagement est instituée par délibération du conseil général en vue de financer, d'une part, la politique de protection des espaces naturels sensibles et, d'autre part, les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement en application de l'article 8 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture. »

Les modalités financières sont définies dans une convention financière établie annuellement. Il y sera spécifié chaque année le montant du financement départemental pour les missions statutaires assurées par le CAUE, son intervention dans le cadre de l'offre départementale d'ingénierie territoriale (O.D.I.T) ainsi que pour les missions pédagogiques que le CAUE souhaite mettre en œuvre.

ARTICLE 7 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa notification pour la période courant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020. Elle prendra effet après avoir été revêtue de la signature des parties contractantes.

ARTICLE 8 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution des présentes fera l'objet d'un avenant dûment signé entre les parties à la présente convention.

ARTICLE 9 - REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige survenant entre les parties et relatif à l'exécution de la présente convention, celles-ci s'engagent à chercher une résolution amiable au litige, préalablement à la saisine du tribunal administratif de Chalons en Champagne qui sera alors seul compétent à en connaître.

Fait à Chaumont, le

En deux exemplaires originaux,

La Présidente du conseil d'architecture,
d'urbanisme et d'environnement
de la Haute-Marne

Le Président du conseil départemental
de la Haute-Marne,

Yvette ROSSIGNEUX

Bruno SIDO



CONVENTION FINANCIERE 2016

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Conseil départemental de la Haute Marne,
représenté par son Président, M Bruno SIDO, dûment habilité à cet effet par
délibération du conseil départemental en date du 24 juin 2016,

désigné ci-après par « le Département »

d'une part,

ET :

**Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Haute-Marne
(CAUE)**,
représenté par sa Présidente Mme Yvette ROSSIGNEUX, dûment habilitée à cet effet
par une délibération du conseil d'administration en date du 25 mai 2016,

désigné ci-après par « l'association »

d'autre part,

ARTICLE 1 - OBJET

Le Département de la Haute-Marne apporte au CAUE qui l'accepte, une part du produit fiscalisé de la taxe d'aménagement pour un montant global prévisionnel de **202 000 €** au titre des actions définies ci-après pour l'année 2016.

ARTICLE 2- MISSIONS DU CAUE

Le CAUE s'engage à programmer en 2016 les actions prévisionnelles suivantes :

1/ Les interventions du CAUE en faveur des collectivités locales de la Haute-Marne, représente une enveloppe budgétaire évaluée à 65 000 €, dont :

- Conseils dans les domaines de l'embellissement d'espaces publics (aménagement places, traversée de village, ...)
- Conseils dans le domaine de l'urbanisme (participation et suivi des A.V.A.P., P.L.U., P.L.U.I., carte communale)
- Equipements et bâtiments publics dont accessibilité.
- Conseils dans le cadre du patrimoine (église, lavoir, ...)
- Assistance aux permis de construire
- Parcs, jardins et promenades

2/ L'offre du CAUE en faveur des professionnels de la construction et autres acteurs du cadre de vie, représente une enveloppe budgétaire évaluée à 90 000 €, dont :

CONSEILS AUX PARTICULIERS

- Assistance aux particuliers dans le cadre des permis de construire (à la demande des services de l'État : U.D.A.P. et D.D.T.)
- Conseils en amont de projets architecturaux et horticoles aux particuliers

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

- Participation au comité régional d'homologation dans le cadre des Petites Cités de caractère à la demande du Conseil régional
- Opération façades dans les communes de Châteauvillain, Vignory et Bourmont
- Participation dans le cadre du GIP de Préfiguration du parc national entre Champagne et Bourgogne
- Visites guidées du patrimoine sur demande des offices de tourisme, journalistes, associations ...
- Réalisation d'une affiche « Trésors de Haute-Marne » - en attente de décision du conseil d'administration pour le thème

MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE PAYSAGER

- Participation aux Comités Techniques des Energies renouvelables (Préfecture)
- Participation aux Commissions de la nature, des paysages et des sites (Préfecture)
- Finalisation du référentiel des paysages en Haute-Marne (D.D.T.)
- Elaboration du cahier de gestion du site de Vergentière à Cohons – pour le compte de la DREAL (prestation de service en négociation)

ACTIONS EN FAVEUR DE L'ART DES JARDINS

- Transmission des données et informations à la DRAC dans le cadre de « Rendez-vous aux jardins »
- Visites, conseils auprès des propriétaires et gestionnaires de parcs et jardins. Elaboration de la plaquette « Visitez un jardin en Haute-Marne »

FORMATION – PEDAGOGIE ET SENSIBILISATION

- Journée pédagogique annuelle – en attente de décision du Conseil d'administration
- Formation des enseignants en partenariat avec l'Université de Reims
- Formation des scolaires (visites guidées, tables rondes...)
- Itinérance des expositions sur le Classicisme et la Renaissance

En partenariat avec la M.D.T.

- Mise en valeur des abords des hébergements touristiques, des restaurants
- Mise en valeur des gîtes et chambres d'hôtes dans le cadre du label « gîte au jardin »
- Promotion des 5 jardins remarquables
- Opérations ponctuelles (embellissement des abords du mémorial de Gaulle...)

3/ Les interventions du CAUE au bénéfice du département, représente une enveloppe budgétaire évaluée à 25 000 €, dont :

- Entretien du Grand Jardin
- Assistance à la mise en place d'une politique sur les Espaces Naturels Sensibles
- Participation aux jurys de concours en 2016 (2 opérations prévues : reconstruction de la gendarmerie de Chaumont et du lycée de Joinville)
- Conférence sur le thème « Emilie en ses jardins » en partenariat avec les archives départementales dans le cadre des conférences du Mardi
- Participation à l'élaboration du calendrier de l'amicale des anciens Conseillers départementaux

4/ Les interventions du CAUE en accompagnement du service départemental d'assistance technique représente une enveloppe budgétaire évaluée à 40 000 €, dont :

- Dossiers en cours : finalisation de l'aménagement du carrefour à Merrey, embellissement du village de Brainville-sur-Meuse, travaux sur l'avenue de Turenne à Langres, aménagement d'une place à Suzannecourt
- Opérations en attente de programmation sur 2016 : 40 dossiers pour les communes dans les domaines de l'embellissement et architectural

Pour mener à bien ces différentes actions, le CAUE a évalué le budget total nécessaire à **220 000 €**.

ARTICLE 3 -CARACTERISTIQUES DU VERSEMENT DE LA PART DU PRODUIT FISCALISE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Sur la base des éléments financiers et du descriptif des interventions prévues pour chaque domaine d'activité communiqués par le CAUE, il ressort que le budget global retenu par le Département pour assurer les missions de l'article 2 sur l'ensemble du Département de la Haute-Marne est évalué pour 2016 à **202 000 €**, tel que détaillé ci-dessous :

Missions du CAUE	Evaluation du coût des actions	Financement départemental
1/ Interventions du CAUE / collectivités locales de la Haute-Marne	65 000 €	100 %
2/ Offre du CAUE / professionnels de la construction et autres acteurs du cadre de vie	90 000 €	80 %
3/ Interventions du CAUE / compétences départementales	25 000 €	100 %
4/ Interventions du CAUE / service départemental d'assistance technique	40 000 €	100 %

Le montant définitif de la part du produit fiscalisé de la taxe d'aménagement sera fixé au moment du versement du solde sur la base des actions effectivement réalisées et des charges réellement supportées par le CAUE en N. Le montant inscrit sur le tableau ci-dessus constituant un montant maximal.

ARTICLE 4- CONDITIONS DE VERSEMENT

Programmation et suivi :

Le bénéficiaire associe le département aux différents comités mis en place pour le pilotage et le suivi des actions menées dans le cadre de ce partenariat

Information du public :

Les signataires s'engagent réciproquement à évoquer leur partenariat dans leurs différentes actions de communication.

Conditions spécifiques d'évaluation de la part du produit fiscalisé de la taxe d'aménagement

Le CAUE remettra au Département :

- pour le 1^{er} novembre N-1, le programme d'actions de l'année N, validé par son conseil d'administration. Le programme d'actions sera réparti en fonction des domaines d'intervention décrits dans l'article 3 de la convention quinquennale de partenariat et des indicateurs,
- avant le 30 mars N+1 un rapport annuel d'activité de l'année N contenant notamment un récapitulatif des actions effectivement réalisées par domaine d'intervention et l'identification des écarts avec le programme prévisionnel soumis au département,
- avant le 30 juin N+1, les comptes annuels de l'exercice écoulé (bilan financier, compte de résultat et annexe) certifié par un commissaire au compte et du rapport annuel d'activité.

Le Département se réserve le droit de suspendre le versement de la part du produit fiscalisé de la taxe d'aménagement à l'association si ces justificatifs ne sont pas transmis dans les délais impartis, et ce jusqu'à présentation de ceux-ci.

La participation du département sera mandatée selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 40 % du montant global prévisionnel, sera mandaté à notification de la présente convention,
- un deuxième acompte de 40 % sera mandaté au cours du mois de juillet,
- le solde sera mandaté après réception et acceptation par le département du rapport d'activité et au vu des justificatifs financiers relatifs à l'année N.

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa notification pour la période courant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

ARTICLE 6 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des termes de la présente convention fera l'objet d'un avenant dûment signé entre les parties présentes à la convention.

ARTICLE 7 - REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige survenant entre les parties et relatif à l'exécution de la présente convention, celles-ci s'engagent à chercher une résolution amiable au litige, préalablement à la saisine du tribunal administratif de Chalons en Champagne qui sera alors seul compétent à en connaître.

ARTICLE 8- RESILIATION

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans le présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de résiliation, le Département pourra demander le reversement de tout ou partie des sommes perçues par l'association par l'émission d'un titre de recettes.

Fait à Chaumont, le

En deux exemplaires originaux,

La Présidente du conseil d'architecture,
d'urbanisme et d'environnement
de la Haute-Marne

Le Président du conseil départemental
de la Haute-Marne,

Yvette ROSSIGNEUX

Bruno SIDO

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 24 juin 2016	
Direction de l'Environnement et de l'Agriculture service environnement	N° II - 4
OBJET :	
Etablissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (EPAMA) - Retrait du Département	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :

M. Paul FLAMÉRIION à Mme Catherine PAZDZIOR
M. Stéphane MARTINELLI à Mme Marie-Claude LAVOCAT
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet "HEBMA" et ses conséquences défavorables pour les activités agricoles dans le Département de la Haute-Marne

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par 34 voix Pour

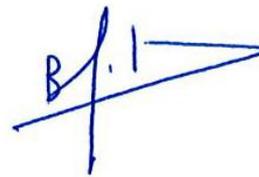
DECIDE

- de solliciter, avec les Départements de la Meuse et des Vosges, en étroite liaison avec la Région Grand Est, qui vient aux droits de la région Champagne-Ardenne, l'inscription à un prochain ordre du jour du retrait des conseils départementaux et de la mise en œuvre de la procédure de retrait,
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil départemental à engager au nom du Département toutes les démarches administratives relatives à ce retrait.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2016

LE PRÉSIDENT,



Bruno SIDO

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 24 juin 2016	
Direction des Infrastructures et des Transports service affaires foncières et urbanisme	N° III - 1
OBJET :	
Bilan des acquisitions et transferts immobiliers réalisés par le Département de la Haute-Marne en 2015	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Francis ARNOUD, Mme Céline BRASSEUR, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Paul FOURNIÉ, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Absent ayant donné procuration :

M. Stéphane MARTINELLI à Mme Marie-Claude LAVOCAT

Absents excusés et non représentés :

Mme Rachel BLANC, Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas FUERTES, M. Mokhtar KAHLAL, Mme Catherine PAZDZIOR, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3213-2,

Vu l'avis de la IIIe commission émis le 3 juin 2016,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Bernard GENDROT, rapporteur au nom de la IIIe commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 28 voix Pour

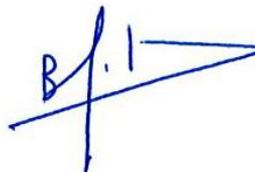
DECIDE

- d'approuver le bilan de la politique foncière menée en 2015 par le conseil départemental, suivant les tableaux ci-joints relatifs aux acquisitions par le Département et aux transferts immobiliers. Ces tableaux seront annexés au compte administratif 2015.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2016

LE PRÉSIDENT,



Bruno SIDO

1) ACQUISITIONS PAR LE DEPARTEMENT

RD	INTITULE DE L'OPERATION	COMMUNE	CANTON	SURFACES ACQUISES (m²)	VENDEUR	DATE DE L'ACTE	COÛT (en euros)
26x67	Aménagement de carrefour et suppression de deux passages à niveau	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Villegusien-le-Lac	368	M. et Mme Paul MIELLE	30 mars	368,00
26x67	Aménagement de carrefour et suppression de deux passages à niveau	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Villegusien-le-Lac	13 322	M. et Mme Roger THIRION	30 mars	13 322,00
26x67	Aménagement de carrefour et suppression de deux passages à niveau	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Villegusien-le-Lac	513	Mme Chantal TREMEL	30 mars	513,00
26x67	Aménagement de carrefour et suppression de deux passages à niveau	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Villegusien-le-Lac	19	M. et Mme René NORMAND	30 mars	19,00
26x67	Aménagement de carrefour et suppression de deux passages à niveau	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Villegusien-le-Lac	460	Mme Nicole VARNEY	26 juin	460,00
26x67	Aménagement de carrefour et suppression de deux passages à niveau	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Villegusien-le-Lac	2 982	M. Albert MARTIN	26 juin	2 982,00
206	Aménagement et requalification de la route départementale	CHAUMONT-LA-VILLE	Poissons	578	Mme Nicole THERIOT-SYLVESTRE	25 juin	300,56
130	Rectification de la route départementale	MERREY	Poissons	3 170	Association Foncière des propriétaires remembrés de la commune de MERREY	9 juillet	1 030,25
173	Plan Haute-Marne Numérique	ROBERT-MAGNY	Wassy	248	Mme Josette DENIZET-SOUCAT	9 juillet	50,00
26x67	Aménagement de carrefour et suppression de deux passages à niveau	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Villegusien-le-Lac	1 831	M. Michel THIRION	26 octobre	1 831,00
974x21	Aménagement d'un carrefour giratoire	PRAUTHOY	Villegusien-le-Lac	1 975	Commune de PRAUTHOY	18 décembre	2 014,50
				25 466 m²			22 890,31 €

2) TRANSFERTS IMMOBILIERS

INTITULE DE L'OPERATION	COMMUNES	CANTON	SURFACES CEDEES (m ²)	CEDANT	ACQUEREUR	DATE DE L'ACTE	EVALUATION (en euros)
Transfert du domaine public national (routes, dépendances et accessoires)	BRETHENAY	Chaumont - 1	25 530	ÉTAT	Département	1 ^{er} juin	Gratuit
Transfert du domaine public national (routes, dépendances et accessoires)	CHATONRUPT-SOMMERMONT	Joinville	1 825	ÉTAT	Département	1 ^{er} juin	Gratuit
			27 355 m²				

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 24 juin 2016	
Direction des Infrastructures et des Transports service comptabilité, marchés	N° III - 2
OBJET :	
Infrastructures routières Programme 2014-2018	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Francis ARNOUD, Mme Céline BRASSEUR, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIION, M. Paul FOURNIÉ, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Absent ayant donné procuration :

M. Stéphane MARTINELLI à Mme Marie-Claude LAVOCAT

Absents excusés et non représentés :

Mme Rachel BLANC, Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas FUERTES, M. Mokhtar KAHLAL, Mme Catherine PAZDZIOR, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental en date des 21 et 22 janvier 2016 relative au budget primitif 2016,

Vu l'avis favorable de la IIIe commission émis le 27 mai 2016,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Nicolas LACROIX, rapporteur au nom de la IIIe commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par 28 voix Pour

DECIDE

- d'inscrire sur le chapitre 23 un crédit de paiement de 1 070 000 € pour les travaux d'aménagement du carrefour au lieu-dit « Beaulieu » avec écrêtement de la RD 284,
- d'intégrer dans le programme 2014-2018 des infrastructures routières – Volet 1 - Interventions sur le patrimoine selon le schéma directeur - et sur l'autorisation de programme « Opérations de sécurité » l'opération « Aménagement d'un accès sur la RD 619 à Chaumont pour l'entreprise LISI »,
- d'inscrire sur le chapitre 23 un crédit de paiement de 100 000 € pour réaliser les diagnostics et études nécessaires pour l'aménagement de l'accès sur la RD 619 à Chaumont dans le cadre du projet d'installation de l'entreprise LISI,
- d'inscrire sur le chapitre 23 un crédit de paiement de 400 000 € pour réaliser les travaux de réhabilitation du pont de Luzy-sur-Marne.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2016

LE PRÉSIDENT,



Bruno SIDO

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 24 juin 2016	
Direction de la Solidarité Départementale service administration générale et tarification	N° V - 1
OBJET :	
Incidences financières de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (dite loi ASV)	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :

M. Paul FLAMÉRION à Mme Catherine PAZDZIOR
M. Stéphane MARTINELLI à Mme Marie-Claude LAVOCAT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n° 2016-210 du 26 février 2016 relatif à la revalorisation et à l'amélioration de l'allocation personnalisée d'autonomie et simplifiant l'attribution des cartes d'invalidité et de stationnement pour leurs bénéficiaires

Vu l'avis de la Ve commission émis le 23 mai 2016,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Madame Marie-Claude LAVOCAT, rapporteur en nom de la Ve commission, ainsi que les explications de Monsieur Denis Jung, directeur de la solidarité départementale,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

DECIDE

- d'approuver la décision modificative N°2 - 2016 de l'aide sociale qui se décompose comme suit :

I. DEPENSES

Les dépenses de la section de fonctionnement, pour 2016, s'élèvent à 88 782 200 €, dont **994 000 €** de crédits nouveaux répartis ainsi:

 FONCTION 5. ACTION SOCIALE	 994 000 €
53. Personnes âgées : loi ASV	 274 000 €
Forfait autonomie	40 000 €
Autres actions de prévention	234 000 €
55. Personnes dépendantes: APA	 720 000 €
APA à domicile	720 000 €

Répartition des crédits de fonctionnement par chapitre :

Chapitre 016 – Allocation personnalisée d'autonomie	720 000 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	274 000 €
Total	994 000 €

II. RECETTES

Les recettes de la section de fonctionnement, pour 2016, s'élèvent à 25 944 277 €, dont **994 000 €** de crédits nouveaux répartis ainsi:

Répartition des crédits par chapitre :

Chapitre 016 – Allocation personnalisée d'autonomie	720 000 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	274 000 €
Total	994 000 €

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2016

LE PRÉSIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a vertical line and a horizontal line extending to the right, ending in a triangle.

Bruno SIDO

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 24 juin 2016	
Secrétariat Général service informatique	N° VII - 1 (a)
OBJET :	
Mise en œuvre d'un réseau numérique des collèges haut-marnais	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :

M. Paul FLAMÉRION à Mme Catherine PAZDZIOR
M. Stéphane MARTINELLI à Mme Marie-Claude LAVOCAT
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la VIIe commission émis le 27 avril 2016,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental, et après avoir entendu les conclusions de Madame Céline BRASSEUR, rapporteur au nom de la VIIe commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

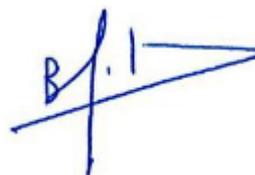
DECIDE

- d'approuver la mise en œuvre d'un réseau numérique des collèges haut-marnais,
- de créer une autorisation de programme spécifique intitulée « Réseau des collèges » d'un montant de 700 000 € sur la période 2016-2018,
- d'inscrire sur le chapitre 21 un crédit de paiement de 400 000 € sur cette nouvelle autorisation de programme,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à ce projet.
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil départemental à solliciter les subventions en lien avec le projet, notamment auprès du GIP Haute-Marne et de l'Union Européenne (FEDER), et à signer toutes les pièces qui leur sont relatives (notamment les conventions de financement).

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2016

LE PRÉSIDENT,



Bruno SIDO

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
Réunion du 24 juin 2016	
Secrétariat Général service informatique	N° VII - 1 (b)
OBJET :	
Appel à projet "Collèges numériques et innovation pédagogique"	

Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34

Présents :

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Quorum : 18

Absents ayant donné procuration :

M. Paul FLAMÉRIION à Mme Catherine PAZDZIOR
M. Stéphane MARTINELLI à Mme Marie-Claude LAVOCAT
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC à M. Bruno SIDO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la VIIe commission émis le 27 avril 2016,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental, et après avoir entendu les conclusions de Madame Céline BRASSEUR, rapporteur au nom de la VIIe commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Par 34 voix Pour

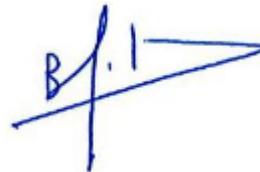
DECIDE

- d'approuver la participation du conseil départemental au programme « collèges numériques et innovation pédagogique » pour l'année scolaire 2016-2017,
- d'approuver le choix du collège « René Rollin » de Chevillon,
- d'imputer la dépense estimée à 75 000 € au plan informatique des collèges (programme P123 E04) afin d'équiper le collège « René Rollin », de trois classes mobiles dotées d'équipements individuels mobiles (EIM),
- de solliciter, par le biais d'une convention à intervenir ultérieurement, entre le rectorat et le conseil départemental de la Haute-Marne, une recette de l'État pour un montant de 14 820 €.

RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité

Chaumont, le 24 juin 2016

LE PRÉSIDENT,



Bruno SIDO